



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>

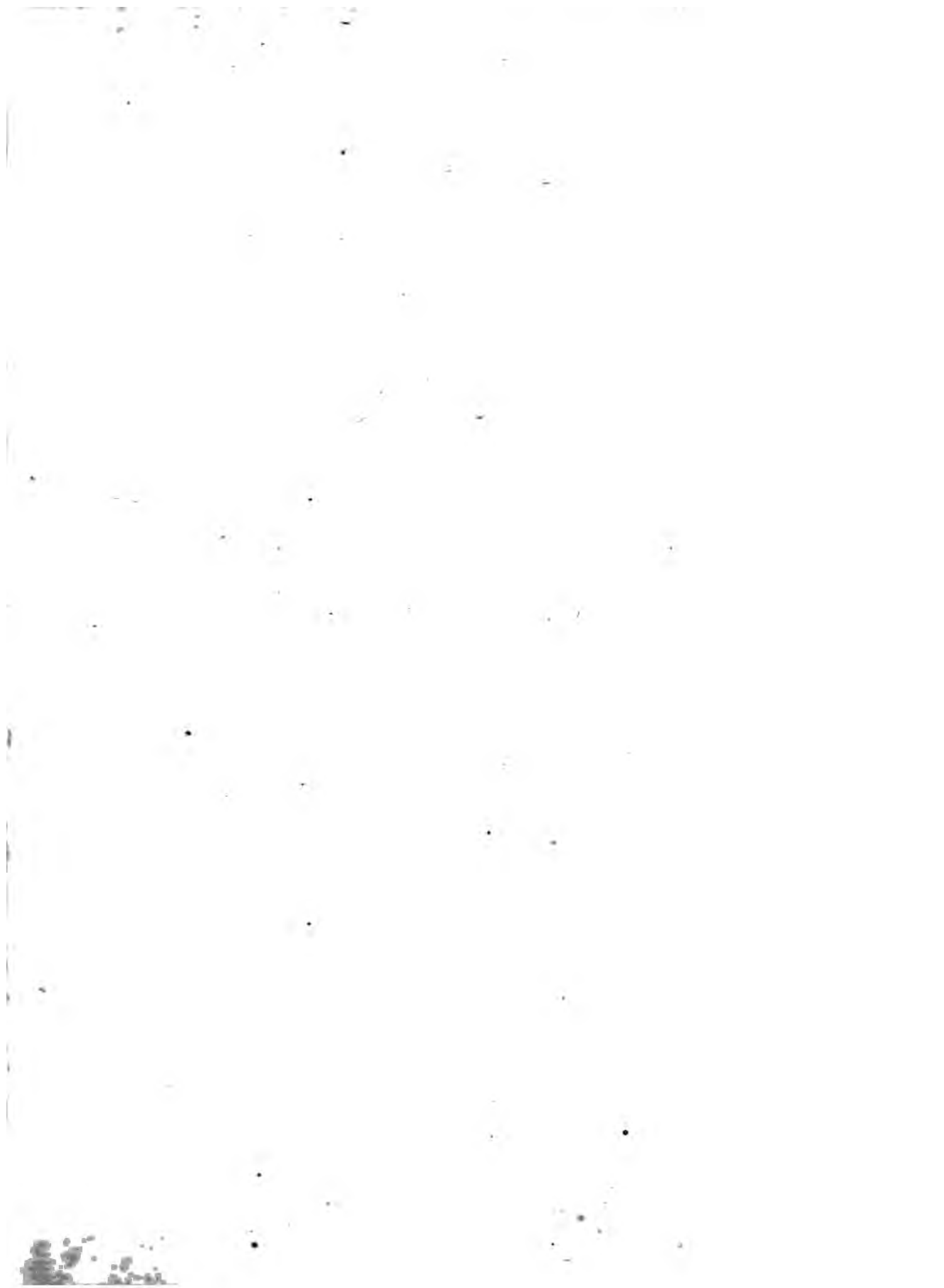


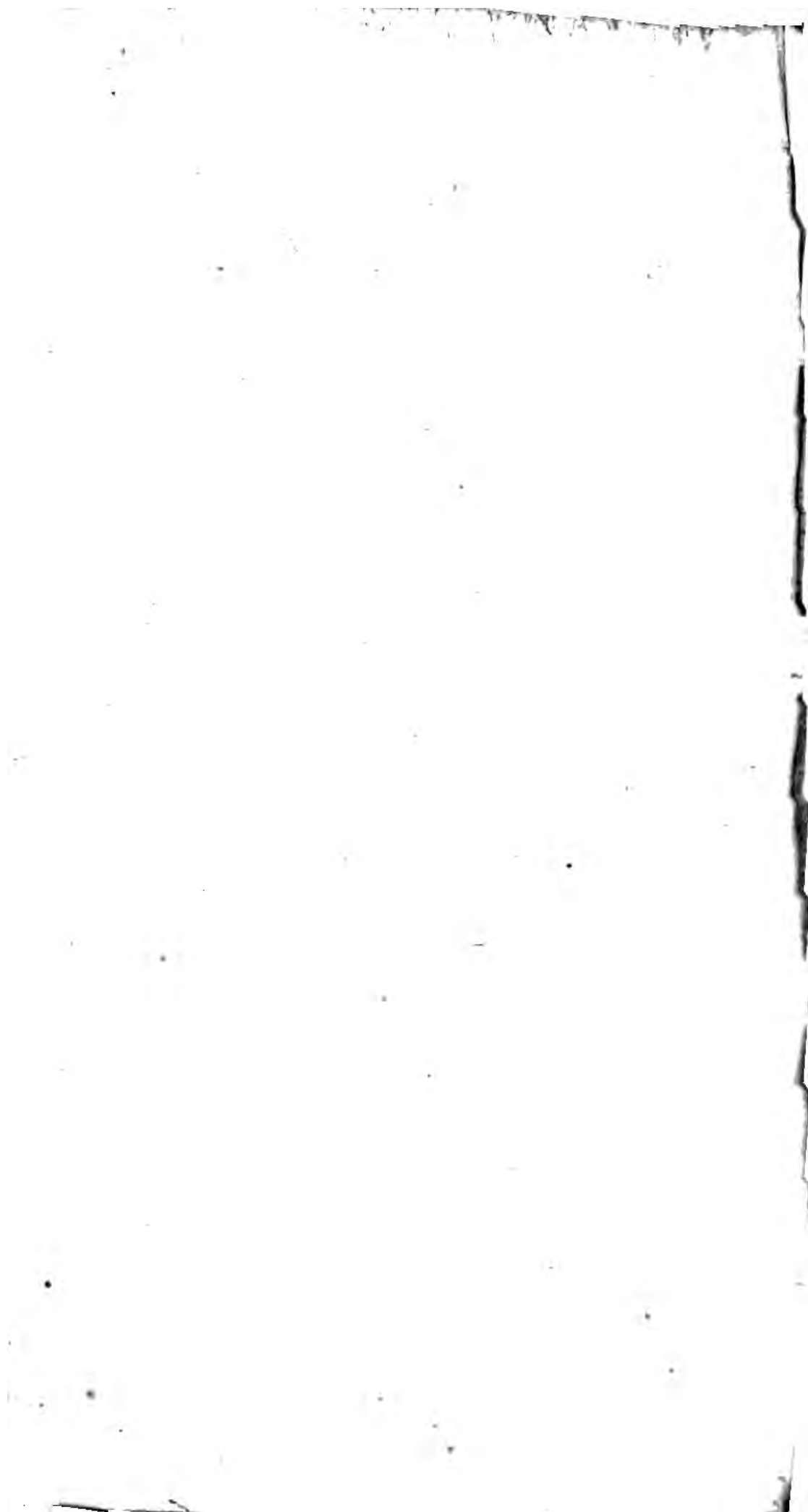
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

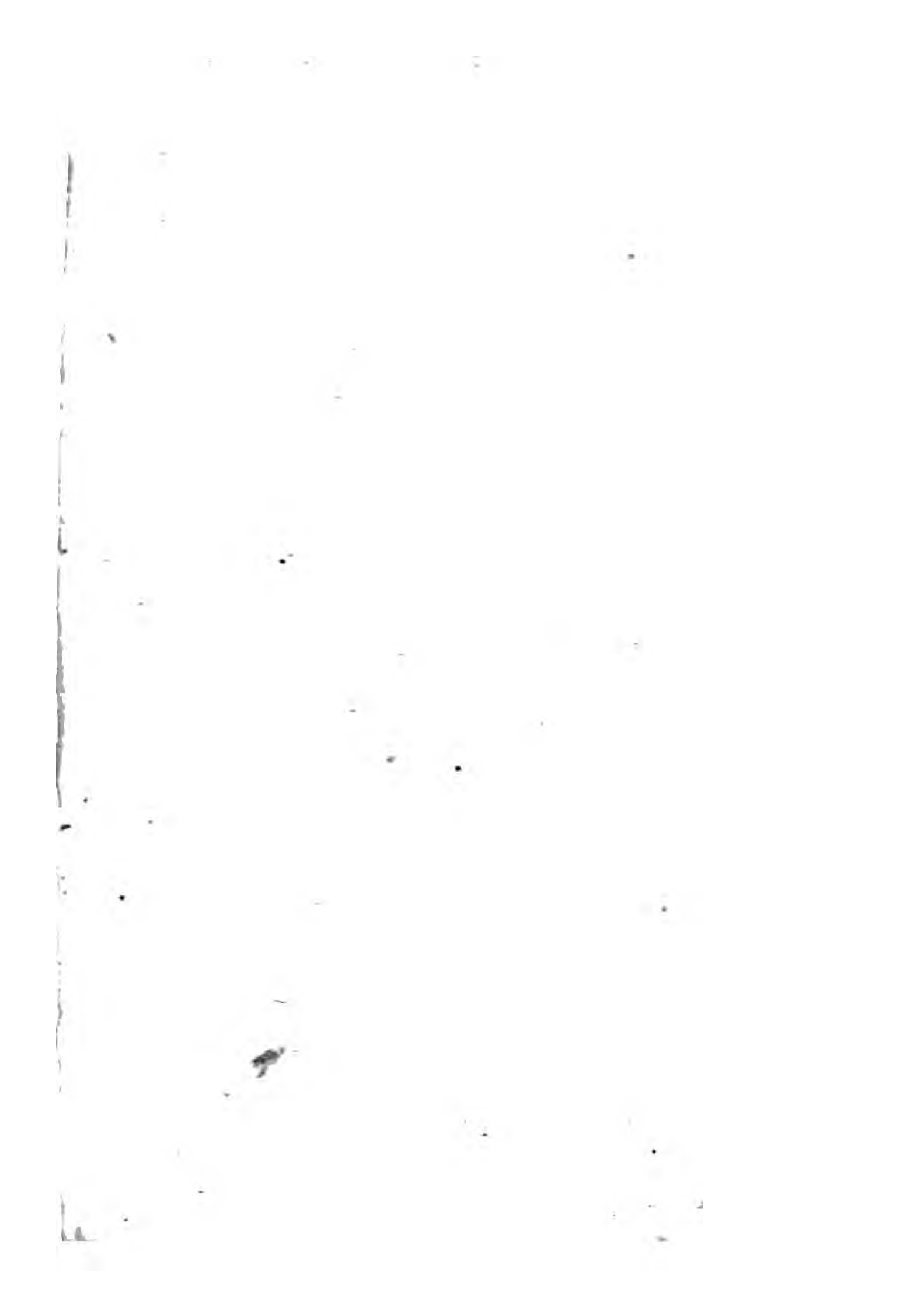


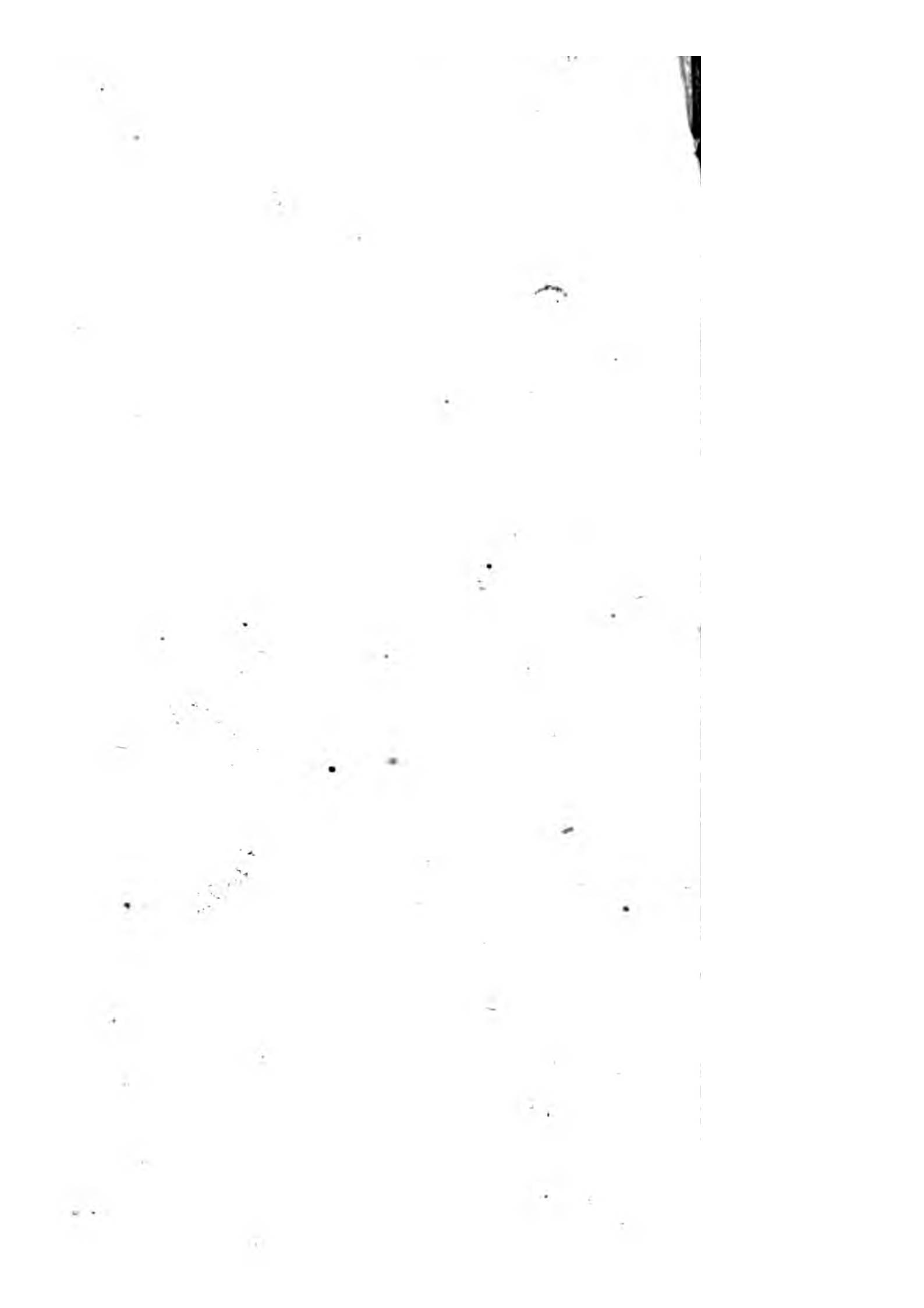
66

Per. 3.9177 f $\frac{29}{6}$









BIBLIOTHEQUE
ANCIENNE
ET
MODERNE.

Pour servir de suite aux
BIBLIOTHEQUES
UNIVERSELLE ET CHOISIE.
Par JEAN LE CLERC.
TOME VI.
POUR L'ANNEE MDCCXVI.

Partie Premiere.



A AMSTERDAM,
Chez DAVID MORTIER, Libraire.

MDCCXVI.

AVERTISSEMENT.

DAVID MORTIER, Libraire, avertit le Public qu'il a acheté toute l'Impression des *Nouvelles de la Republique des Lettres*, commencées en 1684. par M. Bayle, & continuées en 1699. par M. Bernard, jusqu'en 1710. inclusivement; faisant en tout 35. Volumes. Il a eu soin de faire réimprimer les Pièces qui manquoient, pour en rendre complet un petit nombre, qu'il offre aux Curieux.

Mr. Bernard a recommencé cette année 1716. les *Nouvelles de la Republique des Lettres*, que ledit D. Mortier imprime. Il en publie un volume tous les deux mois. Les mois de Janvier & Fevrier, de Mars & Avril, de Mai & Juin, de Juillet & Août, ont déjà paru.

Le même Libraire débite présentement le *Supplément du Dictionnaire de Moreri*, qu'il vient d'imprimer en 2. voll. in folio. On trouve aussi chez lui le *Dictionnaire de Moreri* complet en 6 voll. à un Prix raisonnable; il vend le Supplément à part.

Le même Libraire a imprimé depuis peu les Livres suivans.

Les Captifs, Comedie de Plaute, traduite en François, avec des Remarques, par M. Coste, in 8.

Le Spectateur ou le Socrate Moderne, où Pon voit un Portrait naïf des Mœurs de ce Siècle, par Mr. Richard Steele, 12. 2 vol.

Historia Ecclesiastica duorum primarum à Christo nato Saeculorum, è veteribus Monumentis depromta à Joanne Clerico, 4.

Nouveau Theatre de la Grande Bretagne, ou Description exacte des Maisons les plus considerables des Seigneurs & des Gentilshommes. Ce volume est la suite du Tome Premier. Tout l'Ouvrage contient 4. volumes; ce qui rend ce Recueil complet. S'il manque quelque volume à quelcun, il pourra s'adresser audit Libraire.

T A B L E

Des Livres de la I. Partie du VI. Tome.

- I. *Histoire Ecclesiastique du I. Siecle,*
par l' Auteur de la B. A. & M. 1
- II. *De la Nécessité & de l'Usage de la*
Révélation Chrétienne, par Monsr.
W H I T B Y. 107
- III. *De l'Interpretation de l'Ecriture,*
selon les Peres, par le même. 128
- IV. *Harangues & autres Ouvrages*
d'OTTAVIO FERRARI, avec
sa Vie. 156
- V. *Des Ediles dans les Colonies, &*
dans les Villes-Libres, par Mr. OT-
T O. 206
- VI. *Mémoires Litteraires.* 217
- VII. *Poësies de Mr. DE LA MO-*
N O I E. 220
- VIII. *La Science des personnes de Cour,*
par Mr. DE LIMIERS. 223
- IX. *Bi-*

T A B L E.

IX. *Bibliothèque des Dames*, par une
Dame Angloise. 225

X. *Défense de la Monarchie de Sicile*,
par Mr. DU PIN. 228

XI. *Avertissement du Sr. MARCHAND*,
touchant la nouvelle Edition du Diction-
naire de Mr. BAYLE. 233

XII. *Voyage de l'ARABIE HEU-*
REUSE. 234



BIBLIOTHEQUE
 ANCIENNE
 ET
 MODERNE.

ARTICLE I.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE
 du I. Siecle.



VANT que de venir à l'Histoire de Jesus-Christ, il faut necessairement être instruit de celle du Regne d'*Herode le Grand*. On voit par-là que le tems de la naissance de Jesus-Christ s'accorde parfaitement avec la bonne Chronologie, & que le caractere, que l'Évangile nous donne d'*Herode*, est très-conforme à celui que *Joséph* en a laissé. Pour mieux savoir son origine & la maniere, dont son Pere *Antipater* s'avança, & laissa

Tome VI. P. I. A son

son fils en état d'aller encore plus loin, on peut lire l'histoire, que l'on a faite des derniers tems de la République des Juifs, jusqu'à celui du regne d'*Herode*, dans le Ch. vi. de la 1. Section des *Prolegomenes*.

Il fut déclaré Roi des Juifs, par *Antoine & Cesar*, l'an xi. avant l'Ere Vulgaire de *Jesus-Christ*, & par-là la maison des Princes *Hasmonéens*, qui avoient joint l'Empire avec le Sacerdoce, se trouva dépossédée, par un homme, à qui elle avoit fait beaucoup d'honneur, en le prenant à son service, & qui n'étoit nullement de naissance à prétendre au Sceptre. Mais les Romains, en ce tems-là, se joüoient des Couronnes, & aimoient mieux les voir sur la tête de gens, qui les tenoient entièrement de leur faveur, que de Princes, qui les avoient reçûs de leurs Ayeux. Sept jours après qu'*Herode* eut été déclaré Roi à Rome, il s'embarqua pour la Judée, & étant arrivé à *Ptolemaïde*, il s'appliqua à lever des troupes; & c'est dès ce tems-là, que *Joséph* commence le Regne de ce Prince, lors qu'il lui donne 37 ans de durée.

L'année suivante, ou la xxxix avant l'Ere Commune de *Jesus-Christ*,
Hero-

Herode se rendit maître d'une bonne partie de la Galilée, de Joppe, & de diverses forteresses, dans l'une desquelles il avoit laissé sa Mere, & ses autres parens; par le secours de *Ventidius*, Lieutenant d'*Antoine* en Syrie.

Ce même *Ventidius* remporta l'année xxxviii. une grande victoire sur les Parthes, pendant qu'*Herode* nettoya la Galilée de Brigands. Il lui donna ensuite quelques troupes, pour continuer à soumettre la Judée, mais *Herode*, ayant été obligé de se joindre à l'armée d'*Antoine*, qui s'étoit rendu en personne en Syrie, & qui alla assiéger *Antiochus*, Roi de Comagene, dans Samosate; il fallut remettre l'exécution de ses desseins à l'année suivante.

En xxxvii, il alla assiéger Jerusalem, avec le secours de *Sofius*, Lieutenant d'*Antoine*, & la prit. Pendant le siège, il épousa *Mariamne*, fille d'*Aristobule* Roi des Juifs. *Antigone* frere d'*Aristobule*, lui avoit succédé, & fut pris dans la place. *Antoine*, corrompu par les présens d'*Herode*, lui fit trancher la tête, & ainsi *Herode* demeura seul maître de la Judée, ce qui a fait qu'on a aussi compté cette année pour la premiere du regne

A 2 d'*Hero-*

d'*Herode*, quoi que ce fut la troisiéme.

Phraate, Roi des Parthes, renvoya en xxxvi. *Hyrchan*, Grand-pere de *Mariamne* en Judée, à la priere d'*Herode*, qui ne lui rendit néanmoins pas le Diademe, & qui donna le Pontificat à un certain *Ananéel*, homme peu considerable, qu'il avoit fait venir de Babylone, de peur qu'un Souverain Pontife, plus illustre, ne diminuât sa nouvelle autorité. Cependant l'année suivante, à la priere de *Mariamne*, il établit dans cet emploi *Aristobule*, frere de cette Princesse; mais jaloux de l'amour, que le Peuple lui témoignoit, il le fit étouffer, dans un reservoir d'eau où il se baignoit, par de jeunes gens, comme si ç'avoit en badinant. Il nia d'avoir donné aucuns ordres pour cela mais *Alexandra* sa Belle-Mere & *Mariamne* son Epouse decouvrirent bien-tôt après la verité, ce qui causa entre eux une inimitié irréconciliable. *Alexandra* fit même en sorte, par le moyen de *Cleopatre*, qui n'aimoit pas *Herode*, qu'*Antoine* lui envoya ordre de venir à Laodicée, en Syrie, pour lui rendre raison de sa conduite.

Il y alla l'An xxxiv. & il gagna facilement.

oilement la faveur d'*Antoine*, & lui fit approuver sa conduite. Mais avant que de partir, il remit le soin de ses affaires à *Joseph* son Oncle, & lui ordonna, par une étrange jalousie, de faire mourir *Mariamne*, & *Alexandra*, en cas qu'*Antoine* lui ôtât à lui-même la vie. *Joseph* cependant eut soin de voir ces Dames, & comme elles lui reprochoient souvent qu'*Herode* n'avoit que peu d'amour, pour son Epouse, il se crut obligé de défendre son Neveu, & même, pour leur donner une preuve de l'amour qu'il avoit pour elles, il leur découvrit l'ordre qu'il avoit de la faire mourir, afin qu'elle ne tombât pas entre les mains d'un autre. Mais elles eurent tant d'horreur de cette cruelle jalousie, que le bruit s'étant répandu qu'*Antoine* l'avoit fait mourir, elles déliberèrent entre elles, si elles ne devoient point avoir recours à une Legion Romaine, qui étoit demeurée autour de Jerusalem, afin de la garder. *Herode* revint bientôt après, & fut informé de la deliberation de se remettre à cette Legion; & même *Salomé*, sœur d'*Herode*, par jalousie, ou autrement, (car c'étoit une très-méchante femme) accusa *Joseph*, son Oncle & son Epoux, d'avoir eu un

commerce criminel avec *Mariamme*. Comme il le lui reprocha, elle se justifia, par ferment; & il parut satisfait, à cet égard. Il lui fit de nouvelles protestations d'amour, mais *Mariamme* témoigna de n'y ajouter aucune foi, & lui reprocha, pour preuve de cela, l'ordre de la tuer, qu'il avoit donné à *Joseph*. Là-dessus ce Prince, soupçonneux au dernier point, comme il paroît par toute sa vie, s'imagina que *Joseph* n'auroit pas découvert ce secret à *Mariamme*, s'il n'avoit eu, en effet, commerce avec elle. Il s'en fallut peu, qu'il ne la fit mourir, sur le champ, en aprenant qu'elle le savoit; mais son Amour eut plus de force, cette fois-là, que sa Jalousie. *Joseph* néanmoins n'échappa pas à sa colere, & l'indiscrétion, qu'il avoit commise, lui coûta la vie. On peut comprendre, par cette marque de la cruauté de cet homme, qu'il étoit assez capable de commettre le massacre des Enfans de Bethlehem.

L'An xxxii. l'inimitié secrète, qui étoit entre *Antoine* & *Cesar*, ayant éclaté, ils se préparèrent à se faire la guerre, & *Herode* offrit, de son propre mouvement, du secours à *Antoine*, qui étoit maître des Provinces de l'Orient. *Antoine* accepta de lui du
Bled

Bled & de l'argent, mais il le remercia des troupes, qu'il vouloit joindre aux siennes. Il l'employa seulement à faire la guerre à *Malchus*, Roi des Arabes, qui ne payoit pas à *Cleopatre* certains revenus, qu'il lui devoit.

Antoine fut vaincu l'An xxx. & se retira en Egypte, avec *Cleopatre*. *Herode*, qui n'étoit nullement ami de cette Reine, conseilla à son Epoux de s'en défaire, de se rendre maître de ses Etats, & de faire la paix avec *Cesar*, à quelque prix que ce fût. Cependant il ne laissa pas de faire des démarches, qui servirent à lui gagner sa faveur. Il envoya des troupes à *Didius*, Gouverneur de Syrie pour *Cesar*, afin de l'aider à arrêter quelques Gladiateurs, qui cherchoient à se joindre à *Antoine*. Cependant *Alexandra* engagea *Hyrchan* son Pere à écrire au Roi d'Arabie pour lui demander permission de se retirer chez lui; dans la pensée qu'*Herode* seroit chassé par *Cesar*, & qu'il pourroit rentrer lui-même, par là, dans la possession de la Judée. *Herode* le sut, intercepta la réponse du Roi d'Arabie, & fit mourir *Hyrchan*. Il se disposa à se rendre où étoit *Cesar*, & laissa cependant l'administration du Royaume, à son frere *Pheroras*, a-

vec ordre de le retenir, si *Cesar* lui faisoit perdre la vie. Il mit sa Mere *Cypros* & sa sœur *Salomé*, dans une forteresse; & *Mariamne* & *Alexandra* dans une autre, & commanda à ceux qui gardoient ces dernières, la même chose, qu'il avoit commandée à *Joseph*, & leur ordonna de conserver le Royaume à ses propres Enfans & à *Pheroras*.

Après cela, il s'embarqua pour *Rhodes*, où il se présenta à *Cesar*, sans Diademe, lui avoua ingenuement ce qui s'étoit passé, & après lui avoir fait de grands présens, aussi bien qu'à ceux qui avoient du credit sur son esprit, il l'appaisa, sur tout en considération du secours qu'il avoit envoyé à *Didius*. Cependant *Mariamne* tira de *Sobem*, à qui *Herode* l'avoit confiée, & que l'exemple de *Joseph*, dont on a parlé, auroit dû rendre plus sage, les ordres secrets qu'il lui avoit laissez; ce qui augmenta encore la haine, qu'elle avoit conçue contre lui.

Il reçut ensuite *Cesar*, à *Ptolemaïde*, avec beaucoup de magnificence, lui fit présent d'une somme considérable d'argent, & fournit tout ce qui étoit nécessaire à l'armée, jusqu'à *Pelusium*. Après la mort d'*Antoine*, & de

de *Cleopatre*, il se rendit à *Alexandrie*, pour féliciter *Cesar* de sa victoire, qui lui fit présent de quelques villes & entre autres de la *Tour de Straton*, où *Herode* bâtit depuis *Cesarée*.

L'An *xxix*. *Herode* de retour en *Judée*, & mal traité, d'un côté, par son Epouse, qui lui reprochoit la mort d'*Aristobule* & d'*Hyrchan*, & les ordres réitérez de la tuer elle-même, s'il ne revenoit point ; & d'un autre côté, irrité par les calomnies de sa sœur *Salomé*, il commanda qu'on fit mourir *Mariamne* : comme l'ayant voulu empoisonner, & ayant eu commerce avec *Sabem*. Cette Princesse souffrit la mort, avec beaucoup de constance, & la colere d'*Herode* s'étant rallentie, il la pleura, & la regretta avec excès, de sorte qu'il en tomba dangereusement malade.

Après avoir fait mourir *Joseph*, premier mari de sa sœur, il la donna à un *Iduméen* de bonne maison, nommé *Costobare*, qui perdit sa faveur, parce qu'il fut accusé de vouloir se rendre maître de l'*Idumée*. Il obtint néanmoins sa grace, par l'intercession de son Epouse & de sa Mere ; mais s'étant brouillé avec *Salomé*, à cause de sa mauvaise humeur ; cette femme imperieuse & appuyée de l'autorité

de son Frere, lui envoya la lettre de divorce; contre l'usage des Juifs, qui n'accordoient ce droit qu'aux hommes. Elle accusa encore son Mari, de cacher quelques Sacrificateurs, parens d'*Hyrchan*, & ennemis d'*Herode*, quoi qu'il lui eût dit qu'il ne favoit, où ils étoient. Ce Prince les envoya chercher, & les ayant trouvez, dans les terres de *Costobare*, il les fit mourir, avec tous leurs complices, l'An xxvi. Depuis ce tems-là, comme *Herode* vit qu'il ne restoit aucun des parens d'*Hyrchan*; on remarqua qu'il fit quantité de choses, à l'imitation des Payens, qu'aucun des Princes Juifs n'avoient osé faire avant lui, comme de bâtir des Temples, des Théâtres, & des Amphithéâtres en l'honneur d'*Auguste*, surnom que les Romains ver oient de donner à *Cesar*. Depuis, il y eut un mécontentement général, parmi les Juifs, contre lui, & il les aigrit encore plus, par ses cruautéz, & par des exactions infinies, pour soutenir une très-grande dépense, qu'il faisoit à bâtir des Fortereffes & des Villes, & à rebâtir même des bâtimens publics, dans des Villes Payennes de la Grece & de l'Asie. Depuis on n'entendit que plaintes, parmi les Juifs, & l'on ne vit que conf-
pira-

pirations, contre lui. On ne s'y arrêtera pas, non plus qu'aux autres menus événemens de son regne, ou à ce que l'on y mêle de l'Histoire Romaine. On peut voir par-là quel homme c'étoit, que ce Roi vanté d'ailleurs par *Joseph*; qui ne laisse pas néanmoins de reconnoître ses mauvaises actions, excepté le massacre de Bethlehém; & si estimé de son tems qu'une partie des Sadducéens se persuada qu'il étoit le Messie, & qu'il n'en falloit point attendre d'autre, d'où vient qu'on les nomma *Hérodiens*. Si les Juifs se trouvoient assez puissans, en quelque part, pour qu'un d'entr'eux pût entreprendre de faire le Messie, il ne seroit guère meilleur, & ne laisseroit pas d'attirer bien du monde après lui, pourvû qu'il remportât quelques victoires.

Il commença à faire des préparatifs, pour rebâtir le Temple de Jerusalem, l'An xx. avant l'Ere Vulgaire, ce qui fit dire à Nôtre Seigneur, vint-six ans après le commencement de cette même Ere, qu'il y avoit 46 ans qu'on le bâtissoit. A la verité, *Herode* acheva ce qu'il y fit, en neuf ans & demi. Mais on y ajouta depuis quantité d'ornemens, ou d'appartemens, qui ont

fait dire à *Joseph* qu'il n'avoit été achevé que peu de tems avant la guerre Judaïque.

Herode, qui avoit été très-heureux, dans tous ses desseins, devint très-malheureux à l'égard de sa famille, environ les neuf dernières années de sa vie. Il fit mourir, sur des soupçons mal fondez, par les calomnies de *Phero-ras*, de *Salomé* & d'*Antipater* son fils aîné, les deux fils qu'il avoit eus de *Mariamme*, & il découvrit enfin que ce n'étoient que des calomnies, & que ce même *Antipater*, qu'il leur avoit préféré, avoit entrepris de l'empoisonner, ce qui le contraignit peu de tems avant sa mort, de le mettre en prison & de faire mourir ce fils dénaturé, mais qui n'avoit pas eu un meilleur pere. On verra tout cela & plusieurs autres choses, touchant ce Prince, dans l'Original.

L'An xxxv d'Herode & le vi. avant l'Ere Vulgaire, un Ange parut à *Zacharie*, Sacrificateur, & lui prédit la naissance de son Fils *Jean*, qui fut surnommé *le Baptiseur*. On ne fait pas le Mois ni le jour, auquel cela arriva, mais on peut supposer si l'on veut, que ce fut sur la fin de l'année.

L'Année suivante, la xxxvi d'He-

rode & la V avant l'Ere Vulgaire, six mois après qu'*Elizabeth*, Epouse de Zacharie, fut devenue enceinte, l'Ange Gabriel annonça à une Vierge de Nazareth, nommée *Marie*, qu'elle alloit devenir enceinte d'un Fils, à qui il lui ordonna de donner le nom de *Jesus*, qui signifie *Sauveur*, parce qu'il sauveroit son peuple. Elle fut fiancée en suite à *Joséph*, homme pauvre, mais de la famille de *David*, qui s'étant apperçu qu'elle étoit grosse, la voulut congédier sans bruit; mais cela lui fut défendu en songe. *Marie* n'avoit d'abord pu comprendre, comment elle alloit concevoir sur le champ, parce qu'elle étoit Vierge, mais l'Ange lui avoit dit que cela se feroit par la puissance de Dieu, & l'avoit en même tems avertie que sa Cousine *Elizabeth* étoit enceinte de six mois. Elle la fut voir, & *Elizabeth*, par une inspiration Divine, reconnut que sa Cousine étoit enceinte du *Messie*, ou du Roi que Dieu avoit promis d'envoyer aux Juifs. Elle accoucha en effet, en son tems, mais on ne fait ni le mois, ni le jour de son accouchement. Il suffit de savoir que ce fut cette année, comme la suite le fera voir.

... l'Harmonie Evangelique ,
... n'a fait qu'abreger ici, en y
... quelque chose. Je marque-
... les dates & quelques u-
... additions.

... le tems après, les Mages vin-
... arabie, pour faire leurs soumis-
... Jesus-Christ, par un avertisse-
... de Ciel, duquel ils apprirent
... Feu céleste, qu'ils virent en
... marquoit la naissance. Ils se-
... ent à Jerusaleem, pour s'informer
... où étoit né ce Roi des Juifs,
... e ils le nommoient. Cela fit
... it à Jerusaleem, & Herode en a-
... été averti, demanda aux habiles
... d'entre les Juifs, où le Messie
... naître, selon les Prophetes.
... répondirent que c'étoit à Beth-
... selon la prédiction du Pro-
... Michée. Là-dessus il fit appel-
... Mon & leur dit de l'aller cher-
... il fin ille, & de lui en reve-
... l'allis, lors qu'ils l'auroient
... ui e il il allât aussi, comme
... m e il faire lui-même hom-
... s toute une autre vue.

... nc, pour *Bethlehem*,
... ste, qu'ils avoient vu
... conduisit jusqu'à la mai-
... Jesus. Ils l'adorerent
... à la
... l'ador
... à-dessus il fit
... ur dit de l'alli
... & de lui e

En ce tems-là, *Auguste* souhaitant de savoir quelles étoient les forces de l'Empire Romain, & des Rois qui lui étoient alliez, fit faire un dénombrement non seulement dans l'Empire, mais encore chez tous les Rois du voisinage du nombre d'hommes qu'il y avoit. Il ne faut pas confondre ce dénombrement, avec le Cens particulier de la Judée, fait dix ans après, par *Q. Sulpicius Quirinus*, lors qu'elle fut réduite en Province Romaine. Il faut traduire Luc II. 1. où il en est parlé, de cette maniere: *ce dénombrement se fit avant que Quirinus fût Gouverneur de la Syrie.* Cela obligea *Joseph*, qui étoit originaire de *Bethlehem* en Judée, quoi qu'il demeurât en *Galilée*, à *Nazareth*, d'aller à *Bethlehem*, pour y être dénombré, selon l'ordre des Romains, dans sa patrie: & ce fut là que *Marie* accoucha.

Comme on ne fait point le tems précis de cet accouchement, on compte la premiere année de *Jesus-Christ*, depuis le commencement de la IV avant l'Ere Vulgaire, ou de l'année XXXVII. d'*Herode*, depuis qu'il eut été déclaré Roi de Judée, à Rome. Je ne rapporterai pas l'Histoire de *Jesus-Christ* en détail, parce qu'on la trou-

vera.

vera dans l'*Harmonie Evangelique*, que l'on n'a fait qu'abreger ici, en y ajoutant quelque chose. Je marquerai seulement les dates & quelques unes de ces additions.

Peu de tems après, les Mages vinrent d'Arabie, pour faire leurs soumissions à Jesus-Christ, par un avertissement de Ciel, duquel ils apprirent qu'un Feu céleste, qu'ils virent en Arabie, marquoit la naissance. Ils se rendirent à Jerufalem, pour s'informer du lieu où étoit né ce Roi des Juifs, comme ils le nommoient. Cela fit du bruit à Jerufalem, & *Herode* en ayant été averti, demanda aux habiles gens d'entre les Juifs, où le Messie devoit naître, selon les Propheties. Ils lui répondirent que c'étoit à Bethlehém, selon la prédiction du Prophete Michée. Là-dessus il fit appeler les Mages & leur dit de l'aller chercher en cette ville, & de lui en revenir faire rapport, lors qu'ils l'auroient trouvé; afin qu'il allât aussi, comme il le disoit, lui faire lui-même hommage; mais dans toute une autre vue. Ils partirent donc, pour *Bethlehem*, & le Feu céleste, qu'ils avoient vu en Arabie, les conduisit jusqu'à la maison, où étoit Jesus. Ils l'adorerent &

& lui offrirent des présens. Comme ils pensoient à retourner à Jerufalem, ils furent avertis en songe, de ne le point faire, mais de partir incessamment, pour leur pais; par un autre chemin, que celui par où ils étoient venus. Ils le firent, & *Herode* s'étant apperçu de cela, envoya des Soldats à Bethlehem & afin de ne manquer pas l'Enfant dont il s'agissoit, il leur ordonna de tuer tous les Enfants, qui y étoient nez depuis deux ans. L'*Historien Juif* a omis cette cruelle action, ce qu'il n'auroit pas fait, s'il avoit été favorable à la Religion Chrétienne; comme quelque mauvais Chrétien l'a voulu faire croire, par quelques passages, qu'il a ajoûtez à cet Historien. Mais *Joseph* & *Marie* étoient cependant allez à Jerufalem, pour offrir à Dieu ce qu'ils devoient, selon la Loi, pour Jesus; & *Joseph* y fut averti, en songe, de se retirer avec *Marie* & le petit Enfant en Egypte, qui étoit une Province Romaine, depuis la mort de *Cléopatre*. Peu de tems après, *Herode*, après avoir souffert de grands tourmens, dans une maladie qui lui survint, mourut âgé de LXX. ans. On verra les agitations & les circonstances horribles de la maladie & de la mort

de

de ce cruel Tyran , dans l'Original.

Son Royaume fut partagé l'Année suivante, qui est la III. avant l'Ere Commune, à trois de ses Fils; dont *Archelaüs* eut la moitié, avec le titre d'*Ethnarque*, ou de *Chef de Nation*; & dont l'autre moitié fut partagée entre *Herode Antipas*, & *Philippe* ses Fils; auxquels on donna le titre de *Tetrarques*, ou de *Maitres de la quatrième partie du Royaume*. *Auguste* executa le reste de son Testament, avec beaucoup d'exactitude & de générosité, comme on l'apprend de l'*Historien Juif*, ainsi qu'on l'a raconté. Cependant *Joseph* & *Marie* retournerent, par un ordre que *Joseph* reçut en songe, en Judée, & de là ils se rendirent à *Nazaret*, parce qu'il n'y avoit plus rien à craindre, pour l'Enfant.

Comme il n'est presque rien dit, dans les *Evangelies*, de l'enfance de *Jesus-Christ*; pour conserver la suite des événemens, & l'ordre des années, on a mis ici quelques événemens de l'*Histoire Romaine* & de celle des *Juifs*, jusqu'à l'An xxx. de *Jesus-Christ*. Je n'en toucherai que quelque peu, qui ont de la liaison avec l'*Histoire Chrétienne*.

L'Année iv, depuis l'Ere Vulgaire,
qui

qui étoit la VIII. de l'âge de Jésus-Christ, (car il y a quatre ans, ou environ, de différence) *Auguste* rejeta avec indignation le nom de *Dominus*, ou de *Maitre*, ou *Seigneur*, que le Peuple Romain lui donna, un jour qu'il regardoit jouer une Farce. Quelques Auteurs Chrétiens ont crû que ce fût par un effet particulier de la Providence Divine, qui ne permit pas qu'*Auguste* prît ce titre, qui n'appartenoit avec justice qu'à Jésus-Christ. Mais le *Domaine* de Jésus-Christ n'avoit rien de commun, avec celui de cet Empereur; puis que le premier étoit tout céleste & tout spirituel, & que le second n'étoit qu'un Empire terrestre & corporel. Mais on remarque ici que ce ne font pas les Chrétiens seuls, qui ont expliqué, à leur avantage, l'action d'*Auguste*; puis que *Philon*, Juif fameux de ce tems-là, a prétendu, avant eux, qu'il paroïssoit que cet Empereur n'avoit pas été éloigné du sentiment des Juifs qui ne pouvoient souffrir que l'on donnât le titre de *Dieu*, ou de *Seigneur* à aucun homme. *Auguste* ne rejeta ce nom, quoi qu'il fût effectivement *Maitre* ou *Seigneur* de l'Empire, que pour affecter d'être populaire, & de vouloir conserver la

liberté aux Romains; artifice dont il se servit toute sa vie, pour être d'autant plus facilement obéi, par des gens, qui n'étoient pas encore tout à fait accoutumés au joug, qu'il leur avoit imposé.

Cette même année il donna la Puissance Tribunitienne à *Tibere*, pour cinq ans, selon les uns; & selon les autres, pour dix. Par ce titre *Tibere* eut, hors de Rome, la même autorité qu'*Auguste*, & devint comme Colleague de l'Empire; dont il étoit la seconde personne, après lui.

L'An vi. de l'Ere Commune, & le x. de l'âge de Jesus-Christ, *Arche-laüs*, accusé à Rome de plusieurs actions tyranniques, fut obligé d'y aller, pour se défendre; mais *Auguste* convaincu de la vérité des accusations, que l'on faisoit contre lui, lui ôta son Ethnarchie, & l'envoya en exil à Vienne, dans les Gaules; la dixième année de son regne, si on peut appeller ainsi son Gouvernement Ethnarchique, qui étoit un titre inférieur à celui de Roi, qu'*Auguste* ne lui avoit pas voulu donner.

L'Année suivante, *P. Sulpicius Quirinus*, Gouverneur de Syrie, réduisit la Judée, en Province Romaine, &
après

après avoir fait un dénombrement de ses habitans, lui imposa un Tribut, comme aux autres, qu'elle devoit payer à l'Empereur. *Joseph* ne parle d'aucun dénombrement des habitans de la Judée, que de celui-ci; & comme c'étoit le plus célèbre & le plus connu, du tems de S. Luc, parce que depuis ce dénombrement les Juifs furent obligez de payer Tribut aux Romains; pour ne pas confondre le precedent dénombrement avec celui-ci, cet E-vangeliste dit qu'il fut fait avant que *Quirinus* fût Gouverneur de Syrie, comme je l'ai déjà remarqué. Si l'on disoit que *Quirinus*, étant Gouverneur de ce pais-là, en avoit fait deux, cela ne s'accorderoit pas avec l'Histoire, qui nous apprend qu'il n'eut ce Gouvernement, que depuis cette année.

Ce fut en ce tems-là que *Judas*, *Galiléen*, ou *Gaulanite*, se souleva contre les Romains. Mis il fut bientôt opprimé. Il laissa néanmoins après lui une secte, qui ne vouloit reconnoître d'autre *Seigneur*, que Dieu seul, & qui fut cause de bien des desordres, dans la suite du tems.

L'An VIII. de l'Ere Commune, *Jesus-Christ* alla à *Jerusalem*, avec *Joseph* & *Marié*, & y fit paroître, dans le Temple,

aux

aux Docteurs de la Loi une sagesse infiniment au dessus de son âge, comme S. Luc le raconte au Chap. II. de son Evangile.

Le xiv. de la même Ere, *Auguste* mourut, & *Tibere* lui succéda. Par-là il eut la même autorité à Rome, qu'il avoit eüe auparavant, dans les Provinces, & gouverna seul l'Empire. A cause de cela, on a compté un double commencement de son regne, dont l'un est depuis l'An de sa Puissance Tribunitienne, & l'autre depuis cette Année.

L'an xix. de l'Ere Commune, à l'occasion d'un certain Impositeur Juif, à qui quelques autres se joignirent, pour séduire une Dame Romaine, & tirer de l'argent d'elle, sous prétexte de l'envoyer à Jerusalem, les Juifs furent chassés de Rome; quoi que *Philon* n'en ait rien dit, dans son *Ambassade à Caligula*, où il fait mention de la maniere favorable, dont *Tibere* traitoit les Juifs.

Le xxv. cet Empereur envoya *Ponce Pilate*, pour être Intendant de Judée, & il entra, à la fin d'Août, dans la xv. année de son regne, à en prendre le commencement à sa Puissance Tribunitienne. Ce fut alors, que *Jean*,
fils

filz de Zacharie, commença à prêcher la repentance & à baptizer les Juifs, ce qui lui fit donner le surnom de *Baptizeur*.

L'Année suivante, Jesus-Christ lui même, âgé alors de trente ans, voulut être baptizé par lui, ce qui ne fut pas plutôt fait qu'une voix du Ciel se fit entendre, comme Jesus prioit Dieu, & lui dit: *Vous êtes mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis mon affection.* Jean lui rendit aussi un témoignage très-avantageux, qui l'auroit pû faire reconnoître pour le Messie, si les Juifs avoient été moins aveugles, qu'ils ne l'étoient. Depuis ce tems, on verra, dans l'Original, un abrégé suivi & chronologique de la vie de Jesus-Christ, sur la terre, que l'on pourra lire dans la version Angloise, Françoisse, ou Flamande de l'*Harmonie Evangelique*, si l'on ne peut pas recourir à l'Original Latin; ce qui fait que je ne m'y arrête pas. Ce fut la première année de la prédication de Jesus-Christ, que plusieurs Disciples commencerent de suivre.

La seconde, ou la xxvii. de l'Ere Vulgaire, il choisit, parmi ceux qui le suivoient, les douze fameux Disciples, à qui il donna le nom d'*Apôtres*, ou d'*Envoyez*, & qui depuis ce tems-

là,

là, ne l'abandonnerent plus. On voit, par le métier de *Simon*, surnommé *Pierre* par *Jésus-Christ*, d'*André* son frere, de *Jean* & de *Jacques* fils de *Zebedée*, qui étoient pêcheurs, & par toute l'Histoire Evangelique, que c'étoient des gens du petit peuple & sans aucunes lettres.

On peut demander ici, d'où vient que *Jésus-Christ* ne choisit pas plutôt des personnes distinguées par leur naissance, ou par leur érudition parmi les Juifs; que bien des gens jugerent peut-être avoir dû être plus propres, pour prêcher l'Evangile, avec fruit, que les Apôtres, qui étoient de basse condition, & qui n'avoient aucune étude. Pour commencer par l'érudition, on fait, par experience, que les moins savans ont souvent le moins de préjugés, & ne sont pas si opiniâtres; parce que convaincus de leur propre ignorance & nullement attachés à quantité d'opinions fausses, qu'ils ignorent; ils distinguent la vérité toute nue, plutôt que ne font bien des Savans; qui enflés de leur prétendu savoir, ne veulent pas reconnoître leur ignorance & leurs erreurs. Outre cela, il auroit été difficile d'empêcher que des gens savans, qui ont communément bonne
opi-

opinion de leur propre jugement, n'eussent ajouté à la doctrine de Jesus-Christ, ce qu'ils auroient cru lui être conforme. Des gens plus éclairés sont aussi beaucoup plus curieux, que des gens ignorans, qui ne s'informent pas de tout; & il vaut souvent mieux, que l'on ne sache pas encore certaines choses, ou qu'on les ignore même toujours, que si elles étoient abandonnées à la curiosité inquiète des Savans, d'où naissent une infinité de controverses, & de variété d'opinions; car rien ne peut satisfaire à l'insatiable cupidité de savoir, & l'envie de contester n'a point de fin. Jesus-Christ n'auroit pas voulu avoir, autour de lui, des gens pénétrants qui s'abandonnant à leurs conjectures, auroient voulu tâcher de deviner le but de toutes ses actions & de tous ses discours, avant que la chose même leur eût pris son dessein; & s'y étant trompez, auroient pu faire & dire bien des choses, qui auroient été nuisibles à l'Évangile. Enfin Jesus-Christ voulut prévenir tous les soupçons, que la Postérité pourroit avoir que ses Apôtres auroient été les inventeurs de la doctrine qu'ils lui auroient attribuée, & qui tenant un milieu entre le Judaïsme & le Paganisme, évite ce que
l'on

On peut reprendre, dans l'un & dans l'autre, prend tout ce qu'ils pouvoient avoir de bon, & établit des choses infiniment plus excellentes. C'est ce qui étoit fort au dessus de la portée du peuple Juif, & qui est si admirable qu'on ne trouve rien de semblable ailleurs, & que l'on reconnoit facilement être descendu du Ciel. Aussi S. Paul a-t-il reconnu que lui & les autres premiers Prédicateurs de l'Évangile avoient ce trésor *en des vaisseaux de terre*. Si ç'avoient été des gens d'une habileté extraordinaire, on auroit pu former contre eux le même soupçon, qu'on a formé contre *Platon*; c'est qu'ils auroient été les inventeurs de la doctrine, qu'ils attribuoient à leur Maître. Cela a fait encore, que l'on a ajouté foi, non à l'éloquence des Apôtres, qui en étoient entièrement destituez, mais aux choses mêmes & aux miracles qu'ils faisoient.

Comme il y a des gens, qui faute de bien entendre la Langue Greque & les regles de l'Eloquence, ne sont pas de ce sentiment, touchant celle des Apôtres, on montre dans une note que ç'a été le sentiment de l'Antiquité Chrétienne, & que les Apôtres eux-mêmes l'ont reconnu.

Si Jésus-Christ avoit choisi des Disciples distinguez par leur naissance, il auroit été dangereux que des gens, qui auroient eu des amis, du bien, & de l'adresse dans la conduite des affaires du monde, n'eussent entrepris d'établir, par la multitude & par les armes, le regne du Messie, que tous les Juifs croyoient être un regne temporel. Jésus-Christ a eu tous les soins possibles d'éviter tout ce qui auroit pu faire soupçonner qu'il avoit voulu être le chef d'une faction, & causer quelque soulèvement; d'où les Juifs & les Romains auroient pu recueillir que son dessein étoit d'établir un regne temporel, & d'où il auroit pu naître une guerre civile, par laquelle la Religion Chrétienne auroit pu être étouffée dans sa naissance. Il évita l'un & l'autre, par le choix qu'il fit d'Apôtres, tels que ceux dont il est parlé dans les Evangiles.

C'est ce que l'on dit, en peu de mots, après quoi on continue l'histoire de la Prédication de l'Evangile, selon l'ordre harmonique, que l'on a établi ailleurs. On y fait remarquer, de tems en tems, le soin que Jésus-Christ prenoit de prévenir toute sorte de sédition; & que c'étoit, pour cela, qu'il

qu'il ne vouloit pas que l'on publiât, qu'il étoit le Messie; & qu'il changeoit souvent de place, de peur de s'attirer un trop grand concours de peuple, qui auroit pu donner occasion à quelque tumulte. Il parloit aussi souvent des maux que ses Disciples souffriroient pour sa doctrine, & il ne leur promettoit rien moins, que des avantages temporels.

La même année, qui fut la seconde du Ministère public de Jesus-Christ, *Jean le Baptiseur*, qu'*Herode Antipas* avoit fait mettre en prison, surpris, selon l'apparence, de ce qu'il n'arrivoit point de changement dans l'état des Juifs, comme l'on croyoit qu'il en devoit arriver à la venue du Messie, quoi qu'il y eût un an que Jesus prêchoit l'Évangile, lui envoya deux de ses Disciples, pour lui demander *s'il étoit celui, qui devoit venir (c'est-à-dire le Messie) ou si l'on devoit en attendre un autre?* Ils le trouverent annonçant l'Évangile, guérissant plusieurs sortes de malades, chassant des Démons, & rendant la vue à des aveugles; & comme ils eurent exécuté les ordres de leur Maître, Jesus-Christ leur répondit qu'ils n'avoient qu'à raconter ce qu'ils avoient vu, à celui
B 2 qui

qui les avoit envoyez. Il ajouta seulement *que ceux-là seroient heureux, qui ne tomberoient point, à cause de lui;* ce qui vouloit dire, que ceux-là seroient heureux, qui demeureroient dans la constante persuasion, qu'il avoit été envoyé de Dieu, quelque humble extérieur qu'ils vissent en lui, & quelque adversité apparente, qui lui pût arriver. Il vouloit marquer par-là que *Jean* feroit mal, s'il commençoit à avoir des sentimens moins avantageux de lui; parce qu'il ne faisoit pas ce que les Juifs attendoient de leur Messie. Il ne fit aucune réponse plus claire, parce qu'il valloit mieux alors que l'on recueuillit qu'il étoit véritablement le Messie, de ce qu'il faisoit; que de la profession ouverte, qu'il en auroit pu faire. Elle n'auroit pas rendu plus fortes les preuves, qu'il en donnoit par sa doctrine & par ses miracles, & elle auroit pu attirer le concours d'une infinité de gens, qui ne cherchoient que des brouilleries dans l'Etat; parce qu'ils souffroient, avec peine, le joug des Romains, & qu'ils attendoient un Roi de ce Monde, qui les délivreroit de leur tyrannie, par la force des armes. Jesus fit ensuite, lors que les Disciples de *Jean* se furent retirez, l'éloge de
ce

ce saint homme, & dit ouvertement que c'étoit-là cet Ange, que Dieu devoit envoyer, pour lui préparer le chemin, & cet Elie, qui devoit venir, avant le grand & terrible jour du Seigneur; c'est-à-dire, avant la ruine de Jerufalem, selon les prophéties de Malachie.

La XXVIII. Année de l'Ere Vulgaire, ou la III. de la Prédication de Jesus-Christ, Herode fit mourir Jean le Baptiseur, comme les Evangelistes le rapportent. Jesus continuant à prêcher, & sa réputation s'augmentant tous les jours; il y eut des gens, qui s'imaginèrent qu'il étoit ce même Jean, qui étoit ressuscité des morts, & qui, à cause de cela, avoit reçu du Ciel le don de faire toutes sortes de miracles. Jesus n'avoit que six mois, moins que Jean, & peut-être qu'il y avoit quelque ressemblance dans leur taille & dans leurs traits, qui pouvoit leur avoir fait naître cette pensée. Herode lui-même, qui avoit fait mourir Jean, par une mauvaise complaisance, & pour ne pas rompre un serment téméraire, mais qui l'estimoit d'ailleurs, avoit du penchant à le croire, & à cause de cela, il souhaitoit de voir Jesus. Mais nôtre Seigneur ne voulut pas.

pas donner cette vaine satisfaction à ce tyran, qui ne le put voir, que lors que *Pilate* le renvoya à lui. D'autres croyoient qu'il étoit *Elie*, le *Thisbite*, qui devoit comme ils croyoient, précéder l'avenement du *Messie*; d'autres un des anciens *Prophetes*, qui étoit ressuscité.

Ce fut alors, que *Nôtre Seigneur* donna à manger à cinq mille hommes, outre les femmes & les petits enfans, avec cinq pains & deux poissons, ce qui fit que ces gens-là, ou au moins une partie d'entre eux, penserent à l'enlever, & à le proclamer *Roi des Juifs*. Mais *Jesus-Christ*, qui savoit leur dessein, les évita, en faisant partir ses *Disciples* seuls, & ensuite en se rendant à eux de nuit; & comme ces gens revinrent, il discourut en termes si figurez de la foi, qu'ils devoient avoir en lui, qu'il exprimoit par *manger sa chair* & par *boire son sang*; il les censura, avec si peu de ménagement, de l'avidité, qu'ils avoient pour une nourriture, qui perit, sans se mettre fort en peine de la pâture spirituelle qu'il leur donnoit; & leur parla, d'une maniere si peu propre à les gagner, qu'ils cesserent de le suivre.

Je ne m'arrête pas au reste de l'histoire

toire des actions & des discours de Nôtre Seigneur. Je dirai seulement que ce fut cette année, ou au commencement de la suivante, qu'un Galiléen, nommé *Theudas*, fit une sédition, & voulut passer pour Prophete. Il fut défait & décapité, par les troupes, que *Pilate* envoya contre lui. *Joseph* a rapporté cette Histoire au tems que *Caspianus Fadus* gouvernoit la Judée sous l'Empire de Claude; mais on a cru devoir plutôt ajoûter foi à *Gamaliel*, qui rapporte cette histoire à ce tems-ci, Act. V., 36. qu'à *Joseph*, qui n'étoit pas contemporain, ni d'ailleurs si exact, que quelques habiles gens l'ont cru. Il est vrai que pour sauver *Joseph*, on a voulu dire qu'il y avoit eu deux *Theudas*, mais *Henri de Valois* a eu raison de rejeter ce double *Theudas*, inventé seulement en faveur de *Joseph*. Le silence parfait, que cet Historien garde sur le Christianisme (car les passages, où on l'en fait parler, ont été fourrez visiblement dans ses Ecrits) suffit pour ne s'y pas fier, quand il contredit des Auteurs dignes de foi.

La IV. & la dernière année de la Prédication de Jesus-Christ fut la XXIX. année de l'Ere Vulgaire, à

laquelle les deux Consuls avoient le surnom de *Geminus* ; & ç'a été le sentiment de toute l'Antiquité Chrétienne, qu'il n'est pas juste de mépriser, lors qu'on le peut concilier avec la Chronologie ; comme le Cardinal *Noris*, les PP. *Pagi* & *Bonjour*, & *Emanuel Schelstrate* l'ont fait. Encore que les premiers Chrétiens ne fussent pas de grands Chronologues, il est très-probable qu'ils ont su l'année de la mort de Nôtre Seigneur, & que le surnom des deux Consuls la leur a fait retenir ; quoi qu'ils n'aient pas su ranger sa vie, selon l'ordre du tems.

Après avoir fait l'Histoire de Nôtre Seigneur jusqu'à son Ascension, on finit sa vie, par ces termes : „ C'est „ ainsi que vécut, sur la terre, J E S U S „ DE N A Z A R E T, que Dieu choisit „ seul, de tout le Genre Humain, „ pour être nommé & être réellement „ son *Fils unique*, d'une manière in- „ connue à tous les siècles précédens, „ & pour être consacré Prophète, Sa- „ crificateur, & Roi, pour le salut „ des hommes. C'est-lui, qui nous a „ appellez à la connoissance de Dieu, à „ la Vertu, & à l'esperance d'une bien- „ heureuse immortalité, lors que nous „ étions dans les ténèbres de l'ignorance „ ce

„ ce & dans la bouë des vices, sans
„ pouvoir esperer rien de bon. Par une
„ vie très-sainte & exempte de tout
„ défaut; par une doctrine tout à fait
„ divine; par des miracles sans nom-
„ bre, auxquels on n'en avoit jamais
„ vu de semblables; par sa mort igno-
„ minieuse & cruelle, soufferte très-
„ constamment & offerte à Dieu,
„ comme un sacrifice, pour obtenir
„ aux hommes le pardon de leurs pe-
„ chez; il a fait voir, qu'il étoit un
„ Prophete & un Sacrificateur d'une
„ vertu consommée. Par sa résur-
„ rection & par son ascension au Ciel,
„ il a pris possession du regne, que
„ Dieu lui a donné sur tous les hom-
„ mes, qu'il gouverne & qu'il prote-
„ ge, mais particulièrement ceux qui
„ font profession d'être ses Disciples,
„ depuis dix-sept siècles, & il revien-
„ dra du Ciel, pour juger des hom-
„ mes, qui seront ressuscitez, au tems
„ marqué de Dieu.

Ayant ainsi marqué la reconnois-
sance, qui est due à l'Auteur de nôtre
salut, on prouve, en peu de mots, la
verité de sa Religion, que l'on traduira
ici. „ S'il ne nous restoit, que les
„ préceptes moraux de Jesus-Christ;
„ personne d'entre les Payens, ni peut-

„ être même d'entre les Juifs, ne s'op-
 „ poseroit à ceux qui le nommeroient
 „ un homme très-excellent, & infini-
 „ ment préférable à tous les Philoso-
 „ phes. Mais parce qu'il est parlé, en
 „ même tems, de ses miracles, de sa
 „ résurrection, de son ascension au
 „ Ciel, avec son regne sur les hom-
 „ mes, & de son retour pour juger des
 „ vivans & des morts, ressuscitez par
 „ sa puissance divine; non seulement
 „ les Payens & les Juifs, mais encore
 „ les Incrédulés, qui se cachent parmi
 „ les Chrétiens, en ont mal parlé &
 „ n'ont pas voulu croire son histoire
 „ ni sa doctrine. Il importe à l'Histoi-
 „ re Ecclesiastique de montrer com-
 „ bien ils se trompent, avant que de
 „ passer à la suite.

„ Pour les miracles, ni les Juifs,
 „ ni les Payens ne pouvoient pas les
 „ rejeter, comme impossibles, puis-
 „ que les uns & les autres en recon-
 „ noissoient plusieurs & prétendoient
 „ qu'il s'en étoit fait & qu'il s'en fai-
 „ soit encore. En effet, puis qu'on
 „ appelle *miracle* ce qui surpasse les
 „ forces des hommes & de tout ce qui
 „ est purement corporel; il n'y avoit
 „ point de raison de nier qu'il s'en
 „ puisse faire, à moins que de suppo-
 „ ser,

ser, comme assuré, qu'il n'y a point
de Natures Intelligentes que les
Hommes, ou que, s'il y en a, el-
les ne peuvent rien faire, qui sur-
passe nos forces. L'un & l'autre
est non seulement contre la vrai-
semblance, mais encore très-absur-
de. Il est certain que l'Univers a eu
un commencement, & que les ani-
maux, qui n'étoient point aupara-
vant, ont été créés; puisque tous
ont un commencement, & que par
consequent on ne peut pas faire une
éternité sans commencement, de
leurs durées, qui ont toutes com-
mencé; d'où il s'ensuit qu'il y a eu
un tems, auquel ils sont nez, pour
la première fois. Tout ce qui est né
a eu une cause, car rien ne peut
être la cause de soi-même. Attribuer
leur formation au concours fortuit
des Elemens, ou des Atomes, qui
ait formé des Machines si belles &
si bien ordonnées, est une extrava-
gante Philosophie, & qui est juste-
ment rejetée de tout le monde. Il
s'est pu donc faire des choses &
il s'en fait tous les jours, qui sur-
passent les forces & la sagesse de tous
les hommes, quand ils seroient réu-
nis, pour cela; & par conséquent,

„ il y a un Dieu, qui est la cause éter-
 „ nelle de tout. Il y a aussi des Na-
 „ tures Intelligentes, qui sont plus
 „ excellentes que nous, qui ont soin
 „ de ces sortes de choses. C'est ce
 „ que non seulement les Juifs, mais
 „ encore les plus sages des Philoso-
 „ phes Payens ont reconnu & dont on
 „ ne doit pas se moquer aujourd'hui.
 „ Il se fait donc tous les jours des
 „ miracles, dans la Nature; & par
 „ conséquent, il s'en est pu faire autre-
 „ fois. Il n'est pas plus difficile de
 „ ressusciter un mort, de guérir les
 „ maladies en disant un mot, & de
 „ faire de semblables choses; que de
 „ faire que des Animaux, auxquels il
 „ n'y en avoit point de semblables,
 „ fussent; ou de faire en sorte qu'ils
 „ se provignent, selon chaque espece,
 „ sans aucune confusion.

„ Si l'on accorde ce que je viens de
 „ dire, & qu'on ne sauroit nier, il
 „ restera à voir si la Religion Chré-
 „ tienne est de si grande conséquence,
 „ que l'on conçoive qu'il a été de la
 „ sagesse de Dieu de faire des mira-
 „ cles, pour son établissement. C'est
 „ ce que l'on a montré au long, dans
 „ les *Prolegomenes*.

„ Quoi que plus de dix-sept
 „ siècles.

„ siecles se soient écoulés , depuis
„ le tems auquel on suppose que Jesus-
„ Christ a vécu sur la terre ; personne
„ ne sauroit nier qu'il n'y ait eu un
„ *Jesus de Nazaret* , qui a eu des Dis-
„ ciples , qui en ont eu eux-mêmes
„ d'autres , à qui ils ont enseigné , de
„ bouche & par écrit , la doctrine
„ qu'ils affuroient avoir apprise de lui ;
„ & qui est venue , de main en main ,
„ jusqu'à nous. *Suetone & Tacite* té-
„ moignent qu'il y avoit des Chrétiens
„ à Rome , depuis le tems de *Neron* ,
„ & que celui de qui ils avoient tiré
„ leur nom , avoit été condamné à la
„ mort , sous *Tibere* , par *Ponce Pi-*
„ *late* Intendant de cet Empereur en
„ Judée , quoi que d'ailleurs ils ne
„ fussent pas quelle étoit la doctrine
„ des Chrétiens. Depuis ce tems-là ,
„ il y a toujours eu des gens , qui se
„ sont glorifiés d'être dans les mêmes
„ sentimens.

„ Il y a donc eu un Jesus-Christ ,
„ au tems auquel les Chrétiens di-
„ sent qu'il a vécu , & il a eu des
„ Disciples , qui ont dit qu'ils avoient
„ reçu de lui la doctrine , dont ils fai-
„ soient profession , & que l'on a ex-
„ posée au long dans les *Prolegome-*
„ *nes*. Personne ne peut dire qu'ils

„ en étoient les inventeurs, à moins
 „ que de ne savoir pas quelle étoit
 „ leur ignorance, qu'ils avouent eux-
 „ mêmes. & qui paroît par l'histoire
 „ Evangelique, ainsi qu'on l'a fait
 „ voir, en la racontant. Outre le
 „ témoignage de *Tacite*, touchant la
 „ mort que Jesus-Christ souffrit, sous
 „ *Ponce Pilate*; les Evangiles se ren-
 „ dent témoignage à eux-mêmes. Ils
 „ renferment une doctrine, qu'on ne
 „ sauroit, en aucune maniere, attri-
 „ buer à un Philosophe Payen, ni à
 „ un Docteur Juif. On n'y voit au-
 „ cun raisonnement philosophique,
 „ aucune autorité des Sages, ni aucu-
 „ ne allusion à leurs traditions, com-
 „ me si on les supposoit comme des
 „ fondemens de ce qui y est enseigné.
 „ Tout y est tiré de la volonté, & de
 „ la révélation de Dieu. Si la révé-
 „ lation faite aux Juifs y est supposée,
 „ comme véritable, comme en effet
 „ Jesus-Christ la suppose par tout; cela
 „ se fait tout autrement, que les Juifs
 „ n'avoient accoutumé de le faire. On
 „ n'y voit aucun mélange des déci-
 „ sions des Docteurs, & il y a quantité
 „ de choses plus sublimes & plus ex-
 „ cellentes, comme reçues immédia-
 „ tement de Dieu, qui y sont propo-
 „ sées,

” fées, avec une autorité, qui fait
” comprendre, que ceux, qui ne les
” reçoivent pas seront punis de Dieu;
” parce qu'ils n'auront pas crû celui
” qu'il a envoyé, & qui a prouvé sa
” mission, par une infinité de miracles.
” Il y a par tout une doctrine si ex-
” cellente & si claire, appuyée de
” grandes récompenses, & qu'on ne
” prouve point par des raisonnemens
” embarrassés, ou par des conjectu-
” res, proposées d'une manière timi-
” de; mais qui y est assurée comme
” indubitable, & confirmée par de
” si grands prodiges, faits aux yeux
” de tout le monde; qu'on n'a jamais
” vu rien de semblable chez aucun
” Peuple, que ce qui a été fait & dit
” par les premiers Disciples de Jesus-
” Christ; mais qui faisoient tous pro-
” fession d'être redevables à leur Maî-
” tre, de toute leur doctrine, & de
” leur pouvoir de faire des miracles,
” & qui ne s'égalèrent jamais à lui,
” en quelque manière que ce fût.
” Tout cela est propre à l'Évangile,
” & le distingue de toute autre doctri-
” ne, proposée par les sages Payens,
” ou par les Juifs.
” Les autres Écrits des Apôtres, qui
” composent le Nouveau Testament,
” en

„ en approchent le plus près ; mais on
 „ ne les sauroit néanmoins égaler aux
 „ discours de Jesus-Christ, & les Apô-
 „ tres ne l'ont jamais fait ; quoi que,
 „ si l'on compare leurs Ecrits, avec
 „ ceux du siècle suivant, il y ait beau-
 „ coup plus de difference entre eux,
 „ qu'entre les discours de Jesus-Christ
 „ & ceux de ses Apôtres, &c.
 „ Si l'on demande présentement
 „ d'où nous savons que les Evangiles,
 „ que nous avons, ont été écrits, par
 „ des Apôtres, ou par des Disciples,
 „ qui avoient vécu avec eux ; on ré-
 „ pond que ç'a toujours été le senti-
 „ ment constant des Chrétiens, depuis
 „ les premiers tems, comme on l'a
 „ montré dans *la Dissertation III.* qui
 „ est après *l'Harmonie Evangelique.*
 „ On ne fait pas autrement que des
 „ livres, desquels personne ne doute,
 „ sont des Auteurs dont ils portent les
 „ noms ; comme, par exemple, que
 „ les livres, que tout le monde croit
 „ être de *Ciceron*, en sont effective-
 „ ment, ou que *l'Eneide*, que nous
 „ avons, est véritablement de *Virgile.*
 „ On regarderoit comme des infensez
 „ ceux, qui en douteroient ; parce
 „ qu'il n'y a rien, ni dans la chose, ni
 „ dans le style, qui ne convienne à

„ ceux

” ceux à qui on les attribue; & que
” l’on est sûr, à cet égard, du con-
” sentement de tous les siècles suivans,
” qui n’ont eu aucun intérêt à donner
” ces livres à des Auteurs, dont ils
” n’étoient point. On peut dire la
” même chose des Auteurs des Evan-
” giles, à qui, outre la chose même,
” un plus grand nombre de personnes
” ont rendu témoignage, aux siècles
” suivans, & ont même perdu leur
” vie, dans les supplices les plus af-
” freux, à cause de la foi qu’ils ajoû-
” toient à ces livres; ce qui n’est ja-
” mais arrivé à aucune autre Histo-
” re.

” Si les Apôtres sont véritablement
” les Auteurs des livres, au devant
” desquels on voit leurs noms; il faut
” nécessairement que ce qu’ils y ra-
” portent & particulièrement la résur-
” rection de Jesus-Christ, qui est la
” dernière & la principale partie de la
” doctrine & de l’histoire, qui y est
” racontée, soit véritable. Cette ré-
” surrection est une chose, dans la-
” quelle ils n’ont pas pu se tromper,
” si l’on fait attention aux circonstan-
” ces, qu’ils racontent eux-mêmes,
” & que l’on a rapportées dans la pré-
” cédente histoire. Si ce fait étoit
” faux,

„ faux, il faudroit qu'ils l'eussent in-
 „ venté, à dessein de tromper; ce
 „ qu'on ne sauroit soupçonner, à leur
 „ desavantage, non seulement parce
 „ qu'ils condamnent toute fraude,
 „ mais encore parce qu'ils n'en pou-
 „ voient tirer aucun avantage. Ils ne
 „ pouvoient esperer par-là ni hon-
 „ neurs, ni richesses, ni plaisirs, mais
 „ au contraire ils devoient attendre
 „ de la part des Juifs & des Payens
 „ qui étoient les maîtres, de l'igno-
 „ minie, de la pauvreté, & toutes
 „ sortes de maux. S'ils s'étoient ima-
 „ ginez d'aquerir par-là du bien, des
 „ honneurs & des délices; l'évене-
 „ ment les auroit bien-tôt détrompez,
 „ ils auroient abandonné leur dessein,
 „ & ils n'auroient laissé aucuns Disci-
 „ ples. Donc tout ce que les Apô-
 „ tres ont fait, ils l'ont fait de bonne
 „ foi; & comme ils n'ont pu se trom-
 „ per, en cette occasion, ils n'ont
 „ pas pu aussi jeter les autres dans
 „ l'erreur.

On a prétendu que *Pilate* avoit en-
 voyé à *Tibere*, selon l'usage des Gou-
 verneurs des Provinces Romaines, des
 informations de tout ce qui s'étoit
 passé, à l'égard de *Jesus-Christ*, &
 qu'il avoit rendu témoignage à ses
 mi-

miracles. Il est vrai que les Gouverneurs des Provinces envoyoit à Rome des rélations de ce qui se passoit, dans leurs Gouvernemens; mais comme ils pouvoient se taire sur ce qu'ils ne croyoient pas être important, ou le raconter autrement; on ne sauroit conclurre, de cette coûtume, que *Pilate* eût raconté exactement & fidelement à *Tibere* tout ce qui concernoit *Jesus-Christ*. Il ne paroît pas que *Justin Martyr* & *Tertullien* eussent vu ces Actes. Autrement pour prouver la verité d'une si importante histoire, ils n'auroient pas manqué de les copier. On ne pouvoit rien rapporter, contre les Payens, de si authentique que de semblables Actes, & ç'auroit été en eux une négligence impardonnable de ne l'avoir pas fait; d'autant plus qu'ils cherchoient de toutes parts, avec beaucoup de soin, ce qui pouvoit servir à la confirmation de la verité, & qu'ils se servoient même quelquefois de preuves peu solides, comme on le verra dans la suite. Il y a de l'apparence qu'ils ont cité ces Actes, dans la confiance que, s'ils existoient encore, on y verroit un rapport favorable à *Jesus-Christ*; à qui *Pilate* n'avoit point été contraire, puis qu'il ne le
con-

condamna, que forcé par les Juifs, après avoir déclaré solennellement qu'il le tenoit pour innocent. Aussi a-t-on supposé depuis de fausses Lettres de *Pilate*, & de faux Actes, comme on le verra dans l'Original. On y examine aussi ce que dit *Tertullien*, de l'envie que *Tibere* eut de mettre *Jesus-Christ*, dans le nombre des Dieux, & de l'opposition que le Sénat y fit, aussi bien que de l'Edit prétendu de cet Empereur, par lequel il défendoit d'accuser les Chrétiens.

On fait voir que cette histoire n'a aucune apparence de vérité, quoi que d'habiles gens, comme *Jean Pearson*, Evêque de *Chester*, aient tâché de le défendre. A cette occasion, on dit un mot de ceux, qui inventoient autrefois des mensonges, pour soutenir la vérité, & à qui l'on ne sauroit pardonner; quoi que l'on pardonne volontiers à ceux, qui s'y sont laissé tromper de bonne foi, & à qui cette foiblesse ne doit pas empêcher qu'on ne donne les louanges, qu'ils méritent d'ailleurs.

On donne ensuite l'histoire des Apôtres & de leur prédication, depuis l'Ascension de *Jesus Christ*, jusqu'au Concile de *Jerusalem*, qui est toute
tirée

tirée des Actes des Apôtres, dont on a seulement rangé les événemens selon l'ordre Chronologique, autant qu'il a été possible. On y mêle ce qui nous reste de l'Histoire Juive de ce tems-là.

Sur la fin de ceux de l'An XXIX. de l'Ere Commune, on a fait voir la supposition de la Lettre d'*Agbare*, ou *Abgare* Roi d'Edesse, à Jesus-Christ & de la prétendue réponse que Nôtre Seigneur y fit ; parce qu'il y a encore des gens, qui soutiennent que ces Lettres sont veritables, à cause qu'*Eusebe* les a données pour telles.

Sur l'Année XXX, 6. où il est parlé du Baptême que *Philippe* administra à l'Eunuque de la Reine *Candace*, on remarque qu'en ce tems-là on n'exigeoit pas de ceux qui vouloient être baptizez une connoissance distincte des articles de la foi Chrétienne, que *Philippe* n'eut pas le tems d'enseigner à l'Eunuque de la Reine d'Ethiopie ; mais qu'on se contentoit qu'ils crussent que Jesus-Christ étoit le Messie, & qu'ils voulussent être ses Disciples. Cela supposoit qu'étant entrez dans l'Eglise Chrétienne, ils ne manqueroient pas de s'instruire le plus exactement, qu'il seroit possible, de la doctrine & des commandemens de Jesus-Christ.

Voyez

Voyez aussi sur l'Année XXIX, 3. & sur la XXXI, 2.

* En écrivant ceci, il m'est venu une pensée dans l'esprit, qui pourra peut-être servir à faire voir l'utilité & l'antiquité de la *Confirmation*. C'est qu'il y a bien de l'apparence, que les premiers Chrétiens, qui baptizoient si promptement ceux qui se présentoient & qui ne pouvoient avoir qu'une idée assez confuse du Christianisme, instituèrent la coutume d'engager ces mêmes personnes, lors qu'elles s'étoient mieux instruites, de se présenter aux Conducteurs de l'Eglise, pour déclarer si elles vouloient demeurer Chrétiennes, ou non; ce qu'elles pouvoient faire alors, avec une plus grande connoissance de cause, & sans pouvoir prétexter qu'elles n'avoient pas bien connu la Religion Chrétienne. En cas qu'elles ne le voulussent pas, elles étoient exclues du nombre des Chrétiens; & en cas qu'elles le voulussent, on les *confirmoit*, en leur imposant les mains, & en priant Dieu qu'il leur fît la grâce de demeurer constantes, dans le Christianisme. On ajouta en suite quelques cérémonies à cette pratique, qui

* *Remarque, qui n'est pas dans l'Original.*

qui n'y paroissent pas essentielles. Au commencement, où il semble, que la plupart des Conducteurs de l'Eglise, que l'on nommoit indifferemment *Prêtres & Evêques*, avoient toute l'autorité des deux Ordres, c'est à dire, celle des Prêtres & celle des Evêques, ils pouvoient également *confirmer*, aussi bien que baptizer; mais lorsque l'on eut donné toute cette autorité à un seul, qui étoit nommé *seul Evêque*, on trouva à propos qu'il eût seul le droit de *confirmer*, aussi bien que celui d'*ordonner*; afin que ni l'un, ni l'autre, ne se fît légèrement; ce qui pouvoit arriver si chacun des Conducteurs l'eût pû faire à part. La *Confirmation* ne fut pas moins utile, pour ceux qui avoient été baptizez, dans l'enfance; parce qu'on ne pouvoit pas savoir, sur tout dans les premiers tems, auxquels les Chrétiens étoient persécutez, s'ils vouloient confirmer la profession que leurs parens avoient faite pour eux, dans leur enfance, & demeurer attachés à l'Eglise Chrétienne. Si cette cérémonie ne paroît pas aujourd'hui importante à ceux, qui ne l'admettent pas, parmi les Protestans; on ne peut pas nier qu'elle ne fût très-utile, dans les tems, où les Chrétiens étoient ex-

posez

posez à la persécution ; & l'on ne sauroit blâmer ceux qui l'employent encore aujourd'hui, pour apprendre aux jeunes gens ce à quoi ceux, qui sont baptisez, sont engagez, s'ils ne veulent rendre inutile la profession que leurs parens ont faite pour eux, dans leur baptême. Mais il faut toujours se souvenir que les Cérémonies ne sont, en elles-mêmes, d'aucun effet ; si ceux, qui les pratiquent, n'entrent dans les vuës pieuses de ceux qui les ont établies, & qu'on peut appeller l'esprit des cérémonies.

Sur l'Année XLII, 5. on rapporte l'Hérésie de *Simon* le Magicien, dont la doctrine est si absurde, qu'il est étonnant qu'il ait pu avoir un seul Disciple ; puis qu'il se faisoit lui même Dieu & une Courtisane de Tyr, nommée *Helene*, qu'il avoit tirée d'un lieu infame & prise avec lui, *sa première pensée*, ou *production*. Il disoit aussi, entre autres choses, que cette *Helene* avoit produit les Anges ; que ces Anges avoient créé le Monde, & le gouvernoient mal ; qu'ils avoient inspiré les Prophetes, & tyrannisoient les hommes, par leurs commandemens ; & que lui *Simon* étoit venu, pour les délivrer. Tout cela est monstrueux,
&

& il est également difficile de comprendre qu'il se soit trouvé des hommes assez méchants, & assez impudens, pour vouloir le faire croire aux autres; ou assez fous, pour y ajouter foi. Cependant les Gnostiques & les Valenti- niens enseignoient de semblables choses, touchant la création & la conduite du Monde, par les Anges, & touchant les Propheties.

On réfute ensuite l'histoire de la statue dressée par les Romains à *Simon*, comme à un Dieu, & le combat de ce Magicien avec S. Pierre. On n'auroit point réfuté cela, s'il ne s'étoit trouvé d'habiles gens, qui l'ont soutenu. On est contraint, à cause de la credulité outrée, ou de l'opiniâtreté de certaines gens, de réfuter sérieusement ce dont il suffiroit de se moquer, en passant.

Après vient l'Histoire Ecclesiastique depuis le Synode de Jerusalem tenu l'An XLIX. & la mort de S. Pierre & de S. Paul, arrivée l'An LXVIII. Il y avoit, en ce tems-là, entre les Juifs eux mêmes, quelque diversité de sentimens, touchant l'observation des ceremonies par leurs Profelytes. Les uns soutenoient qu'il suffisoit, pour être agreables à Dieu, que les Profe-

lytes s'abstinssent de l'Idolatrie & de quelques autres choses, qui choquoient le plus les Juifs, sans qu'ils fussent obligez de se faire circoncire; & ç'a été le sentiment des Juifs, qui ont vécu depuis quelques siècles. D'autres soutenoient qu'ils devoient encore observer la circoncision.

C'est ce qui paroît, par l'Histoire d'*Izate*, Roi des Adiabeniens, que rapporte *Joseph*, & que l'on verra ici en abrégé. Les Juifs convertis au Christianisme faisoient aussi, parmi les Chrétiens, une semblable querelle aux Gentils, qui l'avoient embrassé, & prétendoient qu'ils ne pouvoient former une Eglise, avec eux, qu'en observant les cérémonies Judaïques; quoi qu'ils n'eussent aucun sujet de les exiger d'eux. Ceux d'Antioche ne furent pas capables de mettre fin à cette controverse. On envoya consulter les Apôtres à Jerusalem, qui, après avoir parlé entre eux de cette affaire, conclurent qu'il suffisoit de demander des Gentils qu'ils s'abstinssent des chairs des victimes & des bruvages consacrez aux Idoles, des débauches avec les femmes & les garçons, des animaux suffoquez & du sang; sans quoi il n'étoit pas possible aux Juifs convertis de former une même

me

me Eglise avec eux. Les Gentils s'y foudrent volontiers, mais les Juifs convertis étoient encore si entêtez de leurs cérémonies, qu'ils n'en revinrent, que plusieurs années après, comme on le verra, dans cette Histoire. La verité est que ce peuple ne raisonnoit guère, & qu'il se laissoit uniquement gouverner par ses préjugés, qu'il n'avoit jamais examinez. Autrement si les Juifs avoient su raisonner, ils auroient bien compris, par les discours de Nôtre Seigneur, & par la chose même, qu'on ne pouvoit exiger des Gentils l'observation des cérémonies, qui n'avoient été données qu'aux Juifs. Ce qui étoit arrivé à S. Pierre, chez le Centurion *Corneille* à Césarée, devoit aussi lever tout scrupule à ceux de cette nation.

Cependant S. Pierre lui même étant à Antioche, l'An L. & ayant vécu avec les Gentils convertis, comme il faisoit avec les Juifs; il arriva que quelques uns de ces derniers, qui y vinrent, en parurent si scandalizez, qu'il n'osa continuer à vivre de la même maniere avec les Gentils, & que S. *Barnabé* aussi cessa de les fréquenter aussi familerement. Ce fut alors que S. *Paul*, qui sans doute avoit eu des

revelations particulieres, fur cette matiere, résista en face à S. Pierre; qui étoit du même sentiment que lui, mais qui dissimuloit, à cause des Juifs, qui étoient venus à Antioche.

L'An LI. S. Paul passa en Europe & y prêcha l'Évangile, en Macedoine, à Philippes, & ensuite à Thessalonique, d'où il alla à Berée. Je ne m'arrête point aux circonstances, qu'on verra dans les Actes des Apôtres, & dans les Epîtres de S. Paul, mais qu'on a rangées ici, selon l'ordre du tems. Il passa de Berée à Athenes & d'Athenes à Corinthe, où il demeura plus long-tems, qu'il n'avoit fait en aucun autre lieu de l'Europe, puis qu'il y passa un an & demi. Il y fit connoissance, avec un certain *Aquila*, faiseur de Tentes, avec qui il s'affocia, car il avoit appris le même métier, selon l'usage des Juifs; parmi lesquels ceux, qui s'attachoient particulièrement à l'étude de la Loi, ne laissoient pas d'apprendre un métier, dont ils subsistoient, quand le soin d'instruire les autres, dans la Loi, ne leur donnoit pas de quoi vivre. Par ce moyen-là, S. Paul se trouvoit en état de prêcher l'Évangile, sans être à charge à ses Disciples, quoi que dans le fonds, il fût

fût très-juste qu'ils lui donnassent de quoi vivre; & c'est de quoi il se glorifie, avec raison, dans ses Epîtres aux Thessaloniens & aux Corinthiens. Etant aussi prudent & aussi généreux, qu'il l'étoit, il voulut faire voir que ce n'étoit nullement par l'envie de devenir riche, mais par celle de sauver les ames des hommes, qu'il couroit les terres & les mers; avec des fatigues, & des dangers, sans nombre.

Il montrait encore, par le mépris qu'il faisoit de ce que les hommes estiment le plus, en vivant comme un vil Artisan, qu'il regardoit l'Evangile comme une doctrine véritablement céleste, & l'emploi de la prêcher, comme un emploi que Dieu récompenseroit, si l'on s'en aquitoit fidelement; puis qu'il prenoit tant de peine & couroit tant de risques, pour la répandre, sans en tirer aucun avantage ici bas. En effet, si les Apôtres avoient vécu, comme ceux, qui se nomment leurs successeurs, ont fait depuis le IV. siècle; il auroit été fort difficile de faire croire au monde, qu'ils auroient agi sans intérêt, & la doctrine Evangelique, toute admirable & toute sainte qu'elle est, en seroit devenu suspecte.

Pendant que S. Paul étoit à Corin-

the, il écrivit sa premiere Epître aux Theſſaloniens, dont on donne un très petit abrégé ici; comme on fait à l'égard de toutes les autres, dans les tems auxquels elles ont été écrites. S. Paul y parle de l'aveneinent de Jeſus-Chriſt, comme s'il n'étoit pas éloigné & qu'il eût été poſſible qu'il arrivât de ſes jours; parce que c'étoit un ſecrèt que Dieu a caché aux hommes, & qu'il étoit vrai que Jeſus-Chriſt pourroit arriver tous les jours, ce qui obligeoit les Chrétiens d'être toujours ſur leurs gardes.

L'année ſuivante, ou la LIII. de l'Ere Commune, S. Paul avertit les Theſſaloniens qu'ils ne ſe laiſſaſſent pas tromper, par des révélations, ou par des Lettres, comme écrites par lui même, dans leſquelles il ſeroit dit que Jeſus-Chriſt alloit arriver; puis qu'il ne viendroit pas avant que les Juifs ſe fuſſent rebellez ouvertement, à quoi ils ſe préparoient alors en ſecrèt; qu'il falloit qu'avant que Jeſus-Chriſt vînt, de méchants hommes, qui ſ'égaleroient à Dieu, qui mépriſeroient toutes les Puiffances, levaffent le maſque, & ſe rendiſſent maîtres du Temple de Jeruſalem; ce qui n'arriveroit point, avant que ces gens-là fuſſent

sent venus à mépriser les principaux de la nation Juive, & à ne point craindre d'être accablez par les Romains, raisons qui les retenoient encore dans le devoir; que ces méchantes gens s'attireroient, par des miracles & par des prodiges, quoi qu'ils ne fussent que des imposteurs, la confiance de ceux, qui avoient méprisé auparavant l'Évangile, & que Dieu abandonneroit à leur ignorance & à leur méchanceté; en sorte qu'ils ouvreroient les oreilles, qu'ils avoient tenu fermées à la vérité, à de grossiers menfonges. C'est ainsi que l'on a paraphrasé le passage de la seconde Ep. aux Thessaloniens Ch. II. concernant l'homme de péché, & le mystère d'iniquité. On pourra voir des preuves plus étendues de cette explication, dans les additions aux remarques de Hammond, sur cet endroit; ou dans les Notes Françoises, sur le Nouveau Testament.

L'Année LIV. S. Paul alla en Asie, passa à Ephese & se rendit à Jerusalem, d'où il retourna dans l'Asie Mineure, dont il parcourut diverses parties, comme la Phrygie & la Galatie, quoi que S. Luc n'en dise rien; puis qu'il y avoit fondé des Eglises, comme il paroît par l'Épître aux Galates. Il y a

encore plusieurs choses remarquables, dans les Epîtres aux Corinthiens, dont S. Luc n'a rien dit, & qu'on ne peut pas rapporter à certaines années, parce que dans les lieux, où S. Paul en parle, il n'y a aucunes marques des tems, auxquels elles sont arrivées.

Avant que S. Paul fût revenu à Ephese, où il avoit laissé *Aquila & Priscille* sa femme, il y vint un habile homme d'Alexandrie, nommé *Apollos*, ou *Apollodore*; qui ayant été instruit, par quelques Juifs, de la doctrine de *Jean le Baptiseur* sans connoître d'ailleurs *Jesus-Christ*, se mit à la prêcher, dans la Synagogue des Juifs. Il semble qu'*Apollos* fût Juif d'origine, ou qu'il étoit Profelyte, puis qu'il suivoit un Docteur Juif, & qu'il prêchoit dans une Synagogue Juive. Mais il paroît étrange que vint ans après la mort & l'ascension de *Jesus-Christ*, dont la doctrine étoit répandue dans une grande partie de l'Asie, & apparemment aussi en Egypte, il n'eût pas oui parler de lui & n'eût pas embrassé sa doctrine; puis que *Jean* lui avoit rendu témoignage. Il falloit qu'il n'eût eu commerce avec aucun Chrétien, ce qui peut être arrivé, pour diverses raisons, que nous ne savons pas; ou que

les Disciples de *Jean*, qui l'avoient instruit, fussent des Juifs entêtez & ennemis de l'Évangile. *Aquila* l'ayant instruit du Christianisme, il l'embrassa, & fut, sans doute, baptizé, avant que de le prêcher, quoi que S. Luc n'en dise rien.

S. Paul, de retour à Ephese, y trouva aussi douze personnes, de la même secte, les instruisit, les baptiza, & leur conféra les dons du S. Esprit. Comme ils n'avoient été baptizez, qu'*au nom de Jean*; c'est à dire, pour être nommez ses Disciples; ils dûrent être baptizez *au nom de Jesus-Christ*, ou pour être appellez les Disciples du Messie, qu'ils avoient cru devoir venir après *Jean*, & dont ils savoient alors la venue. S. Paul prêcha à Ephese, d'abord dans la Synagogue des Juifs, selon sa coûtume; mais comme ils ne reçurent pas l'Évangile, comme ils devoient, il forma une assemblée à part, comme il l'avoit déjà fait ailleurs, & les Juifs furent ses ennemis déclarez, comme ils l'avoient été en d'autres endroits. On pourra voir, dans l'Original, les progrès de l'Évangile à Ephese, & dans le voisinage, aussi bien que la sedition de *Demetrius*, pour faire perir S. Paul, s'il eût pu.

Cet Apôtre ayant reçu à Ephese l'An LVI. de mauvaises nouvelles des mœurs des Chrétiens de Corinthe, à l'égard des débauches, avec les femmes de mauvaise vie, dont cette ville étoit pleine, leur écrivit une lettre, dans laquelle ils leur défendit de fréquenter les *Fornicateurs*.

L'Année suivante ou la LVII. les Corinthiens lui répondirent, pour lui demander si par ce mot là il entendoit les Payens en général, qui étoient fort infectez de ce vice, & lui firent d'autres questions. Cette Lettre, aussi bien que celle, que S. Paul leur avoit écrite, s'est perdue. S. Paul leur répondit, par la Lettre, que nous appellons aujourd'hui *la première aux Corinthiens*, parce que nous n'avons plus la précédente. On verra un abrégé de cette Epître au §. III. J'ai cru devoir y faire quelques remarques dont les unes concernent les matieres mêmes & les autres la maniere d'écrire de S. Paul, dont c'est la première Lettre, qui soit un peu étendue. Les premières regardent l'Histoire Ecclesiastique de ce tems-là, & les autres servent à former un jugement solide, de l'éloquence de cet Apôtre.

Il faut sçavoir, avant toutes choses, qu'a-

qu'après que S. Paul avoit enseigné aux Eglises, que Jesus-Christ est le Messie promis, & leur avoit expliqué tous les dogmes nécessaires au salut; il les quittoit, pour aller annoncer l'Evangile ailleurs. S'il arrivoit quelque chose, qui demandât qu'il les instruisît plus exactement, qu'il censurât leurs erreurs, ou leurs vices, ou qu'il affermât leur foi, par de nouvelles raisons; il ne manquoit pas de leur écrire, comme on le voit par toutes ses Epîtres. Il n'a envoyé à aucune, que nous sâchions, les élemens de la Religion Chrétienne disposés méthodiquement, ou un systême plus exact de ses dogmes. Il suppose par tout qu'elles en étoient assez instruites, & qu'il n'étoit pas besoin d'y revenir de nouveau. Il est néanmoins très-apparent que les Apôtres ne se contentoient pas de les instruire de vive voix des fondemens du Christianisme, mais qu'ils leur donnoient aussi, par écrit, l'histoire des actions & des discours de Jesus-Christ, que nous appellons les *Evangelies*. L'instruction de vive voix ne parvient qu'à peu de gens, & on la peut non seulement oublier; mais même changer, ou par défaut de mémoire, ou faute de l'avoir bien comprise, ou

manque de jugement, ou à dessein & de mauvaise foi. Les siècles suivants n'ont que trop expérimenté le changement qui y peut arriver, quoi qu'ils eussent les Ecrits des Apôtres; & qu'auroit-ce été, s'il n'étoit rien demeuré par écrit de la doctrine de Jesus-Christ & de ses Apôtres? Il est d'autant plus vrai-semblable qu'ils mettoient, entre les mains du peuple, les Evangiles; qu'ils n'avoient rien à enseigner d'autre aux Chrétiens, que ce qu'ils avoient appris de Jesus-Christ, & que l'on ne vit ni alors, ni plusieurs siècles après, aucun système méthodique de la Doctrine Chrétienne.

Quoi que les endroits, qui concernent la Morale, qui est d'un usage perpetuel & universel, soient assez clairs, il y a néanmoins en cette Epître & en celles, que le même Apôtre a écrites aux Galates & aux Romains, des endroits, que nous n'entendons pas; qui étoient sans doute assez clairs, pour ceux à qui il écrivoit. Tels sont les endroits, auxquels il répond à des questions, que nous ne pouvons pas même deviner, ou dans lesquels il fait allusion à des usages, à des opinions, ou à des faits, que nous ne savons point. Telle est la coutume de *livrer à Satan*
dans

dans la 1. Ep. aux Corinthiens, l'usage des dons spirituels, dans les Assemblées, & ce que S. Paul répond aux objections tacites des Juifs, dans les Epîtres aux Romains & aux Galates; où il réfute leurs opinions, & peut-être même leurs propres termes, touchant la Loi &c. Les habiles gens ont bien tâché d'expliquer ces endroits, par des conjectures, dont quelques unes sont fort vrai-semblables; mais on ne peut pas s'affurer sur des conjectures, comme sur des veritez assurées; & tout ce qu'on ne peut pas expliquer, par des interpretations indubitables, demeure obscur. Nôtre salut ne dépend pas de cette sorte de choses, & nous ne sommes obligez de croire & de faire, que ce que nous entendons, au moins à quelque égard. On peut demeurer en suspens, sur le reste; & l'on n'aura pas peu fait, si l'on a embrassé sincèrement tout ce que l'on entendoit & que l'on en ait fait usage dans la vie. Il y a encore des passages difficiles; parce que la plûpart des gens ne savent pas de quelle maniere les Juifs avoient accoutumé de citer & d'expliquer l'Ancien Testament; & que les Savans même ne peuvent pas toujours savoir, si l'Apôtre raisonne, sur les concessions

sions des Juifs, & en s'acommodant à eux, par des raisonnemens qu'on nomme *ad hominem*, ou sur ses propres principes, & conformément à ses sentimens. On trouvera plusieurs remarques, sur cette sorte d'endroits, dans les additions aux notes de *Hammond* sur le N. T.

Il paroît, par la I. Epître aux Corinthiens, aussi bien que par d'autres, que ceux-là se trompent, qui s'imaginent que la plûpart des Chrétiens de ce tems-là, tels qu'étoient ceux de Corinthe, vivoient, comme ils l'auroient dû, sur tout ayant été instruits, pendant long-tems, par d'excellents Maîtres. Il ne faut pas entendre les loüanges, que S. Paul donne aux Corinthiens, comme si elles avoient regardé également tous les Chrétiens, & comme s'il les falloit prendre à la rigueur. Peu de gens en étoient dignes, & si S. Paul ne fait pas d'exception, c'est pour ne s'attirer pas la haine de ceux, qui ne les méritoient pas, & afin qu'ils tâchassent de s'en rendre dignes. Il faut attribuer cela à la civilité & à la prudence de S. Paul, qui les excitoit par-là à la Vertu, plutôt qu'il ne rendoit témoignage à leur maniere de vivre; comme il paroît, par la suite. I. Il dit au Ch. III, 1. *Et suiv. qu'il n'a-*

n'avoit pas pû leur parler, comme à des hommes spirituels, mais comme à des charnels & comme à des enfans en Jéſus-Christ, & qu'il leur avoit donné du lait, & peu de la viande ſolide, parce qu'ils ne la pouvoient pas encore ſupporter, & qu'ils ne le pouvoient pas même, lors qu'il leur écrivoit, puis qu'ils étoient charnels. II. Qu'ils étoient néanmoins orgueilleux & qu'ils le mépriſoient, comme il le leur reproche Ch. IV, 7. & ſuiv. Ch. VI, 1. & ſuiv. Ch. XI, 18: III. Qu'il y avoit entre eux des diſiſions indignes de l'Evangile, comme il paroît par le Ch. III, 3. & ſuiv. IV. Qu'ils étoient adonnez à des débauches honteuſes, dont il les exhorte de ſe retirer, Ch. VI, 9. & qu'il y avoit un homme, qui avoit commerce, avec ſa Belle-mere, & qu'il les censure de ſupporter, Ch. V, 1. & ſuiv. V. Qu'ils confondoient la S. Cene avec un repas ordinaire, & qu'ils ne s'examinoint pas eux-mêmes, pour ſavoir ſ'ils étoient dignes d'y participer, Ch. XI, 17. juſqu'à la fin: VI. Qu'ils abuſoient des dons ſpirituels, que Dieu leur avoit donnez, pour l'édification de l'Eglife, & non pour en faire oſtentation; ce qui faiſoit qu'ils parloient quelquefois en une Langue inconnue, ſans qu'il y eût

eût d'interprete, pour l'expliquer, & qu'ils commettoient d'autres choses, qui convenoient mieux à une Assemblée d'infensez, que de Chrétiens, qui ne devoient rien faire qui ne fût séant, & propre à édifier, comme il paroît, par le Ch. XIV : VII. Qu'ils avoient besoin qu'on leur prouvât la résurrection des morts, qui est le fondement de tout le Christianisme; ce que S. Paul fait, au Ch. XV. Tout cela prouve, qu'une bonne partie de l'Eglise de Corinthe n'avoit pas fait encore de grands progrès, ni dans la connoissance des dogmes, ni dans la bonne vie. Il y a bien de l'apparence qu'il y avoit ailleurs de semblables Chrétiens, d'où l'on peut concevoir qu'encore qu'ils eussent oui prêcher l'Evangile, par des Apôtres, & qu'ils l'eussent vu confirmer, par de grands miracles; ils n'étoient néanmoins pas tels, qu'ils auroient dû être. C'étoient-là des défauts de Néophytes, qui n'avoient pas encore bien compris l'Evangile, & qui ne l'avoient pas assez digéré. Si l'on pense à cela, on ne fera nullement surpris, si les Chrétiens, d'abord après le tems des Apôtres, ont fait & dit bien des choses, que des personnes éclairées & pieuses ne voudroient ni faire, ni dire aujourd'hui.

L'Evan-

L'Evangile mieux entendu & reçu du fonds du cœur, produisit en suite plus de fruits & en produit encore aujourd'hui. La plupart ne pouvoient pas passer tout d'un coup d'une vie très-dépravée à la sainteté Evangelique; ni d'une ignorance très-grande à une exacte connoissance de l'Evangile. Ces sortes de fruits, comme tous les autres, ne meurissent qu'avec le tems. Cela n'empêchoit néanmoins pas que les Chrétiens en général, ne fussent infiniment meilleurs, que les Payens. Il se pourroit faire que la Providence Divine auroit permis que les Disciples des Apôtres n'auroient pas fait les progrès, qu'ils pouvoient faire, dans la connoissance de la Religion & dans l'obeissance qui lui est due; de peur qu'on ne crût qu'ils avoient été les auteurs du Nouveau Testament, ou que la doctrine Chrétienne ne parût avoir été reçue, seulement à cause de la régularité de leur vie; ou pour quelque autre raison, que nous ne savons pas. Quoi qu'il en soit, on est assuré de la chose, & l'on doit bien se garder d'en douter, quand même on ne pourroit pas en rendre une raison assez commode; ou parce qu'il nous sembleroit que la Providen-
ce

ce Divine n'auroit pas dû le permettre. Il ne faut pas chercher, dans l'Histoire, ce que Dieu a dû faire, selon nous, mais ce qu'il a fait, & en rendre les raisons les plus probables qu'il soit possible, si cela est nécessaire, ou avouer franchement que la conduite de la Providence est au dessus de nôtre portée. Sans cela, on change l'Histoire en *Legende*, comme avoit fait Mr. *Cave*; ou d'une Verité, on en fait un pur Roman.

On peut encore recueillir du Ch. XII. de la 1. Ep. aux Corinthiens, combien de sortes de talens Dieu avoit accordez aux premiers Chrétiens, pour l'établissement, l'édification & la conduite des premières Eglises, comme on le verra dans l'Original.

Pour parler de S. Paul, en particulier, quoi qu'il ait excellé, entre les Apôtres, par la grandeur des révélations, il avoué *qu'en matiere de langage il n'étoit qu'un idiot* 2. Cor. XI, 6. ce qu'il ne dit nullement, par une espece de modestie, qui lui fasse nier d'avoir un talent qu'il avoit effectivement; mais parce que cela étoit vrai. Dans l'endroit, où il le dit, il ne s'abaisse point, mais au contraire, il étale aux Corinthiens les graces & les dons, qu'il

qu'il avoit reçus de Dieu, pour se défendre contre ceux qui le méprisoient. D'ailleurs il en donne une raison Théologique dans la 1. Ep. II, 4. où il dit *que ses discours & sa prédication n'avoient pas consisté en des harangues de la sagesse humaine propres à persuader, mais en une démonstration d'esprit & de puissance; afin que ce ne fût pas à la sagesse des hommes, mais à la puissance de Dieu, que l'on ajoutât foi.*

En effet, dans S. Paul, il y a non seulement des mots & des expressions qu'il tire de l'usage du peuple, mais encore des Hebraïsmes, & assez d'obscurité, soit dans les paroles, soit dans la liaison du discours, particulièrement dans le détail; car pour le gros, il est plus facile de voir, par la conclusion, ce qu'il veut dire, quoi que souvent on ne voye qu'avec peine comment il parvient à ses fins. C'est pourquoi les Peres Grecs & Latins, les plus habiles, reconnoissent que S. Paul étoit destitué de l'érudition & de l'éloquence des Grecs. Mais il faut bien prendre garde de ne point confondre les choses, avec les paroles: car les choses sont d'autant plus sublimes, que l'expression l'est peu, & ces choses sont d'une si grande importance, qu'on fait peu

peu d'attention à la manière, dont elles sont dites.

Ce n'est pas seulement l'expression de S. Paul, qui est obscure; la disposition de tout son discours fait de la peine aux meilleurs Interpretes. Il est vrai que dans les Lettres, on n'a pas accoutumé d'observer une disposition si exacte; mais dans ceux, qui écrivent clairement, nous voyons facilement quel est leur but & de quelle manière ils y parviennent. On entend quel est l'état de la question dont il s'agit, & la suite & la liaison des raisonnemens ne sont pas moins claires. C'est ce que l'on ne développe qu'avec peine, dans S. Paul, non seulement à cause de l'obscurité des termes, mais encore à cause des fréquentes digressions, plus ou moins longues & les *Hyperbates*, qui ne sont marquées par aucune transition. On peut voir par-là que S. Paul est non seulement dépourvu des ornemens superflus de l'éloquence Greque; mais même de ceux, qui sont dignes de louange; savoir, de la clarté du discours & du bon ordre. Mais, comme nous l'apprenons de lui même, Dieu avoit de très-sages vuës, en n'employant pas un homme plus éloquent, pour prêcher l'Évangile aux

Gen-

Gentils. C'est ce que l'on a remarqué sur le style de S. Paul, en cet endroit, pour n'y revenir plus. On verra dans l'Original ce que l'on dit du contenu de chaque Epître. On ne peut pas s'y arrêter, dans cet Extrait.

Je ne dirai que peu de mots, sur l'Epître aux Romains, dont les onze premiers Chapitres ont donné le plus d'exercice aux Interpretes. S. Paul écrivit cette Epître l'An LVIII. Il avoit appris, depuis long-tems, qu'il y avoit quelque nombre de Chrétiens en cette ville, dont l'Eglise s'assembloit alors dans la maison d'Aquila & de Priscille, qui y étoient retournez, & S. Paul en connoissoit plusieurs qu'il salua par leurs noms à la fin de sa Lettre. Il y avoit aussi à Rome une très-grande quantité de Juifs, comme on le fait voir, par un passage remarquable de *Philon*; & S. Paul auroit extrêmement souhaité de les gagner, en les amenant à Jesus-Christ; ou, si cela ne se pouvoit, il jugeoit à propos de fournir aux Chrétiens des raisons pour se défendre contre eux. C'est pour cela que, dans son Epître aux Chrétiens, qui demeuroient à Rome, il entreprend de traiter des principales controverses, que les Chrétiens a-

voient

voient avec les Juifs, excepté celle du Messie; sur laquelle il ne falloit que consulter les Evangiles, dont l'Histoire prouve évidemment que Jesus l'étoit. Les Juifs prétendoient que personne ne pouvoit être *justifié*, c'est-à-dire, *passer pour juste*, ou pour homme de bien devant Dieu, à moins que d'observer en tout la Loi de Moïse; au contraire les Chrétiens soutenoient que, *par la foi en Jesus-Christ*, qui renferme tous les devoirs de la vie Chrétienne, & non par l'observation de la Loi, on pouvoit passer devant Dieu, pour homme de bien, & que de cette maniere les Gentils, qui n'avoient jamais obéi à la Loi, & n'y obéiroient jamais, en ce qu'elle avoit de particulier & de distinct de l'Evangile, pouvoient devenir agréables à Dieu. Les Juifs faisoient deux principales objections à cette doctrine. L'une étoit qu'elle introduisoit le libertinage, puis que par la foi en Jesus-Christ, sans obéir à la Loi, les hommes pouvoient aspirer à être agréables à Dieu. L'autre étoit qu'il s'ensuivoit de là que les Juifs, qui n'embrassoient par le Chritianisme, seroient rejettez de Dieu, ou plutôt en étoient déjà rejettez, pendant que les Gentils en-

troient

troient en faveur auprès de lui. Cela paroiffoit aux Juifs contraire aux promesses & à la justice de Dieu; puis qu'il avoit promis à Abraham, qu'il tiendroit à perpetuité sa posterité, pour son peuple; & même que cette posterité, étant selon les Chrétiens, rejetée de Dieu, n'étoit nullement coupable, puis que personne ne pouvoit empêcher que Dieu ne fit ce qu'il lui plaisoit.

S. Paul montre donc I. depuis le verset 16. du Ch. I. jusqu'au 23. du V. que tant les Juifs, que les Chrétiens, n'étoient pas justifiez devant Dieu, par l'observation de la Loi de Moïse, mais de celle de Jesus-Christ, & il louë extrêmement, à cause de cela, la bonté de Dieu: II. Dans le Chap. VI. & les deux suivans, il répond à la premiere des deux objections & explique plus au long la nature & la force de la foi, par laquelle nous aquerons la justice Evangelique; car il montre que la doctrine Chrétienne, qui enseigne que nous sommes justifiez devant Dieu, par l'Evangile & non par la Loi, ne presse pas moins la fainteté, & qu'elle la demande même, avec plus de force. Il prouve encore que la Loi n'avoit par la force de produire dans les cœurs la veritable fainteté,

teté, & qu'elle ne faisoit qu'irriter la cupidité; au lieu que l'Evangile demande non seulement la sainteté de nous, si nous voulons être sauvez, mais encore nous inspire une volonté ferme de nous sanctifier & de la constance, pour supporter toutes sortes d'adversitez, plutôt que d'offenser Dieu: III. Dans les Chap. IX. & les deux suivans, il résout la seconde objection; car S. Paul y enseigne que Dieu avoit rejezté la plûpart des Juifs, parce qu'ils n'avoient pas voulu croire à l'Evangile, & les avoit abandonnez à leur propre opiniâreté; & qu'au contraire les Gentils, en croyant, étoient devenus participans des bien-faits de Dieu; ce qui n'étoit contraire ni à ses promesses, ni à sa justice; puis qu'il avoit tenu ses promesses aux Juifs, pendant qu'ils avoient cru en lui, & qu'il avoit fait du bien aux Gentils, conformément au droit qu'il en avoit, sans qu'ils l'eussent mérité, non plus que les premiers Patriarches de la Nation Juive: IV. Le reste de l'Epître, qui s'étend jusqu'au Ch. XV. contient des exhortations & des préceptes, concernant toutes sortes de Vertus, & sur tout touchant l'obligation où les Juifs & les Gentils étoient de se supporter les uns
les

les autres & touchant le bon usage des choses indifferentes. On peut voir par là que l'usage, que l'on a fait de cette Epître, depuis le V. siecle, pour décider les Controverses de la Prédestination & de la Grace, comme on les a entendues depuis, n'a aucun fondement, puis qu'il n'y avoit, du tems de S. Paul, aucune controverse là-dessus, entre les Juifs & les Chrétiens.

Dans toute cette Epître, S. Paul ménage beaucoup les Juifs & en parle avec une grande douceur; mais dans celle qui est adressée aux Galates, qui, après avoir embrassé l'Evangile, étoient retombés dans le Judaïsme, il garde beaucoup moins de ménagemens. On en verra l'abregé dans l'Original. Ceux que l'on a donnez de la I. aux Corinthiens, & de celle, qu'il écrivit aux Romains, feront juger du reste.

Cette même Année LVIII. S. Paul fut fait prisonnier à Jerusalem, & comme il eut appelé de l'Intendant de Judée à l'Empereur, il fut conduit à Rome, où il arriva l'An LXI. & où il demeura deux ans. On ne s'arrête à aucun détail, pour n'être pas trop long. C'est là que finit l'Histoire de S. Luc.

L'An LX. S. Jaques écrivit aux
Tome VI. P. 1. D Juifs

IN
juif!

Juifs convertis, dispersez par l'Empire Romain, l'Épître que nous avons de lui; & la suivante, S. Pierre écrivit sa première Epître *aux Juifs de la dispersion* de l'Asie Mineure. On fait quelques remarques sur l'une & sur l'autre, comme l'on a fait sur les Epîtres de S. Paul.

Quelques habiles gens, comme Mr. *Mill*, prétendent que ce fut environ cette année, que S. Matthieu publia son Evangile; parce que *Papias*, Evêque d'Hierapolis, avoit dit, comme le tenant de S. *Jean l'Ancien*, Disciple, à ce qu'il disoit, de S. Jean l'Apôtre, que ce fut *lors que S. Pierre & S. Paul évangélisoient à Rome & y fondoient l'Eglise*. Mais *Papias* a trop raconté de fables, pour être digne de foi, & particulièrement en cette occasion. S. Pierre n'avoit point été à Rome avant S. Paul, comme il paroît assez parce que, quand S. Paul arriva à Rome, les Juifs de cette ville ne connoissoient guère l'Evangile, & que S. Paul, dans les Lettres qu'il écrivit de Rome, l'année suivante, ne fait pas la moindre mention de lui. Outre cela, on en donne d'autres raisons, au §. XI. de l'An LXII. En effet il n'y a aucune apparence, que les Apôtres aient laissé, com-

comme le croyent ceux, que nous refutons, courir plusieurs faux Evangiles, pendant près de trente ans, & n'aient pas eu soin d'écrire eux-mêmes les discours & les actions de Jesus-Christ. Il y a infiniment plus d'apparence, que celui de S. Matthieu & les deux autres suivans, ne parurent, que peu d'années après l'ascension de Jesus-Christ, quoi qu'on ne puisse pas les marquer précisément.

On rapporte à l'an LXII. le Martyre de S. Jacques, Evêque de Jerusalem, & l'on n'a rien à opposer à cette Chronologie. Mais on montre, au long, que l'Histoire, qu'*Hegesippe* avoit faite de ce Martyre, n'est qu'une pure fable. Il est fâcheux que, dès le II. Siecle, il se soit trouvé des gens prêts à inventer de semblables fables, ou au moins à les croire. Tels ont été *Papias & Hegesippe*. Cette disposition d'esprit, comme on le remarque, est tout à fait contraire à la doctrine Chrétienne. Jesus-Christ, ni ses Apôtres n'exigent point de nous, que nous croyions légèrement tout ce qu'on nous raconte, & encore moins que nous feignions d'ajouter foi à des fictions, sous prétexte qu'elles sont avantageuses à la Religion. Ce doit

être-là un artifice des fausses doctrines, qui ont besoin du Mensonge, pour se soutenir; & non de la vraye, qui n'est appuyée que sur la Verité, qui suffit pour la rendre recommandable.

Cette même année, S. Paul persuadé, qu'il seroit absous, quoi qu'il eût prêché ouvertement l'Evangile, depuis qu'il étoit arrivé à Rome, écrivit ses Epîtres aux Philippieus, aux Ephesiens, aux Colossiens & à Philemon, & leur promet de les aller voir. On en donne des Abregez, avec des remarques, qui ont du rapport à l'Histoire Ecclesiastique de ce tems-là.

On a cru que l'année suivante, qui fut la LXIII. S. Paul avoit été en Espagne, ou même dans la Grande Bretagne, à cause d'un passage de l'Epître de *Clement* aux Corinthiens; mais on montre qu'il n'y a guère d'apparence, en ce sentiment. Il est certain qu'il alla en l'île de Crete & en Asie, comme on le prouve, & qu'il écrivit d'Asie l'An LXIV. son Epître à Tite, qu'il avoit laissé en l'île de Crete. On fait quelques réflexions, sur cette Epître.

Cette même Année, Neron persecuta cruellement les Chrétiens de Rome, comme si ç'avoit été eux, qui eussent mis le feu à la ville, qu'il avoit

lui-même embrasée. On verra, dans l'Original, les remarques que l'on a faites sur ce que *Tacite*, & *Suétone* ont dit de cette persécution; d'où l'on recueille qu'elle ne se fit sentir qu'à Rome, parce qu'il n'y avoit que les Chrétiens, qui y étoient, qui pussent être accusez de l'incendie de cette ville. *Neron* ne fit aucun Edit, par lequel il condannât à la mort les Chrétiens en général, comme la suite de l'Histoire le fera encore mieux voir.

Quelques Savans ont prétendu que *S. Luc* publia son *Evangile*, vers ce tems-ci, & il est vrai que son *Histoire des Actes* ne parut qu'après l'Année *LXII.* comme on le voit par la fin. Mais l'*Evangile* avoit été publié auparavant, & composé sur divers mémoires, dont *S. Luc* parle au commencement. On pourra voir ce qu'on en dit; & les raisons, que l'on a de croire que cet *Evangeliste* n'avoit pas vu les *Evangiles* de *S. Matthieu* & de *S. Marc.*

S. Paul passa l'hiver de l'Année *LXV.* à *Nicopolis*, dans la nouvelle *Epire*, & il écrivit de-là sa *I. Epître* à *Timothée*, qui étoit demeuré à *Ephese*. On en donne un *Abregé*, avec quelques remarques. Cet *Apôtre* alla ensuite à *Corinthe*, & de-là en *Asie*, comme on le montre.

Deux années & peut-être un peu plus, s'étant écoulées, depuis la persécution de Neron, S. Paul alla à Rome, où il fut mis en prison, & ensuite mené devant le Juge où il se défendit sans être néanmoins absous, comme il le témoigne dans la II. Ep. à Timothée; d'où il paroît que Neron n'avoit fait aucun Edit, contre la profession de la Religion Chrétienne; car autrement S. Paul auroit été infailliblement condamné. Peut-être fut-il accusé d'avoir eu part à l'incendie de Rome, ou à quelque sédition dont il pouvoit se justifier facilement. Mais il se plaint que tout le monde l'abandonna, lors qu'il fallut paroître devant le Tribunal, peut-être d'*Helius*, Préfet du Prétoire, qui ne valloit pas mieux que Neron. On ne sauroit excuser en cela, la timidité des Chrétiens Romains, ou qui demeuroient à Rome, & qui pouvoient l'assister, sans grand danger; car il étoit permis de plaider la cause d'un ami, quel qu'il fût, sans être enveloppé dans sa condamnation, s'il arrivoit qu'il fût condamné. Il nomme cette comparition, devant le Juge, quel qu'il fût, *la premiere*, ce qui fait croire que son affaire fut différée à une autre fois; & qu'il fut

ren-

renvoyé, mais sans être absous. Ce fut alors qu'il écrivit sa 2. Ep. à Timothée, dont nous aprenons ces circonstances. On pourra voir ce que l'on en dit, dans l'Original, aussi bien que de la 2. Epître de S. Pierre, que l'on rapporte à ce tems-ci, ou environ. Dans l'une & dans l'autre de ces Epîtres, ces Apôtres prédissent, qu'il s'éleveroit, parmi les Chrétiens, de très-méchantes gens, dont il faudroit qu'on se gardât, avec soin. Ce qui quadre fort bien aux Gnostiques, qui parurent peu de tems après.

L'An LXVIII. S. Pierre vint à Rome, & y fut condamné, avec S. Paul, à la mort, qu'ils souffrirent constamment. On ne peut pas rejeter le témoignage de toute l'Antiquité Chrétienne, qui atteste unanimement que ces deux Apôtres ont souffert le Martyre à Rome, quoi qu'elle ne s'accorde pas dans les circonstances. On fait quelques remarques là-dessus, aussi bien que sur l'accusation, que l'on put faire contre eux.

Ensuite, on parle de la forme du gouvernement, que les Apôtres instituèrent dans les Eglises Chrétiennes, & l'on se déclare pour le gouvernement Episcopal; pour plusieurs raisons,

qu'on pourra lire dans l'Original ; sans néanmoins en faire un article nécessaire au salut, puis que l'Écriture ne le dit point.

Sur l'an LXIX. on a fait un discours plus long, qu'on ne fait ordinairement, sur l'Auteur de l'Épître aux Hebreux, que l'on croit, pour plusieurs raisons, ne pouvoir être attribuée à S. Paul, & que l'on conjecture pouvoir avoir été écrite, par un Homme Apostolique de ce tems-là, qui n'entendoit point l'Hebreu, tel qu'étoit *Apollos* d'Alexandrie. Cette question mérite d'être bien examinée, mais je ne croi pas qu'on puisse rien dire de positif, touchant l'Auteur.

On examine ensuite l'Épître de S. *Clement*, dont on donne le contenu par lequel on verra qu'on a sujet de croire que cette Epître a été augmentée, par quelcun ; qui crut apparemment la mieux vendre, en la publiant comme sur un exemplaire plus complet. On examine aussi le livre d'*Hermas*, que les Anciens ont eu en une grande estime ; parce qu'en effet il n'y a rien qui s'éloigne beaucoup des sentimens communs des Chrétiens du II. siècle, ou que l'on puisse traiter d'hérésie, dans le sens qu'on prend ce mot
aujourd-

aujourd'hui; c'est à dire, d'erreur damnable; quoi que l'autorité des visions qui y sont, soit suspecte.

Jerusalem fut prise l'Année LXX. On en donne l'Histoire, en peu de mots, aussi bien, que de tout ce qui arriva aux Juifs, dans ce siècle & dans le suivant, autant qu'on le fait par l'Histoire; quoi qu'on ne s'y arrête point, dans cet Extrait.

Sur l'année LXXI. il est parlé de l'Epître de *S. Barnabé*, sur laquelle les Anciens ont été partagez; puisque les uns l'ont reçue, comme véritable, & que les autres l'ont rejetée, comme n'étant point de lui. On remarque aussi que cette Epître a été augmentée & retouchée, par je ne sai qui, comme les Epîtres de *Clement* & de *S. Ignace*. C'est ainsi que la mauvaise foi des Copistes, ou de ceux qui les employoient, nous empêche de parler trop positivement des opinions des Anciens & nous oblige de nous tenir fort sur nos gardes. Cela avoit déjà fait de la peine aux Anciens, comme on le verra dans l'Histoire du II. siècle.

En ce tems-ci, il y avoit une sorte des Chrétiens, qu'on nommoit *Nazaréens* & *Ebionites*, qui ne semblent a-

voir été autre chose, que ce qui restoit des Anciens Juifs convertis au Christianisme, & opiniâtrément attachés aux Cérémonies de la Loi. Cela les distinguoit des autres Chrétiens: comme ils étoient distinguez des Juifs, par la créance que Jesus étoit le Messie. On croit qu'ils étoient nommez *Ebionim*, c'est-à-dire, *pauvres*, à cause de leur pauvreté; parce que n'étant ni Payens, ni Juifs, ni Chrétiens, & étant en un petit nombre, ils n'étoient assistez de personne. Pour le nom de *Nazaréens*, on fait que c'est le nom, que les Juifs donnoient aux Chrétiens. S. *Jerôme* dit que cette *Hérésie* étoit nommée par les Juifs, l'*Hérésie des Minéens*; mais on remarque que les Juifs nomment *Minim* toute sorte d'Héretiques. On fait diverses autres remarques, sur ce que S. *Epiphane* & d'autres ont dit de ces gens-là; à quoi l'on ajoute qu'il y a eu une autre sorte d'*Ebionites*, au II. Siècle, qui étoient differens des précédens, comme on l'a montré dans l'Histoire de ce Siècle-là.

Depuis ce tems-ci, il y a très-peu d'évenemens, que l'on puisse rapporter à certaines années, dans l'Histoire Ecclesiastique. Cela a fait qu'on a
 trai-

traité sur chaque année, de quelques Hérésies anciennes; dont le tems précis n'est pas connu, mais qui ont commencé à paroître au I. Siecle, vers la fin. Avant que d'entrer en matiere, on montre la difficulté qu'il y a à savoir exactement leurs dogmes; parce que nous ne les pouvons apprendre, que de leurs ennemis, qui ont pû croire certaines choses trop facilement, de gens, contre qui ils avoient conçu une juste indignation; ou ne pas bien comprendre leurs pensées, exprimées assez obscurément; ou enfin dire d'eux des choses, qui n'étoient pas exactement véritables, par quelque passion. C'est ce que l'on voit encore aujourd'hui, dans les controverses des Chrétiens. Il se peut faire aussi que des gens, dont la Posterité a eu bonne opinion, n'aient pas toujours été tels, qu'on se les imagine, savans, équitables, pénétrans, & soigneux de s'instruire de ce dont ils parloient.

Après la ruine de Jerusalem, depuis l'an LXXVI. on a beaucoup parlé des *Gnostiques*, qui se nommoient ainsi eux-mêmes, du mot *Gnosis*, qui en ce tems-là signifioit une *connoissance de choses secretes*; signification dont on trouve plusieurs exemples, dans l'Épi-

tre de S. Barnabé, dans Clement Alexandrin, & même dans S. Paul & dans S. Pierre.

Il semble, par la description, que S. Irénée fait des Gnostiques, que c'étoient des Grecs, qui par leurs *Syzygies*, ou Mariages, qu'ils feignoient entre des Idées abstraites, dont ils parloient, comme de personnes, vouloient décrire la Nature Divine. A entendre les choses, comme ils les disent, elles sont pleines d'absurditez palpables; & si on les explique d'une maniere mystique, pour y trouver des sens raisonnables, on n'y découvre que des choses, que tout le monde savoit. Ce ne sont que les charlatans, qui disent des choses communes obscurément, pour paroître habiles. Il y a bien de l'apparence que ces gens-là, s'appercevant que les Conducteurs des Eglises Chrétiennes jouissoient de quelques douceurs, dans ces Eglises, ils voulurent faire de nouvelles Sectes, afin d'en profiter.

On ne peut pas entrer dans le détail de la doctrine des Gnostiques, en cet Extrait, qui deviendroit par-là excessivement long; & si l'on n'en disoit qu'un mot, on ne seroit pas entendu. On est donc obligé de renvoyer les

Lecteurs

Lecteurs à l'Original. Ils établissoient tous je ne sai quel Dieu Inconnu, de qui par plusieurs Mariages d'Idées, ou d'Étres distincts, tout étoit émané; & ils mêloient quelques expressions Platoniciennes, & quelques autres Chrétiennes, en les corrompant, pour faire un galimathias impénétrable; qu'ils rendoient encore plus obscur, en y mêlant quelques mots Hebreux; pour tromper les simples, qui ont toujours plus d'estime pour ce qu'ils n'entendent pas, que pour ce qu'ils entendent. Ils s'accordoient à dire que le Créateur, ou les Créateurs du Monde (car quelques uns en parlent au pluriel, & quelques uns au singulier) étoient des Étres fort imparfaits & fort inférieurs au Dieu suprême; de sorte que leurs Ouvrages n'étoient point bien faits. Ils mettoient *le Christ*, entre leurs Divinitez subalternes, & nioient qu'il fût homme & qu'il eût rien souffert. S'il avoit paru souffrir ce n'étoit, selon eux, qu'on apparence. Ils joignoient, si l'on en croit les Anciens, des mœurs scandaleuses, & des pratiques horribles, à ces absurditez, comme on le verra, par ce qu'on en dit, sur le rapport de *S. Irenée*, & de *S. Epiphane*.

Les premiers Gnostiques étoient des Disciples de *Simon* le Magicien, dont il se forma ensuite diverses Sectes, qui différoient en quelques particularitez, mais qui s'accordoient à dire ce que l'on vient de rapporter touchant ce Créateur, ou les Créateurs du Monde, & le Christ. On verra, sur l'Année LXXVII. & les deux suivantes, les rêveries de *Menandre*, de *Saturnile*, ou *Saturnin*, & de *Basilide*. On fait, sur tout cela, des remarques pour éclaircir, autant que l'on a pû, leur doctrine, ou pour en faire voir l'absurdité, en quoi l'on a été aussi court qu'il a été possible; pour ne pas fatiguer les Lecteurs, qui doivent néanmoins s'armer de quelque patience, pour se former quelque idée de ces rêveries, qu'on ne peut pas ignorer tout à fait & entendre l'Histoire du I. & du II. Siècle. Ces Hérétiques, qui vouloient produire des Systemes de Théologie différents de ceux des Payens, des Juifs & des Chrétiens, y mêloient, outre leurs propres chimères, quelques rêveries Payennes, comme on le verra, en les examinant.

Cerinte fut un autre Hérétique, contemporain de S. Jean, duquel on parle sur l'an LXXX. Il tiroit aussi sa
doctri-

doctrine des Gnostiques, puis qu'il disoit que le Monde n'avoit pas été fait par le Dieu suprême, mais par une Puissance distincte, & très-éloignée de celle, qui est au dessus de toutes choses, & qui ne lui est pas même connue. Il falloit être bien impudent, pour débiter de semblables chimères, & bien fou pour croire que le Dieu suprême étoit mieux connu à *Cerinthe*, qu'au Créateur du Monde. Il ajoûtoit que *Jesus* étoit né de *Joseph* & de *Marie*, de la même manière, que les autres hommes, & qu'il n'excelloit, par dessus les autres, qu'en justice, en prudence & en sagesse. Qu'après son baptême, le *Christ* (il nommoit ainsi une Divinité subalterne) venant du Principe, qui est au dessus de toutes choses, étoit descendu sur lui, sous la figure d'une Colombe, & qu'alors il avoit annoncé le *Pere Inconnu*, & qu'il avoit fait des miracles, mais qu'à la fin le *Christ* s'étoit envolé de *Jesus*; qui avoit souffert & qui étoit ressuscité, pendant que le *Christ*, qui étoit spirituel, étoit demeuré impassible.

On voit que cet homme prétendoit que le *Christ* & *Jesus* étoient deux Êtres distincts, dont le premier étoit un Esprit & l'autre un Homme, qui avoit récl-

réellement souffert, au lieu que les Simonien, prétendoient qu'il n'avoit rien souffert. On pouvoit facilement réfuter *Cerintbe*, par les trois premiers Evangiles, qui sont entierement contraires à ces rêveries, & écrits par des gens, qui avoient appris la Religion Chrétienne de la bouche de Jesus-Christ lui-même, ou qui étoient bien informez des choses, qu'il avoit dites, par ceux qui les avoient ouïes. On ajoute que *Cerintbe* enseignoit le regne charnel de Jesus-Christ, sur la terre, pendant mille ans, comme si cela lui avoit été révelé, par des Anges.

On dit un mot des livres supposés à *Clément*, qui mourut cette année, ou la suivante, puis qu'*Evarestes* lui succéda en ce tems-ci, dans le Siege Episcopal de Rome. On renvoye à l'Edition des Peres Apostoliques, faite à Amsterdam, où *Jean Baptiste Gotelier* a fait la critique de ces Ouvrages, & où l'on voit aussi un Martyre fabuleux de *Clément*, sous Trajan. On s'y arrête très-peu, parce que ce n'est qu'une fiction très-grossiere.

Sur l'an LXXXI. on dit un mot de *Nicolas* & des *Nicolaites*, par où il paroît que *Nicolas* lui-même n'étoit pas Héretique, si l'on en croit les Anciens,
mais

mais seulement des gens, qui abusoient de son nom. L'Histoire qu'on en fait, comme on le verra, paroît néanmoins un peu suspecte.

Après avoir parlé des principaux Hérétiques de ce tems-là, on fait, sur l'An LXXIII. quelques réflexions sur les *Hérésies* & les *Hérétiques* en général, que l'on mettra ici; parce qu'elles peuvent être utiles, même au tems présent, & que c'est-là le principal usage de l'Histoire; que de se servir du passé, pour se mieux conduire en ce qui arrive de nos jours.

On a nommé *Hérésies*, parmi les Grecs, toutes sortes de Sectes, sans les vouloir flétrir, par un nom; qui n'étoit pas odieux, dans son origine, non plus que le mot d'*Hérétiques*; qui ne marque que ceux qui font profession d'une certaine Secte, autant bonne, que mauvaise. Mais comme il y eut de violentes dissensions entre les Sectes, qui n'étoient pas seulement de differens sentimens, mais encore qui se déchiroient & qui se condamnoient les unes les autres avec aigreur; il arriva que le mot d'*Hérésie* vint à signifier une faction blâmable, & celui d'*Hérétique* un factieux inexcusable; & qu'en suite on nomma *Hérésie* une
opi-

opinion erronée, & *Hérétique* un homme, infecté de quelque erreur, ou qu'on regardoit comme telle; sans néanmoins, qu'on ne trouve point, dans les Ecrits des Apôtres.

Il peut en effet y avoir, dans une même Religion, plusieurs Sectes; dont aucune ne soit condamnable, pour des erreurs pernicieuses. Il peut arriver des divisions, & il en arrive en effet, comme on le voit presque par tout aujourd'hui, sur des articles, qui ne font rien au fonds du Christianisme. Souvent même, les esprits s'échauffent en sorte, que l'on vient à faire des Assemblées différentes, ce qui forme des Sectes, qu'on pourroit appeller, selon l'ancienne manière de parler, *Héresies*; quoi qu'elles ne diffèrent entre elles, qu'en des opinions, sur lesquelles il peut y avoir de la diversité, sans qu'aucune soit, pour cela, en danger de perdre le salut. Ces Sectes, pourvu qu'elles ne se damnent pas & qu'elles ne se persécutent pas l'une l'autre, peuvent être considérées, comme de différents membres du Corps mystique de Jesus-Christ. Ainsi, du tems des Apôtres, les Juifs devenus Chrétiens, trop attachés aux cérémonies Mosaïques, & les Gentils, qui ne les vouloient pas observer,

server, étoient également Chrétiens & se devoient supporter reciproquement, selon la doctrine Apostolique, parce qu'elles convenoient du fonds de la Religion. On pourroit & on devoit en user de même, dans tous les différends semblables.

Mais il n'y eut pas seulement des divisions sur des choses indifférentes, il y eut encore sur la fin du premier siècle, des *Héreses* & des *Hérétiques*, dans le sens, dans lequel ces mots ont été pris depuis; c'est à dire des opinions incompatibles avec les fondemens de la Religion Chrétienne, & des hommes factieux, qui répandoient ces opinions, pour se faire chefs de Parti, & pour en tirer quelque avantage. Les Apôtres l'avoient bien prévu, comme il paroît, par la 2. Epître de S. Paul à Timothée, & par la 2. Epître de S. Pierre, où ces Apôtres en font des portraits affreux. L'événement de leurs prédictions se voit encore dans les Epîtres de S. Jean & de S. Jude. Les premiers de ces Hérétiques étoient sortis du Judaïsme & il y en eut d'autres ensuite, qui sortis du Paganisme, & ennemis des Juifs, qui vouloient qu'ils observassent leurs cérémonies; commencèrent à parler au-
tre-

trement de Dieu, que ne faisoient les Juifs; puis qu'ils disoient que le Dieu suprême n'étoit pas celui, qui avoit créé le Monde, & qu'ils n'en vouloient point adorer le Créateur; comme on le voit, dans l'explication de la doctrine des Gnostiques. S'ils ajoûtoient encore à cela une pernicieuse Morale, comme on le leur reproche; il faut nécessairement qu'ils rejettassent tous les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament, quoi qu'ils pussent dire; qu'ils prétendissent enseigner une doctrine meilleure, que celle que l'on y trouve; & qu'ils fissent des Assemblées à part, puis qu'ils devoient mépriser les Juives & les Chrétiennes, & que ces Assemblées devoient les juger eux-mêmes indignes qu'on entretînt aucune Société Religieuse, avec eux.

On peut comprendre, par-là, pourquoi S. Paul disoit à Tite Ch. III, 10. *Evitez ceux, qui font des Sectes, après un, ou deux avertissemens; sachant que les gens de cette sorte sont pervertis & qu'ils péchent; en sorte qu'ils se condamnent eux-mêmes.* Des gens, qui en effet ne recevoient ni Moïse, ni les Prophetes; des gens qui faisoient profession d'enseigner une doctrine meilleure & plus sublime que la leur; qui

adoroient un autre Dieu, & qui vivoient plus mal que les Payens même; qui avoient des Assemblées particulières, où ils enseignoient, comme divins, des dogmes, qu'ils avoient eux-mêmes inventez; des gens, dis-je, de cette sorte, *après avoir été avertis une, ou deux fois*, méritoient que tous les gens de bien les évitassent, & fuissent leur commerce; d'autant plus que ces Héretiques se condamnoient eux-mêmes, puis qu'ils savoient qu'ils ne débitoient que leurs propres fictions, & qu'ils se séparoient volontairement des Assemblées Chrétiennes. Si les Chrétiens avoient vécu familièrement avec eux, & les avoient reçus dans leurs Assemblées; ils auroient abandonné les principes de la Religion Chrétienne, & se seroient rendus infames, parmi les Payens.

S'il y avoit aujourd'hui des Sectes, de cette sorte; ce seroit, avec raison, que tous les gens de bien fueroient de semblables Héretiques. Mais on ne peut pas éviter, ou exclurre des Societez Chrétiennes des gens, qui adorent un seul Dieu, Créateur de toutes choses; qui ne reconnoissent pour Sauveur, Docteur & Seigneur, que Jesus-Christ seul; qui n'admettent d'autre

regle

regle de leur foi, que l'Écriture Sainte; qui vivent de manière, qu'on ne leur peut rien reprocher; & qui souffrent ceux qui ne sont pas de leur sentiment, en tout; comme ils souhaitent eux-mêmes d'être soufferts des autres; on ne peut pas, dis-je, éviter, ou fuir ces gens-ci, sans commettre un grand péché, contre la charité Chrétienne; quoi qu'ils diffèrent des autres, en quelques dogmes spéculatifs, ou en quelques usages, qui ne sont pas nécessaires au salut; parce qu'ils croient que Dieu ne les pas a révelez, prêts d'ailleurs à les recevoir, si l'on pouvoit les en persuader.

Il est certain, que les Gnostiques nuisirent à la Religion Chrétienne, dans l'esprit des Payens; qui ne les distinguoient pas des Chrétiens, & qui regardoient ces derniers, comme des gens de mauvaise vie, tels qu'étoient les Gnostiques. On ne doit pas être néanmoins surpris, que Dieu ne prévînt pas ces Hérésies, par sa Toute-puissance; pour empêcher qu'à cause d'elles, on ne calomniât les Chrétiens. En comparant ces gens-là, avec les vrais Chrétiens, on comprenoit mieux l'excellence de l'Évangile; lorsque l'on voyoit que les Apôtres de Jésus-Christ, qui

qui étoient sans étude, avoient parlé, d'une manière très-sage de Dieu & des Bonnes-Mœurs; pendant que de prétendus Savans, tels que les Gnostiques, ne disoient de Dieu, que des absurditez, & n'enseignoient que des choses honteuses, concernant les Mœurs. Depuis ce tems-là, jusqu'à nôtre, tous les fondateurs de nouvelles Sectes, & tous ceux, qui se font vantez de nouvelles révélations, n'ont rien pû trouver, qui égalât la Religion des Apôtres, en sagesse, en pieté & en sainteté. On peut même dire, qu'on ne s'est jamais éloigné, tant soit peu, de cette Religion, sans blesser la droite Raison, aussi bien que l'Écriture.

S. Paul, qui savoit qu'il s'éleveroit des Hérésies, ou des Sectes, en donne encore une autre raison, dans sa I. Epître aux Corinthiens C. XI, 19. où il dit *qu'il devoit y avoir des Sectes, parmi les Chrétiens; afin qu'on découvrit, parmi eux, ceux qui étoient dignes d'être approuvez.* En effet, s'il n'y avoit jamais eu qu'un seul sentiment, & qu'une seule Secte, dans le Christianisme; on n'auroit vu parmi eux aucune de ces Vertus, par lesquelles on se garentit des erreurs opposées à la doctrine Apostolique; on s'abstient de
schif-

schismes & de condamnations téméraires; on se garde de l'ambition, qui trouble les chefs de Parti; on évite une Foi aveugle, qui embrasse, sans examen, tout ce qu'on lui propose; on méprise le gain, que les hommes recherchent très-avidement, lors qu'ils peuvent y parvenir sans rien craindre, sous prétexte de Religion; on néglige les plaisirs & les commoditez de la vie, qu'il faut abandonner, pour défendre la Verité contre une Secte puissante; on sent le prix de cette même Verité, dont on ne s'appercevrait pas si bien, & à l'égard de laquelle on se refroidirait, s'il n'y avoit des gens, qui tâchent de l'opprimer. On voit par-là que les Sectes, quoi que blâmables en elles-mêmes, font, par un effet admirable de la Providence divine, qui tire le Bien du Mal, que l'on distingue les véritables Chrétiens, de la multitude, qui ne l'est que de bouche. Il faut être véritablement vertueux, pour s'appliquer non seulement à la recherche de la Verité, mais encore pour s'empêcher de l'abandonner, par crainte, ou par quelque autre considération humaine. C'est ainsi que Dieu a voulu exciter, exercer & animer nôtre Vertu, en permettant qu'il y eût de gens, qui

qui tâchassent de nous la faire abandonner ; afin que nous nous accoutumassions à faire un bon usage de la Liberté, qu'il nous a donnée, & afin qu'en nous en servant, comme il faut, dans tous les dangers de tomber dans le peché, nous nous attirassions de plus grandes recompenses, dans l'autre vie.

En ce tems-ci, *Apollonius* de Tyane étoit, dans un âge avancé, en une grande réputation, non seulement à cause de son savoir, & de la régularité de sa vie, mais encore, si l'on en croit *Philostate*, à cause des miracles qu'il faisoit ; d'où l'on pouvoit recueillir, qu'il y avoit je ne sai quoi de divin, dans cet homme. On ne peut pas nier qu'il n'y ait eu, en ce tems-ci, un *Apollonius*, célèbre par la connoissance, qu'on croyoit qu'il avoit de la Magie ; mais il faudroit être bien crédule, pour ajoûter foi à tout ce qu'en dit *Philostate*, dans la vie de ce Philosophe. D'habiles gens, dont on suit ici le sentiment, ont cru que *Philostate* n'avoit composé, cent ans après, cette fable ; que pour donner aux Payens un homme, qu'ils pussent opposer à Jesus-Christ, dont ils voyoient, avec chagrin, la doctrine se répandre, de plus

en plus, tous les jours. *Apollonius* n'étoit qu'un imposteur, puis qu'on lui fait honneur de la connoissance de la Magie, & *Philostrate*, l'Auteur de sa vie, n'étoit qu'un Sophiste menteur, qui pourroit à peine tromper des enfans. Les Pythagoriciens étoient fort adonnez aux fables, & ils en ont débité grand nombre, entre lesquelles est la vie d'*Apollonius*.

Cette espece de gens la reçurent, avec avidité, si tant est qu'ils ne voulassent pas s'en servir, pour tromper le monde. *Hieroclès*, Préfet d'Egypte, entreprit de comparer *Apollonius* à Jesus-Christ, & fut ensuite réfuté par *Eusebe* de Cesarée. Sur le portrait, que *Philostrate* fait d'*Apollonius*, supposé qu'il fût fidele, on jugeroit que ce n'étoit qu'un Sophiste, tout rempli de fables & d'impertinences, qui causent d'abord du dégoût; tel qu'étoit apparemment *Philostrate* lui-même. Le principal témoin des discours & des actions d'*Apollonius* fut un certain Assyrien de Ninive, nommé *Damis*, qui fut le compagnon de ses voyages, & de qui les mémoires étoient tombez entre les mains de *Philostrate*, à ce qu'il dit. Peut-être qu'il n'y eut jamais de *Damis*; mais, s'il y en avoit eu un, il

il n'étoit pas plus digne de foi, que lui, comme on en conviendra en lisant la vie de son Maître. On voit au contraire, dans les Apôtres, toutes les marques possibles de sincérité; & s'ils se servent d'un stile vulgaire, ce stile, dans une chose aussi grave, que l'Evangile, est infiniment meilleur, que le stile sophistique de *Philostate*. On fait ces remarques sur l'An LXXXV. On en verra d'autres sur l'Année XCII, & sur la XCVI. qui fut celle de la mort d'*Apollonius*, où l'on examine ce que *Philostate* dit de la façon, dont son Heros comparut devant Domitien, & dont il s'échappa de ses mains; aussi bien que la revelation, qu'il eut à Ephese, de la mort de cet Empereur, à l'heure même qu'il fut tué; & la maniere, dont *Apollonius* disparut aux yeux des hommes. On montre que ce ne sont que des fables, fort mal inventées, & qu'on ne pouvoit comparer à l'Histoire de Jesus-Christ, qu'avec la dernière absurdité.

D'habiles gens ont rapporté l'Epître de S. *Jude* à l'année XC. Il n'est pas facile de décider quel est ce *Jude*, si c'est un des Apôtres, qui étoit aussi nommé *Thaddée*, ou *Lebbée* & frere

de *Jaques*, ou si c'étoit quelque autre; parce qu'il ne se nomme point *Apôtre*, mais seulement *serviteur de Jesus-Christ & frere de Jaques*. Il y a des gens, qui croient qu'il faut entendre un Evêque de Jerusalem, du tems d'Hadrien; mais ce n'est-là qu'une conjecture, & l'on pourroit également bien entendre un autre parent de S. *Jaques*. Le nom de *Jude* étoit fort commun, parmi les Juifs, & celui de *frere* signifie aussi un *parent*, dans leur langage. On fait voir que S. Jude avertit les Chrétiens, à qui il écrit, que les Héretiques, que S. Paul & S. Pierre avoient prédit, il y avoit long-tems, devoir venir, étoient alors dans le monde.

On trouve la même chose, dans la I. Epître de S. Jean, que l'on rapporte à l'An XCI. On donne, sur cette Année, l'abregé de cette Epître, avec quelques remarques. On fait la même chose, sur l'année suivante, à l'égard des deux autres Epîtres de S. Jean; que l'on montre être véritablement de l'Apôtre, & non de je ne sai quel S. *Jean l'Ancien*, qui semble être de l'invention de *Papias*, homme peu digne de foi.

Sur l'Année XCIII. à laquelle Do-
mitien

mitien perfecuta les Chrétiens, on fait voir que cette perfecution ne fut pas longue & ne s'étendit pas à beaucoup de gens. On remarque auffi fur l'An XCV. que *Flavius Clement*, & *Flavie Domitille* fon Epoufe, tous deux parents de Domitien, qui les fit mourir, comme coupables d'*Atheisme*, pourroient auffi bien avoir été Juifs, que Chrétiens; quoi que l'on fuive le fentiment commun, qui fuppofe qu'il les fit mourir pour le *Chriftianifme*.

On parle de l'Apocalypfe, fur l'année XCVI. & après avoir montré que c'est fans raifon que quelques Anciens ont contefié fon autorité, parce qu'elle leur fembloit favorifer les Chiliaftes; on avoüe qu'on ne peut pas fe déterminer fur le fens des Propheties, qui y font. On parle de l'Évangile du même Apôtre, fur l'Année fuivante, & l'on fait quelques remarques, touchant l'occafion, qui l'engagea à l'écrire.

Sur l'Année XCVIII. on rapporte l'histoire de la conversion d'un certain jeune homme, qui de Chrétien s'étoit fait brigand, par le même Apôtre. On remarque qu'il y a quelques circonftances, dans cette histoire, qui la rendent fufpecte; parce qu'elle fait faire à S.

Jean certaines choses, qui ne quadrent pas à un homme qui étoit alors dans un âge décrepit.

On examine ensuite sur l'Année suivante, ce que S. Jérôme raconte de S. Jean, qui, comme il dit, sur la fin de sa vie, ne disoit autre chose dans les Assemblées, où il se faisoit porter, que ces mots : *mes petits Enfants, aimez-vous les uns les autres*; & qui interrogé pourquoi il ne disoit que cela, & le répétoit toujours, répondit : *parce que c'est le commandement du Seigneur, & qu'il suffit d'observer seul.*

On montre que ce commandement renferme tout, & qu'il étoit de très-grande importance de presser fortement la Charité Chrétienne, qui a été, comme on le fait voir par la chose même, un des principaux moyens dont la Providence s'est servie pour l'établissement du Christianisme; & par le témoignage, que Julien même a été obligé de rendre aux Chrétiens, que l'accroissement de leurs Eglises étoit dû principalement à cette vertu.

On produit des passages formels de cet Empereur là-dessus; par lesquels il paroît qu'il avoit dessein d'obliger les Sacrificateurs Payens d'imiter la charité des Chrétiens, pour rétablir le Paganis-

nisme. Ces passages sont très-remarquables, & font d'autant plus d'honneur au Christianisme, que *Julien* tâche, en même tems, de le diffamer.

On explique ici un passage de *Polycrate*, Evêque d'Ephese, où il dit que *S. Jean* avoit été un Sacrificateur de Dieu & qu'il portoit la lame; en faisant allusion à la lame d'or que le Souverain Sacrificateur des Juifs portoit sur le front. Communément on prend cela à la lettre, mais ici on l'explique métaphoriquement de la dignité de *S. Jean*, parmi les Chrétiens; qui le regardoient alors, pour ainsi dire, comme leur Souverain Sacrificateur, sur la terre.

Sur la dernière Année du Siècle, après avoir parlé de la mort de *S. Jean*, on fait quelques réflexions sur le Canon des Livres du N. T. opposées à l'opinion de quelques Savans Anglois, qui ont cru qu'il avoit été établi, par l'autorité de je ne sai quelle Assemblée d'Evêques, qui se fit à Ephese, au commencement du II. Siècle. On finira par là cet Extrait.

S. Jean ayant survécu aux autres Apôtres, & écrit le dernier, la vie de *Jesus-Christ* sur la terre; on ne peut pas douter, qu'en son tems on ne lût

communément les quatre Evangiles, parmi les Chrétiens & qu'ils n'eussent déjà la même autorité, qu'ils avoient au milieu du II. Siecle, du tems de S. *Justin* & de S. *Irenée*. Nous n'avons donc que faire de renvoyer au II. Siecle l'établissement du Canon des Evangiles, comme * font quelques habiles gens. On ne trouve nulle part qu'on ait assemblé le College Apostolique, ou ceux qui conduisoient les Eglises Chrétiennes, pour définir, par leur autorité, le nombre des Evangiles; mais aussi il n'en étoit nullement besoin, parce que tout le monde s'avoit, par le témoignage de ceux qui avoient vécu dans le même tems, que les quatre Evangiles étoient véritablement de ceux dont ils portoient les noms; & parce qu'il n'y a rien, qui soit indigne d'eux, ou qui soit contraire à la Révelation de l'Ancien Testament, ou à la droite Raison, ni qui resente des Auteurs posterieurs à ceux, dont les noms sont à leur tête. Il ne fut pas besoin, qu'il s'assemblât un Synode de Grammairiens, qui déclarât que les Livres, que nous croyons être de *Ciceron* & de *Virgile*, sont véritablement d'eux, afin que la Postérité

* Mrs. *Dodwel* & *Mill*.

rité n'en pût douter. Le consentement de tout le monde, sans être recherché, mais qui avoit paru selon que l'occasion s'en étoit présentée, & les choses mêmes qui y sont, prévinrent tous les doutes, que les Ages suivans en auroient pû avoir.

Il en fut de même, selon toutes les apparences, des Évangiles, dont l'autorité s'établit, par un consentement perpétuel, sans aucune définition des Conducteurs de l'Eglise. On doit dire la même chose des Epîtres des Apôtres, quoi que l'on ait douté pendant quelque tems de l'Epître aux Hebreux, des deux dernières de S. Jean, de la seconde de S. Pierre, & de celle de S. Jude. Mais comme il n'y avoit aucunes raisons assez fortes, pour douter de l'authenticité de ces Epîtres, elles furent reçues peu à peu, au moins de la plupart des Eglises, avant qu'il y eût aucun décret, en vertu duquel on fût obligé de les recevoir. Il en est de même de l'Apocalypse. Aussi voit-on qu'*Eusebe*, dans son Histoire Ecclesiastique, pour vérifier l'authenticité des Livres du Nouveau Testament ne fait mention d'aucun décret, pendant les trois premiers siècles, mais seulement des Auteurs qui avoient cité

cs livres, comme authentiques. Il ne fait presque mention d'aucun Auteur célèbre, sans marquer les livres du Nouveau Testament, que cet Auteur avoit citez; ce qui auroit été inutile, s'il y avoit eu une définition Synodale, là-dessus, dès le commencement du II. Siècle.

Il s'ensuit de là qu'on ne doit diminuer, en aucune manière, l'autorité des Livres du Nouveau Testament; auxquels il n'a jamais rien paru d'égal, ou d'approchant. On parle des traditions du II. Siècle, mais il y a mille chimères mêlées à la Vérité, & qui consistent en des oui-dire recueuillis par des gens peu judicieux, comme *Papias* & *Hegesippe*, qui pourroient même en avoir inventé une partie. Mais que ce soient eux, ou quelques autres, qui soient les Auteurs de ces Traditions imaginaires; c'est ce qui nous importe peu. Il s'agit de la Vérité, & toute Tradition, qui la blesse, d'où qu'elle vienne, est fausse. Les livres seuls du Nouveau Testament sont la pure source d'où l'on peut puiser la Religion Chrétienne, sans crainte de se tromper, pourvu qu'on les explique conformément au Bon-sens & aux regles de la Bonne Critique. Tout ce

ce qui est au delà, en matière de dogmes, est incertain, & souvent même palpablement faux. Quelques habiles gens, qui depuis peu ont voulu expliquer le Nouveau Testament, & même le Vieux par les traditions de ce tems-là, ou n'avoient pas assez examiné la chose; ou se faisoient honneur d'une crédulité, dont ils auroient eu sujet d'avoir honte; ou avoient formé quelque projet peu Evangelique, contre la Théologie Apostolique, dans quelque vuë qu'on ne fauroit louer.

ARTICLE II.

A Discourse of the Necessity and Usefulness of the CHRISTIAN REVELATION by reason of the corruption of the principles of NATURAL RELIGION, among Jews and Heathens. By DANIEL WHITBY, D. D. and Chantor of the Cathedral Church of Sarum. A Londres en MDCCV. in 8. pagg. 340.

QUOIQUE Mr. le Docteur *Whitby* m'ait donné quelque sujet de me plaindre de lui, comme je l'ai marqué

dans le Tome IV. de la *Biblioth. Choisie*
 p. 393. je ne laisserai pas de lui rendre
 justice en faisant l'extrait de quelques-
 uns de ses Ouvrages, dans ce Volume &
 dans les suivans. Il n'y a point de dé-
 mêlé, qui puisse exempter de dire une
 vérité avantageuse à ceux, qui peuvent
 nous avoir choquez, lorsque cette ve-
 rité peut être utile au Public. Je di-
 rai donc que j'ai vû, depuis peu, quel-
 ques productions de Mr. *Whitby*, que
 l'on peut lire avec beaucoup de fruit,
 & que j'ai parcouru moi-même, avec
 plaisir. Je commencerai à en rendre
 compte à ceux, qui n'entendent pas
 l'Anglois, par celle-ci, où l'Auteur
 entreprend de montrer, que dans l'é-
 tat, où étoit le Genre Humain, lors
 que Jesus-Christ vint au monde, une
 nouvelle Révelation étoit fort néces-
 saire aux hommes, parce que les prin-
 cipes de la Religion Naturelle étoient
 extrêmement corrompus, parmi les
 Juifs & parmi les Payens. J'ai traité
 de la même matière, un peu autre-
 ment, dans les *Prolegomenes de l'His-
 toire Ecclesiastique*; comme on l'a pu
 voir, dans le Volume précédent de
 cette *Bibliothèque Ancienne & Moder-
 ne*; & quoi que je me sois rencontré
 en diverses choses avec notre Auteur,
 ceux,

ceux, qui liront les deux Ouvrages, verront bien que je n'avois pas lû celui de Mr. *Whitby*, quoi qu'imprimé depuis long-tems. Je ne savois pas même, qu'il fût public, à cause du peu de commerce, que nos Libraires font de Livres Anglois.

I. Comme nôtre Auteur a entrepris de montrer la corruption de la Religion Naturelle, parmi les Juifs & les Payens, il est obligé de commencer son Ouvrage par une description générale de la Religion Naturelle, ou des connoissances auxquelles on peut parvenir, par la seule Raison. Il montre que cette Religion suppose nécessairement qu'il y a un Dieu & qu'elle renferme des lois de justice, de verité, d'humanité, d'affection naturelle & de gratitude; lois dont il prouve la verité, par la Raison, & qu'il défend contre les objections, qu'on fait contre cette doctrine. Il est dans la pensée, que ces lois n'ont pas été formées, par les hommes, seulement, parce qu'ils sont nez pour la Societé; mais encore parce que ce sont des créatures capables de Religion; d'où il s'ensuit que celui, qui les a créés demande qu'il lui rende quelques devoirs, & qu'il récompensera ceux, qui

les lui auront rendus ; & punira au contraire ceux , qui les auront négligés.

II. Mr. *Whitby* prouve ensuite que les Juifs avoient corrompu ces notions naturelles par leurs vaines traditions , qui leur faisoient violer les deux Tables de leur Loi ; & par la fausse idée de la Divinité qu'ils s'étoient faite , en la regardant comme un Etre partial qui n'avoit d'égard que pour la Nation Juive.

Cela donne lieu à l'Auteur de résoudre une objection que l'on pourroit faire aux miracles de Jesus-Christ. C'est qu'il est étonnant que les Juifs ne se rendissent pas à ces merveilles , qu'il faisoit devant leurs yeux. L'Auteur fait voir que leurs mauvaises mœurs & leurs préjugés en étoient cause.

III. Les Philosophes en général , parloient avec beaucoup d'incertitude d'une infinité de choses d'importance ; & les Academiciens , en particulier , soutenoient qu'on pouvoit également défendre le pour & le contre , sur toutes les questions , que l'on proposoit. Les uns nioient ouvertement qu'il y eût un Dieu , les autres sa Providence , & d'autres enfin en parloient

loient très-douteusement. Ces doutes avoient une très-grande influence sur les mœurs, non seulement du peuple, mais même des Philosophes, & les rendoient, généralement parlant, très-dépravées. Il y en avoit, qui nioient la Toute-puissance, d'autres la Toute-science, d'autres enfin la Justice.

IV. Mr. *Whitby* montre en suite, que les Payens même ont reconnu que nier la Providence c'étoit renverser toute Religion & toute Vertu. Qu'*Epicure* & ses Sectateurs en niant la Providence, & en affranchissant les hommes de toute crainte, de la part de la Divinité, faisoient autant de mal aux méchants, qu'ils débitoient des sentimens inutiles aux gens de bien, qui n'ont que faire d'avoir peur de la Divinité, & qu'ils privoient même de la consolation, que peut donner une vie vertueuse: que d'autres croyoient qu'il y a une Providence générale, mais qui n'a aucun soin ni des choses, ni des personnes particulieres: Qu'*Aristote* & ses Sectateurs renfermoient la Providence dans le Ciel, & n'en reconnoissoient aucune, au dessous de la Lune: Que les Stoiciens, qui reconnoissoient une Providence, affoiblissoient la consolation qu'on en peut
re-

retirer, en faisant dépendre les actions vertueuses uniquement d'eux-mêmes, en disant que Dieu est un Corps intelligent, & en établissant une destinée inexorable, quoi qu'ils parlassent de Franc Arbitre: Que les Pythagoriciens & les Platoniciens détruisoient la Providence immédiate de la Suprême Divinité, dans les choses célestes, & en donnant aux Génies le soin des hommes: Que cette doctrine avoit introduit l'Idolatrie dans le Monde, l'avoit répandue parmi toutes les Nations, & obligeoient ces Philosophes d'approuver les cultes absurdes & cruels qu'elles rendoient à leurs Dieux.

* Ceux qui liront ce Chapitre & les autres, où il s'agit de faits, ou de doctrines verront que l'Auteur n'avance rien, sans en rapporter des preuves, tirées des Philosophes, dont il parle, où il rapporte leurs propres termes. On ne l'accusera pas de les calomnier, puis qu'il ne dit rien, que ce qu'ils disoient eux mêmes. Il est néanmoins bon de remarquer qu'on les peut excuser, à quelque égard en deux manières. La première est qu'on peut interpreter favorablement divers endroits,

* *Remarques de l'Auteur de la B. A. & M.*

droits, où ils s'expliquent en des termes trop rudes, ou mal propres; comme divers passages des Stoïciens, qui affectoient de débiter des paradoxes, & qui se servoient d'expressions outrées. Ils representent quelquefois leur Sage comme indépendant de la Divinité même, disputant de la félicité avec elle, & bravant, pour ainsi dire, toute la nature. A prendre tout cela à la rigueur, ce sont des redomontades ridicules; mais si on réduit leurs termes au sens, auquel il falloit nécessairement qu'ils les prissent, à moins qu'ils ne fussent insensés, on trouvera que cela veut dire que l'homme, quoi que l'ouvrage de Dieu & dépendant par conséquent de lui, étoit néanmoins libre, que la Providence ne forçoit pas sa liberté; & qu'il étoit en lui d'en faire un bon, ou un mauvais usage. La seconde maniere de les excuser, c'est de dire qu'ils ne parloient pas conséquemment, & qu'ils se contredisoient souvent; comme *Plutarque* les en a accusés, avec raison, dans un Ouvrage, qu'il a composé exprès pour cela. Ainsi quoi que les conséquences nécessaires de leurs sentimens mènent souvent à de grandes absurditez, il ne faut néanmoins pas leur attribuer ces

ces absurditez, comme s'ils les avoient cruës. Leur dogme de la Destinée, pris à la rigueur, détruit ce qu'ils disoient du Franc-Arbitre, & même toutes sortes de Vertus; dont ils parloient néanmoins assez bien, à divers égards, comme on le peut voir, par le seul *Senèque*, & qu'ils pratiquoient même mieux que les autres, comme il paroît par l'exemple de *Caton*, de *Brutus* & d'autres. C'est ainsi que quelques-uns des Chrétiens d'aujourd'hui, & des Siècles passez ne peuvent guère être excusés, qu'en considération de l'incontéquence de leurs raisonnemens, & de la contradiction, qui est entre leurs pensées. S'ils reconnoissoient non seulement les principes erronez, qu'ils soutiennent, mais encore leurs légitimes conséquences, ils seroient tombez dans des pensées, qui ne seroient guère plus raisonnables, que celles des Stoïciens.

V. Ceux qui reconnoissoient une Providence, comme nôtre Auteur le fait voir, n'étoient pas capables de la défendre, contre les objections tirées de la prospérité des méchants, & des malheurs, qui arrivent aux gens de bien, aussi bien que du débordement des vices, qu'on voyoit par tout. Les
répon-

réponses, qu'ils faisoient à ces difficultés, n'étoient point suffisantes, comme on le montre; parce que plusieurs d'entre eux rejettoient l'immortalité de l'Âme; & que d'autres nioient au moins les peines de l'autre vie, & n'avoient que de fort légères esperances d'une félicité après la mort. Il est facile de voir que ces sentimens n'étoient propres qu'à détruire la piété & à encourager le vice; & que les principes du Christianisme sont infiniment meilleurs.

VI. Mr. *Whitby* passe de-là au culte, que les Payens rendoient à la Divinité. Ils croyoient qu'il y avoit une infinité de Dieux dans le ciel, dans l'air & sur la terre, qui devoient être servis chacun, selon la coutume des lieux, où ils étoient adorez. Les Platoniciens & les Stoïciens croyoient que le Monde étoit une Divinité. C'étoit l'opinion générale que le Soleil, la Lune, les autres Etoiles & la Terre même étoient des Dieux. Les autres Divinitez étoient des Hommes morts, ou même de mauvais Démons. Il est aisé de voir l'excellence de la doctrine Chrétienne, à cet égard; puis que, rejetant tout ce faux culte, elle ramene les hommes au culte d'un seul vrai Dieu.

VII. Cela paroîtra encore plus, par le Chapitre suivant , où l'Auteur fait voir que le culte des Payens étoit abominable en ce qu'ils sacrifioient à leurs Dieux leurs propres enfans. Comme on pourroit objecter que Dieu a bien voulu que Jesus-Christ se présentât à lui en sacrifice , Mr. *Whitby* fait voir au long la difference qu'il y a , entre le Sacrifice de Jesus-Christ , & ceux des Payens ; & explique les raisons , que la Sageffe Divine a eues de vouloir que les pechez des hommes fussent expiez de la sorte. Cet endroit mérite d'être lu, par les Théologiens. L'Auteur fait en suite l'histoire des fautez , des impietez & des absurditez du Culte religieux des Payens ; après quoi , il montre aisément que les cérémonies du Christianisme sont infiniment préférables , non seulement à celles , qui étoient reçues parmi les Payens ; mais même à celles , qui étoient établies , parmi les Juifs.

VIII. Dans la suite , Mr. *Whitby* attaque la Morale des Payens , & commence , par montrer que quelques Philosophes avoient deux principes , qui détruisoient entierement la Vertu ; l'un étoit qu'il n'y a rien , qui soit de sa nature *bon* , ou *mauvais* ; & l'autre ,
que

que s'il y avoit quelque chose de semblable, personne ne pouvoit s'en assurer. Tous ces gens-là croyoient que ce qui rendoit une chose bonne, c'étoit la Loi, qui l'ordonnoit; & que ce qui rendoit une chose mauvaise, c'étoit la défense de la Loi. Selon ces maximes, la Vertu & le Vice étoient de purs noms, & la Divinité n'avoit aucun intérêt, ni à favoriser la première, ni à punir le second. Les Lois même des hommes perdoient par-là toute leur force; car ou nous sommes obligez d'obeir à ces Lois, par quelque principe naturel, ou nous ne le sommes pas. Si nous le sommes, il faudra reconnoître qu'il y a quelque chose de naturellement bon; & si nous ne le sommes pas, il n'y aura aucun principe de conscience, qui nous engage à leur obeir. *Cicéron* dit fort bien, sur cela, dans ses Questions Académiques, „ que si ce n'est que „ la punition, ou la crainte du supplice, „ ce, & non la turpitude même du „ Vice, qui nous empêche de vivre „ mal; personne n'est injuste, & qu'il „ faut seulement regarder les mé- „ chants, comme des imprudens:
Quòd si pœna, si metus supplicii, non ipsa

* *Lib. II. n. 120.*

ipsa turpitudine deterret ab injuriosa, facinorosaque vita, nemo est injustus, et incerti potius dicendi sunt improbi.

* Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que les Stoïciens eux mêmes, qui prétendoient élever l'excellence de la Vertu, plus haut que ne faisoient les autres Philosophes, soutenoient qu'il n'y avoit de bien, ni de mal, que par l'institution des hommes; sur quoi l'on peut voir *Diogene Laërce*. Néanmoins, pour cette institution arbitraire, ils vouloient qu'on s'exposât à toutes sortes de maux. Mais cette Philosophie, comme on l'a dit, étoit pleine de contradictions.

Nôtre Auteur fait voir que les Payens commettoient une infinité de meurtres, sans scrupule, dans les Combats des Gladiateurs; dans l'exposition des Enfants, & même dans la coûtume des femmes de se faire avorter; en se tuant eux-mêmes, & en loüant ceux qui le faisoient; en témoignant une haine implacable contre les Nations, à qui ils faisoient la guerre. On voyoit fréquemment, parmi eux, des adulterés, des mariages, ou des commerces incestueux. La Sodomie & l'Yvrognerie

* Remarque de l'Auteur de la *Bibl. A. G. M.*

rié y étoient communes. Ce n'étoient pas seulement des vices du Vulgaire, les Philosophes eux mêmes en étoient infectez ; & les fêtes , que l'on célébroit , en l'honneur des Dieux , en étoient souillées. Le larcin étoit plus estimé , que blâmé , parmi plusieurs Nations. Les Philosophes même approuvoient le mensonge , lors qu'on en tiroit de l'avantage. Au contraire , tous ces vices sont condamnés , par la Religion Chrétienne.

* On ne peut pas néanmoins disconvenir que la plupart de ces vices n'aient été censurés par quelques Philosophes , & qu'on ne louât ceux , qui s'en absteñoient. Mais il est certain que la multitude , non seulement du Peuple , mais même des Savans , se moquoit de ces leçons des Philosophes , qui n'avoient pas assez d'autorité , ni des Regles assez sûres , pour refrener cette licence. Il falloit une révelation divine , comme celle que les Chrétiens ont , dont l'autorité fût reconnue , & incontestable , pour arrêter ces affreux desordres.

On ne peut blâmer , dans les Chrétiens , que la désobéissance ; car ils sont contraints de convenir , qu'ils violent
des

* Remarque de l'Auteur de la Bibl. A.
O M.

des Lois Divines , & qu'ils font coupables , lors qu'ils font ce qu'elles défendent. Il n'y a que les guerres , qu'ils font non seulement contre les Infidelles , mais même entr'eux , avec une violence & un acharnement horrible , & , ce qu'il y a de pire , avec beaucoup de gloire , ou d'approbation des peuples ; il n'y a , dis-je , que les guerres , qui sont tout à fait inexcusables. Il n'y en a que peu ou point , qu'on puisse appeller justes ; c'est à dire , qui soient entreprises , que pour la défense de droits de grande importance , & incontestables ; & s'il y en a quelques unes , qui soient de cette nature , dans leur origine , la maniere de les faire , la licence des soldats , & les pillages qui se commettent contre des innocens , les rendent criminelles. On doit encore ajouter à cela , les artifices cachez , que les Nations employent , pour se nuire les unes aux autres , les tromperies , & les violations des Traitez , lors qu'elles trouvent de l'avantage à les rompre , & qu'elles les peuvent , comme elles le croient , violer impunément. Ce sont là des guerres sans bruit , que l'on entretient pendant la paix , & qui deviennent ensuite les causes des guerres , qui se font à main armée.

mée. Mais tout cela est condamné par l'Évangile, qui n'est pas moins pour les Souverains & pour les États en général, que pour les Particuliers. Ceux qui conduisent les peuples, & qui sont la principale cause de ces maux, en seront punis encore plus sévèrement qu'eux. Ainsi l'on ne peut pas attribuer ces desordres aux fondateurs de la Religion Chrétienne.

IX. Nôtre Auteur montre, en suite, que les Payens pechoient contre tous les devoirs de la Religion Naturelle. Plusieurs Philosophes soutenoient que les prieres & les sacrifices ne servoient de rien, pour obtenir la faveur de la Divinité. La foi prétendue des Payens n'avoit pas pour objet une Révélation Divine, mais les tromperies des Démons & leurs Oracles.

* On peut ajouter à cela les fourberies des Sacrificateurs des Dieux, & des Devins de diverses especes, qu'il y avoit parmi eux; fourberies infiniment plus fréquentes, que tout ce qu'on peut regarder, avec quelque vraisemblance, comme l'operation des Démons. Telles sont une infinité d'Oracles, & aparemment même la plû-

Tome VI. P. I. F part,

* *Remarque de l'Auteur de la Bibl. A. & M.*

part, qui étoient de l'invention des Prêtres, les guérisons miraculeuses, qui se faisoient, comme on disoit, dans les Temples des Dieux; les prodiges, que l'on annonçoit de toutes parts, comme on le peut voir, dans l'Histoire Romaine; les présages, que l'on tiroit des oiseaux & des victimes; enfin toute la science des Prêtres, pour détourner les menaces des Dieux, ou pour les apaiser, par certaines sortes de sacrifices, & généralement tout le fatras superstitieux de la Religion Payenne. Tout cela a bien plus l'apparence de tromperies humaines, que d'operations de Démons; & l'on se fioit aveuglément, sur la parole des hommes, qui les rapportoient, sans oser examiner leur témoignage.

Mr. *Whitby* montre ensuite que les Payens détruisoient l'Amour, la Crainte & l'Obeissance, qu'ils devoient à la Divinité. L'Amour de Dieu, selon la description qu'en fait l'Auteur, consiste, dans une haute estime, que l'on a pour l'excellence de sa nature; à le choisir seul, pour nôtre Souverain Dieu; & à demeurer constamment attaché à lui, préféablement à toutes les Créatures. La Crainte, que l'on a pour Dieu, est un égard respectueux, que

que l'on a pour la Nature Divine, par lequel on est retenu de rien faire, qui puisse l'offenser, ou marquer quelque mépris pour elle, & qui est fondé sur la Puissance & sur la Bonté de Dieu. L'obeissance, qu'on lui rend, consiste à tâcher de l'imiter. L'Auteur montre que les Payens avoient divers sentimens de la Divinité, & de la Providence, desquels on a déjà parlé ci-dessus, qui les rendoient incapables de ces vertus. Après cela, il est facile à Mr. *Whitby* de montrer que la Religion Chrétienne remplit excellemment bien tous les devoirs & toutes les fins de la naturelle, & va beaucoup au delà.

X. La Conclusion de tous les raisonnemens précédens se réduit à ces deux propositions. La première est, que Dieu, en introduisant le Christianisme, parmi les hommes, a montré la folie de la sagesse du Monde. La seconde est, que la vérité de la Religion Chrétienne paroît, par les moyens qui l'ont si promptement répandue par toute la Terre. L'Auteur fait voir la liaison de cette Conclusion avec ce qui précède, par une petite récapitulation de ce qu'il a dit.

Son raisonnement, comme il le

remarque, dépend de ces principes, qui sont confirmés par la Raison & par l'Experience: 1. Que ce qui surmonte un préjugé invétéré, doit avoir plus de force, que ce préjugé: 2. Qu'une Doctrin nouvelle, qui est contraire à plusieurs préjugés, qui viennent de l'ignorance, ou des passions, & qui contient plusieurs choses, qui la rendent incroyable aux uns, & désagréable aux autres, ne paroît pas pouvoir naturellement surmonter toutes les Doctrines établies & engager les hommes à les rejeter: 3. Qu'on n'oblige pas facilement les hommes à abandonner les sentimens, qu'ils ont appris dès leur enfance; & qu'ils sont généralement fort éloignés d'embrasser une nouvelle créance, de confesser leurs erreurs, de se condamner eux-mêmes, & de juger désavantageusement de leurs Parens & de leurs Amis: 4. Que les hommes sont adonnés à leurs plaisirs & passionnés pour jouir des délices de cette vie; & que ce qui les oblige d'y renoncer subitement doit avoir plus de force, que les tentations du Monde n'en ont: 5. Qu'il n'est pas facile de porter les hommes à abandonner un intérêt présent & de conséquence, seulement dans l'esperance d'un

d'un bien futur ; ou de s'exposer eux-mêmes aux plus grandes souffrances , pour parvenir à ce qu'ils esperent , & pour en confirmer la Verité , sans avoir de très-grands sujets de l'esperer : 6. Qu'il n'y avoit point d'apparence que des hommes de basse naissance , élevez selon leur condition , & de plus maltraitez dans leurs personnes & diffamez , par leurs ennemis , viendroient à bout d'engager quantité de personnes de toutes sortes de conditions , d'âges & de sexes , à quitter leur Religion , leurs habitudes de jouir des plaisirs de la vie , leurs interêts mondains & leurs vieilles opinions , & encore moins à renoncer à toutes leurs liaisons & à leurs propres vies , ou à s'attiter une infinité de maux opposez aux desirs naturels des hommes : 7. Que quand de grandes Puissances , poussées par la malice la plus raffinée , & soutenues de tous les artifices de l'Esprit , de la Politique , de l'Erudition & de l'Eloquence , font tout ce qu'elles peuvent , pour extirper une Doctrine & faire perir des Personnes peu considerables qui la publient ; & que par toute leur habileté & tout leur pouvoir , elles ne font qu'augmenter le nombre de ceux qui la professent ; on

en doit conclurre raisonnablement, qu'une plus grande Puissance soutient les persecutez, comme ils le disent, & que Dieu a choisi les choses folles du monde pour confondre les sages, & les choses foibles, pour confondre les fortes.

Pour la confirmation de ce raisonnement, Mr. *Whitby* veut que nous considerions, qu'encore que la sagesse des Philosophes Payens ne s'opposât pas fort aux passions & aux inclinations des hommes; qu'encore que leur Théologie ne fût pas contraire aux sentimens de leurs Peres, & qu'elle confirmât le culte, qu'on rendoit à la Divinité, en chaque país; qu'encore que rien ne s'opposât aux Philosophes, que même les Puissances les favorisassent, & qu'ils employassent toute leur Rhétorique & tout leur esprit pour faire recevoir leurs sentimens; néanmoins ils ne purent rien dire, qui calmât les apprehensions naturelles des hommes, ou qui fût digne de la Divinité, & utile à tout le Genre-Humain, comme la Doctrine Chrétienne. Aussi les progrès de la Philosophie, dans quelques centaines d'années, furent si petits, qu'elle demeura renfermée parmi les Grecs & les Romains; qu'elle se réduisit presque à l'Epicuréisme & au Scep-

Scepticisme, & enfin s'évanouit entièrement, par l'établissement du Christianisme, qui s'étendit beaucoup plus loin, & même parmi les Barbares. La Philosophie produisit encore très-peu de changement, dans les mœurs & dans les usages de ceux qui l'étudient, pour les rendre meilleurs; au contraire le Christianisme causa en ceux qui l'embrasserent un très-grand changement en mieux, dans l'espace de peu d'années, & prévalut enfin entièrement dans l'Empire Romain, & sortit même de ses bornes.

On peut voir par-là que cet Ouvrage de Mr. *Whitby* est fort utile, pour connoître l'état du Genre Humain, quand Jesus-Christ vint au Monde, & les raisons de l'établissement de la Religion Chrétienne. Au moins, il m'a paru tel, après avoir bien pensé à cette matiere, & l'avoir même traitée dans les *Prolegomenes* de l'*Histoire Ecclesiastique*; où l'on a fait voir de plus que ce qu'il y avoit de bon & de mauvais dans la Philosophie Payenne, contribua, contre le dessein des Philosophes, à l'établissement du Christianisme.

ARTICLE III.

Dissertatio de SACRARUM SCRIPTURARUM INTERPRETATIONE secundum PATRUM Commentarios, in qua probatur 1. S. Scripturam esse Regulam Fidei unicam, ex qua de omnibus articulis Fidei, creditu necessariis ad salutem, judicium ferendum est: 2. Patres sive primævos, sive subsequentes non esse idoneos S. Scripturæ Interpretes: 3. non posse controversias de S. Trinitate motas ex Patribus, Conciliis aut Traditione verè catholica certò definiri. Auctore DANIELE WITBY, Ecclesiæ Sarisburiensis Precentore. A Londres MDCCXIV. in 8. p. 472. avec la Preface & les Index.

C E Volume est composé de deux parties, dont l'une est une longue Préface, où l'Auteur prouve que l'Écriture seule doit être la règle de notre Foi, que les Peres n'étoient pas propres à interpreter l'Écriture, & enfin qu'on ne sauroit finir les Controverses, sur la matiere de la S. Trinité, par leur moyen. L'autre partie renferme un échantillon des plus mauvaises

vaises explications de l'Antiquité sur tous les Livres de l'Écriture Sainte. Les Protestans de deçà la mer, qui n'ont pas grande estime pour les Peres, applaudiront sans doute à cet Ouvrage; mais plusieurs Théologiens de l'Eglise Anglicane, qui font profession d'estimer beaucoup l'Antiquité Chrétienne, ne l'approuveront pas plus, que le livre de Mr. *Daille* de l'*Usage des Peres*; dont ils parlent, avec mépris.

Il y a néanmoins un milieu à garder, en cette sorte de choses, qui est également éloigné d'un trop grand mépris & d'une trop grande estime. Ces extrémités viennent ordinairement de quelque passion, ou de quelque esprit de parti, qui font passer les bornes de la Vérité & de l'Équité. Il y a des gens, deçà la mer, qui les méprisent si fort qu'ils ne les lisent jamais, dans la pensée qu'il n'y a rien à apprendre de bon en soi, & que les sentimens, & les usages des siècles passés, depuis la mort des Apôtres, ne nous regardent point, & sont même indignes de notre curiosité. Il y a chez eux des Professeurs aux Belles Lettres, qui instruisent la jeunesse des opinions & des coutumes des Payens, qui lui

expliquent leurs Historiens & leurs Poëtes; mais il y a peu, ou point de Professeurs, qui prennent le même soin, à l'égard de l'Histoire Ecclesiastique, & des anciens Peres. Supposé qu'il y ait dans cette Histoire bien des choses, qu'on ne sauroit louer, ni approuver, & qui n'aient aucun rapport à nos usages & à nos opinions présentes, comme il en faut convenir; oseroit-on dire, qu'il nous importe plus de favoir la Fable Payenne & de connoître les usages & les opinions des Grecs & des Romains? Ne peut-on pas profiter de l'Histoire Ecclesiastique, comme de toutes les autres, pour éviter ce qui est mauvais & imiter ce qu'il y a de bon? Ce qui est encore étrange, c'est que ce mépris, de l'Antiquité Ecclesiastique, ne vient pas de ce qu'on l'a bien lue & bien examinée; mais de ce qu'on ne la connoît point du tout; ce qui est très-injuste & très-ridicule. Une autre chose, qui ne l'est pas moins, c'est que ces mêmes gens-là ne laissent pas de faire profession, dans leurs Confessions de Foi & dans leurs Livres, de suivre les sentimens des quatre premiers Conciles Generaux, de se servir de l'autorité de quelques Peres qu'ils croient leur être favorable, & de trai-

ter du nom odieux de *novateurs* ceux qui ne sont pas de leur sentiment. Cependant les plus anciens Peres & les premiers Conciles, qu'ils ne lisent point, sont entierement opposez à leurs opinions, à plusieurs égards. Il y a encore un autre inconvenient, qui n'est pas moindre, dans la conduite de ces gens-là. C'est qu'ils ne font pas difficulté de se servir, non seulement des raisons, mais encore de l'*autorité* des Peres, qu'ils jugent leur être favorables, & qu'en même tems, ils se moquent de la même autorité, lors qu'elle leur est contraire. Je ne rapporterai pas des exemples de cela. Ils sont assez connus & chacun s'en peut faire l'application.

L'autre extrémité est celle de ceux, qui méprisent tous les Modernes, qui rejettent leurs raisonnemens les plus démonstratifs, & qui foulent aux pieds toute leur érudition; pendant qu'ils élèvent jusqu'au ciel les raisonnemens, & l'érudition des Peres; quoi qu'on ne les puisse nullement comparer, à cet égard, aux Modernes. Ils traitent aussi odieusement ces derniers de *novateurs*; lors même qu'ils prouvent leurs sentimens, par l'Écriture Sainte, par la droite Raison & par

l'usage certain des Langues anciennes, qui n'étoient pas connues aux Peres. Ces mêmes gens-là ou lisent peu les Anciens, qu'ils ne font pas trop en état d'entendre; quelque parade qu'ils fassent de leur érudition Ecclesiastique; ou n'y cherchent que leurs propres sentimens, & leur donnent hardiment la torture pour se les rendre favorables; ou peut-être feignent de croire des sentimens de l'Antiquité ce qu'ils ne croient point. Ils parlent perpétuellement de leur consentement, comme d'une marque de la Verité, & néanmoins ils l'abandonnent, sans façon, lors qu'il se trouve contraire aux sentimens & aux usages modernes de leur Eglise. Ainsi ils sont aussi coupables d'une bonne partie des fautes de ceux, qui méprisent l'Antiquité, & qu'ils condamnent, à cause de cela, comme des téméraires & des orgueilleux. Je ne mets pas ici des exemples, non plus qu'à l'égard des précédens, parce qu'ils ne sont pas moins connus, & que Mr. *Whitby* en produit assez, dans le Traité, dont on a lû le titre.

Le milieu qu'il faudroit tenir, c'est qu'après avoir fixé les idées de ce qui est nécessaire au salut, par l'Écriture
Sain-

Sainte ; on devroit rechercher , dans l'Antiquité , ce qu'il y a d'utile pour les appuyer , & s'en servir dans le besoin. Pour le reste , ce seroit assez de s'en instruire historiquement , pour profiter de cette Histoire , comme l'on fait de toutes les autres , pour imiter ce qui est conforme à l'Écriture & à la Raison , & fuir ce qui y est opposé. Il faudroit sans mépriser les Modernes , qui sont sans comparaison meilleurs Interpretes de l'Écriture , que les Peres , profiter de ce qu'il y a de bon , dans les Anciens , soit dans la doctrine , soit dans les mœurs. Il est très-utile que l'on sâche que tous les Chrétiens (je n'y comprends pas les Hérétiques , qui n'ont pas regardé l'Écriture , comme la seule regle de leur Foi) ont toujôurs cru la même chose , touchant les Articles capitaux ; tels que sont ceux , qui sont compris dans les plus anciens Symboles , & dans celui , que nous appellons le *Symbole Apostolique*. Il ne faudroit ni mépriser l'Antiquité , comme s'il n'y avoit rien à apprendre , ni l'estimer au delà , de ce qu'elle merite ; mais examiner tout , avec discernement , par les regles de la Révelation & de la Raison , les lumières desquelles ne nous trompent jamais.

mais. On deviendroit assurément par-là plus retenu & plus équitable.

Après avoir dit cela, afin qu'on ne m'attribue pas des sentimens, que je n'ai point, je viens à nôtre Auteur. Je marquerai, en peu de mots, les matieres qu'il traite, dans sa Préface, selon l'ordre des Sections, qui la divisent.

I. Il commence, par faire voir l'utilité de son travail, en disant qu'il n'a nullement entrepris cet Ouvrage, pour diffamer les Peres, ni leur faire perdre l'autorité, qui leur est dûe; mais pour empêcher qu'on ne leur en donne plus, qu'ils ne s'en attribuent eux-mêmes, & qu'on n'établisse une autre regle de la Foi, que celle que Dieu & Jesus-Christ nôtre unique Conducteur & nôtre unique Docteur, ont établie, qui est dans l'Ecriture. C'est aussi le sentiment de l'Eglise Anglicane, dans le VI. Article de sa Confession de Foi. Il se plaint, qu'il y a eu des gens, comme *Thorndick* & d'autres, qui ont rejeté ouvertement cet Article, dans le dessein d'introduire des Doctrines, qui ne sont point dans l'Ecriture; comme le Sacerdoce des Prêtres, proprement dit, les prières pour les Morts, & plusieurs autres semblables choses, qui
sont

font contraires à cet Article, & qui vont à renverser les fondemens de la Réformation, & applanir le chemin à l'Eglise Romaine, pour rentrer plus facilement dans la Grande Bretagne, & y établir en même tems un Prince de sa Communion. Feu Mr. l'Evêque de Salisbury s'est aussi plaint de ces mauvaises pratiques.

II. Il produit & explique cet Article, conforme à ce que dit Jésus-Christ, Matth. XXIII, 8, 9, 10, & suiv. où il nous défend de reconnoître aucun autre *Pere*, que *celui qui est au Ciel*, ni aucun autre *Docteur*, que le *Christ*, parce que nous n'avons d'autre *Pere*, ni d'autre *Docteur*, qu'eux. Cependant on a affecté de contredire cet important commandement, non seulement dans la chose, mais même dans les paroles, à l'imitation des Juifs.

Il accuse de *Sacrilege* & même d'*Idolatrie* ceux qui attribuent aux Peres & aux Conciles l'autorité de faire d'autres Articles de Foi, nécessaires au salut; parce que c'est une autorité, qui n'appartient qu'à Dieu & à Jésus-Christ. Il ne croit pas que l'on doive avoir meilleure opinion de ceux, qui avouent bien que l'Ecriture est la re-
gle.

gle de la Foi, mais qui veulent qu'on l'explique, par les Peres; parce que, dans le fonds, on attribue par-là aux Peres l'autorité d'être les Juges suprémes de la Foi.

III. Mr. *Whitby* soutient, avec raison, que l'Ecriture étant la seule Regle de la Foi, que Jesus-Christ ait laissée à son Eglise, il faut qu'elle soit assez claire, pour l'entendre, en ce qui est nécessaire, sans quoi elle ne pourroit pas être Regle de la Foi. En effet, si elle avoit besoin d'un Interprete, à qui l'on fût obligé de se soumettre; cet Interprete seroit le maître du sens de l'Ecriture. A cette occasion, il se moque de la Regle de *Vincent de Lerins*, qui après avoir reconnu que le Canon de l'Ecriture est suffisant pour tout, dit qu'à cause de la diversité des sentimens, touchant le sens qu'elle a, & à cause des Héretiques, qui l'ont entendue chacun à sa maniere, il faut recourir au consentement & à la tradition de l'Eglise. Il refute aussi quelcun, qu'il ne nomme pas, & qui a suivi le même principe. Notre Auteur soutient donc, que l'Ecriture n'a pas besoin d'Interprete dans les choses nécessaires, parce qu'elle est assez claire; & qu'il n'est pas nécessai-

re au salut d'entendre ce qui est obscur. Il prouve sa these, par la Raison & par plusieurs Peres.

IV. Il montre ensuite que la methode d'expliquer l'Ecriture, par les Peres, même des Siecles les plus purs, n'est point sure, ni raisonnable, ni conforme aux sentimens des Peres, ni à ceux de l'Eglise Anglicane.

Il fait voir, par vint-six exemples incontestables, que les Peres se sont trompez grossierement, dans l'interpretation de plusieurs passages du Vieux & du Nouveau Testament, & cela presque d'un commun consentement, qui n'empêche néanmoins pas que tous les Chrétiens ne rejettent aujourd'hui ces explications. Ils ont cru qu'avant le Déluge les Anges étoient devenus amoureux des femmes, qu'ils avoient couché avec elles & en avoient eu des enfans : Qu'ils ont rejeté le sens literal de la Loi de Moïse, comme indigne de Dieu, & lui ont substitué un sens allegorique, sous prétexte que S. Paul dit *que la Lettre tue & que l'Esprit vivifie* : Que Dieu n'avoit donné que le Décalogue, aux Israélites, avant le peché du Veau d'Or, & qu'il leur donne, après ce peché, les préceptes céremoniels, pour les punir de l'Idolatrie :

latrie : Que ces mots de Moïse : *tu verras ta vie pendante à tes yeux, & tu ne te fieras pas à ta vie*, doivent s'entendre de Jesus-Christ attaché à la Croix, à la vue des Juifs incredules : Qu'ils ont rejezté toute sorte d'usure, comme défendue, & contraire à l'Écriture : Que l'Élection étoit fondée sur la prévision des mérites, ce qui étoit le sentiment commun, avant S. *Augustin*, &c. On verra les autres exemples, dans l'Original.

L'Auteur réfute encore le sentiment de ceux qui croient, qu'il faut expliquer l'Écriture, non en détail, selon l'opinion des Peres ; mais en gros, conformément à leur doctrine. Ce seroit reconnoître les Peres, pour la Regle de nôtre Foi, puis que le sens de l'Écriture dépendroit entierement d'eux. Cela est contraire non seulement aux Peres eux-mêmes, dont il cite plusieurs passages, mais encore à la Confession de l'Eglise Anglica-
ne.

V. Il remarque ensuite quelques défauts dans les raisonnemens d'un savant homme, qu'il ne nomme point, & qui a soutenu le sentiment, dont on vient de parler. 1. Il avoit dit que l'on a constamment baptizé les pe-
tits

tits enfans, pendant les siècles les plus purs; mais on lui répond que c'est une chose douteuse, & on le renvoye aux Lettres Angloises, que Mr. *Jean Gale*, Docteur en Medecine, a publiées là-dessus, & dont on louë l'érudition. 2. Il prétend que S. Jean en Asie, & S. Pierre, à Rome, avoient fixé différens jours, pour célébrer la Pâque Chrétienne, parce que c'étoit une chose indifférente. Mr. *Whitby* répond que les Anciens n'avoient rien su de cela, car autrement ils n'auroient pas eu de dispute, sur le jour de la célébration de la Pâque. 3. Il n'est pas vrai que les plus anciens des Peres avoient plus de lumieres, pour expliquer l'Écriture, que les Modernes. La chose même fait voir évidemment le contraire. Si l'on dit que les Anciens savoient mieux les Langues & les Cérémonies des tems Apostoliques, il est visible, que cela ne peut être vrai, que des Juifs, qui savoient l'Hebreu, car pour les autres, il est certain qu'ils en étoient peu instruits & que les Modernes les ont infiniment surpassés, en cela. 4. On ne doit pas dire non plus que le sens de l'Écriture, dont les Peres ont douté, ne peut pas décider des Controverses; puis qu'ils ont souvent dou-

douté de ce qui est clair, entraînez par l'esprit de dispute; outre qu'il y a autant de disputes parmi les Savans touchant le sens des Peres, que touchant le sens de l'Écriture. 5. Il est puerile, selon Mr. *Whitby*, de dire, avec *Vincent de Lerins*, qu'on peut appeller du sens de l'Écriture au sentiment des Peres, sous prétexte que les Héretiques l'ont entendue diversement, comme il le montre, parce que les Peres étoient eux-mêmes parties. Aussi les plus sages ont-ils déclaré, comme on le prouve, que l'Écriture suffisoit pour cela; & les Héretiques eux-mêmes ont prétendu avoir la Tradition pour eux, ce que l'on prouve, par des exemples, qui paroissent incontestables. 6. Celui que nôtre Auteur réfute dit que les Peres des premiers siècles avoient tous été du même sentiment, sur la S. Trinité. Mais on fait voir qu'ils ont bien cru qu'il y avoit un Pere, un Fils & un S. Esprit, mais qu'ils n'ont pas cru qu'ils fussent égaux, comme les plus habiles des Catholiques Romains l'ont avoué & comme on le montre clairement, par un très-grand nombre de passages. On réfute ici quelques endroits de la *Défense du Concile de Nicée*, par Mr. *Bull*; qui avoit soutenu
le

le contraire, * plutôt, comme je croi, par une prudence, qui n'est pas rare dans les Théologiens, que parce qu'il en étoit persuadé. On le sent bien, quand il tâche de répondre aux raisons de ceux, qui ont crû que les Peres ont varié sur cette matiere, comme le P. *Petau*. Il se donne tant de contorsions, pour se tirer d'affaires, qu'il est difficile de croire qu'il fût lui même satisfait de ses réponses. Outre cela, tout son Ouvrage roule sur une sorte de réticence, comme s'il supposoit que le Concile de Nicée étoit dans le même sentiment que nous; au lieu qu'il croyoit, à proprement parler, trois Dieux égaux, contre le sentiment des Ariens, qui les croyoient inégaux, ou plutôt que le Pere seul étoit Dieu proprement dit. On ne sauroit croire qu'il ignorât cela, puis que le P. *Petau*, Mrs. de *Courcelles* & *Cudworth* l'ont prouvé, avant qu'il écrivît, & s'il le savoit, il n'avoit que faire de défendre ce Concile, comme beaucoup plus orthodoxe que les Ariens. Mais c'est là un effet de la *dissimulation*, que l'on remarque en bien des Théologiens.

No-

* *Remarques de l'Auteur de la B. A. & M.*

NOTRE Auteur produit ensuite les anciens Symboles, qui se trouvent dans *S. Irénée*, & dans *Tertullien*, où cette question est omise, d'où il conclut qu'en ce tems-là on ne croyoit pas qu'il fût nécessaire de rien déterminer là-dessus, comme ont fait les Conciles de Nicée & de Constantinople, qui ont fait de nouveaux Symboles. Il fait voir encore qu'on peut montrer que ceux, qui ont vécu avant ces deux Conciles, ont eu d'autres sentimens du Fils & de S. Esprit, que ces Conciles; par les mêmes raisonnemens, que le P. *Petau* a employez pour prouver qu'*Eusebe* de Césarée a été Arien; raisonnemens, qui paroîtront très-solides à tous ceux, qui les examineront sans préjugé, & sans esprit de parti, qui avoient aveuglé feu Mr. *Cave*.

VI. Après cela, Mr. *Whitby* répond à quelques objections, qu'on pourroit faire, contre ce qu'il a dit. Comme il a blâmé les explications allegoriques des Peres, il s'objecte quelques endroits de S. Paul, comme 1. Cor. X, 6, 11. où il est dit : *ces choses sont arrivées en figure*, & S. *Augustin* a prétendu qu'il paroissoit par ces paroles, que l'on devoit expliquer les Histoires du Vieux Testament, non à la lettre, mais en
signe

figure, & que nul Chrétien ne pouvoit le nier. Mr. *Whitby* répond, qu'il ne s'agit pas de *figures*, mais d'*exemples*; puisqu'il est parlé de quelques punitions des Israélites, pour servir d'exemple aux autres. *Τύπος*, qui est le mot Grec, signifie souvent exemple, & il est visible que c'est le sens, qu'il a en cet endroit. Au passage de la 2. aux Cor. III, 6. *la Lettre tue, mais l'Esprit vivifie*, dont les Anciens abusoient, pour tourner tout en Allegorie; il répond, que *la Lettre*, c'est la Loi de Moïse, & *l'Esprit* l'Evangile, & c'est de quoi on ne peut guère douter, si on lit la suite.

Il s'objecte encore Colof. II, 16, 17. *Que personne ne vous condamne, pour le manger & pour le boire, ou sur le sujet des jours de fête, des nouvelles Lunes, ou des jours de Sabbath, qui n'étoient que des ombres de ce qui devoit venir*; & il y répond, avec *Spencer*, qu'il ne s'enfuit pas de là que toutes les Cérémonies de la Loi de Moïse sont des Ombres & des Figures de ce que nous voyons sous le Christianisme, comme si quelque mystere de nôtre Religion devoit répondre à quelque cérémonie Judaique; mais que S. Paul veut dire qu'on ne peut pas plus com-
parer

parer ces cérémonies à la Religion Chrétienne, que des ombres à des corps. J'aurois mieux expliquer le mot d'ombre, par un crayon, une image légère, & entendre la chose, en ce sens ; c'est que la Loi de Moïse n'étoit qu'une ébauche, pour parler ainsi, d'une bonne Religion, si on la compare à celle de Jesus-Christ.

Dans l'Épître aux Hébreux, Chap. VIII, 5. & X, 1. où il est dit que le Tabernacle étoit *pour servir à la ressemblance & à l'ombre de ce qui est au Ciel*, & que la Loi ne contenoit que l'ombre des biens qui étoient à venir ; notre Auteur dit, avec raison, qu'il ne s'agit pas de préceptes de la Loi de Moïse, qui représentassent les vertus Chrétiennes ; mais du Tabernacle & des Sacrifices, qui étoient une image des biens Célestes, que Jesus-Christ a acquis aux hommes, & de la manière, dont il a expié les pechez.

Il répond encore à ce qu'on dit de l'Allegorie d'Hagar & de Sara, qui est au Ch. IV. de l'Épître aux Galates & à quelques autres passages, qu'il s'agit de types de Jesus-Christ, & non d'explications Allegoriques. On verra dans l'Original ce qu'il en dit.

VII. Mr. *Whitby* a prévu qu'on lui
pour-

pourroit aussi objecter qu'en découvrant les bévuës des Peres, il diminuoit leur autorité, en ce qui regarde les Traditions Ecclesiastiques & les choses de Fait, dont ils parlent. Il répond à cela, qu'il y a plusieurs sortes de Faits, auxquels les Peres rendent témoignage. Les uns sont des Faits, qu'ils ont vu de leurs yeux, & des choses qu'ils disent qui ont été pratiquées dans l'Eglise, d'un commun consentement. De ce nombre sont les miracles, qu'ils assurent avoir été faits parmi les Chrétiens, pendant les trois premiers Siecles; les Dons du S. Esprit, que l'on voyoit encore dans l'Eglise au second Siecle; les Ecritures que l'on recevoit communément, & que l'on lisoit dans les Eglises; les trois ordres de Pasteurs, qui étoient établis par tout; l'Ordination faite, par les seuls Evêques, & autres choses semblables, dans lesquelles ils s'accordent. En cela il croit qu'on doit regarder les Peres, comme des témoins dignes de foi, & qu'on ne peut pas refuser d'en croire les Grecs & les Latins. Mais il y a d'autres choses, qu'ils n'avoient pas vuës, mais qu'ils avoient oui dire, comme celles qui étoient arrivées long-tems avant leur tems; dans lesquelles ils n'ont

pas pû seulement se tromper, mais même ils se sont trompez effectivement. Telles sont les Histoires du Phenix, qui renaît, disoit-on, de ses cendres; celle des LXX. Interpretes; celle des livres de l'Ancien Testament perdus dans la Captivité de Babylone, & rétablis ensuite par Esdras, à qui le Saint Esprit les dicta de nouveau; la doctrine du Regne de Mille ans, que l'on prétendoit être venue de S. Jean & même de Jesus-Christ, sur l'autorité de *Papias*; & enfin ce que S. *Irenée* enseigne de l'âge de Jesus-Christ, qu'il dit avoir été sur la terre, au delà de quarante ans. Mr. *Whitby* verifie tout ce qu'il dit là-dessus, par des passages des Anciens.

VIII. Il montre ensuite qu'il ne faut pas trop se fier à ce que les Peres disent, dans leurs disputes, de la Tradition Ecclesiastique, & de la pratique de l'Eglise, qu'ils citent en leur faveur. Les Partis contraires ont souvent cité la pratique, ou la Tradition, qu'ils prétendoient également leur être favorables. Ils ont rejeté, comme des Nouveautez, des choses veritablement anciennes. *Gennade*, dans ses *Dogmes Ecclesiastiques*, a prétendu à faux que quantité de choses avoient été généra-

le-

lement reçues ou condamnées, comme on le fait voir. Les Ariens ont soutenu, aussi bien que les Peres de Nicée, que la Tradition leur étoit favorable. Il y a eu auparavant une semblable diversité de sentimens touchant le jour, auquel la Pâque Chrétienne devoit être célébrée; & dans le troisième Siecle, sur la Controverse touchant la validité du baptême des Hérétiques. L'Auteur prouve tout ce qu'il avance, par les passages mêmes de l'Antiquité.

Il donne encore ici en abrégé ce qu'il a dit, dans un Ouvrage des Traditions, pour distinguer celles, qui sont dignes de foi, de celles qui ne le sont pas; ce qui n'est pas toujours fort facile, comme on le pourroit montrer. Mais nous ne pouvons pas nous arrêter à cela.

IX. Notre Auteur prouve enfin, par *Origene*, par *S. Cyrille de Jerusalem* & par *S. Augustin*, que l'on attribue aujourd'hui aux Peres plus d'autorité, qu'ils n'ont eux-mêmes prétendu d'avoir.

Quoi que *Mr. Whitby* n'ait rien avancé sans preuyes, dans sa Préface, le recueil, qui suit, d'interpretations des Peres, sur toute l'Ecriture n'est

qu'un amas de nouvelles preuves des mêmes choses. On y voit tant d'explications non seulement forcées & sans fondement, mais même visiblement fausses & absurdes proposées d'un commun consentement & avec beaucoup de confiance; & on y en pourroit ajouter une infinité d'autres.

On ne s'attend pas, sans doute, que nous fassions des Extraits de ces explications; il n'y a qu'à ouvrir le Livre, où l'on voudra; pour trouver des preuves de ce que dit l'Auteur, dans sa Préface.

Il y a quelques endroits, sur lesquels l'Auteur s'étend davantage, & où il dit, non seulement ce qu'en ont écrit les Anciens, mais encore ce qu'il en pense lui-même. Par exemple sur Job *Ch. XIII, v. 10. Qui peut faire un homme pur, d'un impur? Pas un seul.* On cite ordinairement ce passage, pour prouver le Peché Originel, mais il fait voir qu'il n'a point de rapport à la corruption, que l'on attribue aux Enfans. On en verra plus de preuves, dans son *Traité Latin du Peché Originel*, & dans ses *Ouvrages sur les Cinq Articles*, & contre *Mrs. Edoüard*. On trouvera encore sur le *Pf. LI, 5. j'ai été conçu en iniquité &c.* la réfutation du sentiment

ment de *S. Augustin*, qui est contraire à celui de ceux qui ont écrit avant lui, & même de ceux qui ont vécu après en Occident, aussi bien qu'à la doctrine de tous les Orientaux. Ceux qui prétendent que le sentiment de l'Evêque d'Hippone est la doctrine commune de l'Eglise, ne répondront jamais rien de solide à ses raisons. Il prouve aussi, sur Ezechiel Ch. XVIII, 20. qu'on ne sauroit dire selon la doctrine des Anciens, qu'un Enfant puisse être puni, pour le Peché de son Pere.

Sur Malachie V, 11. il fait voir au long, contre feu *Mr. Grabe*, qu'il ne s'agit point là de l'Eucharistie, & que les Peres ne l'ont point regardée, comme un Sacrifice; ainsi que *Mr. Grabe* le prétendoit, sans raison, sur les témoignages des Peres que *Bellarmin* avoit recueillis, touchant cette matiere, & que *Mr. Grabe* avoit répété après lui.

On pourroit croire que les Peres, qui ont tant cherché d'Allegories sur le Vieux Testament, & qui en ont donné tant d'explications forcées, ont beaucoup mieux fait sur le Nouveau; mais on verra ici, qu'ils n'ont guère mieux réussi sur cette principale partie

de l'Écriture Sainte. Qu'y a-t-il, par exemple, de plus ridicule, que ce que dit S. Jérôme sur Matth. XXI, 7. où il est dit que les Apôtres ayant amené, par l'ordre de Jésus-Christ une Anesse & un Anon, ils les couvrirent de leurs vêtements, & le firent monter dessus?

» Comme l'Histoire, dit-il, renferme
 » une impossibilité, ou quelque chose
 » qui est mal honête, nous devons
 » nous élever à quelque chose de plus
 » relevé. L'ânesse est donc la Syna-
 » gogue, & son poulain le peuple des
 » Gentils &c. *Cùm Historia vel im-*
possibilitatem habeat, vel turpitudinem
ad altiora transmittimur. Asina ergo
Synagoga est, pullus asinae Gentium po-
palus. On n'a qu'à consulter les In-
 terpretes modernes, sur cet endroit. Il
 y a une infinité d'Allegories sembla-
 bles, comme le remarque nôtre Au-
 teur, dans les Commentaires de S. Hi-
 laire sur S. Matthieu, dans ceux de S.
 Ambroise sur S. Luc, de S. Augustin
 sur S. Jean, & des paroles de Jésus-
 Christ & de ses Apôtres. Voyez en-
 core nôtre Auteur, sur Marc XI, 2.
 où il rapporte tout au long le passa-
 ge de S. Jérôme qu'on vient de ci-
 ter. Mr. *Whitby* finit par une Con-
 clusion, où il marque les sources

des

des mauvaises explications des Pères.

I. Ils se sont trompez, en plusieurs choses, parce qu'ils ont suivi, sans examen, les sentimens des Juifs, comme étoient leurs opinions touchant l'amour que les Anges prirent pour des femmes, & les enfans qu'ils en eurent; les Cellules & l'inspiration des LXX. Interpretes; l'avenement d'Elie, en personne avant le jour du Jugement; la fin du Monde, peu de tems après la venue du Messie &c.

II. Ils se sont très-fréquemment éloignez du vrai sens de l'Écriture, à cause de l'autorité qu'ils accordoient à la Version des LXX. Interpretes; parce qu'il n'y eut que très-peu de gens, parmi les Chrétiens, qui eussent quelque connoissance de la Langue Hébraïque. On peut ajouter à cela, qu'ils ne savoient pas l'art de raisonner juste, ou qu'ils ne le suivoient point, & qu'ils étoient aussi très-peu versez dans la bonne Critique. Il est étonnant que des gens, qui écrivoient, ou qui parloient, pour l'instruction du Public, se fussent si peu mis en peine de s'informer mieux & d'aquerir les connoissances nécessaires pour cela, quoi qu'il fût très-facile de s'apercevoir de leur nécessité.

III. Ils se sont égarés, à cause de la fausse opinion, que tous les Peres ont euë que le sens litteral de la Loi de Moïse & même de tout l'Ancien Testament étoit indigne de Dieu, inutile aux Chrétiens & même plein de contradictions & d'absurditez. Ils tomberent dans cet étrange sentiment parce qu'ils furent trompez par *Philon* & par le faux *Aristée*. Après avoir expliqué de la sorte, l'Ancien Testament, ils en usèrent de même à l'égard du Nouveau, comme on l'a dit. Tout cela est venu, de ne savoir pas raisonner, & de la mauvaise coûtume de suivre, sans examen, ceux qui avoient écrit avant eux.

IV. Les nouveaux convertis du Paganisme & du Judaïsme se mettoient non seulement d'abord à lire l'Écriture, mais même à l'expliquer, sans l'avoir assez méditée ; & comme l'on a continué à faire comme eux, pendant plus de quinze cens ans, on n'est revenu, que depuis peu de cette mauvaise maniere d'expliquer les Livres Sacrez, qui étoit d'ailleurs la plus facile dumonde. On pouvoit dire, sur chaque passage de l'Écriture, tout ce que l'on trouvoit à propos, par le moyen de l'Allegorie & l'on ne manquoit jamais

mais de paroles pour peu qu'on fût de Théologie. Il y a des gens aujourd'hui, qui, pour la même commodité, introduisent de nouveau cette méthode, parmi les Protestans.

V. L'esprit de contradiction & la chaleur de la dispute a aussi fait que l'on a tordu divers passages. Les uns en ont usé ainsi, pour confondre les Héretiques, & les autres, pour les défendre. C'est ce que l'on pourra voir, dans les passages, dont on s'est servi pour & contre les Ariens, dans le recueil de Mr. *Whitby*. Voyez, par exemple, ce qu'il a recueilli sur Prov. C. VIII, 22. où il est parlé de la Sagesse que Dieu, selon les LXX. avoit créée avant les Siècles. Les plus anciens Peres, qui ont vécu avant le Concile de Nicée, y trouvoient la Divinité de Jesus-Christ, & la génération, avant le Monde, & s'en servoient contre les Juifs. Depuis les querelles de l'Arianisme, comme les Ariens employoient ce passage, pour prouver que la Divinité du Fils étoit une créature; les Peres commencerent à dire, les uns qu'il falloit lire ἐκτίσασα με *m'a possédée*, & non ἐκτίσέ με *m'a créée*; & les autres qu'il s'agissoit, non de la Divinité, mais de l'Humanité de

Jesus-Christ. Le P. *Petau* a crû que Salomon n'a pensé ni à l'un, ni à l'autre, mais en général à l'idée confuse d'une Sageſſe, par laquelle on fait quelque choſe en ordre.

VI. On s'eſt auſſi fort trompé, dans l'explication de pluſieurs paſſages, parce qu'en ce tems-là, encore plus qu'au nôtre, on croyoit triompher plus facilement de ſon Adverſaire, lors qu'on l'attaquoit, par le plus grand nombre de paſſages, qu'il étoit poſſible. Cela faiſoit qu'on en citoit une infinité, qui ne prouvoient rien. M. *Whitby* nous renvoye, pour en trouver des exemples, au Dialogue de S. *Justin* Martyr contre Tryphon, à S. *Irenée*, à *Tertulien*, aux Diſcours de S. *Athanase* contre les Ariens; au Thréſor de S. *Cyrille*, & au livre de S. *Ambroise* du S. Eſprit; „ où, dit-il, en ramalſant „ tant de vains & futiles raiſonne- „ mens, s'ils n'ont pas rendu la ve- „ rité ſuſpecte aux autres, ils ont fait „ voir au moins, qu'ils n'étoient pas „ propres à expliquer l'Ecriture. Mr. *Cave* n'en ſeroit pas tombé d'accord, parce qu'il ne vouloit rien avoüer, qui parût contraire à la haute eſtime, qu'il vouloit inſpirer, pour les Peres, à ceux
qui

qui ne les lisent point; mais tous ceux qui les liront, & qui avoüeront la Vérité, seront obligez d'en convenir; à moins que l'esprit de parti ne leur ait fait perdre le Sens Commun, ce qui n'arrive, que trop souvent.

VII. Mr. *Whitby* ajoute enfin à toutes ces sources de citations hors de propos, l'opinion, où l'on étoit que, quand un endroit des Pseaumes, ou des Prophetes concernoit Jesus-Christ, il falloit entendre tout le Pseaume, toute la Prophetie, ou tout le Chapitre, de Jesus-Christ; de sorte qu'ils lui appliquent des paroles, qui ne peuvent nullement lui convenir, comme Ps. LXIX, 5. où il y a, selon les LXX. *ô Dieu, tu connois mon peu de sagesse, & mes pechez ne te sont pas cachez.* On comprend facilement que pour trouver là un sens, qui quadrât à Jesus-Christ, il falloit étrangement tordre ce passage. Mais cela n'embarrassoit nullement les Anciens, dont la plupart ont écrit, comme s'ils avoient cru que *parler & prouver* fussent la même chose & que pourvu que les paroles ne leur manquaissent pas ils auroient le dessus, sur leurs Adversaires. Que l'on lise particulièrement les raisonnemens, qu'ils font contre les Juifs

& l'on s'en convaincra à l'instant. Il y a bien de l'imbecillité, ou bien de la mauvaise foi dans ceux qui le nient; & peut-être encore y a-t-il quelque chose de pire de caché, sous cette conduite. Mr. *Whitby* a très-bien fait de s'y opposer, & les personnes sages doivent lui en savoir gré.

ARTICLE IV.

I. OCTAVII FERRARII, *Patricii Mediolanensis, Equitis & in Lyceo Patavino quondam Professoris celeberrimi, Opera Varia, Prolusiones, Epistolas, Formulas ad capiendam Doctoris insigniam, & varias Inscriptiones complectentia. Omnia illa ex diversis Auctoris libris collegit, in ordinem redegit & singulari studio emendavit JOANNES FABRICIUS D. & Professor emeritus, Sereniss. Ducis Brunsvicensis & Luneburgensis Consiliarius Consistorialis, Abbas Regiæ Lutere, Scholarumque per Ducatum Brunsvicensem Inspector generalis. A Wolfenbützel MDCCXI. in 4. en deux Volumes, dont le premier a, avec les Préfaces & les Index, 744. pages & le second 686.*

II.

Ancienne & Moderne. 157

II. OCTAVII FERRARII
de PANTOMIMIS & MI-
MIS *Dissertatio, in Patavino Ly-*
ceo publicè olim, magnòque cum ad-
plausu recitata, nunc verò primùm in
lucem edita, cum duabus Epistolis,
una JACOBI FACCIOLATI, al-
tera JOANN. PHIL. SLEVOGTII
& JOANN. FABRICII ad non-
neminis dubia de Orthographia Lati-
na responsionibus. Au même lieu, in
8. pagg. 72.

IL y avoit long-tems, qu'on avoit
reçu les deux premiers Volumes,
dont on vient de lire les titres, & en-
suite l'Appendix, que Mr. *Fabricius* y
a ajoûté; & l'on en auroit plutôt ren-
du compte au Public, si les deux pre-
miers Volumes n'étoient pas demeu-
rez cachés, parmi d'autres Livres.
Mais les Ouvrages de cette sorte ne sont
pas proprement recommandables, par
la nouveauté, mais par la matiere; qui
demeure toujours agréable, & utile à
ceux, qui aiment les Belles-Let-
tres.

Comme Mr. *Fabricius*, à qui le
Public est redevable de cette Edition,
a mis à la fin du 2. Tome, la vie de
l'Auteur jusqu'en M D C LXXIX.

écrite par lui-même, & ce que *Charles Patin* en a dit, dans son *Lyceum Patavinum*, on commencera par-là, en y ajoutant quelque chose, qu'on a tiré des Ouvrages de *Ferrari* lui-même.

OTTAVIO FERRARI naquit à Milan l'an MDCVII, le 20. de Mai, d'une famille ancienne & patricienne, dans laquelle il y avoit déjà eu plusieurs savans hommes; comme *Ferôme*, que *Cujas*, *Muret* & d'autres ont loué, pour son érudition. Il y avoit eu encore *Octavien*, Professeur en Philosophie, dans l'Académie de Pavie, & ensuite à Milan, dans l'Ecole Canobienne. Il publia des Ouvrages de l'*Origine des Romains*, des *Langues étrangères* & de l'*Encyclopedie*. Il étoit aussi fort savant, dans les Langues Grecque & Latine. On doit leur joindre *François Bernardin*, oncle d'*Ottavio*, & qui a publié des Ouvrages des *Lettres Ecclesiastiques*, des *rites*, que l'on observoit dans les *Homilies* publiques, des *acclamations* & des *applaudissemens*, qui se faisoient dans les Eglises.

Ottavio perdit son Pere, à l'âge de quatre ans, & fut élevé, dans la maison de son Oncle. Il étoit Professeur, dans

dans le College Ambrosien, fondé par *Federic Borromée*, Cardinal ; qui lui ordonna de mettre son neveu dans le Seminaire de Milan, pour y étudier. Il avoit de l'esprit & de la mémoire, il y apprit les Langues Latine & Greque, & après avoir fait son cours de Philosophie & de Théologie, il s'appliqua uniquement aux Belles-Lettres. Il fut en cela extrêmement secouru, par *Gaspar Sanctius*, qui alla alors à Milan, & qui lui forma le goût. *Ferrari* lui témoigne sa reconnoissance pour cela, dans un Compliment inseré dans le Tome * II. de cette Edition. Il devint alors familier, avec le Cardinal *Borromée*, qui prenoit plaisir à se délasser avec lui, & même, sur la fin de sa vie, à le faire quelquefois le compagnon de ses études, tant il étoit touché de l'esprit de ce jeune homme. Par son Testament, il le fit Professeur dans le College Ambrosien, qu'il n'avoit encore que vint & un an, quoi que ce College fut plein de gens habiles dans toutes les Sciences.

Cela fit que n'ayant encore que vint-sept ans, il fut appelé, par la République de Venise, l'an MDCXXXIV. à l'Université de Padouë, pour y être

Professeur en Eloquence, en Politique & en Langue Greque, avec un gage de cinq-cens écus. Cependant * il eut le defagrément d'avoir pour Collegue un homme, qui avoit tenu Ecole à Rimini, & qui lui étoit fort inferieur. Cela le fâcha, mais il fallut prendre patience. Il fit en M D C XXXV. son entrée, par une Harangue, à la louange de Venise & de Padouë, qui est la premiere du Tome I. Il a nommé ces Harangues *Prolusiones*, comme n'étant que des Préludes de ses Leçons publiques, qu'il recommençoit par-là. Je parlerai plus au long, dans la suite, de cette espece de Harangues, qui furent fort estimées en ce tems-là, & qui le méritoient en effet. Il trouva les études, qu'il faisoit profession de suivre, extrêmement négligées à Padouë, & l'Auditoire des Belles Lettres presque entièrement abandonné; soit, comme il dit, par la mauvaise destinée des Lettres, prêtes à se perdre; soit à cause de la négligence de la Jeunesse, qui ne vouloit s'appliquer qu'à des Sciences recreatives; soit par la faute de ses prédecesseurs, qui ne faisoient là, que de seches

* Voyez sa Lettre à Dom. Melino, Tom. II. p. 5.

ches Leçons , peu propres à leur attirer des Auditeurs. Mais par une nouvelle maniere d'enseigner ; par la variété des Sujets , qu'il traitoit , dont on peut voir un échantillon , dans ses Harangues ; en retablissant l'étude de l'Antiquité Greque & Latine , & par une maniere de s'exprimer accommodée aux oreilles du siecle ; il rendit l'Ecole des Belles Lettres très-florissante , & s'attira l'applaudissement de tout le monde , sans craindre jamais d'être sifflé , ce qui arrive souvent à ceux qui professent cette espece de Science. On ne regretta plus , comme il le dit , le tems des *Bonamici* , des *Sigognes* & des *Robortels* , ainsi qu'on avoit fait auparavant.

Cependant il nous apprend lui-même , * dans une Lettre qu'il écrivit aux Curateurs de l'Université , la quatrième année de cet Emploi , que son Collegue ne laissa pas de lui faire quelque chagrin. „ J'avois choisi les Au-
„ teurs , dit-il , par l'explication des-
„ quels j'enseignois à mes Auditeurs ,
„ l'Eloquence , la Litterature la plus
„ exquise , l'Histoire , l'Antiquité tou-
„ te entiere , les secrets des Empires ,
„ les coûtumes & les usages des Na-
„ tions ;

* Tom. II. p. 29.

„ tions ; pour prévenir le dégoût , par
„ la variété & la nouveauté des ma-
„ tieres que je traitois. Comme je
„ voyois l'étude des Belles-Lettres ré-
„ duite en un tel état , qu'il n'y avoit
„ point d'Auditoire moins fréquenté ,
„ que celui du Professeur , qui les en-
„ seignoit , & qu'on les méprisoit com-
„ me des bagatelles de Grammaire ;
„ je craignis que je ne parlasse aux
„ murailles & aux bancs ; si je n'atti-
„ rois les Auditeurs , occupez à ouïr
„ d'autres discours , & d'ailleurs por-
„ tez naturellement à l'oisiveté ; par
„ la quantité & par la variété des cho-
„ ses que je traitois , en choisissant des
„ sujets tirez de l'Antiquité la plus
„ éloignée , pour guerir ainsi leur dé-
„ goût , & reveiller leur curiosité. J'ai-
„ me mieux que d'autres vous appren-
„ nent le concours d'Auditeurs , que
„ je me suis attiré , que de me vanter
„ trop moi-même. L'année passée
„ mon Collegue se plaignit à Mr. *Morofini*
„ en particulier , & même en pu-
„ blic , que je choisissois des Auteurs
„ inconnus , & dont on n'avoit pas
„ ouï parler. Ayant reçu des lettres
„ de Mr. *Morofini* , qui étoit alors
„ Curateur de l'Université ; je lui ré-
„ pondis , que , pour lui obeir , j'ex-
„ pli-

„ pliquerois *Virgile*. Mon Collegue
„ refusa d'en faire autant, en disant
„ que c'étoit là le travail d'un Maître
„ d'Ecole, & passa à l'explication
„ d'*Aristote*, & en particulier de ses
„ livres de *Politique*, ce qui lui qua-
„ droit aussi bien, que si un Nain avoit
„ pris la chaussure d'Hercule. L'an-
„ née suivante je me mis à expliquer,
„ avec vôtre consentement, l'Apolo-
„ getique de *Tertullien*, qui est un
„ trésor plein d'antiquitez & d'éru-
„ dition. Cet homme s'y est opposé,
„ m'a causé du trouble, & ne m'a pas
„ peu attiré de haine, (*Il vouloit dire*
„ *apparemment des Théologiens.*) C'est
„ à vous à nous prescrire ce que nous
„ devons faire; car, pour ce qui me
„ regarde, je suis prêt à expliquer
„ quelque Auteur que ce soit, en vous
„ protestant néanmoins, qu'on ne sau-
„ roit avoir un Auditoire fréquent,
„ qu'en passant, des Leçons basses &
„ steriles des Grammairiens, à des ma-
„ tieres nouvelles, ou qui ne soient
„ pas si vulgaires. On ne fera pas peu
„ de chose, pour le bien & pour la
„ réputation de l'Academie, si l'on
„ prend un Auteur, qui attire quelque
„ concours de monde; sur tout de la
„ Jeunesse étrangere, qui, dans la ra-
„ reté

„ reté où l'on est de gens savans,
 „ pourra témoigner qu'il y a encore,
 „ en Italie, des gens qui sont capables,
 „ sous vos auspices, de rappeler la
 „ connoissance de la savante Antiqui-
 „ té, quoi que cette connoissance s'en-
 „ fuye & s'évanouisse.

Ce fut ou sur ces remontrances, ou à cause de la mort de son Collegue, quoi qu'il n'en dise rien, que les Vénitiens ordonnerent ensuite qu'il seroit Professeur aux Belles-Lettres, * sans Collegue; ce qui étoit sans exemple, & qu'augmentant tous les six ans ses gages, ils en vinrent jusqu'à lui donner deux mille écus.

Il souhaita fort, en MDCXLVI, d'être fait Bibliothecaire de l'Université, après la mort de celui, qui l'étoit, comme on le voit † par ses Lettres aux Curateurs, & à *Aloisio Quirini*, mais il ne put obtenir cet emploi. Il s'en plaint assez amèrement, dans une ‡ Lettre écrite à *Pietro Basadonna*, Curateur de l'Université, en MDC-LXXII. Je ne sai s'il ne paroïssoit point un peu trop avide. Il se plaint
 au

* *Vide* ☉ *Tom. II. p. 264. Epist. ad Pet. Basadonnam.*

† *Tom. II. p. 62. ☉ 64.*

‡ *Ibid. p. 263.*

au moins souvent du peu de liberalité, qu'on avoit pour les Gens de Lettres, quoi qu'il en excepte les Venitiens, peut-être par un effet de sa prudence.

Il se pourroit faire qu'on jugeât que ses gages devoient lui suffire ; parce, qu'avec toute son habileté & sa réputation, il ne faisoit aucun disciple, qui lui ressembloit.

Dans sa XXVI. Harangue, intitulée *Secretum Musarum*, qu'il recita en MDCLX, il témoigne que s'étant trouvé chez un des principaux de Venise, qui lui demanda s'il ne savoit personne, qui pût remplir une place de Professeur aux Belles-Lettres, dans une fameuse Academie, qui offroit un bon gage, il ne lui put nommer personne.

Il fait de semblables plaintes dans sa XXXII. Harangue, intitulée *Chiron*, ou de la bonne Education, en MDCLXXII. „ Quoi que j'aye employé,
„ dit-il, trente-sept ans, dans la seule
„ vue de ressusciter & de retenir, tant
„ par ma voix, que par mes Ecrits,
„ autant qu'il m'est possible, les Let-
„ tres qui se meurent & qui s'enfuyent ;
„ & de rappeler l'étude de l'éloquen-
„ ce, qui est presque hors d'usage, &
„ accablée par une honteuse barbarie ;

„ je

„ je crains extrêmement, (je le dis
 „ avec douleur) que je ne sois con-
 „ traint d'en faire autant que *Roscius*,
 „ qui se plaignoit ouvertement, qu'il
 „ n'avoit encore pu trouver aucun
 „ disciple, dont il fût satisfait. Ce
 „ n'est pas, *ajoute-t-il*, que nôtre Jeu-
 „ nesse manque d'esprit, ou de natu-
 „ rel, ou qu'elle soit destituée de Maî-
 „ tres propres à l'instruire. C'est par
 „ leur propre ambition, ou par celle
 „ de leurs parens, qui s'impatientent
 „ de les voir ce qu'ils souhaitent, &
 „ qui poussent leurs études au Bar-
 „ reau, avant qu'ils y puissent paroî-
 „ tre, ou qui ne recherchent que des
 „ Sciences qui leur donnent du profit,
 „ qu'ils ne se donnent pas le tems qu'il
 „ faut pour cultiver leur esprit. C'est
 „ par la douceur, qu'ils trouvent dans
 „ l'oïveté & dans la paresse, qu'une
 „ grande partie s'endorment, qu'ils se
 „ laissent corrompre à la fainéantise
 „ & au plaisir, & qu'il passent la fleur
 „ de leur jeunesse dans le sommeil &
 „ dans le jeu.

La Reine *Christine* étant montée
 sur le thrône par la mort de son Pere,
Ferrari fit son Panegyrique, qu'il inti-
 tula, *Pallas Suecica*, en MDCCL. &
 que la Reine agréa si fort, qu'elle lui

fit

fit présent d'une chaîne d'or de mille écus, comme il le dit dans sa vie, & comme il paroît * par ses Epîtres. Il fit aussi en MDCLVI. l'éloge de l'abdication de la même *Christine*, & cet éloge est la XXI. de ses Harangues. La Reine l'en remercia par un billet, que l'on voit dans le Tome II. p. 177. Cette Princesse le fit *Chevalier*, comme on le trouve dans l'Epitaphe de ce savant homme. *Joseph Ripamonte*, qu'il appelle *le Prince des Historiens de son tems*, étant mort, le Conseil de Milan élut *Ferrari* en sa place, & lui promit un gage de deux cens écus, pour écrire l'Histoire de sa Patrie. Il employa cinq ans à ce travail, auquel il donna tout le tems, qu'il pouvoit dérober aux fonctions de sa Charge. Mais comme il étoit obligé d'aller tous les ans à Milan, pour y ramasser les matériaux de son Histoire, & pour y apprendre les causes des événemens, les conseils des Princes & les secrets du gouvernement, afin de n'être pas contraint de ne dire que ce que tout le monde savoit; ayant été long-tems frustré de son esperance, parce qu'on ne lui ouvroit point les Archives; il se dégoûta de ces longueurs aussi bien que des

* *Vide Tom. II. p. 85. & suiv.*

des incommoditez & des dangers de ce voyage, d'autant plus qu'il devenoit vieux. D'ailleurs le Sénat de Milan trouva à propos de ne lui point payer le gage, qu'il lui donnoit, qu'après que tout l'Ouvrage seroit achevé; & *Ferrari* eut raison d'être choqué de cette avarice, ou d'une précaution qui pouvoit lui faire perdre tout le fruit de son travail. Outre cela, la guerre s'étant allumée entre le Roi de France & le Roi d'Espagne, comme il étoit né sujet du second & qu'il avoit reçu des bienfaits du premier, & qu'il n'étoit pas sûr de dire la vérité, le danger & la reconnoissance firent, qu'il renonça à l'emploi d'écrire l'Histoire de Milan, & se résolut de laisser les huit livres, qu'il avoit déjà faits, à son héritier, à condition qu'il ne les fît jamais imprimer. Cette Histoire commence * à la fin du regne de Henri IV. & devoit finir au commencement de celui de Louis XIV. Les bienfaits qu'il recevoit du Roi de France, consistoient, comme il dit, en une pension de cinquens écus, qu'il lui fit payer, pendant sept ans. Cela l'engagea à entreprendre le Panegyrique de *Louis XIV.* qui est la XLI. de ses Harangues, qu'il fit

* *Vide Tom. II. p. 162. & 200. & seqq.*

fit en MDCLXVII. On peut voir, † dans ses Lettres, la maniere dont tout cela se passa & dont son Panegyrique fut reçu.

Dans l'abregé de sa vie, qu'il fit en MDCLXXIX, agé de soixante & onze ans, en faveur de Mr. *Fabricius*, qui le lui demanda, il nous apprend lui-même qu'il avoit publié 1. ses livres de *Re Vestiaria*, qui ont été rimprimez trois fois in 4. à Padouë, avec ses *Analec̄ta* contre *Albert Rubens*, qui avoit écrit *de lato clavo*, où il étoit d'une autre sentiment que *Ferrari*; ouvrages qu'on a inferez dans les *Antiquitez Romaines*, imprimées en Hollande: 2. trente-cinq de ses *Prolusions*, ou Harangues par lesquelles il recommençoit ses leçons, après les ferries: 3. des Epîtres & des Formules, pour prendre le degré de Docteur, & plusieurs Inscriptions sépulcrales: 4. la Genéalogie de la famille des *Martiniengues*: 5. enfin ses *Origines Italiennes*, ou les Etymologies des mots Italiens. Il auroit pu donner au Public plusieurs autres choses, s'il n'avoit pas toujours été d'une santé foible & languissante, sujet à de grands maux de tête & encore tourmenté de la goutte.

Tome VI. P. I. H Ceux

† Tom. II. p. 158. & seqq.

Ceux qui liront ses Ouvrages y trouveront néanmoins beaucoup de vivacité & même de gayeté, pour un homme valetudinaire. Je ne parle pas du savoir & de la lecture, qui paroissent dans ses Livres de *Re Vestiaria*. Je m'étonne qu'il n'ait rien dit là de ses *Electa*, dont il parle en divers endroits de ses Lettres, & qui sont des remarques choisies sur divers passages de l'Antiquité; ni de sa Dissertation des *Lampes Sépulcrales*, où il se moque de l'opinion de ceux, qui ont cru que les Anciens avoient eu l'invention des lampes inextinguibles; par le moyen d'une huile, qui se réparoit d'elle-même, à mesure qu'elle se consumoit. Ceux qui croyoient cette fable devoient aussi croire, qu'il y a un Oiseau, qui renaît de ses cendres, comme l'Antiquité trop credule l'a assuré.

Ferrari avoit entrepris de faire des remarques, sur l'Histoire Naturelle de *Pline*; mais il ne poussa ce travail, que jusqu'au XV. Livre de cet Auteur, comme il le dit lui-même. Il avoit encore commencé une troisième partie de son Ouvrage de *Re Vestiaria*, où il auroit traité de *capitis ac pedum tegmine*. Il avoit même traduit, en Latin, une partie du Commentaire d'*Eusta-*

d'*Eustathe* sur l'*Odyssée*, apparemment à la priere de quelcun; car autrement personne ne peut lire le Texte d'*Homere*, qui ne soit capable d'entendre, sans version, le commentaire d'*Eustathe*. On a trouvé encore, parmi ses papiers, plusieurs de ses Leçons, dont la dernière étoit *des Manes & des Ombres*, un Discours de l'Etude de la Langue Greque, diverses Epîtres, & ses huit livres de l'*Histoire de Milan*, dont on a parlé.

Voilà les occupations auxquelles cet habile homme passa sa vie. Les Ouvrages, qu'il a publiez, font souhaiter le reste, quoi u'imparfait. C'étoit d'ailleurs un homme civil, obligeant, de bon conseil, fidele à ses Amis, & agreable à plusieurs Grands, particulièrement aux plus illustres de la Noblesse Vénitienne. Il étoit ami de la paix & de la tranquillité, & si propre à reconcilier les esprits de ceux, qui étoient brouillez ensemble, qu'on l'appelloit communément le *Pacificateur*. C'est-là un exemple, que ceux, qui font profession des mêmes Sciences, devroient suivre: au lieu de se quereller honteusement entre eux, comme ils font, & de diffamer les Belles-Lettres par-là. On a seulement trouvé à redire qu'il avoit

répondit, avec un peu trop de vivacité, à *Rubens*, qui avoit attaqué ses sentimens sur le *latus clavus*. Il n'y a néanmoins aucune comparaison à faire, entre la maniere, dont il a écrit, & la fureur de quelques Grammairiens, qui ne pardonnent à personne, & qui vomissent leur fiel sur les Vivans & sur les Morts, qui ne sont pas de leur sentiment; quoi qu'ils s'en éloignent même avec raison, & qu'ils soient beaucoup plus habiles qu'eux. *Ferrari* ne fut pas exempt des censures de semblables envieux, mais il les méprisa, & ne leur répondit point. Il jugeoit que leurs traits envenimez, méprifez de la sorte, lui feroient plus d'honneur, que de tort, & il ne s'y trompa point. Les services, qu'il avoit rendus aux Belles-Lettres, lui donnoient droit de les laisser parler injurieusement de lui, sans s'en mettre en peine.

Enfin après avoir enseigné quarante-sept ans, quoi que ses incommoditez revinssent souvent; il fit un discours sur l'utilité de l'étude de la *Langue Greque*, en recommençant ses Leçons, & le lendemain il explica le sentimens des anciens Payens, sur les *Manes* & les *Ombres*. Alors attaqué de nouveau de ses incommoditez, il se
mit

mit au lit, & après sept jours de maladie, il mourut, âgé de soixante & quinze ans, le 7. de Mars de l'an MDC LXXII. Il fut enterré dans l'Eglise de S. Antoine, à Padouë, & Jules Ferrari son fils fit graver sur son tombeau cette Inscription Latine :
OCTAVIO FERRARIO MEDIO-
LANENSI, in quo ornando
& extollendo magni Reges & Principes
certaverunt. Veneta Resp. præter alia
decoramenta, bis mille florenorum ho-
norario auxit; Ludovicus M. Francorum
Rex, sponte aureorum quingentorum con-
giarium diu indulxit; Christina Augusta,
equestri insigni extulit; Ille Regum opes
& munera animo æquans, fauridiâ, fide
& consilio invidiam aut vicit, aut glo-
rie incitamentum habuit; Septem &
quadraginta annos, cum admiratione,
auditus est; Quinto & septuagesimo ob-
ticuit, quamdiu litteris honor constabit,
scriptis apud posteros loquuturus. JU-
LIUS FERRARIUS P. B. M.
P. anno MDC LXXXIV.

POUR venir présentement à ces deux Volumes, ils n'avoient été publiez que par morceaux à Padouë; peu de gens en avoient vu quelque partie deçà les Monts, & presque personne n'avoit ces Ouvrages complets. On est re-

devable du premier recueil complet, qui en ait été fait, à Mr. *Fabricius*; qui avoit autrefois connu l'Auteur à Padouë, & qui les a ramassés, avec soin. Il avoit aussi obtenu de lui un petit abrégé de sa vie, jusqu'à l'an MDCLXXIX. Il semble que Mr. *Patin* l'avoit vu, puis qu'il le copie, en quelque sorte, dans l'Eloge de notre Auteur.

Le style de ces Harangues est très-bon & plein d'agréments. Tout y est exprimé en termes propres à la Langue Latine, & l'on y remarque un tour antique, qui fait voir que l'Auteur entendoit à fonds cette Langue, & la possédoit parfaitement. *Ferrari*, outre ce qui est marqué en Italique, & les citations expresses, entrelace souvent, parmi ses propres expressions, des expressions particulières des Anciens, tant Poètes, qu'Orateurs; qui sont si bien placées, qu'à l'égard de celles des Orateurs, ou des Auteurs en prose, on ne les reconnoitroit pas, si on n'avoit lû ces Auteurs. Les endroits des Poètes se font connoître, par la mesure, ou par le tour poétique, qu'on y voit; & ceux qui sont versez, dans la lecture des Poètes, pourroient dire facilement d'où ils sont tirez. Il y a eu des gens, qui

qui ont censuré le style de nôtre Auteur, à cause de cela, & qui prétendent qu'un bon style doit être entièrement de l'Auteur qui parle, tant pour les tours, que pour les mots, & uniforme par tout. Il est vrai que les anciens Orateurs, qui ont écrit en leur propre Langue, en ont usé ainsi; comme on le voit par les Orateurs anciens, tant Grecs, que Latins; qui ne se servent que de leurs propres expressions, ou s'ils imitent quelqu'un, cachent si bien cette imitation, qu'ils semblent tout tirer de leur propre fonds. Mais comme on ne pourroit pas blâmer nôtre Auteur, s'il avoit fait de même: il faut aussi avouer qu'aujourd'hui, que la Langue Latine est une Langue morte, & que l'on n'apprend que, par la lecture des Anciens, on ne doit pas trouver étrange si le style des Modernes se ressent de cette lecture. Cette imitation même, pourvu qu'elle ne soit pas excessive, a ses agrémens; & l'on voit avec plaisir l'application heureuse, qu'un habile homme fait des expressions particulieres de l'Antiquité. Il n'y a que celles, qui sont trop poétiques, qu'il ne faudroit employer, qu'en marquant qu'elles sont d'un Poëte, & encore en user sobrement; car il y a

des choses, qui sont excellentes dans un Poëme, mais qu'une Harangue ne souffre pas. Il y a des Oraisons, où nôtre Auteur l'a observé, avec plus de soin, comme dans les Panegyriques de *Louis XIV.* & de *Christine*; & dans quelques autres Harangues, où la gravité du sujet demandoit qu'il en usât ainsi. Ainsi ce que *Ferrari* a fait, il ne l'a fait, que pour s'accommoder, comme il le dit, au goût du siècle, à qui ces allusions ne sont pas desagréables. La même raison a fait qu'il ne s'est pas proposé de n'imiter, que le siècle d'Auguste, mais qu'il a mêlé dans son style, bien des expressions des Auteurs des siècles suivans; comme de *Petrone* & d'*Apulée*, & surtout du premier, qu'il possédoit; comme ceux, qui l'ont un peu lû, le connoîtront d'abord. Les Harangues de *Muret*, qui sont si estimées, ne manquent pas de ces imitations, & il y a même des périodes entières de *Cicéron*, & quelquefois plusieurs de suite; ce qui n'est presque pas pardonnable. Je voudrois que nôtre Auteur n'eût pas mis *Dii, Deæ, & Superi*, au lieu de *Deus*, ou *Numen*; car quoi qu'on voye bien qu'il n'y attache pas l'idée, que les Payens y attachoient, cette expression cho-

choque, & elle avoit déjà été censurée dans *Bembe*. Son style au reste est simple, & élevé, quand il faut, enjoué & sublime, selon la matière; mais par tout élégant & châtié. Il est plutôt long, que serré; mais énergique, & sans qu'il languisse jamais. On l'a accusé d'être quelquefois enflé & poétique, ce qui est vrai en quelques endroits; mais il s'agit de choses, où l'on peut souffrir quelque élévation, & où les Hyperboles sont, en quelque manière, permises.

Pour ce qui regarde l'invention, ou la matière, on ne peut que louer *Ferrari*, dont les pensées sont généralement solides, ingénieuses & bien choisies. On ne doit pas néanmoins préférer à la rigueur les Panegyriques, qui sont ordinairement outrez; sur tout lors qu'ils sont faits, pour des têtes couronnées. On s'attend à cela, & les Lecteurs y cherchent plutôt l'esprit du Panegyriste, que la vérité des Faits. On en trouvera beaucoup, dans ceux de notre Auteur, & ceux, que les louanges des Grands ennuyent, se laisseront peut-être gagner par-là, & les liront jusqu'au bout, comme cela m'est arrivé. En tout cas, ils pourront lire les Harangues, qui sont sur

les Lettres, ou sur les Gens de Lettres, dans lesquelles il y a bien des endroits; où l'Auteur jette le sel à pleines mains ou sur les Grands, qui méprisent les Lettres, au lieu de les favoriser; ou sur l'avarice de ceux qui n'étudient que les Sciences, qui donnent au plutôt du profit; ou sur le mauvais goût & les débauches de la Jeunesse, que l'on envoie étudier dans les Univerfitez. Telles font la III. de *Juventutis otio negotioso*, la IV. de *Artium & Disciplinarum auctione*, la VI. de *nuptiis Philologiae*, & les suivantes, de *suppetiis Criticis latis*, de *causis pereuntium Litterarum*, de *Litteratorum infelicitate*, la X. de *Studiorum necessitate*, la XII. de *pretio Litteris ac Litteratis à Principibus habito*, la XIV. de *funere Litteratorum*, &c. Il y a aussi de très-beaux Eloges de la République de Venise, & de plusieurs illustres Venitiens. Mais il est à craindre qu'il ne faille beaucoup rabatre, de toutes ces louanges.

Je mettrai ici un petit Extrait de deux de ces Harangues, avec quelques petites réflexions. Dans la XXVI. où il traite de la retraite, ou de la vie retirée des Muses, qu'il nomme *Musarum secretum*, il raconte, comme je

J'ai déjà dit ci-dessus, qu'ayant témoigné à quelques Nobles Venitiens, qu'il ne connoissoit alors personne en Italie; qui eût marqué par ses Ecrits, qu'il étoit capable de remplir, avec honneur, une Chaire de Professeur aux Belles-Lettres; on commença à rechercher les raisons, qui rendoient si rares les Savans de cette sorte.

Il entreprend, dans cette Harangue, de les marquer. La première est le mépris, qu'on faisoit des Belles-Lettres, & le peu d'avantage qui en revenoit à ceux qui s'y appliquoient. Il prouve ce qu'il dit, en faisant voir, que cette sorte de gens n'a pas été rare en Italie, sous les Regnes, qui l'ont favorisée, comme sous *Nicolas V. & Leon X. Papes, Cosme & Laurent de Medicis, Ducs de Toscane.* „ Autrement, dit-il, quand il y a des Mece-
„ nes, il ne manque pas de *Virgiles*.
„ Mais qui offrirait un sou d'un sa-
„ vant homme? Qui donne à un Histo-
„ rien, autant qu'à un homme, * qui
„ lui liroit la Gazette? On ne donne
„ au moins, que des paroles à un Ora-
„ teur. On en use, avec la même li-
„ beralité & la même douceur, envers
„ la sacrée race des Poètes, que l'on
„ H 6 „ gué-
„ Ou, qui recueilliroit les nouvelles.

„ guérit de leur fureur poétique , par
 „ la faim. Ce n'est plus le tems , &
 „ on ne croit pas même qu'il y en ait
 „ eu un , où l'on jugeoit qu'il y avoit
 „ plus de gloire à être liberal , qu'à
 „ parvenir aux premiers honeurs de
 „ l'Etat. Il n'en coûte pas tant de
 „ haïr , que de donner. “ *Sint Mæ-*
cenates , non deerunt , Flacce , Maro-
nes. Quis jam eruditum unius assis pre-
tio licebitur ? Quis dabit Historico ,
quantum daret acta legenti ? Certè Ora-
tori nil nisi verba dabuntur. Eadem in
Poëtas , sacrum genus , largitas ac man-
suetudo , qui ubi à se exire cœperunt ,
curantur inediâ. Nimirum , cessere illa
tempora , nec jam fidem inveniunt , cum
& titulis & fascibus major habebatur
donandi gloria. Odisse quàm donare
vilius constat.

Ce qu'il dit des Orateurs semble regarder quelque Panegyrique , dont le bon *Ferrari* avoit été mal payé ; comme celui qu'il fit , pour le Pape *Alexandre VII.* qui est la *XXII.* de ses Harangues , à la fin de laquelle il a mis ces mots : „ mais le Pere tout puissant
 „ rendit louange , pour louange. *At*
 „ *Pater omnipotens laudem , pro laude ,*
 „ *rependit.* “ S'il faut dire la verité , ce Pape avoit raison de ne lui rien donner ,

ner; mais il auroit dû encore le censurer des indignes flatteries, qu'il lui prodigue. C'étoit plutôt se moquer de lui, que le louer; & tout ce qu'on pourroit dire en faveur de l'Auteur, c'est qu'il a dit ce que ce Pape auroit dû être, & non ce qu'il étoit.

Il continue à censurer le peu de liberalité, qu'on exerce envers les Gens de Lettres, comme une des causes de l'ignorance, à laquelle on s'abandonnoit. Il n'y auroit rien de plus facile aux Puissances, entre qui l'Italie est partagée, que de remédier à cela; en ne conferant des Bénéfices Ecclesiastiques, qu'à des gens qui auroient donné des marques sûres de leur érudition, & non à de purs Courtisans, qui sont ennemis de l'Etude. Ce seroit-là une recompense du Savoir, & un encouragement à la Jeunesse de s'appliquer aux Lettres. Autrement les Liberalitez, faites sans choix, ne servent qu'à encourager les gens sans mérite, & à les rendre pires que devant. Dix mille livres de rente n'ont jamais fait qu'un homme, sans génie & sans étude; ait mieux réussi qu'auparavant.

La seconde raison, qui fait qu'il y a si peu de gens habiles dans les Belles-Lettres, c'est qu'il faut beaucoup de

peine & de tems, pour apprendre non seulement les Langues mortes, par une lecture assidue des bons Auteurs; mais encore pour avoir une teinture générale des Sciences, auxquelles ils font, à tout moment, allusion, & pour en pouvoir parler, sans commettre de grosses fautes. *Ferrari* censure ici, avec beaucoup de liberté & de raison, la vie fainéante & débauchée des *Etudiants* de Padouë, qui étoient toujours dans les rues, ou dans les compagnies; sans être capables de garder tant soit peu la maison, ni de s'appliquer à l'étude; & qui se moquoient encore de ceux qui recherchoient la retraite, pour étudier, dont au contraire *Ferrari* fait l'éloge.

Il prétend qu'il n'y a proprement que ceux, qui s'appliquent aux Belles-Lettres, qui jouissent du plaisir, que donne une retraite studieuse. Pour les Jurisconsultes, il n'accorde du repos qu'à ceux qui enseignent le Droit dans les Academies & il en exclut les Avocats plaidans & consultants, qui sont obligés d'écouter les plaideurs, de lire leurs papiers, ou de plaider pour eux; & il leur joint encore ceux qui font la fonction de Juges. Il prétend que ce n'est pas vivre, que de vivre de la sorte.

te. Je mettrai ici ses paroles Latines, dont je n'ai exprimé le sens qu'en général; pour donner quelque échantillon du style de l'Auteur, à ceux qui ne l'ont pas. *Juris, legumque periti su eos demas, qui interius sacrarium colunt & Themidis mysteria tradunt, quam miserè occupati, quam districti, quam parum sui, & vilissimi cujusque importunitati obnoxii! ut, cum suum unicuique, pro potestate, dispensent, sibi otium ac tranquillitatem donare non possint. Nam si foro operam ac vocem locarunt & linguam causis acuumt; insanis concertationibus, clamoribus ac jurgiis dies absuntitur, litigatorum turbâ limen obsidetur, libellorum fascēs, dubium grandicum codice nomen, querulus cliens, intemperie viduarum. Quid, cum sub galli cantum consultor ostia pulsat, altumque somnum pallidus rumpit reus? Ita qui omnibus præsto est, vix sibi unquam adesse potest. Quod si fortuna liberalior, & genius qui temperat astrum, eum tribunalibus admovet, ut civica jura respondeat ac rebus humanis imposuit; magnæ fortunæ magna servitus, ingenuæ cruces, causidicorum altercatione obtunditur, convicio aures pulsantur, & ut querebatur Cecilius, subsignandi libelli, scribendæ litteræ il-*

litte-

litteratissima, interrogandi rei, torquendi, damnandi. Inter fontium questus, lacrimas, squalorem, imò inter lictores, & carnifices degendum. Hanc vos vitam putatis, cui non semel mors, extrema rerum linea, votum est?

Après cela, il décrit la vie d'un Médecin, qui a beaucoup de pratique, & qui est occupé à voir des malades, dès le matin jusqu'au soir; sans avoir un moment à lui; & contraint de se lever de grand matin, ou même de nuit. *Quid Medicorum, postquam, virtute ac fortunâ, in ora hominum venere, nisi quis tradere artem malit, quàm exercere, ut exercita, jurisque non sui, ac morbis, quos pellunt, similis vita est? Dubiâ adhuc luce surgendum, interdum nocte concubiâ more veredarii discursandum, perrotanda domus, lastranda nosocomia, sententiæ disceptanda, inter muliercularum querelas, agrorum convicia, lux conditur. Qui Medicum, inter pendentia fata, mortis arham, ac Libitine jura, magnam studiis operam, ut opus Medico non habeat, impendere, ac jucundè vivere posse putat, is helleboro dignus est.*

Cependant, quoi qu'en dise Ferrari, un Avocat, un Juge & un Médecin, qui s'aquient de leur emploi, en gens de

de bien; & non seulement dans la vuë de gagner de quoi entretenir leurs familles, mais d'être utiles au Public & aux Particuliers; comme ils le font en effet, lors qu'ils se font une loi inviolable de ne négliger aucun de leurs devoirs; rendent plus de service à la Société, & ont par consequent plus de sujet d'être contents d'eux-mêmes, que ceux qu'il leur préfere. Ces derniers, occupez de pures spéculations, sans entrer jamais dans la pratique, ne font qu'instruire de la Jeunesse; qui profite ordinairement peu de leurs Leçons, & parmi laquelle, comme *Ferrari*, ils voyent fort peu de disciples, dont ils puissent être satisfaits. Outre cela, tout ce qu'ils enseignent tend uniquement à les rendre capables d'entrer dans la pratique du Droit & de la Médecine; & personne n'a jamais cru que les moyens fussent préférables à la fin, pour laquelle on les employe.

Il louë ensuite fort élegamment la vie tranquille d'un homme, qui s'applique en son particulier à l'étude des Belles-Lettres, & qui employe son loisir à cela; sans s'entêter de faire fortune dans le monde, ni se troubler de ce qui y arrive. Mais s'il ne le fait, que pour se divertir, sans rien produi-

re, qui puisse être utile au Public; & sans se mêler de rien; il faut avouer que comme on ne gagne rien par la vie, on ne perd rien aussi par la mort, & que si la Société Humaine étoit toute composée de gens de cette sorte, elle manqueroit de bien des choses nécessaires. S'il produit au contraire quelque chose, qui soit d'une grande utilité; il ne manquera pas d'éprouver l'envie & la malignité de ceux du métier, & perdre par-là une bonne partie de son repos.

Il rejette enfin la pensée de ceux, qui disent, avec *Aristote*, que ceux, qui ne se mêlent point des affaires du monde, sont ou de méchantes gens, ou quelque chose de plus que des hommes; ou, comme le même Philosophe ajoute, *des bêtes, ou des Dieux*. „ Si le premier étoit vrai, dit-il, il „ faudroit condamner par-là ces an- „ ciens Moines, qui habitoient les fo- „ rêts, & qui s'exiloient, pour ainsi „ dire, eux-mêmes de la vie; hommes „ très-saints & très-innocens; car pour „ ceux de ce tems-ci, ils n'entrent que „ trop dans la Société Civile & ne „ sont rien moins que Solitaires. Il „ faut donc s'arrêter au second & dire „ que ceux, qui ayant besoin de très- „ peu

„ peu de chose, vivent dans la retraite
„ & dans une douce obscurité, font,
„ sinon des Dieux, au moins quelque
„ chose de plus que des hommes.
Quorum prius si verum esset, veteres illos Anachoretas silvicolas, vitæ exsul- les, viros sanctissimos atque innocentissi- mos, eodem præjudicio damnaremus; nam horum temporum plus quam civiles sunt, ac nihil minus quam soli. Ergo alterum sumamus & eum, qui, minimurum re- rum egens, secretum colit dulcésque in- sedit latebras, si non Deum, at homine majorem prædicemus. Mais bien des gens ne sont pas éloignez de croire que ces Anachoretas, si rigides, étoient des Melancholiques & des Misanthro- pes, ou des Pareseux & des Lâches; qui se rendoient volontairement inuti- les aux autres hommes; au lieu de s'ap- pliquer à les ramener à la Vertu, par leurs discours édifiants, ou par leurs bons exemples. Les vies, qui nous en restent, quoique pleines de loüan- ges, ne donnent une guère meilleure idée d'eux, si on les lit avec quelque jugement.

„ Celui-là est une bête, ajoute Fer-
„ rari, qui vit entre les hommes, sans
„ avoir aucune humanité; qui est cruel
„ envers ceux de sa sorte, & qui ne
„ par-

„ pardonne point aux Animaux de la
 „ même espece que lui ; qui feroit, s'il
 „ pouvoit, un desert du país où il est ;
 „ qui n'est pas plus ami des hommes,
 „ que les loups. Celui-là est une bê-
 „ te, qui passe sa vie dans le silence,
 „ qui ne pense qu'à boire & à manger,
 „ qui n'a du goût qu'au palais, & à
 „ qui l'Âme a été donnée, comme
 „ du sel, pour empêcher que son corps
 „ ne pourrisse. Mais celui qui a le
 „ moins de foibleffes humaines, qui se
 „ sépare de la foule du genre humain,
 „ qui exerce la partie la plus excellente
 „ de l'homme ; c'est à dire, son Esprit
 „ & sa Raison, celui-là est au dessus
 „ de l'Homme & approche le plus près
 „ de Dieu. *Bellua est, qui ita inter
 homines degit, ut omnem humanitatem
 exuat; qui in genus suum sevit, qui
 cognatis animantibus non parcit, qui, si
 posset, solitudinem faceret, qui denique
 homo homini est lupus. Bellua est, qui
 vitam silentio transigit, cui votorum
 summa quid edat, quid bibat, qui solo pa-
 lato sapit, cui anima pro sale data est.
 Verum qui minimum hominis habet, sé-
 que ab hominum colluvione vindicat, qui
 partem hominis prestantiorem, hoc est,
 Mentem ac Rationem exercet, is supra
 hominem est & ad Deum proximè acce-
 dit.*

dit. On souscrit volontiers à cela, si l'on joint à la culture de sa Raison, l'envie d'être utile au prochain, comme il semble que l'Auteur l'insinue; car étudier simplement, pour se divertir, sans faire aucune part de ses lumières au Public, c'est se *taire*. Au reste, on consent que l'on traite de *bêtes*, & si l'on veut, de quelque chose de pire, ceux qui font ce qu'il dit; soit que ce soient des gens du monde, soit que ce soient de prétendus solitaires, qui ne travaillent qu'à le troubler.

Il y a une autre Harangue, intitulée *la Sagesse Venitienne*, ou *de la meilleure forme de gouvernement*, qui est la XXXV, & que l'Auteur récita l'an MDC LXXV. J'en donnerai ici un petit abrégé, afin que l'on voye que *Ferrari* n'avoit pas négligé, en s'appliquant aux Belles-Lettres, l'étude de la Politique.

Il commence par les sentimens d'*Aristote*, qui sont assez embarrassés, & qu'il faut recueillir de plus d'un endroit de ses Ecrits; car ce Philosophe dit rarement, en un seul endroit, tout ce qu'il faut savoir, pour bien entendre une matiere, & il ne s'accorde pas bien avec lui même. Il suffit de dire, en peu de mots, que le gouvernement
de

de l'Etat, est ou entre les mains d'un seul, ce qu'on appelle *Monarchie*, ou *Tyrannie*; ou de peu de gens, ce qu'on nomme *Oligarchie*, ou *Aristocratie*; ou enfin du peuple, ce qui est une *Démocratie*. On distingue encore la seconde espèce de gouvernement, & l'on donne le nom d'*Aristocratie* à celui dans lequel les plus gens de bien sont employez aux magistratures, sans qu'on cherche en eux autre chose, que la Vertu; & le nom d'*Oligarchie* à celui, où l'on n'a égard qu'aux richesses. La troisième est encore nommée *Politeia*, par *Aristote*, quand elle est composée des plus honnêtes citoyens; & *Démocratie*, on même *Ochlocratie*, quand la populace y a part. La *Tyrannie* est une dépravation de la *Monarchie*, & ne se propose que l'avantage de celui qui regne. L'*Oligarchie* est aussi une corruption de l'*Aristocratie*, & n'a pour but que l'établissement de la puissance du peu de Riches, qui gouvernent. L'*Ochlocratie*, ou le gouvernement de la populace est un desordre, né de la dépravation de la *Démocratie*, ou de ce que les Grecs appellent *Politeia*, qui est le gouvernement des Citoyens d'une condition plus honnête; car on confond ici ces deux mots, quoi que les Grecs les distinguent.

Notre Auteur laisse la Monarchie à part, & suppose que l'Aristocratie est le meilleur gouvernement, parce qu'il peut plus facilement arriver qu'un seul abuse de son pouvoir, que plusieurs. Mais il faut remarquer que la plupart des gouvernemens aristocratiques sont mêlez du démocratique; car il n'y en a point, qui soit tout à fait simple. Il prouve que l'Aristocratie est la meilleure sorte de gouvernement, par l'exemple de Rome & de Venise, qui ont duré plus long-tems qu'aucun autre Etat, & dont la premiere s'étoit rendu maîtresse d'une grande partie de la Terre; comme la seconde l'a surpassée en durée. Mais pour s'assurer de la verité du fait, il examine la forme du gouvernement de l'une & de l'autre République.

Polybe a cru que l'autorité souveraine de la République Romaine résidoit en partie dans le Peuple, en partie dans le Sénat & en partie dans les Consuls, & qu'ainsi ce gouvernement étoit mêlé de Démocratie, d'Aristocratie & de Monarchie; temperament que les anciens Politiques jugeoient devoir être de plus longue durée. Ce sentiment a été suivi de *Denys* d'Halicarnasse, de *Cicéron*, & de *Tacite*, parmi les Anciens;

ciens, de *Nicolas Machiavel*, du Cardinal *Contarin*, & de *Thomas Morus*, parmi les Modernes.

Mais *Jean Bodin* a cru que ce sentiment n'est pas si véritable, qu'il est spécieux. Avant toutes choses, il veut qu'on prenne garde en qui résidoit le pouvoir de créer les Magistrats, de les casser, de faire la paix, de juger des causes où il s'agissoit de la tête, & à qui on en pouvoit appeller des sentences des Magistrats. De-là dépend, selon lui, la solution de la question proposée; puis qu'il n'y a que l'autorité suprême, qui puisse faire ce que l'on vient de dire, & qu'il est hors de doute que c'étoit le Peuple, qui le faisoit à Rome. *Bodin* conclut de-là que, du tems de *Polybe*, de *Cicéron* & de *Denys*, la forme du gouvernement de Rome, quoi qu'ils en disent, étoit populaire. En effet, la première Loi, qui fût faite, après qu'on eut chassé les Rois, touchant ceux qui auroient le commandement fut que le Peuple éliroit deux Consuls. **Cela fait voir que les Consuls tenoient toute leur autorité du Peuple. Outre cela, le pouvoir des Tribuns étoit plus grand que celui des Consuls, ce qui marque encore un gouvernement populaire.**

On

On ne doit pas, selon *Bodin*, objecter à cela l'autorité du Sénat, comme si c'étoit une marque d'un gouvernement aristocratique; puis qu'au commencement les Sénateurs étoient élus, selon le commandement & au gré du Peuple, & qu'ensuite les Censeurs, qu'il avoit nommez, les choisirent. Il est vrai, comme *Bodin* le reconnoît, que parce qu'il étoit souvent nécessaire que les desseins des Romains demeurassent secrets; il n'étoit pas besoin que toutes les résolutions du Sénat fussent confirmées par le Peuple, ce qui les auroit rendues publiques. C'est pour cela qu'il donna le pouvoir au Sénat de conduire l'Etat, pour le reste des affaires, excepté le droit d'élire les Magistrats, de faire des Lois, d'ordonner que l'on feroit la guerre, ou la paix, de donner la vie, ou la mort aux coupables, & de recevoir à lui le dernier appel des jugemens des Magistrats. Le Peuple se réserva tout cela, en quoi consistoit la Souveraine Autorité, & de peur que le Sénat n'abusât de celle, qu'on lui avoit donnée; le Peuple autorisa ses Tribuns, à s'opposer, comme ils le jugeroient à propos, aux résolutions du Sénat. Ce sont des faits connus à tous ceux, qui

ont lu, avec quelque soin, l'Histoire Romaine.

Si l'on objecte à cela, que le Sénat & les Magistrats faisoient souvent mourir des Citoyens Romains; *Bodin* réplique qu'un Jurisconsulte répondroit qu'en cette occasion, on ne doit pas avoir égard à tout ce qui se faisoit à Rome; mais qu'on doit juger de la forme du gouvernement, par les procédures, qui se faisoient, selon les Loix; & que c'est pour cela que l'on pouvoit accuser, de crime de Lèse-majesté, les Magistrats qui faisoient de semblables choses; comme *Clodius* accusa *Cicéron*, parce qu'il avoit fait mourir les Complices de *Catilina*, quoi qu'autorisé par le Sénat, mais sans ordre du Peuple. L'autorité donc du Sénat n'étoit pas la suprême, puis qu'un Tribun pouvoit s'opposer à ses résolutions, & que l'on voit même que les Tribuns ont quelquefois envoyé les Consuls en prison.

* On peut dire néanmoins, en faveur du sentiment contraire, que les Généraux d'Armée avoient droit, sans consulter le Peuple, de faire fouetter & décapiter ceux qui leur avoient desobei,

* Remarque de l'Auteur de la *Bibl. A.*

M.

obeï, ou commis quelque faute, dans les armées, qu'ils commandoient. C'étoit aussi une coutume établie, parmi les Romains; que, dans une sédition, le Sénat autorisoit les Consuls à faire ce qu'ils jugeroient à propos, pour le salut de l'Etat, jusqu'à faire mourir des Citoyens, par cette formule très-con nue, *viderent ne quid detrimenti Res publica pateretur.* Il avoit donné ce pouvoir à *Cicéron*, & si *Clodius* l'accusa, ce ne fut que par une pure violence. L'élection d'un Dictateur, par les Magistrats, pour faire la même chose, marque même quelque chose de plus, parce qu'il avoit encore plus d'autorité. Si l'on dit que tout cela étoit comme une concession du Peuple, en des cas extraordinaires; il ne laisse pas d'être vrai que c'étoit là une sorte d'Aristocratie. La domination Royale même est bien venue des peuples, qui l'ont expressément établie, ou qui y ont consenti, & ce n'est pas moins une Monarchie. Les Anciens, qui ont soutenu que le gouvernement de Rome étoit aristocratique, avoient apparemment ces raisons, ou d'autres semblables, en vue. Mais pour ne pas disputer du nom, on pourroit nommer ce gouvernement *aristo-démocratique*, puis

puis qu'on ne peut nier qu'il ne tînt de l'un & de l'autre.

Bodin a cru aussi que celui de Venise étoit démocratique, mais nôtre Auteur fait voir au long qu'il est aristocratique, avec quelque mélange de *Démocratie*. Mais ici par le *Peuple*, il entend non le peuple en général, ou ceux qui sont nez à Venise, mais le *Peuple des Nobles*; dont le Grand Conseil élit les Magistrats, & auquel on peut appeller, en dernier ressort, de leurs jugemens. Il ne regarde pas comme *Citoyens*, ceux qui ne sont pas nobles, & montre que les Artisans, sur tout ceux qui font des métiers bas & sordides, sont indignes de ce nom. Il faut, selon le sentiment d'*Aristote*, être noble, ou avoir du bien, pour avoir reçu une meilleure éducation, que la populace. Il fait plusieurs réflexions là-dessus & diverses remarques, sur la manière, dont on élit les Magistrats à Venise; qui font voir les précautions, que cette République a toujours prises, pour conserver sa liberté; c'est à dire, la liberté de la Noblesse, qui fait proprement le corps de la République, & qui a seule toutes les charges de quelque conséquence. La vérité est que les personnes riches peu-
vent

vent acheter la Noblesse ; mais ces nouveaux Nobles demeurent toujours fort au dessous de l'ancienne Noblesse, quoi qu'ils soient du Grand Conseil. Tout ce qu'il dit du gouvernement de Venise mérite fort d'être lu ; mais la longueur de cet Extrait ne nous permet pas d'aller plus loin.

Nous ne dirons plus qu'un mot, d'une question proposée par les Savans ; savoir, si ceux qui faisoient des métiers fordidés étoient Citoyens Romains. Il semble que *Denys* d'Halicarnasse le nie ; mais *Sigonius*, dans son Ouvrage *du Droit des Citoyens Romains*, montre le contraire. Quoi qu'on n'eût pas accoutumé d'enroller cette espece de gens, parce qu'on ne les jugeoit pas propres à la guerre ; ils ne laissoient pas d'être libres & Citoyens. *Marius* même en enrolla plusieurs, & les mit dans les Légions Romaines, où il n'entroit que des Citoyens. Ils avoient droit de donner leurs suffrages, quand il s'agissoit de faire des Lois, & dans les élections des Magistrats, comme on le prouve, & quelquefois causoient beaucoup de bien, ou beaucoup de mal ; selon la faction, qu'ils embrassoient. *Terentius Varron*, qui fut fait Consul, & qui perdit la bataille de Cannes,

avoit été fils d'un Boucher, avoit fait lui-même quelque négoce, & y avoit employé son fils. *Marc Scaurus*, qui parvint au Consulat & à la Censure, étoit fils d'un vendeur de charbon. Le grand-pere d'*Auguste* avoit été Banquier, & *Publius Ventidius*, qui avoit été Muletier, devint Consul.

A cet égard, on ne peut pas nier, que la République Romaine ne fût tout à fait populaire. C'est aussi ce qui causa sa ruine, & qui la fit enfin devenir la proie d'un seul. Mais celle de Venise, qui est mêlée du gouvernement aristocratique & du démocratique, s'est conservée treize cens ans, & a été sujette à bien moins de séditions.

Je ne dirai plus rien de cette Edition, sinon qu'il auroit été à souhaiter que l'on eût mis le sujet de chaque Discours, au haut des pages, aussi bien que leur nombre; qui n'est d'ailleurs point exact, & qui ne répond même pas aux nombres de leur Index. Cela fait qu'on a de la peine à trouver le Discours, que l'on cherche.

Pour le II. Volume, il est composé de trois sortes de pièces. La première est des Epîtres, que *Ferrari* a écrites à des Princes, à de Grands Seigneurs, & à des gens de Lettres. Il y a enco-

re les Epîtres Dédicatoires de ses propres Ouvrages. Ce ne sont presque que des compliments, mais qui sont très-bien tournez, & en très-bon style. Il y en a aussi qui concernent ses affaires particulières, dont nous avons tiré quelques endroits, pour faire la vie de l'Auteur; mais il n'y a point de matières littéraires, qui y soient traitées. Je n'y ai remarqué qu'un endroit, qui concerne la Critique, & qui se trouve dans une Lettre à *Chapelain*. C'est le jugement, que *Ferrari* fait du célèbre fragment de *Petrone*, trouvé en Dalmatie. * „ Ceux qui se persuadent, „ dit-il, que je tiens ce fragment, „ pour une véritable production de cet „ Auteur, me font un tort insigne. „ Nous ne sommes pas si hébétéz, que „ d'avoir une semblable pensée. † Que „ j'éprouve la colere de votre Génie, „ si je ne rougis, quand je pense qu'il „ y a des gens, qui l'ont crû, ou qui „ ont soutenu une si monstrueuse pen- „ sée, comme s'ils avoient à faire à „ un siècle d'enfans. “ A quoi il ajoute ces mots, que je ne mettrai qu'en Latin, parce qu'on ne les fau-
roit

* Pag. 176.

† Expression de *Petrone*.

roit traduire commodément : * *Foetum, iratis Musis, editum nec Deus mensa, nec Dea dignata cubili est. Nec est tanti plura adjicere, sorex indicio suo perit.*

Cependant le sentiment contraire a prévalu depuis, & l'on a cru que *Petrone* avoit voulu décrire son *Trimalchion*, comme un homme riche, mais de la dernière grossiereté, & d'une crasse ignorance, & parlant par conséquent, comme la basse populace faisoit.

Il y a ensuite des Epîtres Dédicatoires, composées par *Ferrari*, pour des Libraires de Padouë, qui dédioient les livres, qu'ils imprimoient, sous leur propre nom, à quelcun. Ceux, à qui ces livres étoient dédiés, auroient dû plutôt faire quelque présent à notre Auteur, qu'aux Libraires; parce que, si ces dédicaces leur faisoient honneur, il en étoit seul la cause.

La seconde sorte de pieces consiste en de petits Discours, que ceux, qui vouloient être reçus Docteurs, faisoient pour demander le Doctorat; ou que ceux, qui l'avoient reçu, récitoient pour remercier la Faculté, qui leur

* Il y a *factum*, mais c'est une faute d'impression, & il y en a beaucoup d'autres.

leur avoit donné le bonnet. Comme beaucoup de ces gens-là ne savoient pas assez de Latin, pour faire un compliment supportable en cette Langue; ils avoient recours au Professeur en Eloquence, qu'ils payoient apparemment de la peine, qu'il prenoit pour eux. Ces petits discours sont bien tournez, & ont une gayeté, qui réjouit. On peut voir par-là la facilité, que l'Auteur avoit de parler de toutes sortes de sujets, & la fécondité de son génie, à diversifier le même.

Il y a quelques Discours, que *Ferrari* a récitez lui-même, & faits sur le champ, pour complimenter des Sénateurs Venitiens, ou quelques autres personnes illustres, qui entroient en son Auditoire; & entre autres le fameux *Gaspar Scioppius*, pour qui il paroît que l'Auteur avoit beaucoup d'estime & de respect, & dont il étoit estimé; comme on le voit, par un fragment d'une Lettre, que *Scioppius* écrivit à son Oncle, & qui est après la vie de nôtre Auteur. Il y a encore quelques autres petites pieces, auxquelles je ne m'arrêterai pas.

Il y a enfin, en troisiéme lieu, des Inscriptions sépulcrales, des Eloges, des Vœux, des Inscriptions honoraires de

de monumens , & de bâtimens , des actions de grâces , & d'autres choses de cette nature. Il y a même des Epitaphes badines , pour des Chiens aimez de leurs maîtres. Le tout est écrit dans un style fort agréable , & plein d'allusions à l'Antiquité. On n'y trouve pas les pointes du *Tesouro* , mais ces pieces n'en valent que mieux , & le style en est beaucoup plus pur.

On voit à la fin la vie & les éloges de *Ferrari* , recueuillis par Mr. *Fabricius*.

Le même ayant recouvré depuis , par le moyen de Mr. *Jacques Facciolati* , Préfet du Seminaire de Padouë , la *Differtation des Pantomimes & des Mimes* ; il l'a fait imprimer , pour l'ajouter à la fin du II. Tome. Ce sont quelques leçons , que *Ferrari* avoit faites sur cette matiere , où il a dit , avec beaucoup de soin & de netteté , tout ce qu'on peut dire de remarquable sur cette matiere , & a cité tous les passages les plus considerables de l'Antiquité , sur un sujet , qu'il est nécessaire d'entendre , pour pouvoir lire , avec plaisir , l'Histoire d'Auguste , où il en est fréquemment parlé. Les Pantomimes étoient une sorte d'Acteurs , qui , sans rien dire , par leurs postures

&

& leurs danſes, repréſentoient toutes ſortes d'actions, & d'hiſtoires fabuleuſes. Il eſt difficile de ſavoir exactement comment cela ſe faiſoit, mais il eſt fort probable que l'on chantoit un récit de cette action, & que le Pantomime, par ſes geſtes & par ſes mouvemens, repréſentoit ce que l'on chantoit; comme l'Auteur le prouve, par quelques paſſages. Autrement il auroit été très-malaiſé de deviner, ſans en être averti, ce que l'on repréſentoit. *Ferrari* donne enſuite pluſieurs exemples de cela, tirez des Anciens, qu'il explique, en peu de mots. Les Pantomimes étoient des gens efféminéz, qui charmoient les Dames Romaines, & qui leur donnoient ſouvent de l'Amour, par leurs mouvemens laſcifs. Les femmes Pantomimes, qui repréſentoient bien leurs perſonnages, touchoient de même les hommes, qui leur donnoient de groſſes ſommes, pour en jouir. Les Comédiens & ces gens-là devenoient ſouvent extrêmement riches; comme on le fait voir, par l'exemple de *Rofcius* & d'*Eſope*. On s'entétoit ſi fort d'eux, que chacun prenant parti, pour l'un des Acteurs, ſelon ſon goût, on ſe battoit quelquefois dans le Théâtre, juſqu'à ſ'entre-

tuer. Comme *Auguste*, qui par Politique vouloit amuser le peuple, leur avoit donné des privileges, ils en abusoient; & les querelles devinrent si grandes, que *Tibere* les chassa d'Italie, & que *Neron* & *Domitien* les empêcherent de monter sur le Théâtre, & même les releguerent. *Neron* leur permit néanmoins de revenir; mais *Trajan*, ne pouvant souffrir les desordres, qu'ils causoient, les chassa tout à fait. *Lipse* avoit cru que cette sorte d'Acteurs muets avoient été établis par *Auguste*; mais l'Auteur montre qu'ils étoient beaucoup plus anciens. On les introduisoit même quelquefois dans les repas, & les *Ecuyers trenchants*, comme nous les nommons, coupoient les viandes, en cadence & avec des gestes de Pantomimes. *Ferrari* les compare avec ceux que l'on appelle, en Lombardie, *Mattacini*, qui sont des faiseurs de postures. Les Comediens Italiens ont aussi fait voir de semblables spectacles à la France. Pour les *Mimes*, c'étoient proprement des Joueurs de Farces, ou de Comedies irrégulieres. Comme ils se propofoient de divertir & d'instruire, ils représentoient des histoires comiques, où il entroit beaucoup de bouf-

fon-

fonneries & même de saleté, & où il y avoit aussi des Moralitez excellentes; dont on voit de beaux restes, dans les fragmens de *Laberius* & de *Publius Syrus*. Pour réveiller l'attention des Auditeurs, ils mêloient aussi des traits satiriques, & n'épargnoient pas même les Empereurs. Cela donne lieu à l'Auteur d'expliquer ce que c'est qu'*urbanus*, *scurra*, *planipes*, *aretalogus*, *coprea*, *bufo*, (d'où est venu le mot de bouffon) *sanna*.

Mr. *Fabricius* a joint à ces leçons une Lettre de Mr. *Slevogt*, sur le style de *Ferrari*, dont il fait la Critique; en l'excusant néanmoins des fautes, qu'on lui reproche, & que tous ceux, qui le liront, lui pardonneront facilement. Enfin, il y a une Lettre de Mr. *Fabricius* lui même, sur quelques doutes, qu'on lui avoit proposez sur l'Orthographe Latine, auxquels on ne peut pas s'arrêter. La copie, qu'il a eue des leçons de *Ferrari*, n'est guère correcte à cet égard, puis qu'on y écrit constamment *tragædia* & *comoedia*, comme si la seconde syllabe de ces mots devoit s'écrire différemment; au lieu qu'il doit y avoir seulement un *oe*, comme les mots Grecs le font voir.

ARTICLE V.

EVERARDI OTTONIS, de
 AEDILIBUS *Coloniarum &*
Municipiorum, Liber singularis; in
 quo nonnulla *Juris Civilis*, aliorumque
Veterum Scriptorum loca illustrantur,
 & *status Municipiorum* subinde ex-
 plicatur. A Francfort chez Tho-
 mas Fritsch M D C C X I I I. in 8.
 pagg. 400. avec les préfaces.

MR. Otto ayant commencé à tra-
 vailler à l'Histoire des Magistrats
 de Rome, que l'on nommoit *Ediles*,
 & à l'explication du Titre des *Digestes*
 de l'*Edit Edilitien*, a crû devoir aupa-
 ravant éclaircir l'histoire des *Ediles* des
Colonies & des Villes Libres (que l'on
 nomme, en Latin, *Municipia*) de l'Em-
 pire Romain. Il a rencontré des diffi-
 cultez, dans l'examen des *Ediles* de
 Rome, qui lui ont fait differer la pu-
 blication de l'Ouvrage, qu'il prépare
 sur cette matiere; & en recherchant
 ce que l'on trouve des *Ediles* des au-
 tres villes, il s'est apperçu que de très-
 habiles gens s'étoient fréquemment
 trompez, sur ce sujet, & avoient con-
 fondu

fôndu les Ediles des Colonies & des Villes Libres avec ceux de Rome; ce qui leur avoit fait prendre la liberté de corriger des Loix, qui n'avoient besoin d'aucune correction, & expliquer mal divers passages de l'Antiquité; comme il le fait voir, en tout cet Ouvrage. Personne n'avoit encore traité exprès, des Ediles des Colonies & des Villes Libres. *Cujas*, *Briffon* & *Pancirole* en avoient dit quelque chose, mais ils ne s'étoient pas étendus sur cette matiere. D'autres ne reconnoissoient point d'Ediles, que ceux de Rome; d'autres avoüoient seulement qu'il y en avoit eu, dans les villes Latines, d'autres en Italie, & d'autres, qui avoient reconnu qu'il y avoit eu dans les Provinces des Magistrats de ce nom, les confondoient avec les *Quinquennaux* & les *Dix-premiers*, qui étoient revêtus de dignitez toutes différentes. *Valerio Ghimentelli*, dans son explication d'une Inscription de Pise, de *honore Bisellii*, a dit depuis diverses choses des Ediles des Villes Libres; & d'autres Savans en ont aussi parlé, dans leurs Ouvrages, en passant. Mr. *Otto* est le premier, qui ait entrepris de faire un Traité exprès de cette matiere, & de l'épuiser autant qu'il lui seroit possible.

possible. Ceux qui le liront se persuaderont facilement, qu'il ne reste pas grande chose à rechercher sur ce sujet, & qu'il sera plus facile de trouver quelque passage écarté, qui confirme, ce qu'il y a dit, que de faire de nouvelles découvertes. Au reste, cet Ouvrage est utile, non seulement pour entendre divers endroits des Lois Romaines; mais encore pour ne pas se tromper, dans le sens de quantité de passages des Anciens.

On ne peut pas entrer dans la discussion de la matière, sans rapporter les preuves de l'Auteur, ce qui seroit trop long. Ainsi on se contentera de marquer le contenu de chaque Chapitre, selon l'ordre auquel ils sont rangez.

I. On apprend d'abord à ceux, qui l'ignorent, quelle est la différence des Colonies & des Villes Libres. Les Colonies étoient des peuplades de Citoyens Romains, qui placez en un certain lieu, pour l'habiter, ne laissoient pas d'y garder la Religion, les Lois & les Usages des Romains. Les Villes-Libres étoient au contraire des Villes, qui originairement n'avoient pas été peuplées par des Citoyens, & qui avoient leur culte religieux & leurs propres Lois. Leurs habitans étoient devc-

devenus Citoyens Romains , après avoir été vaincus , par la puissance Romaine ; qui leur avoit fait part de la Bourgeoisie , & les avoit ainsi appellez *ad munera capienda* , c'est à dire , à s'aquiter des devoirs des Citoyens ; d'où vient qu'on les appelloit *Municipes*. C'est ce que l'on prouve , par divers passages décisifs de l'Antiquité , & néanmoins non seulement plusieurs des Modernes , mais même des Romains s'y étoient trompez , en confondant les Colonies & les Villes Libres , comme l'Auteur le fait voir.

II. Il traite en suite des Magistrats des Colonies , & des Villes-Libres , qui prenoient les mêmes noms , que les Magistrats Romains. Il y avoit des *Dumvirs* , qui prenoient quelquefois le nom de *Consuls* , un *Senat* , des *Senateurs* , des *Dictateurs* , des *Préteurs*. Mr. Otto le montre , par des Inscriptions anciennes , dont il se sert avantageusement en tout cet Ouvrage , & par d'autres preuves.

III. On vient ensuite aux Ediles , Magistrats , que les Anciens jugeoient tout à fait nécessaires ; pour faire en sorte que les vivres ne manquaissent jamais dans une ville , qu'ils y fussent à juste prix , que les rues fussent nettes ,
que

que les maisons eussent une figure semblable, que les chemins fussent pavés, &c. Aussi quantité de peuples en avoient établi chez eux, comme les Indiens, plusieurs Villes de la Grece, & en particulier Athenes, qui avoit vint *Agoranomes* & autant d'*Astynomes*; gens qui faisoient les fonctions des Ediles. On fait voir qu'il y avoit des Ediles, par toute l'Italie, en Sicile, dans les Colonies des Gaules & de l'Espagne, en Asie & en Afrique.

IV. On fait qu'*AEdilis* vient d'*AEdis*, une Maison, un Temple; & que les Ediles ont été ainsi nommez parmi les Romains, parce que ces Magistrats avoient particulièrement soin des Temples. On les appelloit en Grec *Agoranomes*, & quelquefois *Astynomes*. Il ne faut pas confondre, avec ces Magistrats, les *Economes des Villes*; qui semblent avoir été les receveurs de leur revenus, qu'on nommoit en Latin *Arcarii*. Ceux qu'on appelloit *Logistæ*, ou *Curatores & Patres Civitatis*; étoient aussi tout differens des Ediles; ces derniers étoient des Magistrats, & les autres n'en étoient pas; comme on le fait voir, contre le sentiment de quelques habiles gens, qui s'y étoient trompez.

V. L'Au-

no V. L'Auteur traite, ensuite, de ceux qui créoient les Ediles, & de l'ordre de Citoyens, dont ils étoient pris. Dans les Colonies & les Villes-Libres, il y avoit des *Decurions*, qui étoient comme les Sénateurs, ainsi nommez des *Decuries*, qui étoient comme des Tribus, dans lesquelles les habitans étoient divisez. Ces *Decurions* éli-foient les Ediles, de leur propre corps. Au reste, il ne faut pas confondre les Ediles avec ceux qu'on nommoit *Principaux*, & *Decemvirs*, qui n'étoient que les premiers des *Decurions*, & qui n'exerçoient aucune Magistrature particulière. On explique ici au long la Loi de Diocletien & de Maximien, qui ordonne que si un Esclave, qu'on ne sauroit pas être tel, avoit été fait *Decurion*, ou Edile, il soit puni.

VI. Comme l'Edilité engageoit non seulement à des soins, mais encore à de grands frais, parce que les Ediles donnoient des jeux publics aux Peuples, à leurs depens; il n'y avoit pas beaucoup de gens, qui voulussent l'être, & il y avoit même plusieurs ordres de personnes, que les Lois exemptoient; comme les Sacrificateurs des Provinces & des Villes Libres; les vieux Soldats, & les vieux Avocats;

les Philosophes, sans aucune distinction de sectes; les Rhéteurs, mais non pas les Poètes; les Médecins enfin, qu'on nommoit *πιαδευται*, qui n'étoient pas des charlatans, mais des Médecins, qui suivoient les regles de l'Art, & qui voyoient les malades du lieu, où ils demeuroient, & ceux de leur voisinage.

VII. Il y avoit, dans chaque Ville Libre, des Lois, selon lesquelles on y créoit les Magistrats. Quelques Colonies avoient des *Quatuorviri*, avec le pouvoir d'Ediles; comme on le fait voir, par plusieurs Inscriptions, contre le sentiment de quelques Savans. Les Magistrats, dans les Colonies, & les Ediles même, ne l'étoient que pour un an; excepté les *Quinquennaux*, qui y faisoient l'office de Censeurs, & que l'on doit distinguer des Ediles. Quelques Ediles faisoient la fonction de Juges, d'autres avoient l'inspection des vivres, & faisoient distribuer ce qui étoit nécessaire aux Enfans, qu'on nommoit *pueri alimentarii*. Comme il y avoit à Rome des *Ediles plebeiens*, & des *Ediles curules*, il y en avoit aussi dans les Colonies & dans les Villes Libres.

VIII. Les Ediles avoient l'inspection

tion des bâtimens particuliers. Ils avoient aussi soin des édifices publics, des murs, des portes, des tours, des Arcs triomphaux, des Aquéducs, & particulièrement des Temples. Ils devoient prendre garde aux Bains publics, aussi bien que les Questeurs, & les louer à ceux, qui se chargeoient de faire en sorte qu'il y eût toujours ce qui étoit nécessaire à leur usage & à leur commodité. Le soin des chemins n'étoit pas le moindre de leurs emplois, dans les Villes Libres, comme on le montre, contre de savans hommes, qui l'avoient nié. Toutes les dépenses, qu'ils faisoient pour cela, se tiroient du thrésor public, ou de la liberalité des Princes, qui subvenoient souvent à la pauvreté des Villes.

IX. Les Magistrats avoient aussi un soin particulier de faire en sorte que le prix des vivres ne devint pas excessif. Il y avoit néanmoins des Curateurs des vivres, *Curatores annonæ*, qu'on ne doit pas confondre avec les Ediles. Ces derniers avoient inspection, sur les poids & sur les mesures, afin qu'il ne s'y commît aucune fraude.

X. On donnoit, dans les Colonies & dans les Villes Libres, des Jeux ou des Spectacles publics de Gladiateurs,
de

de représentations théatrales , & de courses de chars dans les Cirques. Les Magistrats, les Sacrificateurs, les principaux des villes , & particulièrement les Ediles , en faisoient la dépense, & en régloient l'ordre. On les célébroit sur tout en l'honneur des Dieux, aux jours de fêtes, auxquels les Ediles étoient vêtus de blanc. Les mêmes Ediles & les *Néotores* donnoient aussi des Spectacles, en l'honneur des Princes. Toutes ces dépenses les ruinoient très-souvent. Comme il se faisoit, dans ces fêtes, des sacrifices & d'autres choses, qui ne pouvoient être faites, que par des Payens, on en exemptoit les Juifs, qui pouvoient être d'ailleurs Magistrats, s'ils étoient Citoyens. Les Chrétiens fuyoient aussi cet emploi, à cause de cela; mais au lieu que Severe en exemptoit les Juifs, il contraignoit les Chrétiens de s'en charger; sur quoi Mr. *Otto* fait de bonnes remarques.

XI. Quoi qu'on se moquât à Rome des Ediles des Colonies & des Villes-Libres, ils ne laissoient pas que d'être fort confiderez en ces lieux-là; où eux & les *Duumvirs* imitoient le faste des Magistrats Romains, autant qu'ils pouvoient. On voit aussi les
noms

noms de ces Ediles très-fréquemment, dans les anciennes Inscriptions, & dans les Médailles frappées dans ces villes. On donnoit le privilege d'aller habillé, comme un Edile, par honneur. Ils portoient une robe blanche, avec un bord de pourpre, comme les Magistrats à Rome. Il est parlé aussi, dans les Inscriptions, d'une voiture tirée par deux chevaux, dont les Decurions se servoient, & d'une chaise nommée *Bisellium*, sur laquelle les Ediles s'asseyoient, en rendant justice, ou dans les spectacles publics. L'Auteur fait plusieurs remarques là-dessus, qui méritent d'être luës, & qui servent à l'intelligence des bons Auteurs.

XII. Les Gouverneurs, envoyez de Rome, jugeoient des causes les plus graves; les Duumvirs & les Ediles de celles de moindre importance, comme on le fait voir. Ils se régloient sur l'Edit des Ediles Curules de Rome. Ils pouvoient condamner à des amendes, prendre des gages; rompre ce que l'on mettoit dans les chemins, & qui pouvoit empêcher le passage; jeter les mauvaises marchandises, que l'on exposoit en vente; casser les fausses mesures &c. Ils avoient droit de
con-

condamner les Esclaves à la mort, & de faire donner le fouët à ceux qui faisoient quelque négoce défendu.

XIII. Enfin les Ediles avoient de certains Privileges, comme celui de pouvoir refuser les Tuteles; & dans les Colonies Latines, s'il arrivoit que quelcun eût perdu le droit de la Bourgeoisie Romaine, il le recouvroit, en devenant Edile.

Mr. *Otto* prouve tout ce qu'il dit, par des passages de l'Antiquité, & en chemin faisant il en explique quantité de toutes sortes d'Auteurs, & montre les bévuës d'une infinité d'habiles Jurisconsultes, & d'autres, qui ont parlé des Ediles des Colonies & des Villes Libres, sans avoir assez étudié cette matiere. Mais il les relève civilement & sans rudesse. En effet, il étoit difficile de ne pas se tromper, sur une matiere, que personne n'avoit traitée; & qu'on ne pouvoit bien entendre, sans lire les Anciens, à dessein de ramasser tout ce qu'ils en ont dit, & d'en former un systême lié, comme nôtre Auteur l'a fait. Le Public lui est redevable pour cela, & recevra avec plaisir tous les autres semblables, qui sortiront de sa plume. Cette sorte de livres est très-utile, & il seroit à
sou-

souhaiter qu'on s'appliquât à défricher de même les endroits négligés de l'Antiquité.

ARTICLE VI.

LIVRES FRANÇOIS.

I. MEMOIRES LITTERAIRES. *Tome Premier. I. & II. Partie.* S. D. L. R. G. A la Haie, chez Charles le Vier, M D C C X V I. in 8. pagg. 520. avec la Préface & l'Index.

IL ne faut confondre cet Ouvrage, comme ceux qui ne l'ont pas vû pourroient le faire, à cause de la ressemblance des titres, ni avec le *Journal Litteraire*, ni avec les *Mémoires de Litterature*; qui s'impriment aussi à la Haie, & qui sont assez connus par les volumes, qui en ont paru, & qui ont gagné, avec justice, l'approbation du Public. Le dessein des *Mémoires de Litterature* & des *Mémoires Litteraires* est en bonne partie le même; puis que les Auteurs de ces deux Ouvrages se proposent également d'instruire le Public, de diverses particularitez de l'*Hif-*

toire Litteraire. On en a à présent un Effai, dans les premiers volumes, qui feront souhaiter de voir les suivans. Comme ce sont des Livres François, que tout le monde peut entendre, & qui avec le tems pourront devenir célèbres, & se répandre, par tout, comme les autres Ouvrages de cette sorte; je n'en donnerai aucun Extrait. On pourra consulter les préfaces, qui contiennent les plans, que les Auteurs se sont faits, & en lire quelques Articles, qui ne manqueront pas d'attirer la Curiosité des Lecteurs. Il est utile qu'il y ait plusieurs personnes, qui se mêlent de faire & de publier des recherches dans l'*Histoire Litteraire*; qui est si fort à la mode présentement, que l'on n'a pas moins de curiosité d'être instruit de ce qui regarde les Savans, que des Sciences mêmes. Tous n'ont pas les mêmes livres, & ne sont pas également à portée de grandes Bibliothèques, où l'on trouve tout ce dont on peut avoir besoin, & que l'on puisse consulter commodément. S'il faut dire la vérité, les seules Bibliothèques de Paris peuvent plus fournir de matériaux à ceux, qui travaillent à l'*Histoire Litteraire*; que toutes les autres ensemble. C'est de quoi l'Auteur des

Mémoires, dont on a lu le titre, pourra se prévaloir, & ce qui fait que l'on souhaite qu'il continue. Il est seulement à souhaiter qu'il s'attache à des Ouvrages intéressans, & à des Auteurs illustres, comme sont divers de ceux dont il parle. L'Histoire des restaurateurs des Belles-Lettres, en Italie & en France, aux XV. & XVI. siècles, fera reçue fort agréablement du Public, étant approfondie & égayée, comme l'Auteur a fait l'Histoire & la Critique d'*Urcens Codrus*.

J'ai remarqué qu'à la pag. 445. Article VIII. l'Auteur témoigne qu'il croit que * j'ai mal pris le sens d'une Brochure, imprimée ici, touchant le sentiment du P. *Hardouin*, concernant la supposition de la plus grande partie de l'Antiquité Sacrée & Profane. Cela peut arriver facilement, en une opinion, que son absurdité rend incompréhensible. Mais ce que j'en ai dit n'est pas tiré de la Brochure imprimée. Je le tiens de la bouche de celui, à qui l'on attribue cette petite piece, & qui m'a assuré de l'avoir oui dire au Pere *Hardouin*.

* *Bibl. A. & M. Tom. III. p. 192.*

II. POESIES de Mr. DE LA
 MONOIE de l'Academie Françoise,
 avec son Eloge, publiées par Mr. de S.
 Chez le même, M D C C X V I.
 pagg. 308.

C E recueil de Poësies de Mr. de
 la Monoie a été publié, par un de ses
 Amis, qui lui rend toute la justice
 possible, dans l'Eloge qu'il a mis au
 devant; où il fait l'Histoire de sa per-
 sonne, & celle de ses Ouvrages. Il
 n'y a rien, qui ne puisse faire honneur
 à l'Auteur, parmi ceux qui aiment les
 Poësies Greques, Latines & Françoises.
 Néanmoins l'Editeur déclare que
 cette Edition a été faite, *sans la parti-*
cipation de l'Auteur, & entièrement à
son insû. Tout ce qu'on peut trouver
 à redire en ces Poësies, c'est qu'il sem-
 blera qu'il y en a de trop gaies, & qui
 tiennent un peu trop de la licence des
 Anciens, pour un homme âgé de soixan-
 te & quinze ans. Mais on n'a pas su-
 jet de croire que l'Auteur ne les a
 composées, que depuis peu; & la Jeu-
 nesse excuse bien des choses, qu'on ne
 pardonneroit pas aux Vieillards. Mr.
 de la Monoye se peut défendre, de la
 même manière, que le fameux Cardi-
 nal

nal Bembe , ou quelcun de ses Amis , défendit quelques Lettres d'amour , qu'il avoit écrites en sa Jeunesse , & que les Libraires joignirent avec le recueil de ces Lettres Italiennes , * publié après sa mort. C'est qu'il ne faut pas regarder , si quelques-unes de ces pieces conviennent à un Vieillard ; mais si un jeune homme les a pu faire , & en a pu laisser tirer quelque copie à ses Amis , qui les ont publiées , dès qu'il a été mort. On dit là-dessus fort agréablement : „ Les Ecrits ne „ vieillissent pas , & ne prennent pas „ des cheveux blancs , comme ceux „ qui les ont composez ; ils demeurent „ toujours dans le même âge , „ & conservent perpetuellement leur „ Jeunesse ; mais pour nous , nous „ changeons. “ *Le Scrittore non in-graviscono & non divengono canute , con i loro autori & compositori , ma si rimangono nella loro età & nella loro giovinezza sempre ; & noi ci mutiamo.* On trouve ces paroles , dans une Préface qui est devant le IV. Volume de ces Lettres Italiennes , imprimées à Venise en MDLII. Cette Préface est l'un des

* En 1548. avec un Privilege de Paul III. accordé en 1547 , année de la mort de Bembe.

des plus élégans badinages, qui ait paru en Italien, sur une semblable matière.

Pour revenir à nôtre Auteur, il a fait desavouër cette Edition, en quelques Journaux. Mais on ne laissera pas de louer, sur ce recueil, son génie poétique & sa grande connoissance des Langues, & de l'Histoire Littéraire; sur tout si on a lû la nouvelle Edition du *Menagiana*, qu'il a revûe & infiniment augmentée. On en trouvera l'Histoire, dans l'Eloge, duquel on a parlé. Je connois des gens, qui souhaiteroient que Mr. de la *Monoie* publiât les Lettres de *Politien*; non en François, ni avec des notes Françaises, comme il se l'étoit proposé, dans le *Menagiana*; mais en Latin. Ceux qui s'intéressent dans l'Histoire Littéraire de ce tems-là, sont tous des gens, qui aiment la Langue Latine, & qui respectent la mémoire de ceux qui la rétablirent alors en Italie. Ceux qui ne savent, que le François, ne peuvent guère prendre de goût, en cette espece d'Ouvrages. Mais dans l'âge, où est Mr. de la *Monoie*, on n'a droit d'exiger de lui, que ce qu'il voudra bien donner.

III. LA SCIENCE des PERSONNES DE LA COUR, de l'Epée & de la Robe, du Sr. de CHEVIGNY; dans laquelle, outre les matieres contenues dans les Editions précédentes, on trouve une instruction plus ample sur la Religion, l'Astronomie, la Chronologie, la Géographie, la Guerre, les Fortifications, le Blason, les Fables. Ouvrage tout nouveau, augmenté, dans cette V. Edition, de divers traitez d'Histoire, tant générale, que particulière, de Logique, de l'Interêt des Princes, du Droit privé & public, du Menage, des Maximes de Cour, & de plusieurs Tables chronologiques. Par H. P. DE LIMIERS, Docteur en Droit. A Amsterdam, chez l'Honorable & Châtelain, MDCCXVII, in 12. en 4. volumes.

LES quatre Editions précédentes de cet Ouvrage s'étant bien débitées, puis qu'on en a fait une cinquième; il y a de l'apparence que celle-ci se débitera encore mieux; parce qu'on y a presque refondu l'Ouvrage, & qu'on l'a beaucoup augmenté, comme on le peut voir par le titre, & encore

mieux par la Préface; où celui, qui a rectifié & augmenté ces volumes, rend compte en détail de ce qu'il y a fait.

Comme c'est un Livre, composé pour les Jeunes Gens, & qui contient seulement les idées générales des Sciences, telles que les Auteurs les ont conçues, & qu'il est dans une Langue, que tout le monde entend; on n'en donnera point d'Extrait.

„ Tant de gens, *comme le dit le Re-*
 „ *viseur dans sa Préface*, sont dégoû-
 „ tez aujourd'hui du Latin, que sans
 „ les détourner d'apprendre cette Lan-
 „ gue, qui est la source de toutes les
 „ belles connoissances, il a essayé de
 „ les mettre en état de s'en passer. Il
 „ croit qu'avec ce seul Livre, bien
 „ conçu & bien étudié, il n'y a guère
 „ de Jeunes Gens, qui ne puissent en-
 „ trer dans la lecture de tous les au-
 „ tres, (*écrits dans des Langues con-*
 „ *unes*) & aquerir la Science de l'hon-
 „ nête homme, dans le monde. Il
 „ croit même qu'il peut épargner la
 „ dépense de plusieurs autres, dont il
 „ contient les principes & la métho-
 „ de. “ On peut lui accorder cela, à
 l'égard de ceux, qui se contentent d'i-
 dées fort générales, & c'est apparem-
 ment comme il l'entend; parce que

l'hon-

l'honnête homme, dont il s'agit, n'est pas d'humeur d'approfondir les Sciences. L'Auteur auroit pû l'avertir, que les ouvertures, qu'il lui donne ici, ne sont que pour lui frayer le chemin à des connoissances plus exactes, en recourant aux Livres qui les renferment; mais apparemment il a crû que la chose parle d'elle même. Si quelcun s'avisoit, par exemple, de croire de savoir, par cette seule lecture, assez de Philosophie, de Mathematiques, ou d'Histoire, pour juger & parler pertinemment de tout ce qui regarde ces Sciences, devant des gens habiles; il verroit bien-tôt qu'il s'en faudroit de beaucoup, qu'il n'eût assez de lumieres, pour se hasarder à cela. Je ne doute pas que ce ne soit aussi le sentiment de l'Auteur, de quelque maniere qu'il se soit exprimé, sur l'utilité de son travail.

Je ne m'y arrêterai pas davantage; ceux qui voudront en faire l'épreuve, n'ont qu'à recourir à l'Original.

IV. BIBLIOTHEQUE *des*
DAMES, *contenant des regles gé-*
nerales, pour leur conduite, dans tou-
tes les circonstances de la vie; écrite
par une Dame, & publiée par Mr. le

Chevalier R. STEELE. Traduite de l'Anglois. A Amsterdam, chez Emanuel du Villard, M D C C X V I I, in 12. pagg. 540.

LE seul titre de cet Ouvrage pourroit tromper ceux, qui n'iroient pas plus loin, comme il arrive à assez de gens. Ils pourroient croire qu'il renferme un catalogue de Livres, propres à composer le Cabinet des Dames. Ce n'est rien moins que cela, puis que l'on ne voit ici que des pensées, qu'une Dame a tirées des Ecrits des plus fameux Théologiens d'Angleterre, & qu'elle a rangées en divers Chapitres; pour apprendre à celles de son Sexe, de quelle maniere elles doivent se conduire. Elle veut que ce seul Ouvrage leur serve de Bibliothèque. On a souhaité que Mr. le Chevalier *Steele*, fameux par beaucoup d'Ouvrages pleins d'esprit, en fût l'Editeur, & y mit une Préface. Il a essayé de s'en décharger, sur un Théologien; mais à son refus, il a été obligé de faire ce qu'on demandoit de lui, comme on le verra.

La Dame, qui a fait cet Ouvrage, (supposé que ce soit en effet une Dame, & non un Théologien, ou au moins un homme de Lettres, qui en soit

soit l'Auteur) choquée du mal, qu'elle lisoit en plusieurs livres, de son Sexe, avoit pensé à le réfuter; mais considérant qu'il pouvoit y avoir des Dames, qui faisoient, par leur mauvaise conduite, qu'on parloit mal de tout le Sexe; elle se résolut plutôt à ramener les personnes, qui se conduisent mal, & à tâcher de prévenir une plus grande dépravation.

Elle fait donc, dans ce Volume, des discours de Morale & de Théologie, sur l'occupation, l'esprit & la délicatesse, les divertissemens, l'ajustement, la chasteté, la modestie, la douceur, la charité, l'envie, la médifance, la censure & l'orgueil. On peut facilement concevoir, par ces titres, que la Dame, qui a fait ce recueil, doit nécessairement y toucher une grande partie des défauts que l'on reproche à quelques-unes de son Sexe, & qu'elle a eu une belle occasion de leur donner de bonnes leçons. Il ne faut néanmoins pas croire, qu'il n'y a rien à profiter ici, pour les Hommes; il y en a une infinité, qui sont aussi infectés des défauts que l'on censure ici, que celles, dans lesquelles ils les reprennent eux-mêmes, & qui ont extrêmement besoin de lire ce livre.

Il y a, à la vérité, ici bien des choses, qui quadrent mieux à la Nation Angloise, qu'aux autres; mais il y a par tout du mal, comme du bien, & toutes les Nations ne laissent pas de pouvoir profiter de ses bons & mauvais exemples, & de s'appliquer les leçons générales, que l'on y trouve, & qui sont très-bonnes & en grand nombre. Si l'Auteur est un Homme travesti en Femme, il ne laisse pas de faire beaucoup d'honneur aux Dames; en introduisant une personne de leur Sexe, parlant avec tant de force & de Bon-Sens.

V. *Défense de la MONARCHIE de SICILE, contre les entreprises de la COUR de ROME, avec une Relation véritable des Procédez des deux Cours, de Rome & de Sicile, sur les contestations, au sujet du Tribunal de la Monarchie.* A Amsterdam, chez Lucas, M DCC XVI. in 8. pag. 240.

ON attribue cet Ouvrage à Mr. du Pin, fameux Docteur de Sorbonne, qui en a apparemment donné quelques Copies; dont une est venue en Hollande, sur laquelle cette Edition a été fai-

faite. Quoi que l'on suive la doctrine, qui y est contenue, en France, au moins dans les Parlemens; il n'est pas tout à fait sûr, pour un Ecclesiastique, de la soutenir ouvertement; parce que la Cour de Rome ne pardonne point cette sorte d'offenses, & que les Rois, trompez & importunez, par des gens indignes de leur confiance, sacrifient souvent eux-mêmes les interêts de leur Etat, & de leur Couronne à la Cour de Rome, par ignorance, ou par foiblesse; comme on l'a vû dans la fin du regne de *Louis XIV.* Alors les défenseurs des libertez de l'Eglise Gallicane se voyent abandonnez de ceux, qui ont le plus d'interêt à les proteger.

On commence, par un abregé de l'Histoire de Sicile, quand elle fut conquise, par le Comte Roger; qui en chassa les Sarrasins, & qui employa le tiers des revenus de cette Ile, à y fonder des Eglises & des Monasteres. A cause de cela, le Pape *Urbain II.* pour le recompenser de son zele, lui adressa une Bulle en *M XCIX*, par laquelle il accorda trois choses à Roger & à ses Successeurs, * dans le

Royau-

** Il n'est nommé que Comte de Calabre & de Sicile, mais depuis ses successeurs eurent le titre de Rois.*

Royaume de Sicile; la première, qu'on n'enverroit point de Légat en Sicile, sans leur consentement; la seconde, qu'ils exécuteroient eux-mêmes, à la place du Légat, ce que les Papes y auroient pû faire exécuter, par leurs Ministres, & qu'ils auroient l'autorité de Légats *à latere*; la troisième, que quand le Pape assembleroit un Concile, Roger & ses successeurs n'y enverroient que les Evêques & les Abbez, qu'ils jugeroient à propos, & en tel nombre qu'ils voudroient, & qu'ils auroient la liberté de retenir les autres, pour le service & la défense des Eglises du Royaume. C'est tout ce qu'il y a, dans cette Bulle. Bien loin qu'aucune de ces trois choses soit abusive, ou exorbitante, on soutient ici que la première est de droit & d'usage reçu, en ce tems-là, dans presque tous les Royaumes Chrétiens; la seconde, une grace, qui étoit due à Roger, à cause des services qu'il avoit rendus à l'Eglise, & en particulier au Siege de Rome; la troisième, un droit attaché à l'autorité Royale, que les Papes, ni quelque Puissance, qu'il y ait sur la Terre, ne peuvent leur ôter.

On prouve la vérité & l'authenticité de cette Bulle, & l'on répond aux ob-

objections du Cardinal *Baronius*, qui prétendoit qu'elle étoit falsifiée. On fait voir que le Privilege, accordé à Roger, ne regarde pas seulement sa personne, ou celles de ses Enfans, mais tous ses successeurs, & qu'il ne contient rien d'excessif: Que ce n'étoit pas une grace, mais une Convention & un Concordat irrévocable: Que tous les Rois de Sicile, depuis Roger, en ont été en possession, comme il paroît par des Actes de la Monarchie de Sicile: Qu'il est juste qu'elle conserve ses droits, & que tous les Souverains sont interessez dans la cause du Roi de Sicile.

L'Auteur répond ensuite aux raisons, que *Baronius* a apportées, pour faire douter de la verité de la Bulle d'Urbain II. ou pour faire accroire que le Privilege des Rois de Sicile étoit révoqué. Il soutient que les Papes n'ont aucun droit à l'investiture du Royaume de Sicile, ni d'y envoyer des Légats; que lors que les Rois le veulent bien; & que cet envoi ne tire point en conséquence, contre la Monarchie.

Il prétend aussi convaincre de nullité & d'abus les procédures de la Cour de Rome, contre la Monarchie de Sicile,

cile, & soutient que les Bulles de Clement XI. données contre son Tribunal, sont conçues en termes injurieux, contre les têtes couronnées; qu'il s'y arroge des droits, qu'il n'a point, sur le spirituel & sur le temporel; qu'il y renverse les usages, reçus depuis un tems immémorial, dans les Eglises de Sicile; qu'il y anéantit les Concordats solennels; qu'enfin il juge définitivement d'une cause, sans information préalable, sans avoir entendu les parties, & sans observer aucune formalité. Au contraire, il justifie les moyens pris par les Officiers du Roi de Sicile, pour se mettre à couvert des procédures faites à Rome, contre le Tribunal de la Monarchie, contre ses Officiers, & contre les Sujets du Roi de Sicile.

Enfin, il y a ici une traduction d'une Relation Italienne des contestations arrivées sur la Monarchie de Sicile, avant ce dernier Roi, ou le premier de la Maison de Savoie; avec des copies de quelques papiers, touchant cette affaire, & les négociations de Mr. le Cardinal de la Trimouille, pour l'accommoder; à quoi l'on a joint l'Arrêt du Parlement de Paris, contre quelques propositions outrées en faveur

veur du Pape, comme on le soutient en France.

V. I. *Déclaration Authentique, touchant les MSS. laissez par feu Mr. BAYLE, pour le Supplément de son Dictionnaire Historique & Critique.*

ON a inferé cette déclaration, dans le dernier *Journal Littéraire*, où on la verra tout au long. Sept Ministres de Rotterdam y déclarent qu'ils ont vû de leurs yeux 375 Articles, écrits de la main de Mr. Bayle, pour le Supplément de son Dictionnaire, & diverses Additions & Corrections de la même main, sur son Exemplaire, & en particulier sur l'article de *François d'Amboise*. Cette déclaration tend à defabuser ceux qui ont publié que le Sr. *Marchand*, chargé du soin de l'Edition de ce Dictionnaire, feroit des Suppléments de son chef, & corrigeroit la Copie, comme il le trouveroit à propos. Il s'est défendu contre ces accusations, dans une Lettre écrite aux Auteurs du *Journal Littéraire*, & a montré sa bonne foi, touchant les Supplémens, par l'attestation de gens irréprochables. Il est certain qu'on l'a attaqué, avec trop de passion, & que
le

le zele outré, que l'on a fait paroître pour la mémoire de Mr. Bayle, ne fauroit être approuvé. C'est de quoi le Public jugera, pour moi je n'ai aucun dessein de m'en mêler. Je suis persuadé que la conscience même de ceux, qui s'échauffent là-dessus, me rend justice. Cela me doit suffire.

VII. *Voyage de l'ARABIE HEUREUSE, par l'Océan Oriental & le Détroit de la Mer Rouge, fait par les François, pour la première fois, dans les Années 1708, 1709 & 1710. Avec la relation particulière d'un voyage du port de Moka à la Cour du Roi d'YEMEN, dans la seconde expedition des années 1711, 1712 & 1713. Un Mémoire concernant l'Arbre & le fruit du CAFE', dressé sur les observations de ceux, qui ont fait ce dernier voyage, & un Traité Historique de l'origine & des progrès du Café, tant dans l'Asie, que dans l'Europe, de son introduction en France, & de l'établissement de son usage à Paris. A Amsterdam, MDCCXVI, chez Steenhouwer & Uytwerf, in 12.*

J'AI reçu trop tard ce Voyage, pour
en

en parler dans la I. Partie de ce Tome; mais on en verra l'extrait dans la seconde. On dira seulement, en général, qu'il y a ici une Carte & une description du Royaume d'*Iemen*, ou de la partie méridionale de l'Arabie Heureuse, & du País, dans lequel seul croît le Caffé. Son nom d'*Iemen*, ou d'*Aliemen*, avec l'article des Arabes, marque en effet le Midi, aussi bien que *Jamin* en Hebreu. Si ce nom comprenoit autrefois la région, qui produit les Aromates, & sur tout l'Encens & la Canelle; aujourd'hui il marque une moindre étendue de país. Plusieurs Auteurs Arabes ont écrit de ce País, comme on le verra dans la *Bibliothèque Orientale* de Mr. d'Herbelot, au mot d'*Iaman*, ou *Iemen*.

Fin de la I. Partie du V. Tome.

1870

1871

1872

1873

1874

1875

1876

1877

1878

1879

1880

1881

1882

1883

1884

1885

BIBLIOTHEQUE
ANCIENNE
ET
MODERNE.

Pour servir de suite aux
BIBLIOTHEQUES
UNIVERSELLE ET CHOISIE.
Par JEAN LE CLERC.
TOME VI.
POUR L'ANNEE MDCCXVI.
Partie Seconde.



A AMSTERDAM,
Chez DAVID MORTIER, Libraire.

MDCCXVI.

AVERTISSEMENT.

David Morrier publiera dans peu les Oeuvres de Boileau Despreaux, avec des Eclaircissémens Historiques donnez par lui même. 12. en 4. Volumes. Le même Libraire donne avis qu'il imprime actuellement les Oeuvres de Boileau in quarto, en 2. Volumes, avec de très belles figures, qui seront toutes, gravées par B. Picart. Ces deux impressions seront plus belles, plus amples, & corrigées de quantité de grosses fautes, qui se sont glissées dans l'Edition de Geneve.



T A B L E

D E S

L I V R E S

de la 2. Partie du

V I. T O M E.

- I. *Les Oeuvres de Clement. Alexandrin , en Grec & en Latin , par Mr. POTTER Evêque d'Oxford.* 237
- II. *Propos de Table de JEAN SELDEN.* 251
- III. *Extrait de l'Histoire Ecclesiastique du II. Siècle , par l'Auteur de la B. A. & M.* 325
- IV. *L'Ancienne Jurisprudence a-*
* 2 *vant*

T A B L E.

vant Justinien , publiée par
Mr. SCHULTING. 429

V. Livres dont on parlera dans
le Tome suivant. 459

BIBLIOTHEQUE
 ANCIENNE
 ET
 MODERNE.

ARTICLE I.

CLEMENTIS ALEXANDRINI *O-*
pera quæ exstant, recognita & illu-
strata per JOANNEM POTTE-
 RUM, *Episcopum Oxoniensem.* A
 Oxford, MDCCXV. en deux Vo-
 lumes in fol. dont le premier a 658
 pages & le second 678. avec les Pré-
 faces & les Index.

L y avoit long-tems que
 ceux, qui s'appliquent à l'é-
 tude de l'Antiquité Chré-
 tienne, fouhaitoient que
 quelque habile homme entreprît de
 donner une Edition nouvelle de *Cle-*
ment Alexandrin, l'un des plus An-
 ciens & des plus favans Peres Grecs.
 - Tome VI. P. 2. L Les

Les Editions précédentes étoient assez fautives, & assez mal disposées ; puis que les notes étoient à la fin, & même partagées en deux parties, dont l'une avoit été recueillie par *Frederic Sylburge*, & l'autre par *Daniel Heinsius*; sans parler du Commentaire de *Gentien Hervet*, qui pouvoit bien demeurer à la fin ; parce qu'il n'est pas de grand usage à ceux, qui sont capables d'entendre *Clement*.

- Mr. le Docteur *Potter*, connu par divers autres Ouvrages, concernant des sujets de Théologie & de Belles Lettres, & devenu Evêque d'Oxford, pendant l'édition de *Clement*, a enfin satisfait les souhaits du Public ; qui lui sera éternellement redevable, pour ce bel Ouvrage.

Il nous apprend lui-même, dans son Avertissement au Lecteur, que le premier soin, qu'il a eu, ç'a été de donner le texte de son Auteur aussi complet & aussi correct, qu'il lui seroit possible. Il a lû, pour cela, avec soin toutes les Editions de *Clement* ; mais il n'en a point trouvé d'exactes, que celles de *Victorius* & de *Sylburge*. Il a collationné tous les MSS. qu'il a pû trouver des Oeuvres de *Clement*, & les a comparez avec les Editions. La
Bi-

Bibliothèque du *College Nouveau*, à Oxford, lui a fourni un Exemplaire MS. de l'*Exhortation aux Grecs & des deux derniers livres du Pédagogue*. Il a aussi eu deux MSS. des trois livres de cet Ouvrage, dont l'un est dans la Bibliothèque du Roi & l'autre dans celle de *Bodley* à Oxford. Il s'est encore servi, pour corriger les longs passages qu'*Eusebe* cite de cet Auteur, dans sa *Préparation Evangelique*, des Editions d'*Eusebe* & d'un MS. que l'on en garde, dans le College de *St. Jean Baptiste* à Oxford. Comme *Clement Alexandrin* cite souvent *Platon*, & *Philon*, & sur tout le second; dont il rapporte de grands passages, & quelquefois même sans le nommer & en y changeant ce qu'il a trouvé à propos; Mr. l'Evêque d'Oxford a eu soin de chercher leurs paroles dans les Auteurs mêmes, ce qui lui a donné lieu de corriger les fautes, qui s'y étoient glissées. Il n'avoit pu trouver, en Angleterre, aucun MS. des *Stromates*; mais le *P. de Montfaucon* ayant fû son dessein, lui envoya les varietez de lecture, qui se trouvent dans un MS. de la Bibliothèque des Jesuites de Paris, & dans un autre du Cardinal *Ottoboni*. Il ne les reçut qu'après avoir

imprimé les quatre premiers livres & le commencement du cinquième ; de sorte qu'il ne les a pas pû toutes insérer, en leurs places, mais on les verra à la fin. Quoi qu'il n'y ait pas beaucoup de varietez de conséquence, cette collation ne laissera pas de servir, pour s'assurer de la lecture de divers endroits, & de confirmer celles des autres, dans lesquelles ces MSS. s'accordent.

On avoit dit, dans la vie de *Clement*, insérée dans le X. Tome de la *Bibliothèque Universelle* p. 243. qu'on avoit fait une faute, dans les Editions précédentes de cet Auteur ; en ne distinguant pas, par de divers caractères, ses citations, de ses propres paroles. Pour en faire sentir la nécessité, on en avoit produit un exemple, dans lequel Mr. *Cave* s'étoit trompé, en prenant des paroles de *Socrate*, pour celles de *Clement* ; parce que, dans les Editions, elles n'étoient point écrites, dans la Version, en differents caractères. Mr. l'Evêque d'Oxford a très-bien compris, qu'il falloit mettre de la distinction en ces endroits ; quoi que, comme il le dit, cela ne fût pas toujours facile. C'est ce qu'il a fort bien executé.

On

On avoit auffi fouhaité que l'on mît des *Alinéas*, dans les endroits, où l'Auteur entre en quelque matiere nouvelle, ou en quelque raisonnement diftinét des précédents. On avoit marqué, au même endroit, l'utilité de cette maniere de diftinguer les matieres. Mr. l'Evêque d'Oxford n'a néanmoins pas cru devoir le faire, peut-être à caufe de la difficulté, qu'il y a trouvé; dont la raifon eft le peu d'ordre, que *Clement* met dans fes penfées, fur tout dans les *Stromates*. Néanmoins il a remedié, en quelque maniere, à cela, en réduifant, en fes Notes, au commencement de chaque livre, ce qui y eft contenu, à un certain nombre de Chefs, autant qu'il a été poffible, & en faifant de cela comme des Chapitres differents, diftinguez par des chiffres, dans le Grec & dans le Latin.

La Verfion Latine de *Gentien Hervet*, avoit été corrigée par d'habiles gens, en quelques endroits; mais elle étoit encore fi fautive, fi peu Latine & fi obfcure, que Mr. *Potter* avoit deffein d'en faire une nouvelle; néanmoins comme cela demandoit plus de tems, qu'il n'en avoit, il s'eft contenté de traduire l'*Exhortation aux Gentils*, &

de retoucher le reste, le mieux, qu'il a été possible. Il l'a donc redressée, en une infinité d'endroits, comme on le verra, dans les Notes & en comparant cette Edition avec les précédentes: & si la Version retouchée n'est pas si élégante, qu'il l'auroit souhaité, elle est au moins beaucoup plus fidele, ce qui est la principale qualité d'une bonne Version.

Pour les Notes, on verra, comme on l'a déjà dit, celles, qui étoient à la fin, sous chaque page, & outre ces Notes, on y trouvera celles de Mr. l'Evêque d'Oxford; où il rapporte non seulement les sentimens de divers habiles gens, sur ce dont il s'agit, mais nous donne encore ses propres remarques; soit pour la correction, soit pour l'explication du texte. Elles sont courtes & judicieuses, comme on le verra. On y voit aussi celles de Mr. *Lowth*, Chanoine de Winchester, qui outre des remarques de la même sorte que celles, dont on vient de parler, a réduit en Chapitres *Clement Alexandrin*, selon les différentes matieres qu'il traite, autant que le peu d'ordre de l'Auteur l'a pu permettre.

Afin qu'il ne manquât rien à cette Edition de ce que l'on trouve dans les autres,

autres, on a mis à la fin du second Volume, 1. les Préfaces que *Pierre Victorius*, *Frideric Sylburge*, & *Dan. Heinsius* ont mises devant leurs Editions: 2. ce que Mr. *Fabricius* a dit, dans sa Bibliothèque Greque, de *Clement Alexandrin* & de ses Editions: 3. l'Index des Auteurs citez par *Clement*, par où l'on peut voir sa grande lecture: 4. un autre des passages de l'Écriture, citez par le même: 5. le Commentaire de *Gentien Hervet*, qui n'est pas méprisable en tout, quoi qu'il ne paroisse pas qu'il fût assez bien la maniere, dont il falloit expliquer un Auteur Ecclesiastique, comme *Clement*.

On ne doit pas omettre, qu'après le VIII. Livre des *Stromates*, on voit ici le petit Livre de *Clement*, intitulé, *quel est le Riche, qui est sauvé*. Il avoit été publié par *Michel Geisler*, sous le nom d'*Origene*, & ensuite par le P. *Combesis*, dans son *Auctarium Græcorum Patrum*. Mr. *Fell*, Evêque d'Oxford, le fit imprimer à part, en cette ville-là, en 1683. avec une Préface, où il montre par l'autorité d'*Ensebe* de Césarée, de S. *Jerôme* & de *Photius*, que c'étoit un Ouvrage de *Clement* & non d'*Origene*. Mr. *Potter* a mis de plus ici les notes de *Combesis* sur ce Livre.

Cette Pièce est suivie des recueils des Ecrits de *Theodote*, & de la Doctrine, que l'on nomme *Orientale*, ou du *Valentinianisme*. On croit que *Clement* avoit fait ces extraits des dogmes des *Valentiniens*, sans néanmoins approuver leurs sentimens. On ne les avoit publiez qu'en Grec, mais ils sont ici accompagnez d'une Version Latine, avec les notes de *Combesis* & de *Sylburge*.

Il y a après cela des recueils des *Ecritures Prophetiques*, mais on ne fait pas bien s'il ont été tirez des écrits de *Theodote*, ni si *Clement* les a faits.

On voit ensuite des remarques de *Clement* sur la I. Epître de S. Pierre, sur celle de S. Jude, & les deux premières Epîtres de S. Jean. *Cassiodore* les a traduites d'une maniere fort licentieuse, en Latin, en en retranchant les erreurs qu'il croyoit y voir.

Enfin il y a ici tous les fragmens des *Hypotyposes*, ou Instructions de *Clement*, que l'on a pu trouver en d'anciennes *Chaines*, ou ailleurs. Ainsi on a sujet de dire que cette Edition des Oeuvres de *Clement* est la plus complete, que l'on ait eue vuë. Mais la principale addition est le Livre *quel est le Riche qui est sauvé*. Le reste est

est peu de chose , mais on a bien fait de tout recueillir.

Je pourrois faire ici , à cette occasion , plusieurs remarques , sur les sentimens de *Clement* ; mais je l'ai déjà fait , dans la vie de ce Pere , inserée dans le X. Tome de la *Bibliothèque Universelle* ; & dans la premiere des *Lettres Critiques* , où j'ai montré que je n'avois rien avancé dans cette vie , qui ne fût veritable. Feu Mr. *Cave* , Chanoine de *Windsor* , entreprit de censurer ce que j'avois dit , dans la Dissertation qu'il publia contre moi , à la fin de son *Histoire Litteraire des Peres*. J'y répondis dans la premiere *Lettre Critique* , & il y replica quelque tems après ; mais si miserablement , que ceux , qui compareront ce que nous avons dit l'un & l'autre , conviendront facilement qu'il sentoit bien lui-même qu'il avoit tort. C'est ce qui a fait que je ne suis point revenu à la charge. Le procès étoit assez instruit , pour en laisser le jugement au Public , sans l'importuner davantage de nouvelles preuves.

Je dirai néanmoins quelque chose , touchant le jugement que *Photius* avoit fait des *Hypotyposes* de nôtre Auteur , où il avoit trouvé diverses er-

reurs tirées de *Platon*. Il les censure sans détour, mais il paroît soupçonner que quelcun pourroit bien les avoir ajoutées. *Rufin* avoit eu la même pensée. Mais je fis voir, en peu de mots, qu'ils se trompoient en cela ; parce que ces erreurs se trouvent aussi dans les autres Ouvrages de *Clement* ; quoi que je le ménageasse, autant qu'il étoit possible. Mais *Mr. Cave* ayant chicané cet endroit, je le fis voir plus au long, & en rapportant les passages mêmes, dans la Lettre que j'ai citée.

Il prit ensuite le parti de *Photius*, contre moi, sans s'appercevoir qu'il se coupoit lui-même la gorge ; puisque si *Photius* a été un si bon Critique, qu'il dit, il faudra dire l'une de ces deux choses ; ou qu'il n'avoit pas lû les autres Ouvrages de *Clement*, puis qu'on y trouve évidemment les mêmes choses, qu'il censuroit, dans les *Hypotyposes* : ou qu'il croyoit que ces Ouvrages avoient aussi été corrompus. On ne peut pas dire la première, * puis qu'il témoigne lui-même qu'il les avoit lûs, & qu'il n'est nullement croyable qu'un homme d'une aussi grande lecture, que *Photius*, n'eût pas lû des

Ou-

* *Ccd.* CIX.

Ouvrages si anciens & si fameux. On ne peut pas dire, non plus, la seconde; parce que, si cela étoit, il faudroit dire que tous les Peres, qui ont vécu avant le Concile de Nicée, ont été corrompus par les Héretiques; dès qu'on y trouveroit quelque chose de contraire aux sentimens, qui ont prévalu depuis; & que très-peu seroient exemts de cette dépravation; ce qui rendroit leurs Ecrits entierement inutiles, comme gâtez, par des gens qui avoient de mauvais sentimens. Des Actes, que l'on reconnoît avoir été falsifiez, en tant d'endroits, ne servent plus de rien, parce qu'ils ne peuvent plus faire foi. Il seroit absurde de dire qu'ils n'ont été gâtez, que dans les seuls passages, où ils s'éloignent des sentimens reçus, & que le reste de leurs Ouvrages peut faire foi. Rien ne peut empêcher les Héretiques d'en dire autant, de leur côté; car les Copistes Orthodoxes ne sont pas moins sujets à être soupçonnez, que les Héretiques, & l'on fait qu'ils ont en effet corrompu plusieurs endroits des Peres, pour les faire parler d'une manière orthodoxe. C'est ce qu'on pourroit prouver, par les anciens MSS. d'*Eusebe*, qui étoit indubitablement

Arien, comme on l'a fait voir, & qui a été souvent redressé, par les Copistes Orthodoxes : ainsi qu'*Henri de Valois* l'a montré, dans ses remarques sur cet Auteur. On ne donc doit avoir aucun égard au soupçon de *Photius*, & *Mr. Cave* lui-même n'a pas osé toucher aux citations de *Clement*, que j'ai rapportées ; pour faire voir, qu'il avoit avancé, dans ses autres Ouvrages, les sentimens censurez par le Patriarche de Constantinople. Au reste, quoi que je sois opposé, en quelque chose, au sentiment de *Photius* ; je ne laisse pas d'ailleurs de reconnoître sa grande lecture & son savoir, & d'avouër qu'ordinairement il juge bien de ce qu'il lit. Mais *Mr. Cave* devoit nier que *Photius* eût trouvé, dans les Ecrits de *Clement*, les hérésies & les *blasphemes*, qu'il lui reproche : ou passer lui-même condamnation.

J'avois jugé que *Clement* donnoit lieu aux *Docetes*, qui croyoient que le Christ n'avoit été homme qu'en apparence, de se confirmer dans leur erreur, par ces paroles, qui sont au Livre VI. des *Stromates*, p. 649. des Editions communes & 775. de l'Ed. de *Mr. Potter*, où il s'exprime ainsi : *Tel est le Gnostique* (le Chrétien parfait)

fait) qu'il n'est soumis qu'aux seules affections du corps, qui sont pour sa subsistence, comme à la soif, & aux autres semblables. Mais dans le Sauveur, il seroit ridicule, que son corps, comme corps, eût demandé les secours nécessaires, pour subsister; car il mangeoit, non à cause de son corps, qui étoit soutenu par sa puissance sainte; mais afin que ceux, qui étoient avec lui, n'eussent pas un autre sentiment que lui: comme en effet il y a eu des gens, qui ont cru ensuite qu'il n'avoit été manifesté qu'en apparence. Mais pour lui il étoit absolument exempt de toute souffrance (ἀπαθής) & il n'entroit en lui aucun mouvement qui le pût faire souffrir, (παθητικόν) ni plaisir, ni douleur. Il prétend ensuite qu'encore que les Apôtres fussent sujets aux infirmités naturelles du corps, ils étoient exempts de toutes passions, après la résurrection de Jésus-Christ, & qu'ils n'en ressentoient aucune. L'Histoire des Apôtres nous apprend tout le contraire, mais je ne veux pas m'arrêter à cela. Je dirai seulement que Nôtre Seigneur lui même étoit sujet non seulement à la faim, & à la soif, mais encore à la douleur, & au plaisir, en ce qui regarde les mouvemens innocens de la nature; comme

son Histoire le fait voir très-clairement. S'il n'avoit pas été sujet à la douleur, les larmes qu'il donna à l'amitié, qu'il avoit eue pour Lazare, ou à la pitié qu'il avoit de Jerufalem, & les souffrances même de sa mort n'auroient été qu'apparentes; ce qui auroit rendu son amitié & sa pitié des grimaces & son sacrifice de nul prix. Il ne s'agit pas de savoir si la Divinité, qui habitoit en lui, ne pouvoit pas le délivrer de ces incommoditez; personne n'en doute. Il s'agit de savoir si elle l'a fait, & il est certain que non. Il s'agit encore de savoir, si le sentiment de *Clement* étoit vrai, il ne s'enfuiroit pas de là que les *Docetes* pouvoient dire que Jesus-Christ n'avoit que l'apparence d'un corps humain. C'est une conséquence qu'ils pouvoient tirer des paroles de nôtre Auteur; car il n'est pas moins clair que les douleurs de Nôtre Seigneur ont été véritables, & même qu'elles l'ont dû être, par les Ecrits & par la doctrine des Apôtres; qu'il l'est qu'il a eu un véritable corps humain, semblable aux nôtres en tout, excepté dans le péché. Si on peut nier le premier, on peut aussi nier le second, & dès lors on ne peut rien répondre aux *Docetes*.

Je

Je n'ai point néanmoins accusé *Clement* d'avoir été de leur sentiment, mais d'erreur & de contradiction, & de s'être mis hors d'état de leur répondre. Mr. *Cave* n'a rien pu dire de raisonnable là-dessus, comme on le verra dans la *Lettre Apologetique*, qu'il a écrite contre moi. Mr. l'Evêque d'Oxford s'est conduit d'une maniere plus sincere & plus droite; car il n'a point essayé d'excuser ce qui est inexcusable, mais s'est tû, sur ces sortes de choses, & en a laissé le jugement libre à ses Lecteurs. C'est ce que l'on reconnoîtra par ses Notes, qui sont aussi moderées, que justes.

ARTICLE II.

TABLE TALK, *being the Discourses of JOHN SELDEN, Esquire, or his sense of various matters of weight and high consequence, relating especially to RELIGION and STATE. Distingue tempora. The third Edition.* A Londres MDCC XVI. chez Tonson & Churchil. in 8. pagg. 140. en très-petit caractere.

J'AVOIS plusieurs fois oui parler de ces *Propos de Table* du fameux
Sel-

Selden, mais je ne les avois jamais lûs. Je vois que c'est une sorte d'ANA, & qu'on l'auroit bien pu intituler *Seldeniana*; puisque c'est un raccourci de divers discours, que *Selden* avoit tenus à Table, en mangeant avec ses Amis. Il paroît par tout le livre, que ces discours avoient été tenus, du tems de la guerre civile entre *Charles I.* & le Parlement. Comme on s'entretenoit alors beaucoup, entre les Anglois, de choses concernant la Religion, ou l'Etat, comme on a fait depuis quelques années; ceux, qui le publient, ont crû apparemment qu'on liroit ce livre, en ce tems-ci, autant que l'on fit autrefois. *Selden* y parle, avec une grande liberté, & d'une maniere à se faire entendre à tout le monde. Il est plein de comparaisons faciles, & qui tiennent même quelquefois du burlesque; tels que sont les discours de ceux qui mangent ensemble, & qui parlent seulement pour se faire entendre, en divertissant en quelque maniere ceux qui les écoutent. Il y a des endroits obscurs & d'autres mal exprimez, parce que le Style des conversations n'est pas exact, & même où il se trompe fort. Mais il se peut faire que le collecteur ait mal pris sa pensée.

L'Au-

L'Auteur avoit été mal-traité, par l'*Archevêque Laud*, à cause de son livre Anglois *des Dîmes*, publié en M DC XVIII, où il attaque le droit divin *des Dîmes*. Il fut, depuis ce tems-là, fort opposé aux principes de l'Eglise Anglicane. Ce fut une grande faute, dans la conduite du parti de la Cour & de l'Eglise, que de chagriner un homme comme *Selden*; qui étoit un très-savant homme, non seulement en matiere d'Antiquitez Judaïques, mais encore en celles de son País, dont il entendoit aussi les Loïs à fonds. Les gens de cette sorte doivent être ménagés & favorisés, en tous tems, à cause du grand usage qu'on en peut faire, en toutes occasions; mais surtout en des tems de troubles & de mécontentemens, où ils peuvent quelquefois contribuer à faire pancher la balance du côté de ceux, auxquels ils se joignent. Au contraire, il arrive ordinairement qu'on les mal-traite, & que les faveurs ne sont que pour des gens, qui ne sont bons à rien, qu'à manger un gros bénéfice, ou une bonne pension. On auroit d'autant mieux fait de ménager *Selden*, qu'il n'étoit nullement fanatique, comme il paroît, par quantité d'endroits de ces Propos de Table,

&

& qu'il favorisoit même l'ancien gouvernement Ecclesiastique, contre eux, dont il se moque souvent.

On a disposé, selon l'ordre de l'Alphabet, les matieres, pour les trouver plus facilement: & comme il n'y a aucune liaison entre les articles, on rapportera ici quelques exemples des *Propos de Table*, sans y chercher aucune suite.

En parlant des *Abbaies* & des *Prieurez*, dont *Henri VIII.* Roi d'Angleterre, confisqua les biens à son profit, qui monterent, à ce qu'il assure, à cent mille Livres Sterling de rente, par an, il dit entre autres choses ce qui suit.

„ Quand les fondateurs des Ab-
 „ baies, ont lancé un Anatheme con-
 „ tre ceux, qui en prendroient les
 „ terres; je voudrois bien savoir quel
 „ pouvoir ils ont eu de le faire. Ce
 „ ne sont pas les maledictions des pau-
 „ vres, ou de quelque Corps, que ce
 „ soit, qui peuvent nuire, parce qu'el-
 „ les viennent de ces gens-là; c'est
 „ seulement parce que l'on fait quel-
 „ que chose, contre eux, qui mérite
 „ la malediction de Dieu. Au con-
 „ traire ce n'est pas la benediction
 „ qu'un homme donne à un autre,
 „ qui le rend béni: elle ne fait que
 „ décla-

„ déclarer qu'il est tel ; & si celui , qui
„ est béni , fait bien , il fera béni , soit
„ que l'autre le bénisse , ou non.

Il s'agissoit donc de savoir si *Henri VIII.* avoit droit de faire ce qu'il faisoit , & si l'usage qu'il faisoit des confiscations les rendoit légitimes.

Sur la matiere de la *Bible* , ou de l'*Ecriture* , *Selden* dit que c'est une grande question que de savoir si nous sommes assurez que l'*Ecriture* est *Ecriture* , par l'autorité de l'Eglise . ou par un *Esprit Particulier* . „ Permettez-moi de vous demander , dit-il , „ comment je fai quelque chose ? „ comment je fai , par exemple , que „ ce Tapis est verd ? Quelcun m'a dit „ d'abord qu'il étoit verd , & cela répond à ce que vous appelez l'Eglise „ se , dans vos principes . Après qu'on „ m'a eu dit qu'il est verd , lors que „ j'ai vu de nouveau cette couleur , „ j'ai fû , que c'étoit une couleur verte . C'est ce que mes yeux me disent , & c'est-là ce que vous appelez l'*Esprit Particulier* . “ Il veut dire , comme il semble , qu'après avoir connu les livres de l'*Ecriture* , par le sentiment commun , on peut reconnoître par soi-même si d'autres Livres doivent porter ce nom , ou avoir la même autorité , en les lisant. Il

„ Il n’y a point de livre, *dit-il*, qui
 „ ait été traduit comme la Bible, dans
 „ le dessein de le faire entendre. Si je
 „ traduis un livre François en An-
 „ glois, je le traduis en expressions
 „ Angloises, & non en François-An-
 „ glois. Je traduis *il fait froid*, par
 „ ces mots *’t is cold* (il est froid) &
 „ non pas *it makes cold* (il fait froid,
 „ ce qu’on ne dit point en Anglois)
 „ mais on a traduit la Bible en mots
 „ Anglois, plutôt qu’en expressions
 „ Angloises. On a retenu les expres-
 „ sions de la Langue Hebraïque; par
 „ exemple on a mis : *il a découvert la*
 „ *honte d’une femme*, ce qui va assez
 „ bien, parmi les Savans; mais cela
 „ donne lieu au commun peuple de
 „ se moquer. “ *Selden* a raison en gé-
 „ neral, car lors que le sens d’une ex-
 „ pression Hebraïque est certainement
 „ connu, & qu’elle est inintelligible, en
 „ une autre Langue; il la faut sans dou-
 „ te exprimer, en cette Langue, com-
 „ me l’on a accoutumé; mais dans les
 „ expressions obscures, on doit être plus
 „ retenu, de peur de mettre son propre
 „ sens dans la Bible, en traduisant
 „ trop librement ce qu’on n’entend
 „ pas. Pour l’exemple qu’il rappor-
 „ te, il est très-certain que *décou-*
vrir

~~voir~~ la honte d'une femme c'est avoir commerce avec elle.

„ *Recherchez les Ecritures*, dit-il
„ encore, ces deux mots ont troublé
„ le monde. Parce que Jesus-Christ a
„ dit cela à ses disciples, il faut que
„ nous tous, hommes, femmes, en-
„ fans, lisions & expliquions l'Écri-
„ ture. “ Il se trompe. Jesus-Christ
parle aux Docteurs de la Loi, Jean V,
39. & il vaut mieux traduire : *Vous*
recherchez ce qu'il y a dans les Ecritu-
res. D'ailleurs tout le monde les peut
& les doit lire, mais dans l'esprit dans
lequel elles doivent être luës ; pour
apprendre les dogmes capitaux de la
Foi, & à bien faire ; mais nullement
pour juger de ce qu'on n'entend pas,
& pour disputer contre ceux, qui sont
d'un autre sentiment, & les damner
pour cela seul.

„ *Henri VIII.* fit une Loi que tous
„ les Hommes pouvoient lire l'Écri-
„ ture, excepté les Valets. Cela étoit
„ aussi défendu aux Femmes, excep-
„ té aux personnes de condition, qui
„ avoient du loisir, & qui pouvoient
„ demander à quelcun ce qu'elle vou-
„ loit dire. Cette Loi fut revoquée, au
„ tems d'Edouïard VI. “ On eut rai-
son, parce qu'il y a bien des gens de
con-

condition qui n'y entendent guere plus, que leurs Valets.

„ Ce sont des Laiques, qui ont le
 „ mieux interpreté les passages obscurs
 „ de la Bible, comme *Jean Picus*,
 „ *Scaliger*, *Grotius*, *Heinsius* &c. Si
 „ vous demandez qui a le mieux tra-
 „ vaillé sur le Nouveau Testament,
 „ d'*Erasme*, de *Beze*, ou de *Grotius*;
 „ je vous réponds que c'est une ques-
 „ tion inutile, & que chacun d'eux
 „ l'a bien fait, à sa maniere. *Erasme*
 „ a le premier rompu la glace, *Beze*
 „ y a ajoûté beaucoup & *Grotius* a
 „ autant ajoûté à *Beze*, & nous y
 „ trouvons ou quelque chose de nou-
 „ veau, ou quelque chose de mieux
 „ poussé, que ce qui avoit été dit au-
 „ paravant; de sorte qu'il seroit né-
 „ cessaire de les avoir tous trois.“ Un
 zelé Presbyterien de ce tems là n'au-
 roit pas parlé de la sorte. Ces gens-
 là étoient trop éloignez de sentimens
 & de la maniere d'expliquer l'Écriture,
 que *Grotius* a suivie. *Selden* pouvoit
 bien encore dire, par rapport à ce grand
 homme, qu'un Laique & un Jurif-
 consulte avoit plus avancé, dans l'ex-
 plication du Nouveau Testament,
 que des milliers d'Ecclesiastiques, & ci-
 ter le seul *Grotius*; car les trois autres,
 qu'il

qu'il nomme, n'ont rien fait, à cet égard, qui soit comparable à ses Commentaires sur le N. T.

„ Ne cherchez, *dit nôtre Auteur* ;
„ d'Allegories dans l'Écriture, qu'au-
„ tant qu'il est nécessaire. Les Peres
„ s'en servoient trop fréquemment.
„ Lors qu'ils n'entendoient pas le
„ sens litteral, ils expliquoient le Tex-
„ te allegoriquement. Vous pourrez
„ concevoir combien cela étoit mal
„ fondé, par cette comparaison. Il
„ me semble d'abord que je vois, sur
„ ma fenêtre, un Verre & un Livre.
„ Cela étant supposé comme vrai, je
„ me mets à vous expliquer ce que
„ c'est ; mais après avoir regardé la
„ chose, de plus près, je m'apperçois
„ que c'est autre chose. L'un est une
„ boëte, en forme de Livre, & l'au-
„ est la peinture d'un Verre. Où est
„ alors mon allegorie ? Il en est de
„ même de toutes les explications ar-
„ bitraires, & qui ne sont fondées,
„ que sur l'imagination de l'Interpre-
„ te.

„ Quand il s'agit d'un texte douteux
„ il faut que ceux qui en parlent s'as-
„ surent, avant toutes choses, de la
„ maniere dont on le doit lire ; car
„ encore que nous appellions l'Écri-
„ ture

„ ture *la Parole de Dieu*, comme el-
 „ le l'est en effet; néanmoins elle a
 „ été copiée par des gens à gages, &
 „ il s'est pu faire qu'ils l'aient transf-
 „ crite sur un original peu correct, ou
 „ qu'ils l'aient eux-mêmes falsifiée,
 „ Par exemple, s'il y avoit mille Bi-
 „ bles imprimées en Angleterre, où
 „ il y eût: *vous commettrez adultere*,
 „ au lieu de: *vous ne commettrez pas*
 „ *d'adultere*, ne faudroit-il pas que ce
 „ texte fût corrigé? “ Il a raison &
 l'on ne doit pas craindre, pour cela
 que l'Écriture devienne incertaine;
 parce qu'on en a un très-grand nom-
 bre d'exemplaires Manuscrits, co-
 piez sur divers originaux, en divers
 tems & par diverses mains; plusieurs
 versions en d'autres langues, & faites
 dès les premiers siècles; & enfin quan-
 tité de Commentateurs anciens, &
 d'Auteurs qui l'ont citée, une infini-
 té de fois; & qu'ils s'accordent tous,
 pour la plûpart du tems, au moins
 pour l'essentiel. *Selden* dit un peu plus
 bas, apparemment par ironie, pour
 se moquer de ce qu'on faisoit & non
 pour dire ce qu'il falloit faire: „ Quand
 „ vous trouvez des varietez de lectu-
 „ re dans le Texte, prenez garde de
 „ ne rien admettre, contre les senti-
 „ mens

„ mens de vôtre Eglise ; faites com-
„ me si vous alliez sur un pont, te-
„ nez vous ferme à la barriere & en-
„ suite dansez sur le pont, comme il
„ vous plaira. Tenez vous fortement
„ à ce qui est établi, & donnez car-
„ riere à vôtre érudition, sur les va-
„ rietez de Lecture.

Quoi qu'il dise beaucoup de choses,
en parlant des Evêques, qui sont con-
traires au Gouvernement Episcopal ; il
dit * un mot remarquable, qui fait
voir qu'il n'étoit point entêté du Gou-
vernement Presbyterien. „ Ceux qui
„ veulent détruire les Evêques & éri-
„ ger une nouvelle maniere de Gou-
„ vernement, font comme ceux qui
„ mettent bas une vieille maison, &
„ en veulent bâtir une nouvelle, au-
„ trement faite. Il y a beaucoup à fai-
„ re, & beaucoup de peine & de soins
„ à prendre. Il faut emporter les dé-
„ combres, & apporter de nouveaux
„ materiaux. Il faut payer les Ou-
„ vriers. Peut-être que le vieux bâti-
„ ment auroit autant servi, que le
„ nouveau.

„ Si le Parlement & le parti Pres-
„ byterien, *dit-il en suite*, viennent à
Tom. VI. P. 2 M „ dispu-

* *Pag. 16. à l'Article, Bishops out the
Parliament.*

„ disputer, qui fera leur juge ? A la
 „ verité, il y eut un semblable diffé-
 „ rend, au commencement du regne
 „ de la Reine Elizabeth, entre les
 „ Protestans & les Papistes, & le Che-
 „ valier *Nicolas Bacon*, qui étoit
 „ Chancelier, fut pris pour juge; mais
 „ la conclusion fut, que le plus fort
 „ Parti l'emporta. La Religion entra
 „ ainsi dans le Royaume, elle a con-
 „ tinué ainsi, & ainsi elle pourra être
 „ mise dehors, lors que l'Etat le vou-
 „ dra.

„ Ce seroit un grand décourage-
 „ ment pour les Etudes, si l'on ôtoit
 „ les Evêques. Aujourd'hui un pere
 „ dit à son fils, & un précepteur à
 „ son disciple : *étudiez bien & vous*
 „ *aurez voix & séance dans le Parle-*
 „ *ment.* Alors il faudroit dire : *étudiez*
 „ *bien & vous aurez cent ans, si vous*
 „ *pouvez, votre Paroisse.* On objectera
 „ que c'est entrer dans le Ministère,
 „ pour être avancé, & imiter Judas,
 „ qui aimoit l'argent. On répond
 „ que cela pourroit avoir lieu, si l'on
 „ commençoit à étudier à l'âge auquel
 „ Judas étoit, quand il fit paroître
 „ son avarice : mais de quelle autre
 „ raison pourriez-vous vous servir,
 „ pour porter de jeunes gens à l'é-
 „ de ?

„ de? “ On pourroit bien leur en donner d'autres, qui vaudroient mieux. Il y a peu de gens, qui parviennent à l'Épiscopat, & ce n'est pas toujours le grand savoir, qui y fait parvenir. Sous les meilleurs Regnes, on a préféré à toutes choses la Sagesse & la bonne Conduite, dans un sujet, pour l'élever à cette dignité, pour peu qu'il eût de savoir; & ce n'a pas été peut-être sans raison.

En parlant de livres, apparemment à quelcun, qui faisoit conscience de se servir de livres Papistes, il s'exprime ainsi: „ Les livres Papistes nous „ enseignent ce que nous savons, & „ nous en avons tiré beaucoup de lumières. Les Peres, l'Histoire Ecclésiastique, les Scholastiques, tout cela peut passer pour livres Papistes; „ si vous les rejettez, quelle érudition „ laisserez vous? Outre cela, qui sera juge des livres? Sera-ce le Doüanier, ou l'Auteur? Si le Doüanier desapprouve un livre, il ne sera „ donc pas permis de l'apporter dans „ le Royaume: alors Dieu veuille avoir pitié de tous les Gens d'Etude! „ Ces Prédicateurs Puritains, s'ils ont „ quelque chose de bon, ils l'ont appris des livres Papistes, encore qu'ils

„ ne veuillent pas le reconnoître, de
„ peur de choquer le peuple. Il faut
„ être un pauvre Théologien, pour
„ ne pas pouvoir distinguer le bien du
„ mal. “ Il a sans doute raison & il
n’y a guere de bonnes choses, qu’on
ne puisse trouver, dans les Auteurs
Catholiques; sur tout lors qu’ils ne
disputent point contre les Protestans,
& qu’ils parlent sans penser à eux.
Autrement l’esprit de dispute fait,
dans tous les Partis, que l’on n’agit
pas avec assez de sincérité. Il y a deux
sortes d’études, que l’on devroit bien
distinguer. L’une est celle de la Verité,
considérée en elle même, que
l’on ne trouve que dans les lumieres
de la Raison & de la Révelation; sans
avoir aucun égard à ce que les Théo-
logiens ont cru, depuis que les livres
Divins ont paru. Si les Théologiens
étoient capables de la puiser immédia-
tement, dans ces sources du Vrai & du
Bon, en se servant de leurs seules lu-
mieres; ils devroient commencer par-
là & se fixer bien dans ces veritez, a-
vant que d’aller plus loin. Ils juge-
roient par-là de toutes les opinions des
hommes, & s’y tromperoient rare-
ment. Après cela, on pourroit s’ap-
pliquer à la seconde sorte d’Etude,
qu’on

qu'on peut appeller historique , dans laquelle il ne s'agit plus de favoir ce qui est Vrai , ou Bon ; mais seulement l'Histoire des sentimens des siecles qui se sont écoulés , depuis Jesus - Christ jusqu'à nous , ou des faits que l'Histoire Ecclesiastique nous raconte. Cette connoissance dépend de la lecture d'une infinité d'Auteurs de ces mêmes siecles ; en commençant depuis les premiers , & continuant successivement jusqu'à ces derniers. Il faudroit seulement prendre garde de ne pas se tromper , à l'égard des sentimens , que l'on examineroit dans les Auteurs mêmes , qui les ont soutenus , selon les regles de la bonne Critique ; ou à l'égard des faits , dont on rechercheroit la verité , par les regles , que l'Histoire nous prescrit. Mais on confond communément des choses très-distinctes , & on ne juge point sainement d'une infinité de choses. Revenons à *Selden* , de peur de nous jeter dans une trop longue digression.

„ En répondant à un Livre , dit-il
„ un peu plus bas , le meilleur est d'être court ; autrement celui , contre
„ qui l'on écrit , jugera qu'on le veut
„ fatiguer & non le satisfaire. Outre

„ cela, si je suis long, je donne un
 „ grand avantage à mon Adversaire;
 „ qui ne manque pas de trouver, en
 „ quelque part, des fautes.

„ En citant des Auteurs, citez des
 „ livres que l'on lit communément.

„ Vous pouvez bien lire les autres,
 „ pour votre propre satisfaction, mais
 „ non pour les citer.

„ On cite un Auteur le plus sou-
 „ vent, pour des matieres de fait, &

„ alors on le produit comme un té-
 „ moin; & quelquefois, pour une

„ expression libre, & alors on rend à
 „ cet Auteur ce qui lui est dû, & l'on

„ acquiert de l'honneur, en montrant
 „ qu'on l'a lû. Citer un moderne

„ (*quand il s'agit de choses anciennes*)

„ lors que je puis citer un Auteur
 „ Classique, c'est comme si, lors qu'il

„ s'agiroit de défendre ma réputation
 „ je laissois à part toutes les personnes

„ de marque & de qualité, qui me
 „ connoissent, & que j'apportasse le

„ témoignage d'un Souillon de Cui-
 „ sine.

„ Mais on cite aussi pour faire voir sa
 „ grande lecture, comme *Selden* le fait

„ souvent, & en cela il n'observe pas
 „ toujours ses propres regles. On cite

„ encore, pour n'être pas obligé de
 „ prou-

proover ce que d'autres ont déjà montré, & dans lesquels on pourra trouver les preuves, que l'on omet. On cite de plus pour se mettre à couvert, contre la haine, que l'on pourroit encourir, en parlant contre des pensées vulgaires; lors que l'on montre que des Auteurs respectez ont parlé de même. Le Commun a souvent plus d'égard à l'Autorité, qu'à la Verité.

Touchant ceux qui changent de parti, „ si un homme, *dit-il*, est assez foible, pour changer une fois de parti, il changera encore. Vos compatriotes ont une maniere d'éprouver si un homme est foible sur ses jambes, en le frappant par derriere, comme si c'étoit par hazard; s'il plie une fois, ils jugent qu'il pliera bien une seconde.

„ Les Lords qui quittent le Roi, après avoir gagné beaucoup avec lui, par leurs flatteries, & qui prétendent l'abandonner par conscience, font comme un Cabaretier; qui, quand il s'établit, vous permet de mener une fille chez lui, & d'y faire ce que vous voulez; mais quand il est devenu riche, il devient conscientieux, & ne veut plus vendre de vin, le jour du Sabbath.

„ Le Colonel Goring (*dont * le*
 „ Comte de Clarendon dit aussi beau-
 „ coup de mal) en servant première-
 „ ment un Parti & ensuite l'autre, a
 „ fait comme un habile Meunier;
 „ qui, pour moudre à tous vents,
 „ tourne son Moulin.

Il y a bien des gens, qui ont fait depuis peu, comme on faisoit alors, & qui de Whigs sont devenus Toris, & de Toris Whigs, même plusieurs fois. Ces gens font voir qu'ils n'ont égard qu'à l'avantage, qu'ils trouvent à changer, ou qu'à leurs passions présentes. Selon cela ils tournent leurs Moulins, mais se peut-on fier à de semblables gens? Le bien de la Patrie devrait être le seul vent, auquel ils pussent moudre.

Sur les Chrétiens, il dit „ que dans
 „ la haute Eglise de Jerusalem, les
 „ Chrétiens n'étoient (*au commence-*
 „ *ment*) qu'une autre secte de Juifs,
 „ qui croyoient que le Messie étoit
 „ venu. *Etre appelé* n'étoit autre cho-
 „ se, que devenir Chrétien, ou porter
 „ le nom de Chrétien, dans leur pro-
 „ pre Langue; car parmi les Juifs,
 „ quand on faisoit un homme Doc-
 „ teur

* Voyez *Bibl. Choisie Tom. XVIII. p.*
 137, & *suiu.*

„ teur de la Loi, on disoit qu'il étoit
„ appelé.

„ Les Turcs ne parlent à leurs
„ peuples, que du Paradis, où ils
„ jouiront de toutes sortes de volup-
„ tez sensuelles; mais ils ne leur disent
„ rien de l'Enfer, où ils pourront ê-
„ tre punis. Les Chrétiens font tout le
„ rebours, ils ne nous entretiennent
„ que de l'Enfer, où les Damnez
„ souffriront des peines très-sensibles;
„ mais ils parlent peu de ce dont on
„ jouira, dans le Ciel.

„ D'où vient que les Payens objec-
„ toient aux Chrétiens, qu'ils ado-
„ roient la tête d'un Ane? Les Payens
„ confondoient les Chrétiens & les
„ Juifs. Selon la Loi des Juifs, tous
„ les premiers nez du bétail devoient
„ être offerts, excepté ceux des Anef-
„ ses, qui devoient être rachetez. Un
„ Payen, qui voyoit cela, pouvoit
„ bien croire que l'Ane étoit en gran-
„ de estime parmi les Juifs, & s'ima-
„ giner qu'ils l'adoroient comme un
„ Dieu.

„ Une Eglise, dit-il, en parlant de
„ l'Eglise, est comme un festin ma-
„ gnifique, où il y a toutes sortes de
„ mets; mais où chacun en choisit
„ un, ou deux, qui sont à son goût

„ & laisse tout le reste. Quelque glo-
 „ rieuse que soit une Eglise, chacun
 „ y choisit sa propre Religion; par la-
 „ quelle il se conduit, sans avoir d'é-
 „ gard au reste. Il y a en effet une
 „ infinité de gens, qui ne prennent de
 „ l'Evangile, que ce qui n'est pas in-
 „ compatible avec leurs passions, & qui
 „ n'en observent rien d'autre.

„ Quoi qu'un Ecclesiastique soit
 „ irréprochable, on le charge des fau-
 „ tes communes à ceux de sa sorte, si-
 „ bien qu'il ne peut pas manquer de
 „ défaut.

„ Le Clergé voudroit que nous
 „ crussions, contre nôtre propre Rai-
 „ son, comme cette Femme qui vou-
 „ loit que son Mari l'en crût, contre
 „ ses propres yeux. *Quoi, disoit-elle,*
 „ *en voulez-vous croire vos yeux, plû-*
 „ *tôt que vôtre chere femme?*

„ La condition du Clergé & d'un
 „ Médecin, à l'égard du Prince, est
 „ la même. Les Médecins disent au
 „ Prince que l'Agaric & la Rubarbe
 „ sont de bons remedes, pour lui &
 „ pour ses Sujets aussi, sur quoi il leur
 „ permet de les employer; mais s'il
 „ éprouve qu'ils ne lui font point de
 „ bien, ces drogues sont bannies, on
 „ ne s'en sert pas davantage. De mê-

„ me si le Clergé dit au Prince qu'il a
„ un remede bon pour son ame , &
„ pour celles de son peuple , il permet
„ qu'on s'en ferve. Mais quand il
„ trouve , par l'experience , que ce re-
„ mede ne cause que du defordre , il
„ ne veut plus avoir affaire avec le
„ Clergé. Que deviendrait-il donc,
„ si un Roi ne vouloit pas aller au
„ Ciel ?

„ Tous avouent qu'il n'y a jamais
„ eu un si savant Clergé , personne ne
„ l'accuse d'ignorance. Mais parler
„ ainsi , c'est faire comme un hom-
„ me , qui étoit fort adonné aux fem-
„ mes , & qui souhaitoit que Dieu lui
„ pardonnât sa Luxure , & ne lui im-
„ putât que l'Usure , qui n'étoit pas
„ son peché. Le Clergé a bien d'au-
„ tres défauts , pires que l'Ignoran-
„ ce.

„ Le Clergé & les Laiques ne fe-
„ ront jamais ensemble rien qui vail-
„ le. C'est comme un homme , qui
„ voudroit donner un bon repas , &
„ qui enverroit son Apothicaire & son
„ Médecin en sa Cuisine. Si les Cui-
„ siniers étoient seuls , ils le prépare-
„ roient très-bien ; mais l'Apothicaire
„ qui met de la Rubarbe , dans une
„ Sauce & de l'Agaric , dans une autre,

„ gâte tout. Enchaînez le Clergé, des
 „ deux côtez. Il vouloit dire, tant le
 „ Presbyterien, que l'Episcopal; car il
 „ n'épargne pas le premier.

Voici quelques remarques, que *Selden*
 „ fait sur la Conscience: „ Celui qui
 „ a une Conscience trop scrupuleuse,
 „ semble à un Cheval, qui n'est pas
 „ bien monté, & qui se cabre à châ-
 „ que oiseau, qui sort des haies.

„ Un homme éclairé fera ce qu'un
 „ homme, qui a la Conscience trop
 „ délicate, ne fera point, à cause de
 „ son ignorance; parce que le pre-
 „ mier fait que cela ne causera aucun
 „ mal. C'est ainsi qu'un Enfant a peur
 „ de marcher de nuit, sans chandelle;
 „ quoi qu'un homme, qui fait qu'il
 „ n'y a point de danger, n'en ait point
 „ peur.

„ Si l'on permet une fois d'oppo-
 „ ser la Conscience aux Lois, qui fait
 „ quel inconvenient en peut arriver?
 „ Supposons qu'un Anabaptiste me
 „ prenne mon Cheval, & que lors
 „ que je le plaiderai, pour me le faire
 „ rendre, il me dise qu'il a agi selon
 „ sa Conscience, qui lui dit que tou-
 „ tes choses sont communes entre les
 „ Saints, & que ce qui est à moi est à
 „ lui; de sorte qu'on n'a pas dû faire

„ une

„ une Loi qui porte que celui , qui
„ prendra un Cheval à un autre , fera
„ pendu. Que puis-je dire à cet hom-
„ me? Il fuit les mouvemens de sa
„ Conscience. N'est-il pas aussi ho-
„ nête homme , que celui , qui pré-
„ tend qu'une cérémonie , établie par
„ les Lois , est contre sa Conscience?
„ En général , il est dangereux de se
„ couvrir du prétexte de la Conscien-
„ ce , pour n'obéir pas aux Lois; quoi
„ qu'on le puisse faire quelquefois.

Il est certain que les Lois Civiles doivent toujours avoir lieu , & que de simples Cérémonies , qui ne sont ni bonnes , ni mauvaises d'elles mêmes , ne peuvent pas être rejetées , sous prétexte de Conscience , quand elles sont établies par les Lois. Mais il ne faut pas imposer , comme Loi Divine & comme Article de Foi , ce qui ne l'est pas , & punir , de peines civiles , ceux qui sont d'un autre sentiment ; lors qu'ils vivent bien d'ailleurs , & qu'ils s'aquittent des devoirs de bons Citoyens.

En parlant du Contract Original , qu'il y a entre la Puissance Souveraine & les Peuples , il se propose cette question , si nos Peres ont perdu leur liberté , pourquoi ne pourrions-nous pas

travailler à la recouvrer ? & il y répond ainsi : „ Il faut que nous regardions nôtre Contract ; s'il est bien fait , il faut s'y tenir. Si nous accordons une fois , que , pour quelque inconvenient, on peut ne point observer les Contracts , on ne tiendra plus aucun marché. Si je vends mon Cheval & que je vienne à desapprouver mon marché , il faudra qu'on me le rende. Si cela étoit , on ne pourroit en effet ni vendre , ni acheter , avec sûreté , & la Société Civile seroit perdue. Aussi les Lois ont-elles réglé qu'il n'y a qu'une mauvaise foi palpable & une lésion énorme , qui puisse rompre un marché , & que ce n'est pas aux particuliers à se faire justice à eux-mêmes là-dessus , mais aux Juges. Cela regarde les Contracts particuliers , mais pour celui , que l'on suppose entre le Souverain & les Sujets , tant que la propriété des Biens & la Constitution de l'Etat subsiste ; on n'y doit pas toucher , quelques Desordres particuliers , qu'il y puisse avoir. Cependant l'inconstance des hommes ne permet guere d'esperer que l'on gardera toujourns en cela la justice & la moderation nécessaires. C'est ce que *Selden* a bien senti , comme

me il paroît, par le conte suivant.

„ Myladi *Kent* fit un accord avec
„ le Chevalier *Edouard Herbert*, qu'il
„ la viendroit voir quand elle l'enver-
„ roit querir, & qu'il demeureroit,
„ avec elle, autant qu'elle voudroit.
„ Il y consentit, mais il stipula de son
„ côté qu'il s'en iroit, quand il lui
„ plairoit, & qu'il demeureroit sans
„ revenir, autant qu'il le fouhaiteroit; à
„ quoi elle s'accorda auffi. C'est là
„ l'abregé de tous les Contracts, qui
„ se font entre homme & homme,
„ entre les Princes & leurs Sujets; ils
„ les gardent auffi long-tems, qu'ils le
„ trouvent bon & pas davantage.

Sur la Damnation *Selden* dit ce
qui suit : „ Si un Médecin voit que
„ vous mangez quelque chose de con-
„ traire à vôtre santé, pour vous em-
„ pêcher de le faire, il s'écrie que
„ c'est du poison. Si un Théologien
„ voit que vous faites quelque chose,
„ qui est (*selon lui*) contraire au bien
„ de vôtre Ame, pour vous en dé-
„ tourner, il s'écrie que vous vous
„ damnez.

„ Prêcher long-tems, en criant
„ fort haut, & ne parlant que de dam-
„ nation, est le moyen d'être applau-
„ di. Nous aimons un homme, qui
„ nous

„ nous damne, & nous courons après
 „ lui, afin qu'il nous sauve. Si un
 „ homme avoit mal à une jambe, &
 „ qu'il consultât un Chirurgien honê-
 „ te & habile, qui lui dît qu'il la tînt
 „ chaude & l'oignît seulement d'une
 „ huile connue, & qu'il se guériroit;
 „ peut-être que cet homme n'auroit
 „ aucun égard, pour cet avis; parce
 „ qu'il connoissoit auparavant ce re-
 „ mède. Mais si le Chirurgien, qu'il
 „ consulte, lui dit, que la gangrene
 „ se mettra à sa jambe, dans trois jours,
 „ qu'il faudra qu'on la lui coupe, &
 „ qu'il en meure, à moins qu'il n'y
 „ mette quelque chose qu'il lui dira;
 „ il s'en fait d'abord écouter. Oh,
 „ pour l'amour de Dieu, dit la per-
 „ sonne incommodée, dites moi ce
 „ que c'est, & je vous payerai con-
 „ tant, pour vôtre peine.

Il n'est pas difficile de faire l'appli-
 cation de cela. Voici des avis sur la
 médifance. „ Celui qui parle mal
 „ d'un autre, avant que ce dernier
 „ soit sur ses gardes, devient lui-mê-
 „ me coupable de ce dont il accuse
 „ l'autre. S'il avoit quelque civilité, ou
 „ quelque éducation, il s'abstiendrait
 „ bien d'un semblable langage.

„ Un honête homme est au-dessus
 „ de

„ de toutes les injures. Nous en a-
„ vons un exemple, dans le vieux Lord
„ *Salisbury*, qui étoit un homme très-
„ sage. *Stone* avoit appelé fou un Sei-
„ gneur de la Cour, qui s'en plaignit
„ & qui obtint que cet étourdi fût
„ fouetté. *Stone* s'écria: je pourrois
„ avoir traité bien des fois Mylord
„ *Salisbury* de fou, avant qu'il me vou-
„ lût faire donner le fouët.

„ Ne parlez pas mal de vôtre plus
„ grand ennemi, mais plutôt bien,
„ afin qu'il en use mieux envers vous;
„ si, par malheur, vous tombiez en-
„ tre ses mains. C'est ce que fit un
„ Espagnol près de mourir, à qui son
„ Confesseur représentoit les peines,
„ que le Démon fait souffrir à ceux qui
„ sont en Enfer, pour tâcher de lui inf-
„ piler quelque repentance. *J'espere*,
„ répondit il, *que Monseigneur le Dia-*
„ *ble ne sera pas si cruel.* Son Confesseur
„ le censura de cette étrange expression:
„ mais le mourant le pria de l'excuser, s'il
„ parloit ainsi, puisqu'il ne savoit pas en
„ quelles mains il pourroit tomber, & que
„ s'il arrivoit que ce fût entre celles du
„ Diable, il esperoit qu'il en useroit mieux
„ envers lui, à cause de cette civilité.

On fait que *Selden* n'étoit pas pour
l'Excommunication & il y en a plusieurs
mar-

- marques dans ce Livre. Je mettrai ici
 - une , ou deux de ses remarques , dans
 - lesquelles il se trompe , comme il me
 - semble. „ Ces paroles, dit-il, *dic Ec-*
 „ *clesie*, ne sont qu'un foible fonde-
 „ ment , pour bâtir l'Excommunica-
 „ tion là-dessus , particulièrement l'ex-
 „ clusion du Sacrement , ou la moi-
 „ dre Excommunication ; puis que
 „ quand Jesus-Christ prononça ces
 „ paroles , le Sacrement n'étoit pas
 „ encore institué. L'*Eglise*, parmi les
 „ Juifs , étoit leur *Sanhedrin* , & la
 „ Cour de Judicature , de sorte que
 „ le sens de ce passage est : si après
 „ deux ou trois avertissemens , v'ôtre
 „ Frere ne veut pas se repentir , ap-
 „ peiez le devant le *Sanhedrin*. Mais
 „ il n'y a point de passage , au moins
 „ dans le N. T. où le mot d'*Eglise* si-
 „ gnifie le *Sanhedrin* ; & notre Seigneur
 „ n'apprenoit pas à ses Disciples à s'al-
 „ ler plaindre aux Juges , c'est une chose
 „ qu'ils savoient assez ; mais plutôt à n'y
 „ aller point. On peut consulter *Gro-*
 „ *tius* sur cet endroit , qu'il explique beau-
 „ coup mieux que *Selden*.

„ La premiere Excommunication,
 „ dit-il, se pratiqua l'an CLXXX. *Victor*
 „ étant Evêque de Rome. Mais ce ne
 „ fut autre chose, que ceci : qu'ils com-
 „ mu-

„ munieroient seulement entre eux, &
„ non avec ceux qui étoient d'une au-
„ tre opinion. La controverse étoit,
„ comme je le comprends, touchant
„ la fête de Pâque.

Il faut pourtant remarquer qu'ex-
clurre quelcun de la Communion, ou
refuser de communier, avec lui, sup-
posoit qu'on le regardoit comme une
personne indigne d'être comptée dans
le nombre des Chrétiens. Autrement
on n'auroit pas eu droit de refuser de le
reconnoître comme frere, dans la Com-
munion. C'est de-là que sont nées tou-
tes les fâcheuses conséquences qu'on
a tirées de l'Excommunication; com-
me qu'une telle personne devoit être
regardée comme un homme infame,
avec qui il ne falloit avoir aucun com-
merce & qui étoit en état de damnation.
Il ne s'agit pas de savoir ici, si c'étoit avec
fondement, ou non; il suffisoit que
ce fût l'opinion commune. C'est ce
qui fit que *S. Irenée* & d'autres s'op-
posèrent fortement à la conduite de
Victor, & la censurèrent ouverte-
ment.

„ On ne se met pas en peine, *con-*
„ *tinue Selden*, de l'Excommunica-
„ tion, parce qu'on est exclus de l'E-
„ glise, ou livré à Satan, mais parce
„ que

„ que les Lois du Royaume y ont de
 „ l'égard. Après un certain nombre
 „ de jours, un homme ne peut inten-
 „ ter procès à personne, pas même
 „ pour sa femme, si quelcun la lui
 „ ôte; & il peut y avoir autant d'oc-
 „ casion d'excommunier, pour une
 „ legere faute, s'il y a de la contu-
 „ mace, que pour une grande. Dans
 „ la Jurisdiction de *Westminster*, vous
 „ pouvez, pour quarante Schellings,
 „ déclarer quelcun déchu de la pro-
 „ tection des Lois (en Anglois, *out-*
 „ *law*) ce qui est l'excommunication
 „ de cette Cour-là, aussi bien que pour
 „ quarante mille Livres Sterling.

Il ne faudroit néanmoins pas qu'une censure Ecclesiastique pût devenir une peine civile. Il y a assez de Lois Civiles, pour punir les fautes, qu'il est important de punir, pour le bien de la Société Civile; & s'il n'y en a point, pour certains cas, il n'est pas aussi besoin que l'on punisse tout. Combien n'y a-t-il pas de vices, qui n'ont aucune peine attachée par les Lois Civiles; parce que ces vices, pour peu qu'ils soient excessifs, punissent assez par eux-mêmes ceux qui en sont infectez?

„ Lors que Constantin devint
 „ Chrétien, il prit tant d'affection,
 „ pour

„ pour le Clergé , qu’il le laissa juge
„ de toutes choses ; mais cela ne dura
„ pas plus de trois, ou quatre ans, parce
„ qu’il jugeoit ainsi de choses , qu’il
„ n’entendoit point ; & on ne lui
„ permit de se mêler , que de ce qui
„ regardoit la Religion. Toute ju-
„ risdiction dépendoit de Constantin,
„ & il diminueoit l’autorité des Eccle-
„ siastiques , comme il lui plaisoit,
„ & les choses ont continué ainsi de-
„ puis. On excommunioit (*en An-*
„ *gleterre*) pour trois, ou quatre cho-
„ ses, qui regardoient l’Adultere, les
„ Dîmes, les Testaments &c. ce qui
„ est la peine civile , que l’Etat a or-
„ donnée pour ces fautes. Si un Evê-
„ que excommunioit un homme, pour
„ une chose, pour laquelle il ne pou-
„ voit pas l’excommunier, le Juge
„ avoit pouvoir de l’absoudre & de pu-
„ nir l’Evêque. Si l’Evêque avoit une
„ Jurisdiction divine, d’où vient que
„ l’Eglise n’excommunioit pas, pour
„ le Meurtre, ou pour le Larcin?

L’ancienne Eglise excommunioit
sous le Paganisme, les Meurtriers, pour
toute leur vie ; & il y a bien de l’ap-
parence qu’elle excommunioit aussi
les Larrons, en ce tems-là, quand
même ils avoient été punis par les
Lois;

Lois, parce que c'étoit une chose infame, & qui auroit pû diffamer l'Eglise Chrétienne., si elle avoit reçu des gens convaincus de larcin, & punis publiquement pour cela. Il falloit au moins que ces gens-là fissent pénitence, pendant quelque tems. Sous les Empereurs Chrétiens, les choses changerent.

Sur la Foi & les Oeuvres, *Selden* remarque très-bien „ qu'on les a mal-
 „ heureusement séparées, parce qu'on
 „ les conçoit distinctement, comme
 „ l'on conçoit distinctement la cha-
 „ leur & la lumière d'une chandelle.
 „ Mais éteignez, *dit-il*, la chandelle,
 „ & vous les anéantirez toutes deux,
 „ en même tems, l'une ne pouvant
 „ pas subsister un moment, sans l'autre.
 „ Il en est de même de la Foi & des
 „ Oeuvres, & l'on peut même dire
 „ que la Foi, si l'on considère bien
 „ ce que c'est, est une Oeuvre, si
 „ l'on nomme ainsi ce qui est com-
 „ mandé. “ C'est une bonne remar-
 que & bien éloignée des prétensions
 des Fanatiques de ce tems-là.

Il dit d'eux assez plaisamment:
 „ Les Puritains, qui ne reconnoissent
 „ aucun libre arbitre, & qui disent que
 „ Dieu fait tout, veulent néanmoins
 „ avoir

„ avoir la liberté de faire & de ne pas
„ faire ce qu'ils trouvent à propos ;
„ malgré le Roi, qui est un Dieu sur
„ la Terre. Les * Arminiens au con-
„ traire (*tels qu'étoient ceux qui sui-
„ voient le parti du Roi*) qui croient
„ que nous avons le libre arbitre, di-
„ sent que quand il s'agit du Roi, il
„ lui faut obeir, & que la liberté n'a
„ point-là de lieu. “ On lui obeissoit
néanmoins très-librement, puis qu'il
n'étoit pas en état de contraindre :
mais *Selden* badine sur l'équivoque du
mot de *Liberté*, qui signifie quelque-
fois l'état où l'on est de faire, ou de
pas faire impunément, aussi bien que la
puissance d'agir ainsi.

Sur le mot d'*Enfer*, „ il y a deux
„ textes, *dit-il*, pour la descente de
„ *Jesus-Christ* dans les *Enfers*. L'un
„ est au Ps. XVI. & l'autre au Ch. II.
„ des Actes, où il y a le mot d'*Enfer*,
„ dans la Bible, qui étoit en usage,
„ lors que l'on fit les XXXIX. Arti-
„ cles. Mais dans la Bible, dont on
„ se servoit, du tems de la Reine E-
„ lizabeth, lors qu'ils furent confirmez,
„ on avoit traduit *le Tombeau*. Cela
„ continua jusqu'au tems du Roi Ja-
„ ques,

* *Il y a dans l'Anglois Armenians, mais
il faut lire Arminians.*

„ ques , auquel la nouvelle Version
 „ mit de nouveau l'*Enfer*. Delà on
 „ peut recueillir que l'Eglise Anglica-
 „ ne évitoit , autant qu'il étoit possi-
 „ ble , de mettre la descente aux En-
 „ fers ; autrement , elle n'auroit pas
 „ changé la Bible.

„ On peut expliquer ainsi ces mots,
 „ *il est descendu aux Enfers* : il mourut
 „ & fut enseveli , & son Ame monta
 „ au Ciel , après quoi elle descendit
 „ de nouveau aux Enfers ; c'est-à-di-
 „ re , au sépulcre , pour y prendre
 „ son corps & le réssusciter. Le fonds
 „ de cette explication est tiré du lan-
 „ gage des Platoniciens , qui croyoient
 „ une Métempsoychose , & qui di-
 „ soient que , quand l'Ame descen-
 „ doit en un autre corps , elle descen-
 „ doit *dans l'Enfer* , ou l'*Hadès*. Ils
 „ employoient ce mot , pour marquer
 „ ce bas Monde & l'état de mortalité.
 „ Plusieurs des premiers Chrétiens é-
 „ toient Platoniciens , & il n'y a pas
 „ lieu de douter qu'ils ne parlassent le
 „ langage , qui étoit alors entendu ,
 „ parmi eux. Ce n'est pas mettre une
 „ Tautologie dans le Symbole , que
 „ d'expliquer le mot d'*Enfer* , par le
 „ *sépulcre* ; parce qu'après avoir dit
 „ que Jesus-Christ souffrit , fut crucifié ,
 „ qu'il

„ qu'il mourut & fut enseveli; il ajoû-
 „ te ce qu'il fit en suite, en ces ter-
 „ mes: *descendit aux Enfers, le troi-*
 „ *sième jour il résuscita, il monta au*
 „ *Ciel.*“ Quoique cette explication
 soit ingénieuse, on en trouvera d'au-
 tres, qui ne sont pas moins vrai-sembla-
 bles, dans le Commentaire sur le
 Symbole, par *Jean Pearson*, Evêque
 de Chester, & dans l'Histoire Criti-
 que du Symbole, par Mr. le Che-
 valier *King*.

Sur les inventions *humaines*, qu'on
 veut bannir avec raison, de la Reli-
 gion, il s'exprime ainsi: „ Si je don-
 „ ne une explication, outre ce qui
 „ est exprimé dans le Texte, c'est
 „ mon invention. Si vous en apportez
 „ une autre, c'est vôtre invention,
 „ & toutes deux sont *humaines*. Par
 „ exemple, supposé que le mot d'*Oeuf*
 „ se trouve dans le Texte, je dis qu'il
 „ signifie un Oeuf de poule, & vous
 „ un Oeuf d'oie. Ni l'un, ni l'autre,
 „ n'est exprimé; ce sont des inven-
 „ tions humaines. Pour moi, je suis
 „ sûr que les nouvelles inventions
 „ sont les pires, & les vieilles les meil-
 „ leures.“ Je le crois aussi, pourvû
 qu'on en ôte les abus, opposez à la
 Révelation.

Selden dit plusieurs choses sur les Rois, & sur la Royauté, par où il paroît qu'il étoit Républicain; quoi qu'il fût plus moderé, que ceux de son tems. J'en mettrai ici quelques-unes.

„ Un Roi, *dit-il*, est une chose,
 „ que les hommes ont faite, pour eux-
 „ mêmes & pour le repos public. C'est
 „ justement comme si, dans une fa-
 „ mille, on avoit choisi un certain hom-
 „ me, pour acheter le manger; parce
 „ que si chacun achetoit ce que les
 „ autres n'aiment pas, ou ce qu'un
 „ autre auroit déjà acheté, tout seroit
 „ en confusion. Mais un seul étant
 „ chargé de cet emploi, il tâche,
 „ quand il a de la discretion, de plai-
 „ re à tout le monde. Ce qu'il ne
 „ donne pas un jour, il le donne un
 „ autre, ou quelque autre mets, qui
 „ est aussi bon.

„ Le mot de *Roi* nous fait dref-
 „ ser * les oreilles. Cependant sup-
 „ poser tous les Rois égaux, c'est
 „ comme si l'on vouloit soutenir que
 „ tous ceux, qui se nomment *Con-*
 „ *suls*, ou *Ducs*, ont tous le même
 „ pou-

* Au lieu d'*Eyes*, qui signifie *les yeux* & qui ne quadre pas ici, il faut mettre *Ears*, les oreilles.

„ pouvoir. Ainsi un Consul d'Alep,
„ ou de Smyrne, prétendrait avoir
„ le même pouvoir, qu'un Consul a-
„ voit à Rome ; & un Duc, en An-
„ gleterre, voudrait s'égalier au Duc
„ de Florence. Que les Théologiens
„ en disent ce qu'il leur plaira, dans
„ la Chaire ; ils font bien voir, par
„ leur pratique, qu'ils ne croient pas
„ que tout est au Roi ; puis qu'ils o-
„ sent bien plaider contre lui, & que
„ toute la Nation, dont ils ne font
„ qu'une partie, en fait de même.

„ Tous les Rois font des indi-
„ vidus, mais il n'y a point d'espece
„ générale de Rois.

„ Le passage : *rendez à Cesar ce*
„ *qui appartient à Cesar*, est autant
„ contre les Rois, que pour eux ; car
„ ce passage signifie clairement, qu'il
„ y a des choses, qui ne sont pas à
„ Cesar. Mais les Théologiens choi-
„ sissent ce passage, premierement à
„ dessein de flatter les Rois, & ensui-
„ te parce qu'ils s'appliquent à eux-
„ mêmes le reste : *& à Dieu ce qui*
„ *appartient à Dieu.*

„ Il est difficile de faire un accom-
„ modement, entre le Roi & le Par-
„ lement. Si nous avons un differend
„ pécuniaire, vous & moi, & que

„ vous diffiez que je vous dois vint
 „ Livres Sterling, & moi que je ne
 „ vous en dois que dix ; un troisié-
 „ me pourroit nous accommoder, en
 „ réduisant la dette à vint Mars.
 „ Mais si je disois que je vous dois
 „ vint Livres, en argent ; & que vous
 „ soutinssiez que je vous devois vint
 „ Livres, en diamant, ce qui est une
 „ somme immense ; il seroit impossi-
 „ ble de nous accommoder. C'est-là
 „ le cas.

„ Lors que le Roi (*Charles I.*) ac-
 „ cusa de trahison Mr. *Pymm* & quel-
 „ ques autres membres de la Chambre
 „ des Communes, parce qu'ils en a-
 „ voient accusé l'Archevêque de
 „ *Cantorbery* & le Chevalier *Ratcliff* ;
 „ ce fut avec autant de raison, que
 „ ce que vouloit faire un jeune hom-
 „ me, qui disoit à son Pere : *puis que*
 „ *vous couchez avec ma Mere ; je*
 „ *prétens coucher avec la vôtre.*

„ Le serment du Roi n'est pas
 „ une sûreté suffisante, pour assurer
 „ la propriété de nos Biens ; car il
 „ jure de gouverner conformément
 „ aux Lois, mais les Juges sont les in-
 „ terpretes des Lois : & nous savons
 „ ce qu'on peut obliger les Juges de
 „ faire. On en a eu depuis un exem-
 „ ple

ple, sous le regne de *Jaques II.* qui avoit engagé les Juges d'Angleterre à déclarer, qu'il avoit droit de dispenser des Loix; ce qui l'en rendoit le maître. Il faut, pour le moins, que les Juges soient recherchables, devant le Parlement, de l'explication, qu'ils donnent aux Loix, qui regardent la constitution de l'Etat.

„ Le Roi en rappelant ses Créatures du Parlement, parce qu'il en avoit besoin à Oxford, fait comme si un homme, qui auroit besoin d'un petit morceau de bois, couroit à la Cave & tiroit la boëte du tonneau. Cependant toute la biere se verseroit. Les Créatures du Roi étant éloignées, le Roi se perdra.

„ Chaque Loi, *dit-il, en parlant des Loix*, est un contract entre le Roi & le Peuple, & par consequent doit être observée. Cent hommes me peuvent devoir cent Livres, aussi bien qu'un seul homme, & faudroit-il qu'ils ne me payassent point, parce qu'ils sont plus forts que moi? Vous me direz; mais ils perdront tout, en observant cette Loi. Je répons qu'il faut avoir égard à la maniere, dont le marché a été fait. Si je vends mes terres, & que

„ quelcun me vienne dire, que je n'ai
 „ rien d'autre pour vivre, & qu'il
 „ faudra que moi, ma femme & mes
 „ enfans mourions de faim, si je me
 „ défaits de mes terres : faut-il que,
 „ pour cela, je reprennes mes terres
 „ de ceux, qui les ont achetées &
 „ payées?

En parlant de la Loi de Nature,
 „ re, il dit qu'il ne peut s'imaginer
 „ qu'il y ait d'autre Loi de Nature,
 „ que la Loi de Dieu. Comment sau-
 „ rois-je que je ne dois pas dérober, que
 „ je ne dois pas commettre d'adulte-
 „ re, si quelcun ne me l'avoit dit?
 „ Certainement c'est parce que je l'ai
 „ ainsi appris. Ce n'est pas parce que
 „ vous & moi croyons que cela ne se
 „ doit pas faire ; autrement, si nous
 „ changions de sentiment, qui nous
 „ empêcheroit de faire ce que nous
 „ condamnons à présent? Ce ne peut
 „ être, qu'un Pouvoir, qui est au
 „ dessus du nôtre ; rien ne nous peut
 „ autrement *lier*. Je ne puis pas me
 „ *lier* moi même ; car je pourrois
 „ aussi me *déliar*. Mon égal ne peut
 „ pas non plus le faire ; car nous
 „ pourrions nous *déliar* l'un l'autre.
 „ Il faut que ce soit un pouvoir supe-
 „ rieur & même celui de Dieu. Si
 „ deux

„ deux de nous faisons un marché,
„ pourquoi nous y tiendrions nous
„ l'un & l'autre? Qu'auriez vous que
„ faire de vous mettre en peine de ce
„ que vous auriez dit, ou moi de ce
„ dont je serois convenu? C'est assu-
„ rément parce qu'il y a quelque Etre,
„ qui me dit : *servanda est fides* : &
„ qui, si nous changions après de sen-
„ timent, & que nous fissions un
„ nouvel accord, me dit de nouveau:
„ *servanda est fides*.

On peut dire, avec raison, que la *Loi de Nature* est la *Loi de Dieu*, qui est Auteur de la Nature, & * qui lui a donné des facultez, qui lui font découvrir le Bien & le Mal. On peut dire aussi que la plupart des Hommes ont appris, que dérober est un mal, de ceux qui les ont élevez; mais ils n'auroient jamais été persuadés, que le Mal est Mal, si Dieu ne leur avoit pas donné des principes; par lesquels il s'en apperçoivent eux-mêmes, & qui sont encore confirmés par l'Experience de la vie. C'est ce qui nous lie d'abord, ou qui nous fait comprendre que nous ne devons pas faire ce qui est mal. Si l'on ajoute à cela que

N 4

l'on

* Voyez ce qu'on a dit là dessus T. V. de la Biblioth. A. & M. p. 351.

l'on vient à connoître qu'il y a un Dieu, qui aime le Bien, & qui hait le Mal, voila encore un autre *lien*; qui nous retient dans le devoir, ou qui nous fait comprendre que nous ne saurions être agréables à Dieu, ni éviter sa punition; si nous négligeons le Bien, & si nous faisons le Mal. Nous venons en même tems, à penser que ce Dieu, qui nous a créés, a droit de nous défendre ce que nous condamnons nous-mêmes, & de nous commander ce que nôtre Raison a approuvé. C'est-là encore une troisième maniere de *lien*, qui nous éloigne du Mal & qui nous porte au Bien. Ainsi nôtre propre Raison, qui nous dit que *tromper*, est *mal faire*; l'Experience, qui nous le fait comprendre, par ce qui se passe à nos yeux; tous les jours; & l'existence d'une Divinité, qui approuve le Bien & desapprouve le Mal, qui est puissante pour recompenser l'un & punir l'autre, qui est la Maîtresse de tout, & qui a droit de commander ce qu'elle approuve, & de défendre ce qui lui déplaît; tout cela, dis-je, nous dit *qu'il faut garder la parole donnée*, sans quoi il arriveroit mille maux dans la vie. Voilà comme, sans Enthousiasme, aussi

aussi bien que sans instruction, nous pouvons nous croire *obligez* d'observer les regles de la Vertu & d'éviter les desordres du Vice.

En parlant des Prêcheurs du tems de *Cromwel*, il dit plaisamment „ que „ les Prêches, qui se faisoient à Black- „ fryers (*lieu de Londres, ainsi nommé*) „ par des Officiers de l'Armée, par „ des Artisans & par des Ministres, „ ressembloient à un Festin, que vou- „ droit faire un grand Seigneur, & „ pour lequel il ordonneroit que son „ Cuisinier fît un plat, son Cocher „ un autre, son Portier un troisié- „ me &c.

Il étoit pour les Liturgies, quoi que les Fanatiques de son tems, par haine pour l'Eglise Anglicane, ne les pussent souffrir. „ Il n'y a point, *dit-* „ *il*, d'Eglise sans Liturgie, ni n'y en „ peut avoir : comme il n'y a point „ d'Ecole, sans Grammaire. Un Eco- „ lier, qui auroit beaucoup d'esprit, „ pourroit peutêtre être instruit, sans „ cela; mais non pas une Ecole tou- „ te entiere. Un, ou deux qui se „ trouveroient disposez pieusement „ (*& qui auroient du jugement & de* „ *la facilité à parler sur le champ*) „ pourroient suivre leur propre mou-

„ vement , mais non pas une Nation
 „ toute entiere.

Sur le mot d'*Opinion* , il fait cette
 remarque , entre plusieurs autres.

„ Les anciens Platoniciens avoient
 „ une pensée qui n'étoit pas mauvai-
 „ se. Les Dieux , qui sont au-dessus
 „ de l'Homme , avoient , selon eux ,
 „ quelque chose dont ils ont fait part
 „ aux hommes ; c'est une connoissan-
 „ ce intellectuelle , & les Dieux jouif-
 „ soient d'une entiere tranquillité.

„ Les Bêtes , qui sont au-dessous de
 „ l'Homme , ont quelque chose , qui
 „ leur est commune avec lui , c'est le
 „ sentiment & la végétation ; & elles
 „ vivent en repos , selon leur maniere.

„ Mais l'Homme , qui a quelque cho-
 „ se en lui , qui ne lui est commun ,
 „ ni avec les Dieux , ni avec les Bê-
 „ tes , en est troublé , & cela cause toute
 „ la confusion , qui est dans le mon-
 „ de. C'est l'*Opinion*.

„ Le Parlement , *dit-il* , *en parlant*
 „ *de celui d'Angleterre* , se jettant sur
 „ certaines gens fait comme un Fau-
 „ con , qui poursuit une volée de Per-
 „ drix , & qui , quand il les a pour-
 „ suivies long-tems , devient las & s'ar-
 „ rête sur un arbre. Le Fauconnier
 „ l'appelle & le prend sur son poing ,

„ ils

„ ils recommencent à chasser ; il se
„ leve un autre vol, le Faucon part,
„ & après s'être lassé, comme aupara-
„ vant, il se met sur un arbre. C'est
ce qui est arrivé autrefois & que l'on
verra peut-être encore.

„ Il faut que nos maladies soient
„ pires, qu'elles n'étoient au com-
„ mencement du Parlement. Quand
„ un Médecin va voir un Malade, il
„ lui fait tirer du sang, il use de sca-
„ rifications, il brule, il met le Mala-
„ de dans un grand desordre, avant que
„ de le guérir. Si on l'envoie que-
„ rir, pour guérir une Fievre, & qu'il
„ trouve que le Malade a plusieurs
„ maladies, une Hydropisie, une Pa-
„ ralyse &c. il lui applique des reme-
„ des contre tous ces maux, ce qui
„ rend la cure longue & chere. C'est
„ là le cas.

„ Le parti du Parlement, s'il a une
„ Loi pour lui, ne parle que de Lois.
„ S'il y en a une, contre lui, il a re-
„ cours à la voie parlementaire. S'il
„ n'y en a point, ni pour, ni contre,
„ il parle d'en faire une. Il fait com-
„ me ceux qui demandent du vin d'Es-
„ pagne, pour les rechauffer ; & en
„ suite de la petite Biere, pour se ra-
„ fraichir ; & après cela du vin d'Es-

„ pague, pour corriger l'effet de cette
 „ Biere, &c.

„ Le Parlement n'agit pas droite-
 „ ment, lors qu'il demeure assés,
 „ jusqu'à deux heures après minuit;
 „ pour faire passer quelque chose, qu'il
 „ souhaite. C'est comme un fin
 „ Joueur, qui enivre la compagnie,
 „ pour lui gagner son argent. Les jeu-
 „ nes gens & les personnes foibles s'en
 „ vont, & le Parti conclut ce qu'il
 „ veut, par les suffrages de ceux qui
 „ restent. On n'est pas là, pour at-
 „ tirer les autres en son sentiment,
 „ mais pour dire librement sa pensée:
 „ Si elle est approuvée, tant mieux;
 „ si non, l'affaire est finie.

Sur le Peuple, *Selden* fait deux
 remarques, qui méritent d'être rapor-
 tées. „ Il n'y a rien au monde, dit-
 „ il, dont on abuse si fort, que de cette
 „ Maxime: *Salus populi suprema lex*
 „ *esto*. Car on s'en sert pour prou-
 „ ver, qu'il faut violer les Lois con-
 „ nues, lors que cela est avantageux
 „ au Peuple; ce qui n'est point le sens
 „ de ces paroles. Premièrement, il
 „ n'y a pas: *salus populi suprema lex est*,
 „ mais *esto*. C'est une Loi des XII.
 „ Tables, où après diverses Lois, tant
 „ pour la punition, que pour la re-
 „ com-

„ compense , il y a ces mots : *salus*
„ *populi suprema Lex esto* ; c'est à dire,
„ dans toutes les Lois, que vous faites,
„ ayez principalement égard au bien
„ du Peuple. Quel rapport y a-t-il
„ de ce sens, avec celui auquel on les
„ employe ?

Selden a raison de censurer le sens,
que l'on donne communément à ces
mots ; mais je ne les trouve pas dans
le recueil, que *Jaques Godefroi* a fait
des fragmens des XII. Tables, qui est
le plus complet que je sâche. Je les
trouve seulement dans les Lois ; que
Cicéron établit, * dans le III. Livre,
qu'il a écrit sur cette matiere, où après
avoir décrit les devoirs généraux &
particuliers des Magistrats ; excepté des
Dictateurs, dont il explique l'autorité,
dans la suite ; & parlé immédiatement
auparavant des Consuls en ces termes :
Militie summum jus habento, nemini
parento ; qu'ils aient le commande-
ment suprême à l'armée, & qu'ils
n'obeissent à personne ; il ajoute : *illis*
salus populi suprema lex esto. Ces mots
se peuvent rapporter à tous les Magis-
trats, qu'il a nommez auparavant, ou
aux seuls Consuls. Mais à qui que
ces mots se rapportent, ils ne signi-

N 7

fient

* *Cap. III. de divisione Gruteri.*

fient autre chose , sinon que les Magistrats se doivent faire une Loi suprême du salut du peuple , ou ne rien faire , qu'ils ne jugent lui être salutaire. Cela ne marque nullement que les Magistrats ont le droit de négliger toutes les Lois , lors qu'ils le jugent à propos , pour le salut du Peuple. Jamais les Romains , sur les Lois desquels *Cicéron* a formé les siennes , n'ont songé à donner aux Consuls , ni même aux Dictateurs , le pouvoir de n'avoir aucun égard aux Loix. Ils n'accordoient le pouvoir de négliger quelques Lois , aux Dictateurs , & aux Consuls qu'en des séditions qu'on ne pouvoit apaiser , selon les formalitez ordinaires de la justice , & qu'il falloit éteindre promptement. Encore quand ces Magistrats étoient sortis de charge , étoit-il permis de les accuser , devant le Peuple ; s'ils avoient fait quelque injustice , ou abusé de leur autorité.

„ On objecte , dit nôtre Auteur ,
 „ que celui qui fait est plus grand que
 „ celui qui est fait , & que le Peuple ,
 „ qui fait le Roi , est plus grand que
 „ lui. Je répons qu'il ne s'ensuit pas ,
 „ car si j'ai mille Livres de revenu
 „ par an & que je vous les donne , ne
 „ me réservant que très-peu de chose ;
 „ je

„ je vous aurai fait ce que vous êtes, mais
„ quand vous aurez mes Terres, vous
„ ferez plus grand que moi. La Paroif-
„ se fait le Conétable, mais quand il
„ est fait, il gouverne la Paroisse. La
„ réponse à tous ces doutes est : A-
„ vez vous consenti ? si vous l'avez
„ fait, il faut que la chose demeure,
„ jusqu'à ce qu'on la change, d'un
„ commun consentement. Autrement
il n'y auroit point de Societé, ou
l'on pût jouir de quelque repos ; si
l'on changeoit à tous momens ceux qui
les conduisent, ou si l'on s'oppo-
soit à ce qu'ils font conformément
aux Lois.

Sur les Plaisirs, il fait ces remar-
ques : „ le Plaisir n'est autre chose que
„ l'intermission de la souffrance, ou
„ la jouissance de quelque chose, dont
„ je ne puis me passer, sans peine.

C'est très-injustement, que l'on
„ veut regler les plaisirs des autres, sur
„ les siens propres. C'est faire com-
„ me un Enfant, qui a un Oiseau, &
„ qui lui dit : *mon pauvre Oiseau, tu*
„ *dormiras avec moi* : après quoi il le
„ met en son sein & l'étouffe, par la
„ chaleur de son souffle : aulieu que
„ l'Oiseau se trouveroit bien mieux,
„ dans un air froid. Aussi est-ce la
flat-

„ flatterie , qui nous plait le plus , que
„ celle qui approuve ce que nous ap-
„ prouvons.

„ Il est sans doute , que tous les
„ hommes font également adonnez
„ au plaisir ; mais l'un le prend en une
„ chose , & l'autre en une autre. Les
„ plaisirs , considerez en eux-mêmes ,
„ font tous semblables. Celui qui va à
„ la chasse & celui qui gouverne l'E-
„ tat se plaisent à ce qu'ils font ; nous
„ n'estimons , que ce dont nous tirons
„ quelque avantage. Celui qui se plait
„ à entendre des Sermons , a autant
„ de plaisir , que celui qui entend des
„ Comedies ; & si celui , qui aime la
„ Comedie . vouloit aimer les Ser-
„ mons , peut-être qu'il y trouveroit au-
„ tant de plaisir , qu'à quelque autre
„ chose que ce soit. Au commence-
„ ment , cela semble fatigant & ennu-
„ yeux ; mais après , cela devient a-
„ gréable & divertissant. C'est ce qui
„ arrive , en ce qui fait le plus grand
„ plaisir de certaines personnes. Le
„ Tabac , qu'elles ne pouvoient souf-
„ frir , leur devient si nécessaire , qu'el-
„ les ne sauroient plus s'en passer.

„ Pendant que vous êtes sur la
„ Terre , jouissez de ce qu'il y a de
„ bon , & qui n'a été donné que pour
„ cela :

„ cela ; ne foyez point mélancholique & fouhaitez que Dieu vous donne le Paradis, quand il vous retirera.
„ Si un Roi vous avoit donné un Château , pour y demeurer , avec tout ce qui y appartiendroit, Vergers , Jardins &c. & vous avoit dit de vous en fervir ; avec promesse qu’au bout de vint ans , il vous appelleroit à la Cour & vous feroit Conseiller d’Etat ; & que vous dédaignaffiez ce Château , que vous ne vouluffiez manger aucun des fruits des Vergers , ou des Jardins , mais que vous demeuraffiez affis , à vous plaindre , & à fouhaiter d’être Conseiller d’Etat ; croyez-vous que ce Roi approuvât vôtre conduite ?

„ Les plaifirs de manger , de boire , d’être habillé proprement &c. ne font défendus qu’à ceux , qui ne favent pas en user comme il faut. C’est ainfi qu’une Nourriffe s’écrie , quand elle voit un coûteau , entre les mains d’un Enfant ; quoi qu’elle ne dife rien , quand elle voit qu’un homme prend ce coûteau.

En parlant du Pape , *Selden* dit , que ce Pape-là étoit fage , qui s’étant apperçu qu’un de fes Amis , qui avoit accoûtumé de le venir voir ,
„ avant

„ avant qu'il fût Pape , n'osoit y ve-
 „ nir, dans la pensée qu'il étoit trop
 „ occupé à gouverner le Monde
 „ Chrétien, l'envoya querir & le pria
 „ de revenir, en lui disant. *Nous nous*
 „ *divertirons ensemble : comme nous*
 „ *faisons auparavant ; car vous ne sa-*
 „ *vez pas, avec combien peu de Sageſſe*
 „ *le Monde se gouverne.*

„ Le Pape est infallible , là où il
 „ a pouvoir de commander, ou là où il
 „ faut nécessairement lui obeir. Tous
 „ les Souverains sont infallibles de
 „ même. Ceux qui étendent l'infalli-
 „ bilité plus loing ne savent pas ce
 „ que c'est.

„ Quand un Protestant & un Pa-
 „ piste disputent, ils parlent souvent,
 „ comme des insensés ; parce qu'ils
 „ ne conviennent pas de principes.
 „ L'unique voye est de détruire le
 „ pouvoir du Pape ; car , s'il avoit
 „ pouvoir de me commander , toutes
 „ les raisons , que je pourrois alle-
 „ guer , pour ne lui pas obeir , ne
 „ suffiroient pas pour m'en exempter.
 „ Par exemple , si un Conétable me
 „ commandoit de porter demain un
 „ habit verd , & qu'il eût le pouvoir
 „ de m'y obliger ; cent raisons , que
 „ je pourrois alleguer , pour faire voir

„ l'ab-

„ l'absurdité de ce commandement,
„ ne m'exempteroient pas d'obeir.

„ Quand le Pape avoit du pou-
„ voir en Angleterre, on en faisoit
„ un excellent usage, & le Roi l'em-
„ ployoit à son avantage; comme on
„ le peut voir, dans les Archives du
„ Royaume, peu connues aux Théo-
„ logiens. Si le Pape n'approuvoit pas
„ ce que le Roi souhaitoit, le Roi dé-
„ fendoit au Légat du Pape de met-
„ tre le pied sur ses terres. Ainsi le
„ pouvoir étoit réellement dans le
„ Roi, qui ne faisoit que le souffrir
„ dans le Pape. Aujourd'hui, que le
„ pouvoir temporel & spirituel cou-
„ lent de la même source, on ne fait
„ pas s'en servir.

„ Les Protestans en France ont
„ des emplois, dans l'Etat; parce que,
„ quoi que leur Religion soit diffé-
„ rente, ils n'ont point d'autre Roi,
„ que le Roi de France. Les Papistes
„ en Angleterre, qui prétendent que
„ le Pape est leur Roi particulier, ne
„ doivent pas jouir du même privi-
„ lege.

„ A Amsterdam on admet toutes
„ les Religions, excepté la Papiste,
„ & cela sur le même fondement.
„ Les Papistes, en quelque endroit
„ qu'ils

„ qu'ils demeurent, ont un autre
 „ Roi, qui est à Rome; mais tous
 „ les autres sont sujets de l'Etat, &
 „ n'ont point d'autre Prince.

Si *Selden* entendoit, par être admis, être tolerez, les Papistes le font comme les autres; mais s'il entendoit être admis aux charges, ils ne font pas les seuls, qui n'entrent pas dans les charges; les Lutheriens n'y entrent pas plus qu'eux.

„ Les Papistes, ajoute-t-il, appellent
 „ notre Religion une *Religion*
 „ *parlementaire*. Mais est certain qu'il y
 „ a eu aussi un *Pape parlementaire*;
 „ puisque le Pape *Urbain* fut reconnu,
 „ par un Acte de Parlement, contre
 „ *Clement*. Cet Acte ne se trouve
 „ pas, dans le livre des Statuts, ou
 „ parce que celui, qui a compilé ce
 „ livre, n'a pas voulu que le nom du
 „ Pape s'y trouvât; ou parce qu'il ne
 „ vouloit pas qu'il parût que le Parle-
 „ ment se mêloit d'autres choses, que
 „ de ce qui étoit sur les Rolles.

„ Quand nôtre Clergé crie contre
 „ le Pape & contre l'Eglise de Rome,
 „ il prêche contre lui-même; & en
 „ criant contre l'orgueil, la puissance
 „ & les richesses des Eccle-
 „ siastiques Romains, il s'est ren-
 „ du

„ du assez pauvre & assez méprisable.
„ Au commencement , il ne pensoit
„ qu'à plaire au Prince , sans penser
„ aux suites. Il a fait justement com-
„ me si un homme , qui voudroit faire
„ un voyage , & qui verroit d'a-
„ bord , que le chemin est beau,
„ en sortant de chez lui , entreprenoit
„ de faire ce voyage en pantoufles ;
„ sans considerer qu'il y a des borbiers
„ plus loin , & que le tems peut chan-
„ ger.

„ Nous chargeons le Clergé E-
„ piscopal de *Papisme* , pour le ren-
„ dre odieux , quoi que nous sâchions
„ bien qu'il n'en est pas coupable.
„ C'est ainsi que l'on appelloit les
„ images *Mammets* , & l'Idolatrie
„ *Mammetry* ; c'est-à-dire , *Mahomet*
„ & *Mahometisme* , quoi que tout le
„ monde sâche que la Religion des
„ Mahometans leur défend les Ima-
„ ges.

Il y a un article du *Pouvoir* & de
l'Etat ; qui est remarquable , & que je
mettrai ici tout , à deux Articles
près.

„ Il ne faut point , *dit-il* , aller au
„ delà de son pouvoir. Mangez se-
„ lon vôtre Estomac , renfermez vous
„ dans vôtre commission. C'est-là
„ une bonne regle. „ Ceux

„ Ceux qui gouvernent sont ceux,
 „ qui font le moins de bruit. Ceux
 „ qui rament , dans une Barque,
 „ font grand bruit , & se remuent beau-
 „ coup. Mais celui , qui tient le gou-
 „ vernail , demeure assis au timon , &
 „ on le voit à peine remuer.

„ Des syllabes gouvernent le Mon-
 „ de. *Il n'y a point de Puissance , qui*
 „ *ne vienne de Dieu (Rom. XIII. 1.)*
 „ c'est-à-dire , qu'il faut garder sa
 „ parole. Lors que S. Paul disoit ce-
 „ la, le peuple Romain avoit fait Ne-
 „ ron Empereur. Il s'étoient entre-
 „ donné parole , que Neron com-
 „ manderoit & que le Peuple obéi-
 „ roit. Dieu intervient là-dessus & leur
 „ dit : *gardez vous la foi donnée ; & de*
 „ *là vient , qu'il n'y a point de Puif-*
 „ *sance , qui ne vienne de Dieu.* Ja-
 „ mais Roi n'est tombé des nuës.
 „ Dieu n'avoit pas fait alors un nou-
 „ vel Empereur , comme le Roi fait
 „ un *Juge à paix.*

„ Les Théologiens ne doivent
 „ pas plus faire , que l'Etat ne leur
 „ permet. Avant que l'Empire fût
 „ devenu Chrétien ; ils faisoient eux-
 „ mêmes leurs Lois , ils excommu-
 „ nioient ceux qui ne les observoient
 „ pas , & ne vouloient point leur pet-

„ met.

„ mettre de revenir parmi eux. Mais
„ s'ils y revenoient, comment pou-
„ voient-ils l'empêcher? Par quelle
„ autorité? Ils étoient encore sujets
„ à un Empire Payen.

Comme les Lieux d'Assemblée,
n'étoient pas encore des lieux publics,
il me semble qu'on peut répondre à
Selden, que les Chrétiens en pouvoient
mettre dehors ceux, qu'ils vouloient;
parce qu'aucune Loi Romaine n'au-
torisoit un homme à entrer dans la
maison d'un autre particulier, malgré
lui, & à y demeurer en dépit qu'il en
eût. Je ne vois pas pourquoi les Chré-
tiens ne pouvoient pas fermer la por-
te, à qui il leur plaisoit; ou les met-
tre dehors, par le bras, s'ils étoient
entrez, par surprise.

„ Rien ne peut, *dit-il*, représen-
„ ter mieux l'état des Chrétiens en ce
„ tems-là, que les assemblées, que nous
„ voyons à Londre des gens des Pro-
„ vinces de *Sussex*, ou de *Bedford*.
„ Ils marquent le tems & le lieu de
„ leurs assemblées, ils font des Lois
„ entre eux, comme *que qui ne s'y*
„ *trouvera pas payera le double*. Si
„ quelcun se conduit mal, ils le met-
„ tent hors de leur compagnie. Mais
„ ils n'ont pouvoir, par aucune Loi
„ de

„ de l'Etat, de contraindre à payer l'a-
 „ mande, ceux qui ont manqué à la
 „ convention. Ensuite l'Empire étant
 „ devenu Chrétien, les Empereurs
 „ eurent tout le pouvoir en main, & ils
 „ en donnerent plus, ou moins, à l'E-
 „ glise, comme ils trouverent à pro-
 „ pos: ils y ajoûterent ce qu'ils vou-
 „ lurent, & ils l'ôterent de même.

„ Ce n'est pas seulement, parmi
 „ les Protestans, que l'Eglise est su-
 „ jette à la Puissance Civile, mais
 „ aussi en Espagne. Si l'Eglise y ex-
 „ communie quelcun, pour quelque
 „ chose, pourquoi elle ne le doit pas
 „ excommunier; les Tribunaux Ci-
 „ vils le tirent d'affaire. En France, les
 „ Parlemens reçoivent les *Appels*
 „ *comme d'abus*.

„ Le Parlement d'Angleterre n'a
 „ aucun pouvoir arbitraire, en matiere
 „ de Judicature; mais seulement
 „ quand il s'agit de faire des Lois.

„ Si un Prince est d'un naturel
 „ servile (*servus naturâ*) & que ses
 „ Sujets soient *libres* & généreux;
 „ souvent ils déposent leur Prince &
 „ gouvernent eux-mêmes. Au con-
 „ traire si le peuple est d'un naturel
 „ servile, & qu'il s'y trouve quelcun
 „ d'un esprit plus élevé, il devient le

„ Roi

„ Roi des autres. C'est-là la cause des
„ changements, qui arrivent dans les
„ Etats, & qui fait que les Républi-
„ ques deviennent Monarchies, & les
„ Monarchies Républiques.

On pourroit faire quelques remar-
ques là-dessus, mais il faut passer à
une autre matiere, pour n'être pas
trop long. „ Quand une Eglise est
„ établie, dit-il, personne ne peut
„ prier en public, de son chef. Si un
„ Prédicateur prie par l'Esprit (*de sa*
„ *tête, sans suivre aucun formulaire*)
„ cette même Prière devient Prière
„ Commune au peuple; qui est aussi
„ bien obligé de se joindre à ses pa-
„ roles, qu'à celles de, *Pere tout-*
„ *Puissant & très-misericordieux.* Ce-
„ la est-il donc défendu au Ministre
„ & permis au peuple?

„ Il y a eu des Mathematiciens,
„ qui pouvoient, d'un trait de plume,
„ décrire un cercle parfait, & en mar-
„ quer le centre, avec la même plu-
„ me; sans aucun autre instrument.
„ Seroit-il, à cause de cela, raison-
„ nable de bannir l'usage du Com-
„ pas? Il faut regarder les formulaires
„ de Prières, comme un Compas.

„ Dieu, dit-on, a donné des dons
„ aux hommes. Ces passages généraux
Tome VI. P. 2. O „ ne

ne prouvent rien. Montrez moi dans l'Écriture, que *Jean*, *Guillaume*, *Thomas*, ont reçu ces dons, & je le croirai. Si un homme a la langue bien pendue, on dit qu'il a le don de prier. Il a en effet le don de prier long-tems, comme je le voi; mais pour cela, prie-t-il bien?

„ Nous avons soin de parler aux hommes, mais à Dieu nous ne disons rien. Cependant on prétend que le Peuple ne peut pas former une pensée, pour la présenter à Dieu, mais qu'il faut que ses Pasteurs lui mettent les paroles à la bouche; & l'on nous voudroit faire devenir de véritables Brebis.

„ Il faut que les Prières soient courtes, & sans qu'on y apprenne à Dieu les raisons, pour lesquelles il doit donner ce qu'on lui demande. Il seroit mieux que nous lui demandassions seulement ce qui nous est convenable. Si votre Laquais vous demande un habit, & qu'il vous dise qu'autrement il ne peut pas vous suivre, & qu'il vous déhonorerait, s'il sortoit, avec un habit aussi mauvais, que celui qu'il porte; voudriez-vous le souffrir? Ne

„ diriez-

” diriez-vous pas , que vous le savez
” mieux que lui , & qu’il fuffit qu’il
” vous demande un habit?

” Si un Valet , qui auroit toujourns
” été nourri de bon Bœuf , alloit en
” en quelque endroit de l’Angleterre,
” où le Saumon est abondant ; il en
” mangeroit d’abord , avec plaisir , &
” mépriseroit le Bœuf. Mais après y
” avoir été un peu de tems , il se las-
” feroit du Saumon & fouhaiteroit de
” nouveau de manger du Bœuf. Nous
” avons été long-tems épris des prié-
” res faites *par l’Esprit* ; mais nous
” nous en lasserons & nous fouhaite-
” rons les *Prières Communes*.

” Nous nous guérirons , comme
” j’efpere , de nos Prières , faites fur
” le champ , de la même maniere ,
” dont un Garçon de Boutique d’un
” Epicier se guerit de la paffion ,
” qu’il avoit de manger des Prunes ;
” lors que nous en aurons le ventre
” plein.

Il est certain qu’il n’y a que peu ,
ou point de personnes , qui puiffent
faire fur le champ des Prières en pu-
blic , qui égalent la fageffe de celles ,
que l’on voit dans les Liturgies ; & que
les Fanatiques d’alors avoient trop
peu de favoir & de Bon-fens , pour en

faire de bonnes, quand même ils les auroient méditées long-tems & mises sur le papier. C'est ce qu'on peut facilement comprendre, en lisant quelques-uns de leurs Livres. Ce qui étoit encore moins supportable, c'est qu'ils attribuoient leurs prières à l'*Esprit de Dieu*, comme s'ils avoient été inspirés; quoi que ni la matière, ni la forme de ces Prières ne fussent pas seulement dignes d'un homme sage. Il y auroit bien des choses à dire, sur la manière de faire des Prières publiques, à quoi on ne fait pas communément assez d'attention; mais il faudroit faire un Traité pour cela.

Selden n'étoit pas plus édifié des Sermons des Fanatiques, que de leurs Prières. Il paroît qu'il en étoit las & qu'il auroit voulu y réformer bien des choses. Je mettrai ici ses remarques, sur cette matière, & je finirai cet Extrait par là. „ On ne se trompe en „ rien si fort, que dans le sens de ces „ paroles : *prêchez l'Évangile &c.* „ Ce n'est pas faire de longues Haran- „ gues, comme on fait à présent, „ mais dire la bonne nouvelle de la „ venue de *Jésus-Christ* au monde; & „ lors que cela est fait, ou que cela „ est déjà connu, celui qui prêche „ l'Évan-

„ l'Evangile n'a plus rien à faire. E-
„ *vangelizer*, dans la premiere signi-
„ fication du mot, cesse aussi-tôt que
„ l'Evangile est écrit.

Cela est vrai à la rigueur, à l'égard de ceux, qui peuvent lire les Evangiles & les entendre, en se servant des secours qu'on a pour cela: mais il y a une infinité de gens, qui ne savent pas lire & encore plus de ceux, qui n'apportent pas assez d'attention à cette lecture; ou qui ont l'esprit trop borné, & trop peu cultivé, pour entendre ce qu'ils lisent, sans quelque instruction. C'est pour ces gens-là proprement, qui ne sont pas en petit nombre parmi les Chrétiens de toutes les Sectes, que se font les Sermons; & l'on y devoit avoir plus d'égard, qu'on ne fait communément, comme *Selden* le dira, dans la suite.

„ Lors que le Prédicateur dit:
„ *c'est-là le sens du S. Esprit, dans ce*
„ *passage*; il ne veut dire autre chose,
„ sinon qu'après avoir étudié ce passa-
„ ge, l'avoir comparé avec d'autres,
„ & avoir considéré ce qui précède &
„ ce qui suit, il croit que c'est-là le
„ sens du S. Esprit, & que pour abre-
„ ger l'expression, il dit: *le S. Esprit*
„ *parle ainsi, c'est-là le sens de S. Es-*
„ *prit.*

„ *prit.* C'est ainsi que les Juges par-
 „ lent d'une proclamation du Roi,
 „ lors qu'ils disent : *c'est-là l'intention*
 „ *du Roi.* Ce n'est pas que le Roi se
 „ soit expliqué en particulier, aux Ju-
 „ ges, touchant son intention; mais
 „ les Juges la recueillent des paroles
 „ de la Proclamation, & ensuite,
 „ pour abreger, ils disent que c'est-là
 „ l'intention du Roi.

„ Rien n'est *Ecriture*, que ce
 „ dont il est parlé dans la Bible, &
 „ qui a là quelque rapport aux per-
 „ sonnes, aux lieux &c. Tout le
 „ reste n'est qu'une application, qu'un
 „ homme prudent fait très-bien; mais
 „ c'est sa pensée, & non celle du S.
 „ Esprit.

„ Prêcher par l'Esprit, comme
 „ l'on parle, est une chose fort esti-
 „ mée par le commun Peuple; qui ne
 „ peut souffrir ni art, ni érudition,
 „ parce qu'il n'a pas été bien élevé.
 „ C'est comme dans l'art de faire des
 „ armes. S'il y a quelcun de la Cam-
 „ pagne, qui l'ait appris, les autres, qui
 „ n'en savent rien, méprisent son a-
 „ dresse & son courage : *Vous venez,*
 „ *disent-ils, avec vos finesses de Salle;*
 „ *il a tel Boucher, qui a dix-fois plus*
 „ *de vigueur que vous.* Ou dit de mê-

„ me

me aux Prédicateurs : *Vous venez
ici avec votre érudition de l'Ecole, il
y a un tel qui a l'Esprit, & qui prê-
che infiniment mieux que vous.*

Il est un peu resté des expressions de ces gens là, dans la bouche des meilleurs Prédicateurs, & qui ne sont rien moins que Fanatiques ; puisqu'après avoir appris leur Sermon par cœur, il parlent à Dieu, comme s'ils s'attendoient qu'il leur inspirera ce qu'ils doivent dire. Il vaudroit mieux prendre un autre tour.

Les Prédicateurs savent faire venir tout ce qu'ils veulent, à propos de leur Texte. Les jeunes Maîtres aux Arts prêchoient (à Oxford) contre la *non résidence* * dans l'Université. Là-dessus les Chefs des Colleges ordonnerent que ceux, qui prêchoient, ne parleroient que de ce qu'il y auroit dans leur texte. Le jour suivant, un d'eux prêcha sur ces mots : *& Abraham engendra Isaac*, & après avoir assez parlé sur son texte, à la fin il observa, qu'Abraham avoit été résident ; car, dit-il, s'il avoit été non-résident, il n'auroit pas en-
O 4 „ gendré

* Contre quelques Socii, comme on les appelle, qui s'absentoient, & ne laissoient pas de tirer des Emolumens de l'Université.

„ gendré Isaac, & se jetta ainsi sur les
 „ non-résidents.

„ Je ne saurois dire à quoi sert de
 „ prêcher si souvent, dans une Eglise
 „ déjà établie, & où l'on fait ce que
 „ l'on doit faire. C'est justement,
 „ comme si un Laboureur disoit, à ses
 „ Ouvriers, ce qu'ils ont à faire;
 „ quand ils doivent semer, quand ils
 „ doivent recueillir; & qu'après ce-
 „ la quelqu'un leur dît, deux ou trois
 „ fois le jour, ce qu'ils sauroient dé-
 „ ja: *vous devez semer votre bled en*
Octobre, & vous le devez moissonner
au Mois d'Août.

Ce que dit *Selden* étoit bon en ef-
 fet, pour un homme comme lui, &
 pour d'autres personnes éclairées;
 mais la multitude a extrêmement be-
 soin qu'on lui dise plusieurs fois la mê-
 me chose, pour la lui faire bien com-
 prendre, pour l'obliger à y faire atten-
 tion, & l'empêcher de l'oublier; puis
 qu'après tous ces Sermons, il se trou-
 ve tant de gens mal instruits des de-
 voirs généraux du Christianisme; &
 de ceux de leur profession, en particu-
 lier. Si l'on pouvoit trouver une meil-
 leure méthode d'instruire les gens, il
 la faudroit suivre; mais je doute fort,
 qu'il y en ait aucune, qui ne soit su-
 jette

jette à autant, ou plus d'inconveniens, que celle qu'on employe ordinairement.

„ Le principal argument, *dit-il*,
„ pour faire voir que nous devons a-
„ voir deux Sermons, en un jour; c'est
„ que puis que nous faisons deux re-
„ pas, par jour, l'Ame doit être nour-
„ rie, aussi bien que le corps. Mais
„ ne pourrois-je pas argumenter de
„ même, & dire qu'il faut que j'aye
„ deux nez, parce que j'ai deux yeux;
„ ou deux bouches, parce que j'ai
„ deux oreilles. Qu'est ce que les
„ mets & les Sermons ont de com-
„ mun?

„ Les choses, qui sont entre Dieu
„ & l'Homme, sont en petit nombre,
„ & il faut néanmoins, comme on le
„ croit, nous en parler souvent; mais
„ les choses, qui sont entre Homme
„ & Homme, sont en grand nombre &
„ je n'en entends parler que deux fois
„ l'an aux Assises, ou une fois en
„ trois mois, aux Sessions; mais peu
„ de gens y viennent alors, & les Mi-
„ nistres n'exhortent pas les peuples à
„ y venir, pour apprendre leur devoir
„ envers leur Prochain. Prêcher sou-
„ vent est assurément propre à tenir
„ les Ministres en haleine, afin qu'ils
„ aient

„ aient quelque chose à faire.

„ En prêchant, on dit plus de choses, pour porter les hommes à la Vertu, qu'ils n'en peuvent peut-être observer, afin de les obliger à faire de leur mieux. Ainsi si vous voulez enseigner à quelcun à jeter la Barre; afin de l'obliger à employer toutes ses forces, vous lui commandez de la jeter plus loin, qu'il ne lui est possible, ni à quelque autre homme, que ce soit.

„ En prêchant on fait, à l'égard des hommes, ce que les Auteurs des Romans font à l'égard de leurs Heros. Ils les mettent en de très grands dangers, mais il les en tirent toujours: on met ainsi les hommes en Enfer, mais à la fin on les conduit au Ciel.

Il est certain qu'il ne faut pas d'un côté outrer la Morale, & demander aux hommes des perfections, dont ils ne sont pas capables: & de l'autre faciliter si fort les choses, que sans avoir rien fait, on puisse aller en Paradis. Un degré de Vertu, auquel l'Homme peut atteindre, suffit pour cela: mais si l'on n'y atteint pas, on ne peut pas se promettre d'être sauvé.

„ Les Prédicateurs disent: faites

n ce

” ce que nous disons & non ce que nous
” faisons. Mais si un Médecin avoit
” la même maladie que moi , & qu’il
” m’ordonnât de faire certaine chose,
” pour me guérir , & qu’il fît lui-mê-
” me tout le contraire , pourrois-je
” m’y fier ?

” Faire le même sermon , pour
” toutes sortes de gens , c’est comme
” si un Maître d’Ecole faisoit la mê-
” me leçon à toutes les Classes. S’il
” lisoit la maniere de conjuguer *Amo*
” aux plus hautes Classes , les Ecoliers
” s’en riroient , & les plus bas Eco-
” liers le trouveroient beau, C’est ce
” qui arrive, dans un Auditoire mêlé.
” On objecte que cela ne peut pas
” être autrement , & qu’une Paroisse
” ne peut pas être divisée , en diffé-
” rentes Classes. Que doit donc faire
” un Prédicateur , qui a du discerne-
” ment ? On répond qu’il peut user
” de quelques expressions , qui mar-
” quent que certaines choses regardent
” particulièrement les moins éclairés ,
” & qu’il doit les tourner d’une manie-
” re que les plus sages approuvent. S’il
” mêle tout & qu’il laisse à chacun le
” soin de démêler ce qui le regarde,
” comme l’on fait ordinairement ; c’est
” comme si un homme vouloit faire

„ des préfens à des enfans de differens
 „ âges, & qu'il apportât des billards,
 „ des épingles, des éguilletes, des ru-
 „ bans &c. & les jettât, en un mon-
 „ ceau, sur une table devant eux. Un
 „ enfant de dix-ans choifiroit un billard,
 „ dont il fait l'usage : mais un enfant
 „ de deux ans, qui devroit prendre un
 „ ruban, prendroit une épingle & se pi-
 „ queroit le doigt, fans y penser ; & ainsi
 „ des autres. On prêche, pour la plû-
 „ part du tems, pour aquerir de l'hon-
 „ neur & pour passer pour habile hom-
 „ me. On feroit beaucoup mieux de
 „ catechizer.

Je suis perfuadé que, pour prêcher
 les premiers élemens de la Religion &
 de la Morale Chrétienne, & en faire
 sentir la beauté & la néceffité aux
 moins éclairez de fes Auditeurs ; fans
 tomber dans le bas, & fans dégoûter
 ceux qui ont le plus de lumieres ; il
 faut infiniment plus de jugement &
 d'esprit, que pour faire des discours de
 rhétorique, comme on en fait com-
 munément. Mais où trouver des Pré-
 dicateurs, qui possèdent parfaitement
 la Religion & la Morale, qui fâchent
 ranger ce qu'ils disent en si bon ordre,
 que la liaifon serve à le faire enten-
 dre ; qui s'expriment clairement, pour
 les

les plus simples , fans bassesse , & qui s'accommodent à la portée de tout le monde , sans dégoûter personne ? Il seroit à souhaiter que les Peres & les Meres fussent tous capables de catechiser leurs Enfans , jusqu'à les mettre en état de profiter d'un Sermon. Les Catechistes à gage ne leur apprennent presque rien , & même les entretiennent souvent de choses , qui nuisent , plus qu'elles ne servent.

„ Servez - vous , dit *Selden* , des
„ meilleurs argumens pour persuader ,
„ quoi que peu de gens les entendent ;
„ car les ignorans en croiront plutôt
„ les personnes judicieuses de la Pa-
„ roisse , que le Prédicateur lui-même.
„ On les enseigne , quand ils contes-
„ tent ce qu'il a dit , & ils sont plus
„ facilement confirmés , par des gens
„ de leur côté. Entre les Laiques &
„ le Clergé il y a toujours quelque con-
„ testation , & quelquefois le Clergé
„ nous veut attirer dans ses vuës ; de
„ sorte que l'on soupçonne bien des
„ choses , qu'il dit , comme dites pour
„ raison. On a peur qu'il ne se pro-
„ pose des fins , auxquelles il arrive fa-
„ cilement , lors qu'il a gagné une par-
„ tie des Laiques. Il en est d'un Ser-
„ mon , comme d'une Pièce de Théa-

„ tre; plusieurs la vont voir représen-
 „ ter, qui ne l'entendent point, & qui
 „ applaudissent, lors qu'ils voyent
 „ qu'elle est applaudie par des gens, en
 „ qui ils se fient & qui ont du pouvoir
 „ sur leur esprit. Ils soutiennent, a-
 „ vec chaleur, que la piece est excel-
 „ lente; ce qu'ils ne croiroient pas, si
 „ le Prêtre lui-même le leur avoit dit.
 „ Comme dans une grande Ecole, le
 „ Maître enseigne bien tous les Eco-
 „ liers, mais celui, qu'on nomme le
 „ *Monitor*, est d'une grande utilité, lors
 „ qu'ils ont peur du Maître: de mê-
 „ me, dans une Paroisse, le Ministre
 „ ne fait pas tout, un Voisin plus dis-
 „ tingué enseigne les autres Voisins,
 „ & le Maître ses domestiques.

„ Dans un Sermon, employez pre-
 „ mierement vôtre Logique, & ensuite
 „ vôtre Rhétorique. La Rhétorique,
 „ sans Logique, est comme un arbre
 „ qui a des feuilles & des fleurs,
 „ mais qui est sans racines. J'avoué
 „ néanmoins qu'il y a plus de gens,
 „ qui se laissent prendre par la Rhéto-
 „ rique, que par la Logique; parce
 „ qu'ils sont frappez d'une belle ma-
 „ niere de s'exprimer, mais qu'ils ne
 „ sentent pas la force d'un raisonne-
 „ ment. La Logique doit être natu-
 „ relle;

re elle, ou elle ne vaut rien. Les figures de vôtre Rhétorique peuvent être savantes ; mais la meilleure est celle, qui est la plus propre aux tems & aux lieux, & la plus flateuse pour les gens. Vous en avez un exemple, en ce vieux homme, qui commandoit les Anglois devant Cadix, & qui ayant à haranguer ses Soldats, ce qu'il n'avoit pas accoustumé de faire, leur dit : *Quelle honte ne seroit-ce pas pour vous, Anglois, qui mangez du bon Beuf & de la bonne soupe, de vous laisser battre par cette canaille d'Espagnols, qui ne mangent que des Oranges & des Citrons.* Il inspira par-là plus de courage à ses gens, qu'il n'auroit pû faire, par un discours plus étudié. La Rhétorique doit être excellente, ou elle ne vaut rien du tout. Il n'y a point là de milieu ; si l'Orateur ne me persuade pas, je me moque de lui.

C'est une chose dure, pour un Ministre, d'être chassé de sa Paroisse, pour avoir été accusé d'avoir dit quelque chose en Chaire. On ne peut pas plus savoir ce qu'un Ministre a dit, dans un Sermon, par deux un trois mots, que l'on en prend ; que quel est l'air qu'un Mursicien

,, ficien a chanté sur son Lut , par
 ,, deux, ou trois notes , que l'on a
 ,, ouïes.

Je n'ajouterais plus que quelques
 mots sur la Prédestination. ,, La Pre-
 ,, destination, dit *Selden*, est un Article
 ,, inaccessible à l'esprit humain & au
 ,, dessus de nôtre portée. Nous n'en
 ,, pouvons former aucune idée , tant
 ,, il est embarrassé & plein de contra-
 ,, dictions ! C'est en vérité , de la
 ,, maniere dont nous l'établifsons ,
 ,, comme si l'on vouloit faire tenir
 ,, demi douzaine de boules , l'une sur
 ,, l'autre. Le Docteur *Prideaux*, dans
 ,, ses Lectures, pendant plusieurs jours,
 ,, apporta des argumens , pour prou-
 ,, ver la Prédestination : & à la fin,
 ,, il dit à ses Auditeurs , qu'ils se-
 ,, roient damnez , s'ils ne la croyoient
 ,, pas. Il fit justement , comme les E-
 ,, coliers , qui , quand l'un a une Pom-
 ,, me , ou quelque chose de sembla-
 ,, ble , employent toutes sortes de rai-
 ,, sons , pour s'en faire donner : *Je*
 ,, *vous en donnai l'autre jour*, disent-
 ,, ils, *& je vous en donnerai une autre*
 ,, *fois* ; & qui quand il ne peuvent ré-
 ,, ussir , lui disent des injures.

On étoit fort entêté de ce senti-
 ment , parmi les Fanatiques de ce
 tems-

tems-là. Les difficultez, qu'on y trouve, devroient obliger à se taire là-dessus, & à laisser en paix ceux qui ne le croient pas. On voit, par ces paroles de *Selden*, & par d'autres, qu'il ne le regardoit nullement comme un Article important & pour lequel on dût mal-traiter personne. Il seroit bien tems qu'on entrât, par tout, dans un esprit de moderation là-dessus, comme les Anglois ont fait depuis.

ARTICLE III.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE DU II. SIECLE.

APRES avoir donné, au commencement de la Partie précédente, de ce Tome, un Extrait de l'*Histoire Ecclesiastique du I. Siecle*, on donnera ici celui de l'*Histoire du II.* que l'on fera aussi court, qu'il sera possible.

QUOI qu'après la mort de S. Jean, qui vécut le plus long-tems de tous les Apôtres, il n'y eût plus de Docteurs parmi les Chrétiens, qui eussent les mêmes lumieres & la même autorité; Dieu ne laissa pas de conserver
la

la Religion Chrétienne, en son entier, dans tous ses points capitaux, & d'augmenter tous les jours le nombre des Chrétiens. Il se glissa, à la vérité, plusieurs opinions parmi eux, bien-tôt après; mais qui n'empêcherent pas que l'essentiel de la Religion ne se conservât toujours.

On commence l'Histoire de ce Siècle, en montrant la différence qu'il y avoit entre les Apôtres & leurs Disciples, & ceux qui eurent ces Disciples pour maîtres. Ce n'est que par là qu'on pourra comprendre la raison des changemens, qui sont arrivez depuis, & s'empêcher de tomber dans l'erreur de ceux, qui ont égalé les Disciples aux Maîtres; ou qui ont ôté aux Maîtres, pour donner aux Disciples.

Il y a eu trois sources, d'où les Apôtres ont tiré tout ce qu'ils ont enseigné. La première étoit l'Écriture de l'Ancien Testament, dont ils entendoient l'Original, sans avoir besoin de Version. La seconde c'étoient les Discours de Jesus-Christ, qui étoient plus clairs & plus étendus, & dont le S. Esprit, selon la promesse de Jesus-Christ lui-même, Jean X V, 26. leur conserva la mémoire vive & fraîche, afin qu'ils pussent en instruire leurs Disciples, sans

rien mêler du leur. La troisième fut les révélations particulières, qu'ils eurent; comme celle qui fut envoyée à S. Pierre, touchant la vocation des Gentils & celles que S. Paul reçut, pour être en état d'exercer l'Apostolat. Avec ces secours, ils n'avoient que faire ni de l'érudition des Juifs, ni de celle des Philosophes Grecs, ni de longs raisonnements, pour tirer des principes, qu'ils avoient reçus, des conséquences éloignées. La doctrine Chrétienne étoit courte, simple, & claire; & Jesus-Christ l'avoit répétée tant de fois, qu'ils ne pouvoient pas s'y tromper, sur tout avec le secours du S. Esprit. S'ils ont raisonné quelquefois contre les Juifs, comme a fait S. Paul, dans les disputes, qu'il a eues avec eux; ç'a été ou sur des principes clairs, ou sur des doctrines avouées par les Juifs, dont ils tiroient des conséquences nécessaires & immédiates. D'ailleurs les miracles, qu'ils faisoient, étoient une confirmation évidente de la vérité de leur doctrine.

On ne peut pas attribuer les mêmes avantages à ceux qu'ils instruisirent, & encore moins aux Disciples de ces derniers. Comme la plupart n'entendoient point la Langue Hebraïque, & que
même,

même, avec le tems, il n'y eut peut-être personne d'entre eux, qui en eût quelque connoissance (au moins on n'en trouve aucun vestige, dans le II. Siecle) ils ne pouvoient pas bien raisonner sur l'Ancien Testament; quand il s'agissoit de ne dire, que ce qu'il y avoit dans le Texte. Aussi les Chrétiens de ce Siecle-là commettoient-ils de grandes fautes, en cette occasion; comme on le montre, par l'exemple de *Justin Martyr*, qui accusoit injustement les Juifs d'avoir corrompu la Version des Septante, en y ôtant des passages, qui regardoient Jesus-Christ. S'ils avoient ôté ces passages du Grec, ils les auroient aussi ôté de l'Hébreu; car les Septante, qui selon *Justin*, avoient été des traducteurs inspirez, ne pouvoient rien avoir ajouté au Texte, qu'ils traduisoient. Ainsi puis que ces passages ne sont pas, excepté un, dans le texte Hébreu, ils en auroient été retranchez. Ni Jesus-Christ, ni ses Apôtres, ni personne, qui entendît l'Hébreu, n'a jamais reproché rien de semblable aux Juifs.

Aussi quand *Justin* produit les passages, qu'il croyoit avoir été retranchez par les Juifs, on voit clairement qu'il se trompe, & qu'ils ne sont ni dans
le

le Grec, ni dans l'Hebreu; excepté un, qui se trouve encore dans nos Exemplaires, comme *Justin* reconnoit qu'il étoit, dans quelques-uns de son tems. Mais il n'y a rien dans ce passage de contraire à la doctrine des Juifs, ni qui pût les avoir engagez à le retrancher; plutôt que plusieurs autres beaucoup plus clairs, & plus favorables à la doctrine des Chrétiens. Ceux qui liront ces passages, dans l'Original, conviendront que l'accusation de *Justin* n'étoit nullement fondée.

Si les Peres Grecs & les Latins, qui ont vécu avant S. *Jerôme*, avoient entendu l'Hebreu, ils n'auroient jamais crû que les LXX. Interpretes avoient été inspirez; puis qu'ils auroient trouvé mille fautes dans leur Version, pour avoir suivi des exemplaires fautifs, ou n'avoir pas sù lire le leur, ou n'avoir pas bien entendu la Langue Hebraïque, ou n'y avoir pas apporté assez d'attention, ou enfin pour avoir traduit licentieusement. Il est vrai que *Philon* & *Joseph* ont dit la même chose, de l'inspiration des Septante; mais le premier ne s'avoit point d'Hebreu, & le second semble avoir ménagé, en cela, les Juifs Hellenistes. ■

Cette ignorance, dans la Langue
He.

Hebraïque a fait que les Peres ont eu des opinions, qu'ils n'auroient point eues, & qui ne sont pas soutenables; comme celle du commerce charnel des Anges, avec les femmes, avant le Déluge, fondée sur Gen. VI, 4. où les Septante ont mis les *Anges de Dieu*, pour *les Fils de Dieu*; sur quoi l'on peut consulter les Interpretes. Si *Joseph* a fait la même faute, ce n'a été apparemment, que par complaisance pour la version Greque.

On doit recueillir de-là que ceux qui n'ont pû consulter, que cette Version, ou qui n'ont pû lire qu'une traduction Latine, faite sur la précédente, n'ont pas été en état d'expliquer heureusement l'Ancien Testament, & ont été sujets à se tromper grossièrement. On en donne un exemple, dans le mot שְׁאוֹל *scheol*, que les Grecs ont expliqué *éëds*, & les Latins l'*Enfer*; & qui n'a pas seulement trompé les Anciens, mais encore quantité de Modernes; qui ont pris ce mot, pour le nom du Lieu des Peines, où les Ames vont après la mort, ou même pour la puissance des Démons.

Les Anciens ne se sont pas seulement trompez, dans l'intelligence de l'Ancien Testament, qui leur étoit
com-

commun avec les Apôtres, & dans l'explication des Hebraïsmes, qui sont dans le Nouveau; mais encore en ajoutant foi à je ne sai quelles Traditions chimeriques, que l'on attribuoit aux Apôtres; soit qu'on n'eût pas bien entendu leurs paroles, ou qu'on eût inventé à dessein les sentimens, qu'on leur attribuoit; comme ce que *S. Irénée* dit de l'âge, auquel *Jesus-Christ* mourut, entre quarante & cinquante ans, & du Regne de mille ans, & ce qu'on disoit du jour de la célébration de la Pâque, sur lequel on produisoit des traditions opposées.

De très-habiles gens ont remarqué que les premiers Peres ont été trop entêtez du Platonisme, à cause de quelque ressemblance qu'il avoit avec la Théologie Chrétienne, & qu'ils l'ont expliquée par rapport à cette Philosophie. Cela étoit opposé à l'usage des Apôtres, qui ne supposoient aucunes pensées Philosophiques, dans leurs instructions.

On remarque aussi que les Peres du II. Siecle n'étoient pas exacts, dans leurs raisonnemens, ce qui leur étoit à la verité commun avec les Philosophes; mais qui leur faisoit débiter mille pensées peu solides & tirer des
con-

conclusions, qui n'étoient pas renfermées dans les principes, dans ils se servoient, pour les prouver. Ils ont dit bien des choses, de la nature de Dieu & de celle des Ames, qui sont contraires à la Raison & à la Révélation; puis qu'ils font Dieu & les Esprits des hommes corporels.

Ils n'avoient que peu, ou point de connoissance de la Critique. Sans cela, ils n'auroient jamais entrepris d'expliquer l'Ancien Testament, ni même le Nouveau; sans s'appliquer auparavant, avec soin, à l'étude de la Langue Hebraïque, qui est tout-à-fait nécessaire pour cela. Ils ont eu, à la vérité, d'autres Versions Greques de l'Ancien Testament, que celles des Septante, comme celles d'*Aquila*, de *Symmaque* & de *Théodotion*; mais ils n'étoient pas en état de juger lequel d'entre eux traduisoit le mieux, faute d'entendre l'Original; outre que le préjugé, de l'inspiration des Septante, empêchoit qu'ils n'en fissent l'usage, qu'ils en auroient pu faire. Il est étrange qu'ils passassent leur vie à parler des passages de l'Ancien Testament, & des Hebraïsmes du Nouveau, qu'ils n'entendoient pas; sans s'aviser d'apprendre l'Hebreu. D'ail-
leurs

leurs ils se laissoient persuader que des livres, visiblement supposés, étoient véritablement des Auteurs, dont ils portoient les noms ; tel qu'étoit celui d'*Aristée*, que nous avons encore, qui contient la fable de la Version des LXX. & qui a toutes les marques possibles de supposition, comme d'habiles gens l'ont montré.

Les Chrétiens d'alors étant, pour la plupart, sortis du Paganisme, lisant les livres des Payens, & voyant tous les jours des gens de cette sorte ; il étoit difficile, qu'ils ne tirassent d'eux ce qui ne paroissoit pas incompatible avec la Religion Chrétienne, & qui leur sembloit même propre à la rendre plus respectable, & à engager les Payens à l'embrasser plus facilement. Cela n'étoit peut-être pas tout-à-fait blâmable ; mais il en arriva un inconvénient. C'est qu'avec de nouveaux mots, il s'introduisit de nouvelles idées, plus conformes au sens ordinaire de ces mots, dans le langage des Payens, qu'à l'intention de Jésus-Christ & de ses Apôtres. Ils avoient appelé *Mysteres* les dogmes Evangeliques, qui avoient été cachez auparavant, mais qui ne le furent plus, dès que ces dogmes furent révélez, car le mot de

Mystere signifie une chose, que l'on tient *secrete*, & que l'on cache. Comme ce mot étoit fort en usage, pour marquer les *céremnies secretes* de certains sacrifices des Payens, que les seuls initiez savoient: les Chrétiens nommerent *Mysteres* le Baptême & l'Eucharistie; parce que le premier étoit comme une *initiation* au Christianisme & la seconde une admission plus intime, par laquelle ils devenoient comme *Epoptes*, ainsi qu'on parloit parmi les Payens, ou Spectateurs des choses les plus cachées. Ces manieres de parler n'étoient pas tout-à-fait fausses; mais on y joignit encore d'autres expressions, tirées des *Mysteres* des Payens; & comme les Payens les cachoient, on voulut aussi cacher la doctrine du Baptême & de la Cene, ce qui étoit contraire à l'institution premiere de ces Céremnies. On y chercha ensuite des *Secrets* incomprehensibles, & d'autres choses, dont il n'est rien dit, dans le Nouveau Testament.

Ainsi, peu à peu, & par de nouvelles additions, la Théologie Chrétienne devint plus embarrassée, & il ne s'en fit plus de systèmes, où il n'y eût bien des choses, qu'on ne trouve pas,

pas, dans l'Écriture ; sur tout si l'on
suis la methode établie par les Scho-
lastiques, & introduite même plu-
sieurs Siecles auparavant. Cependant,
par un effet singulier de la Providence
Divine, qui vouloit conserver la Doctrin
ne Chrétienne, jusqu'à la consommation
des Siecles ; ses points capitaux se sont
conservez, parmi toutes les épines,
qu'on y a mêlées. Comme ils sont,
comme je l'ai déjà dit, très-simples,
qu'ils se trouvent en quantité d'endroits
du N. T. qu'ils sont en partie confir-
mez par l'experience de la vie, & ac-
commodez à la portée de tout le mon-
de ; & qu'au contraire les subtilitez de
la Théologie du IV. Siecle & des sui-
vans, & celles des Scholastiques sont
très-embarressées, & fort au dessus
des connoissances des Peuples ; il est
arrivé que le Peuple, qui ne pouvoit
s'attacher qu'à ce qu'il entendoit, a
eu des idées plus saines de la Religion,
& l'a mieux observée, que ceux qui la
lui enseignoient. Ainsi le Peuple a
toujours crû qu'il n'y a *qu'un seul Dieu,*
& n'en a adoré *qu'un* ; pendant que
les Théologiens, dès les premiers Sie-
cles, disputoient entre eux de la manie-
res de l'*unité* de Dieu, qu'ils enten-
doient mal à propos, à force de raf-

finemens philosophiques , d'une *unité spécifique* ; & enfin le sentiment du Vulgaire , sentiment qui est le même que celui des Apôtres , a repris insensiblement le dessus , & est aujourd'hui reçu de tous les Chrétiens.

Cependant l'Eglise Chrétienne ne se conserva pas seulement , mais elle s'augmenta encore considérablement , pendant le II. Siècle ; par le moyen des miracles , que les derniers Disciples des Apôtres faisoient encore ; par la réfutation du Paganisme , qu'il étoit très-facile de ruiner ; quoi qu'on n'exposât pas toujours assez bien la Doctrine Chrétienne , & qu'on ne l'appuyât pas sur des raisonnemens assez justes ; par la mort des Chrétiens , qu'ils souffroient , avec joie , plutôt que de participer au culte idolâtre des Payens ; par des mœurs infiniment plus réglées que les leurs , quoi qu'elles ne fussent pas toujours telles qu'elles auroient dû être ; & sur tout par une très-grande charité , que les Chrétiens avoient les uns pour les autres , & que l'on ne trouvoit point , dans le Paganisme.

C'est ce que l'on a remarqué , sur la I. année du II. Siècle , sur laquelle il n'y avoit point de Fait particulier,

concer-

concernant le Christianisme, à rapporter. Ce qu'on a dit de quelques sentimens & de quelques opinions peu fondées des Chrétiens de ce tems-là, n'a pas été dit, pour les exposer au mépris; mais parce que les Lois de l'Histoire ne permettent pas qu'on dissimule rien, & parce que l'autorité des Peres ne doit pas nous faire admettre, pour des Dogmes Chrétiens, ce qui ne l'est point. Cela n'est pas permis à ceux, qui aiment la Religion révélée, & qui n'en reçoivent point d'autre. Dans l'Ancien, ni dans le Nouveau Testament, les défauts & les pechez des plus saints hommes ne sont point dissimulez; & l'on se sert même de cette franchise, pour prouver la vérité des Histoires Sacrées; outre les autres usages pieux, qu'on en peut tirer.

Sur l'année CIII. on traite de quelques Héretiques & particulièrement des nouveaux *Ebionites*, que S. *Epiphane*, n'a pas assez bien connus, ni distinguez comme il falloit, de ceux du I. Siecle. On trouve leur doctrine dans l'Auteur des *Homilies Clementines*, qui étoit de cette Secte, & on l'expose ici plus distinctement que l'on n'avoit fait ci-devant. Ceux

qui les voudront favoir n'ont qu'à recourir à l'Original.

Depuis la CIV. année *Arrien* fut disciple d'*Epictete*, dont on rapporte & dont on explique deux endroits, où il parle des Profelytes Juifs, qui faisoient les Payens, & qui vouloient néanmoins être Juifs; & des *Galiléens* (par où l'on entend ordinairement les Chrétiens) à qui aucune sorte de mort ne faisoit peur. Il appelle le faux Juif, ou celui qui s'est fait Juif, & qui n'observe pas constamment le Judaïsme, *παραβαπτιστήν*, c'est-à-dire, *baptizé en vain*, parce que les Juifs baptizoient leurs Profelytes, & que ceux, qui, après ce Baptême, ne vivoient pas selon leur Loi, avoient été *vainement baptizez*. Il leur compare un homme, qui veut être Stoicien, & qui vit comme le peuple, ce qui deshonne la Philosophie; car *Epictete* n'a proprement dessein, que de parler de ceux, qui faisoient les Philosophes & qui ne l'étoient point, & de les comparer à ces Profelytes Juifs, qui ne vivoient pas, comme des Juifs devoient vivre. Pour les *Galiléens*, il parle d'eux pour reprocher à ceux, qui manquoient de courage, que c'étoit une chose indigne, que la Raison
ne

ne les pût rassurer contre la peur; puis que les *Galiléens* se mettoient au-dessus de tout ce qui la pouvoit causer, par la fureur & par la coutume. On croit communément qu'*Epietete* veut parler des Chrétiens, qui souffroient les tourmens les plus affreux, plutôt que de changer de Religion; mais il se pourroit faire aussi qu'*Epietete* parlât des Disciples de *Judas le Galiléen*, qui témoignent la même constance, dans les peines les plus cruelles; qu'ils souffroient courageusement, plutôt que d'appeller *Maître*, quelque homme que ce fût.

Sur l'année CXI. qui fut le tems de la troisième persécution des Chrétiens, on rapporte & l'on examine au long l'injustice des procédures de *Plaine*, Proconsul de Bithynie, contre eux. Il ne sera pas mal de s'y étendre un peu; parce qu'il n'y a point de monument plus authentique, pour prouver d'un côté l'innocence des Chrétiens & de l'autre l'iniquité des persécutions, qu'on leur faisoit. On produit la Lettre, qu'il écrivit là-dessus à *Trajan*, & on l'examine en détail. Il paroît par-là, que les Empereurs n'avoient encore donné aucun Edit, ni Rescript, qui réglât la ma-

niere de proceder contre les Chrétiens, & les peines qu'on leur devoit faire souffrir. Il semble que sous Neron ils n'avoient été punis, que sous prétexte qu'ils avoient mis le feu dans Rome, & non à cause de leurs sentimens. Peutêtre aussi que sous Domitien, on les avoit accusez de sédition & qu'ils avoient été punis, pour cette fausse accusation, plutôt que pour leur Religion. Autrement *Pline* n'auroit pas si fort hésité qu'il le fit, sur cette matiere.

Il dit 1. *qu'il ne sait sur quoi tombe l'information, que l'on fait contre eux; ni jusqu'où on avoit accoutumé de porter leur punition.* 2. *Qu'il hésite beaucoup sur la difference des âges, & s'il ne faut point faire de distinction des plus jeunes & des plus âgés;* 3. *S'il faut pardonner à ceux, qui se repentent, ou s'il est inutile de cesser d'être Chrétiens à ceux qui l'ont été;* 4. *S'il faut punir ce nom seul, même sans crimes, ou les crimes, qui y sont attachez.* Dans les autres procédures criminelles, on avoit égard à l'âge, & l'on ne punissoit pas les Enfans; comme on le prouve, par quelques Lois du *Digeste*. Si cela avoit lieu, en d'autres crimes, il le devoit avoir, à plus forte raison, en ce qui
regar-

regarde la Religion , qui est au-dessus de la portée des Enfans ; qui ne peuvent que suivre celle, que leurs Parens leur enseignent. Il est étonnant que *Pline* , qui étoit d'ailleurs un savant homme, pût hésiter là-dessus. Si l'on suppose que le Christianisme est une erreur , que peut-on demander à celui qui se trompe , sinon qu'après avoir appris qu'il s'étoit trompé , il embrasse la Verité ? On ne pouvoit accuser les Chrétiens d'aucun crime , envers les hommes , qui fût punissable par les Lois Romaines ; autrement on n'auroit pas manqué de les en accuser , devant le Tribunal du Proconsul de Bithynie, ce qu'on ne fit point , comme il paroît par sa Lettre , où il n'en dit rien. S'il y avoit eu lieu de les punir , conformément aux Lois , il n'auroit pas hésité sur la maniere de proceder contre eux. Etant convaincus , ils auroient été punis , selon les Lois ; & étant absous , on les auroit renvoyez , comme l'on faisoit les innocens dans les autres causes. Punir des erreurs , que les Lois ne condamnoient à rien , n'étoit pas d'un homme équitable. Qui auroit pu souffrir , qu'un Proconsul , qui auroit été du sentiment des Stoïciens , fît mourir les Epicuriens ,

qui nioient la Providence ; ou qu'un Proconsul Epicurien envoyât les Stoïciens au supplice , parce qu'il définissoient mal la Vertu , ou qu'ils disoient qu'il n'y avoit que leur Sage , qui fût en son bon-sens , & qu'ils traitoient tous les hommes d'*extravagans* ? Il est encore fort étrange que *Pline* pût douter si c'étoit le nom de Chrétien , ou les crimes qu'on prétendoit y être attachés , qu'il fallût punir. Falloit-il donc punir un Chrétien , seulement parce qu'il se nommoit ainsi , sans savoir s'il avoit fait quelque mal , ou non ? Que peut-on concevoir de plus inique ? Si l'on pouvoit prouver que ceux , qui se nommoient ainsi , étoient coupables de quelque crime , que ne le faisoit-on ? Si cela avoit été , *Pline* n'auroit point été embarrassé , sur la maniere , dont il falloit procéder contre eux ; puis que les crimes étoient punissables par les Lois.

Si l'on dit que le crime des Chrétiens consistoit en ce qu'ils nioient que les Dieux , que la République adoroit , fussent Dieux , & qu'ils refusoient de leur rendre aucun culte ; d'où vient qu'on ne punissoit point les Syriens , les Egyptiens & les Juifs , qui n'adoroient point les Dieux Romains , & dont
les

Les derniers nioient même la divinité? Pourquoi étoit-il encore permis à tant de Philosophes de se moquer ouvertement de la Religion Payenne? Les Chrétiens employoient les mêmes raisons, pour réfuter le Paganisme, que les Philosophes avoient employées, pour s'en moquer; comme il paroît, par les Apologies des Anciens Chrétiens & particulièrement par l'*Institution Divine de Lactance*, & par les livres de la *Cité de Dieu* de *S. Augustin*. Si l'on dit que les Philosophes ne laissoient pas de participer au culte public des Dieux, quoi qu'ils s'en moquassent; on devoit plutôt punir des gens qui, contre leur conscience, adoroient ceux qu'ils ne croyoient point Dieux; que ceux, qui faisoient scrupule d'agir contre leurs propres sentimens, dans une chose de si grande importance. On ne pouvoit que louer la sincérité des Chrétiens, & que blâmer l'hypocrisie des Philosophes.

Pline, qui étoit en doute sur la manière de proceder contre les Chrétiens, auroit au moins dû suspendre toutes fortes de rigueurs, en attendant qu'il fût mieux instruit; selon sa propre maxime, qu'il débite dans la Lettre 18. du Liv. I. comme un précepte des

personnes les plus prudentes : *Quod dubitas ne feceris* ; ne faites point ce dont vous doutez , s'il est permis , ou non. On va voir , qu'il fit néanmoins tout le contraire. *Cependant* , dit-il à Trajan , *voici la maniere de proceder, que j'ai suivie, envers ceux, qu'on m'a déferé comme Chrétiens. Je leur ai demandé s'ils l'étoient ? Ceux qui l'ont avoué, je les ai interrogés une seconde & une troisième fois, & je les ai menacés du supplice. Quand ils ont persisté, je les y ai envoyés ; car je ne doute pas que, de quelque nature que fût ce qu'ils confessoient, leur opiniâtreté, & leur obstination invincible ne dus- sent être punies.* Il y a ici une complication d'iniquitez énormes. Vouloit-il donc que , s'ils étoient Chrétiens, ils le niassent ? Etoit - ce d'un homme équitable, de faire mourir des gens assez sinceres, & assez courageux, pour s'exposer à la mort, plutôt que de mentir, sans qu'on pût les accuser d'aucun crime ? Etoit ce d'un homme sage d'engager les fourbes & les foibles à mentir pour sauver leur vie, ou à dire qu'ils avoient changé de sentiment, sans en avoir aucune raison, que la menace, qu'il leur faisoit ? Les menaces, ni les supplices n'éclairerent

rent jamais l'esprit , & je ne crois pas que *Pline* se l'imaginât. Si les Dieux du Paganisme avoient été de vrais Dieux, le culte , que l'on forçoit les Chrétiens de leur rendre , leur auroit été très-defagreable; comme *Tertulien* & *Lactance* , que l'on cite ici, l'ont très-bien remarqué. C'étoit d'ailleurs une chose très - barbare & très-impie , que de faire mourir des gens, qui faisoient scrupule de faire ce qu'on demandoit d'eux ; sans essayer de les guérir, par de bonnes raisons, de leur scrupule. D'ailleurs traiter d'*opiniâtreté* une constance, dans le bien, étoit une absurdité ridicule; & quand même ç'auroit été une opiniâtreté , chez qui l'opiniâtreté méritoit-elle la mort, quand on n'étoit coupable d'aucun crime? Avant que d'en venir-là, *Pline* auroit dû au moins s'informer soigneusement des sentimens & des mœurs des Chrétiens. Lors que les Chrétiens eurent le dessus, dans le quatrième Siècle, & que les Empereurs (par une conduite, que l'on ne sauroit louer) maltraiterent les Payens, ne se plainquirent-ils pas , à leur tour , de ce qu'ils avoient fait aux autres? Si les Chrétiens étoient devenus subitement les maîtres, dès le tems de *F.* , & qu'ils eussent

eussent persécuté les Payens, comme ils l'étoient eux mêmes, *Pline* auroit-il trouvé cela équitable?

Ensuite, ajoûte-t-il, par l'examen de cette affaire, il se trouva un plus grand nombre de coupables, comme il arrive ordinairement, & il en nâquit differens cas. On m'a remis un mémoire, sans le nom de celui, qui l'avoit dressé, où il y avoit les noms de plusieurs personnes (accusées d'être Chrétiennes) qui ont nié qu'elles le fussent, ou qu'elles l'eussent été; qui ont invoqué les Dieux, dans les termes que je leurs disois, & offert de l'encens & du vin à vôtre image, que j'avois fait apporter exprès, avec les statues des Dieux; & qui ont outre cela, fait des imprécations contre *Christ*; à quoi, dit-on, on ne peut jamais forcer ceux qui sont véritablement Chrétiens. J'ai donc cru qu'il les falloit absoudre. On peut voir par-là de quel danger il est de persécuter, pour des sentimens, puis qu'on en accuse souvent des innocens; qui, outre le chagrin & la honte, qu'on leur fait, deviennent suspects à la populace, & par-là sont exposez à vengeance de leurs ennemis. On pourroit aussi censurer *Pline*, de ce qu'il fit citer des gens, comme suspects de Christianisme,

me , sur un mémoire sans nom. Tout accusateur , qui ne paroît pas & qui ne s'offre pas de prouver ce dont il accuse quelcun , doit passer pour un vrai Calomniateur ; & le Proconsul de Bithynie auroit dû censurer , par un Edit, cette espece d'accusateurs. Aussi Trajan desapprouva-t-il sa conduite , à cet égard. Mais ce n'est pas là , de quoi il s'agit ici.

D'autres , continue Pline , défererent par un dénonciateur , ont d'abord reconnu qu'ils étoient Chrétiens , & aussitôt après ils l'ont nié ; déclarant que véritablement ils l'avoient été , mais qu'ils avoient cessé de l'être , les uns il y avoit plus de trois ans , les autres depuis un plus grand nombre d'années , quelques uns depuis plus de vint-ans. Tous ces gens-là ont adoré vôtre image & les statues des Dieux. Ils ont aussi fait des imprecations , contre Christ. On voit bien par-là , & par ce qui a précédé , que Pline étoit un homme sans Religion ; puis qu'il égaloit Trajan aux Dieux , & qu'il faisoit adorer ses statues , comme les leurs. Il n'avoit garde de croire que Trajan fût un Dieu , & il y a bien de l'apparence qu'il n'étoit pas persuadé non plus qu'il n'y eût une Divinité ; sans quoi , il ne l'auroit jamais ravalée
à se

à se voir égalé un homme. Après cela , il n'y a pas de quoi être surpris qu'il se jouât de la vie des innocens. L'Atheïsme, en détruisant la Religion, détruit en même tems l'Humanité. Ce qu'en faisoit *Pline*, n'étoit nullement par un zele superstitieux, mais par une mauvaise Politique, qui l'engageoit à faire mourir ceux qui rejettoient la Religion reçue; de peur qu'ils ne causassent quelque trouble dans l'Etat, ou pour s'attirer à lui-même l'estime de la populace Payenne. Mais ce qu'il faut principalement remarquer ici, c'est que les gens, dont *Pline* parle, avoient en effet cessé d'être Chrétiens, si jamais ils l'avoient été; puis qu'ils maudissoient Jesus-Christ, après l'avoir connu; peché irrémissible, parmi les Chrétiens. Quoi que cela fasse leur condamnation, le témoignage avantageux, qu'ils rendent, dans les paroles suivantes, à la Religion Chrétienne, en devient de plus grand poids. Des transfuges de la Religion, pour faire leur cour aux persecuteurs, & montrer qu'ils n'étoient nullement Chrétiens ne les auroient jamais épargnez, s'ils en avoient su quelque mal.

Ils assureoient, dit-il, *que toute leur erreur,*

erreur, ou toute leur faute se réduisoit à ceci; c'est qu'à un jour fixe, ils s'assembloient avant le lever du Soleil, & chantoient, tour à tour, des vers à la louange de Christ, comme s'il avoit été Dieu; qu'ils s'engageoient, par serment, non à quelque crime, mais à ne point commettre de vols, ni de brigandages, ni d'adulteres; à ne point manquer à leur promesse, à ne point nier un dépôt; que cela étant fait, ils avoient coutume de se séparer & ensuite de se rassembler pour prendre un repas, qui étoit néanmoins commun & innocent; qu'ils avoient même cessé de le faire, depuis mon Edit, par lequel, selon vos ordres, j'avois défendu toutes sortes de Confrairies. On ne pouvoit pas mieux défendre l'innocence des Chrétiens, & il est étonnant que *Pline*, qui voyoit que les Délateurs ne les accusoient de rien, ne se contentât pas de leur témoignage.

Peut-être que touché de quelque remors de conscience, ou de peur que sa réputation ne souffrît de ce qu'il avoit fait mourir des gens, que l'on regardoit comme innocens, il tâcha d'extorquer de deux Diaconisses ce qu'il souhaitoit qu'elles dissent. *Cela m'a fait juger*, dit-il, *d'autant plus*
né-

nécessaire d'arracher la vérité, par le moyen de la torture, à deux Diaconisses (Pline a mis ancillis quæ Ministræ dicebantur, mais apparemment il s'est trompé, en expliquant le mot de δίακονος par esclave) mais je n'ai trouvé qu'une mauvaise superstition & portée jusqu'à l'excès. A cause de cela, j'ai différé le jugement de cette affaire, pour vous consulter. Mais il falloit suspendre les procédures, dès le commencement, & consulter d'abord Trajan, puis qu'il avoué qu'il ne savoit pas comment s'y prendre. Supposé encore qu'il y eût de la superstition, dans le fait des Chrétiens; n'y avoit-il qu'eux de superstitieux, dans l'Empire? Les Syriens & les Egyptiens, pour ne rien dire d'une infinité d'autres, l'étoient à l'excès, aux jugemens même des Grecs & des Romains, sans qu'on leur fit aucune affaire pour cela.

J'ai cru, continue-t-il, que je devois vous consulter, à cause de la multitude de ceux, qui sont enveloppez dans ce péril; car un grand nombre de personnes de tout âge, de tout ordre, & même des deux sexes, sont & seront mis en danger; puisque la contagion de cette superstition n'a pas seulement infecté les villes, mais a gagné encore les villages

& la campagne. On peut voir par-là, qu'en ce tems-là il y avoit un grand nombre de Chrétiens en Bithynie ; & par conséquent que la Religion Chrétienne s'étoit étendue, par sa seule excellence, malgré les Payens & les Juifs, par le reste de l'Asie Mineure, où l'Évangile avoit été prêché, avant qu'il le fût en Bithynie ; ce que la suite de l'Histoire fera voir encore plus clairement.

*Plin*e, qui ne connoissoit point le Christianisme, croyoit qu'on en pouvoit arrêter le cours & y opposer du remede. Ce qu'il y a de certain, disoit-il, c'est que les Temples, qui étoient presque abandonnez, sont fréquentez ; que les Sacrifices, long-tems négligez, recommencent ; & qu'on vend communément des victimes, qui trouvoient auparavant très-peu d'Acheteurs. On peut juger par-là quelle foule de gens peut être ramenée, si l'on donne lieu à la repentance. On peut bien croire que dans une si grande multitude de gens, il y avoit des personnes foibles, que la peur des supplices faisoit renoncer au Christianisme. Mais on peut comprendre, par ces mots, que les Sacrificateurs, les gardiens des Temples, & ceux qui vendoient des Victimes s'étoient plaints

à *Pline*, plutôt à cause de leur intérêt particulier, que par principe de Religion. C'étoient là des ennemis capitaux, que les Chrétiens avoient; comme on le montre, par des passages de *Tertullien* & d'*Arno*be. Ainsi le bien public cedeoit à l'utilité particulière, mal qui a été toujours très-commun & dont les Chrétiens eux-mêmes ont été depuis infectez; & plût à Dieu, qu'ils ne le fussent pas encore!

Trajan approuva, en général, la conduite de *Pline*, & lui dit qu'on ne pouvoit pas faire un règlement commun, dont la forme fût fixe, pour cette sorte d'affaires. On peut encore comprendre par ces mots, que ni *Neron*, ni *Domitien* n'avoient fait aucun Edit, où ils ordonnassent aux Gouverneurs des Provinces de maltraiter indifferemment tous les Chrétiens; ou dans lequel ils reglassent la maniere de proceder, contre eux; de sorte que les Chrétiens jouissoient d'une assez grande tranquillité, en ce tems-là. L'Empereur ajoûte ensuite: *il ne faut pas en faire perquisition; mais s'ils sont accusez & convaincus, il les faut punir; en sorte néanmoins, que celui qui aura nié d'être Chrétien, & l'aura fait voir, par la chose même; c'est à dire, en invocant nos Dieux;*

Dieux ; quoi qu'il ait été auparavant suspect, obtienne son pardon, par sa repentance. Au reste dans nul genre de crime, on ne doit recevoir des requêtes sans nom ; car cela est d'un très-mauvais exemple, & ne doit pas être fait de nôtre tems. Ces dernières paroles sont dignes de Trajan, & l'on peut encore recueillir de ce qu'il dit auparavant, qu'on ne pouvoit accuser les Chrétiens d'aucun crime, punissable par les Lois. Si cela avoit été, Trajan n'auroit pas manqué d'en faire mention. Au reste, il n'y a, dans ce Rescript, qu'une apparence de moderation, & *Tertullien*, dont on cite ici un beau passage, a eu raison de le censurer. Quoi que les Magistrats ne dussent pas faire des perquisitions contre les Chrétiens, par autorité publique ; Trajan ne laissoit pas de livrer les Chrétiens à leurs ennemis, puis qu'il suffisoit qu'ils fussent déferés ouvertement & convaincus, pour être punis de mort, à moins qu'ils n'abandonnassent leur Religion. Ils ne manquoient pas d'ennemis, pour les accuser. Les gardiens des Temples, comme je l'ai dit, les Sacrificateurs, & les marchands de bétail, les Augures, & mille autres sortes de gens de néant, qui

qui gagnoient à la superstition publique, & qui haïssent ceux qui diminuoient leur profit, étoient toujours prêts à les épier, & à leur tendre des pièges, pour les accuser. D'autres fortes d'ennemis, & de mauvais parens, qui pouvoient prétendre aux biens des Chrétiens, étoient sûrs de perdre les légitimes possesseurs, dès qu'ils pouvoient les convaincre de Christianisme; ce qui étoit facile à l'égard de ceux, qui se trouvoient assez constants pour faire une profession publique de leur Religion, & pour ne vouloir point l'abandonner, quoi qu'on les menât au supplice.

Aussi *Ensebe* témoigne-t-il, que du tems de Trajan, la populace émue, en divers lieux, fut cause de la persécution des Chrétiens. C'est ce qu'on remarque, sur l'an CXVI. auquel on rapporte la mort de S. *Simeon*, fils de *Cleopas* & successeur de S. *Jacques* dans l'Evêché de Jerusalem. On dit que *Simeon* étoit âgé de cent-vint ans. Comme cela est possible, & que l'on n'a rien de positif à y opposer, on l'a mis tel qu'on l'a trouvé dans *Ensebe*, qui l'avoit tiré d'*Hégesippe*; quoi que ce dernier Auteur soit suspect ou de trop de crédulité, ou
peut-

peut-être de peu de sincérité, ou au moins de peu d'exactitude. Il avoit dit que ce n'étoit qu'en ce tems-ci qu'il avoit paru des Hérésies, parmi les Chrétiens; mais on a montré, dans l'Histoire, du I. siècle, qu'il y en avoit eu plusieurs avant que ce siècle-là finît. Peut-être qu'il a voulu dire qu'ils éclatterent davantage, en ce tems-ci; ce qui pourroit être, quoi qu'on ne le puisse pas recueillir de la manière, dont il s'exprime, que l'on pourra voir dans l'Original.

Cette année même, il y eut un prodigieux tremblement de terre, en Syrie, qui attira, comme l'on croit, une nouvelle persécution aux Chrétiens de ce pais-là; comme si les Dieux, irrités de ce qu'on les souffroit, avoient voulu punir la ville d'Antioche. On raconte cela, sur la foi de *Jean Malala*, qui est un Auteur, que personne ne voudroit garentir. A cette occasion, on parle du Martyre & des Lettres de *S. Ignace*. On regarde ces Epîtres, telles quelles ont été publiées, par *Usserius*, en Latin, & par *Isaac Vossius*, en Grec, comme véritablement de lui, selon le sentiment d'*Usserius*, de *Hammond* & de *Pearson*, qui paroissent l'avoir mis hors de doute.

te. *Blondel*, *Daillé* & *Saumaïse*, avoient prétendu qu'elles avoient été supposées, principalement parce que le style ne leur paroïssoit pas assez simple, pour celui d'un disciple de S. Jean, & parce que l'autorité des Evêques y est trop élevée. On renvoye le Lecteur aux trois Auteurs Anglois, qui les ont défendues, & répondu solidement aux objections des trois Auteurs François, que l'on a nommez. On remarque seulement en général, que rien n'empêche que S. *Ignace* n'eût un style particulier, tel que pouvoit être celui d'un *Syrien*, qui n'entendoit pas la Rhétorique des Grecs, & qui ne savoit pas bien leur Langue. On ne doit pas en effet juger du style de S. *Ignace*, par l'idée qu'on se fait du style de ce tems là, parmi les Chrétiens. Ce style a pû avoir de grands défauts, par rapport à la bonne maniere d'écrire; mais rien n'empêche qu'un homme de bien n'écrive mal. Il ne faut pas chercher, dans l'Antiquité, ce que nous jugeons digne d'elle, mais ce qui y est; à moins que de vouloir entreprendre de changer le passé. Pour l'autorité des Evêques, quoi que S. *Ignace* en parle en termes très-énergiques, on montre qu'on
ne

ne doit pas prendre ce qu'il en dit, comme s'il avoit voulu dire qu'ils étoient infailibles & qu'il fallût s'y soumettre aveuglément. On ne l'a fait en aucun siècle, & on ne le fera jamais. Saint *Ignace* avoit égard aux tems, aux lieux, & aux personnes, comme on le fait voir; & comme les Evêques, dont il parle, étoient des gens de bien & éclairez, & qu'il n'y avoit rien alors de plus dangereux au Christianisme, que les divisions; il a eu raison d'exhorter les Chrétiens à se tenir attachés à eux. Autrement leur foi auroit dépendu des Evêques, & lors qu'ils sont tombez, dans des erreurs, il auroit fallu aussi les suivre, ce qui auroit été absurde.

Sur l'année CXX. on parle de l'Héresie de *Carpocrate*, qui croyoit que le Monde n'avoit pas été créé par le Dieu Suprême; mais par des Anges, d'où il s'ensuivoit que les Juifs n'avoient pas adoré le vrai Dieu: Que *Jesus-Christ* étoit né de la même manière, que les autres hommes, d'où il s'ensuit qu'il rejettoit les *Evangelies* de *S. Matthieu* & de *S. Luc*, qui nous apprennent qu'il nâquit d'une *Vierge*, par l'opération du *S. Esprit*: Qu'il n'y avoit rien eu en *Jesus-Christ*

qu'un Corps humain, & qu'une Ame humaine, qui ne surpassoit en rien les Ames des autres hommes; que parce qu'elle étoit demeurée plus attachée au Dieu Suprême, dans une vie antécédente, ce qui faisoit qu'elle se ressouvenoit mieux de ce qu'elle avoit fû, dans cette vie-là; sentiment tiré de la doctrine de *Platon*, qui avoit cru la *préexistence* des Ames, & que les hommes ne savent rien que par *réminiscence*: Que le Dieu Suprême avoit donné à l'Ame de Jesus la force de retourner à lui, malgré les Anges créateurs du Monde; ce qu'il avoit aussi accordé à d'autres Ames; doctrine qui est encore tirée de celle de *Platon*, touchant *l'ascension des Ames*: Q'enfin Jesus-Christ n'avoit souffert qu'en apparence.

Si *Carpocrate* croyoit qu'il y avoit des gens, qui non seulement éga-loient, ou surpassoient les Apôtres, mais même Jesus-Christ; s'il étoit adonné à la Magie, & s'il étoit de plus de mauvaises mœurs, dans la pensée que le Mal & le Bien n'étoient tels, que dans l'opinion des hommes, comme *S. Irenée* l'en accuse; il étoit non seulement fou, mais encore un impie & un méchant homme.

Ce fut vers ce tems là qu'Arrius Antonin, qui fut depuis Empereur, fut Proconsul d'Asie. On louë beaucoup sa conduite, dans l'administration de cet Emploi. Cependant il maltraita les Chrétiens, ce qui fit que toute l'Eglise d'Ephese se presenta à lui, ou pour souffrir le Martyre, s'il s'endurcissoit envers les Chrétiens; ou pour le détourner, par la multitude, de les persecuter; ou pour lui faire perdre l'esperance d'extirper le Christianisme. Là-dessus Antonin, pour satisfaire en quelque maniere au Rescript de Trajan, ordonna qu'on en fît mourir quelque peu, & parla ainsi aux autres: *Malheureux, si vous voulez mourir, vous avez des précipices & des cordes.* Si les Chrétiens d'Ephese s'offroient, sans nécessité, au Martyre; ils méritoient qu'on se moquât d'eux, de la sorte; car l'Evangile ne commande pas qu'on cherche la mort, mais qu'on la souffre constamment, plutôt que de rien faire, qui soit contraire à la Vertu.

Cependant on peut comprendre par là, que les Gouverneurs des Provinces Romaines ne faisoient pas main basse, sur tous ceux qui professoient le Christianisme; mais qu'ils en faisoient seulement mourir quelques-uns, pour

faire peur aux autres. Il y en avoit même, qui feignoient de méconnoître les Chrétiens; comme *Cincius Severus*, qui à Thyfdre, dans la Province Byzacene, en Afrique, apprenoit aux Chrétiens ce qu'ils devoient répondre, pour pouvoir être renvoyez. *Vespronius Candidus*, sous prétexte, qu'il ne falloit pas accorder au Peuple ce qu'il demandoit, d'une maniere tumultueuse, renvoya un Chrétien, que l'on accusoit. *Asper* ayant un peu torturé un Chrétien, comme il vit que le cœur lui manquoit, ne le contraignit point de sacrifier, à la maniere Payenne, & dit aux Avocats & à ses Affesseurs, qu'il étoit fâché qu'il se fût présenté une semblable cause. *Pudens* renvoya un Chrétien accusé dans un Mémoire, sans nom; parce qu'il comprit que c'étoit un ennemi, qui lui avoit joué ce tour; & déclara que, selon l'ordonnance de Trajan, il ne jugeroit point cet homme, sans que son accusateur parût. Outre ces exemples, que *Tertullien* rapporte, dans son Livre à *Scapula*, sans dire en quel tems les choses arriverent; il se fit sans doute, plusieurs choses semblables, dans l'étendue de l'Empire Romain. Tuer indifferemment, par le massacre de
tout

tout un peuple, ceux qui ne sont pas de la Religion dominante, & croire que c'est une chose agréable à Dieu, est une cruauté, qu'on ne peut guere reprocher qu'aux Chrétiens des derniers tems, qui ont fait deshonneur à la Religion Chrétienne.

On donne, sur cette année, l'abrégé des sentimens de *Valentin*, & l'on parle encore de ses Disciples, sur quelques-unes des suivantes; mais je n'en ferai aucun Extrait, parce que j'ai parlé au long du *Valentinianisme*, dans l'Extrait des Oeuvres de *S. Irénée*, au Tome XXV. de la *Bibliothèque Choisie*, P. 2.

Il parut, vers ces tems-ci, un livre intitulé *Poemander* & attribué à *Hermès Trismegiste*, ancien Philosophe Egyptien; mais clairement supposé par quelque mauvais Chrétien, selon le jugement d'*Isaac Casaubon*, auquel on souscrivit. Pour faire accroire au monde que les Dogmes de la Religion Chrétienne n'étoient pas nouveaux; cet Impositeur en débite plusieurs sous le nom d'*Hermès*, qui étoit respecté des Payens, sur tout en Egypte. Il y avoit là-dedans une absurdité, qui devoit faire connoître la supposition. C'est que supposé ce Livre véritable,

Hermès auroit eu plus de lumieres, que les Juifs, à divers égards; sans que néanmoins les Egyptiens, qui l'estimoient infiniment, en eussent profité. Cette imposture a arraché ces paroles à *Casaubon*, qui sont dignes d'un homme de bien & qui aimoit la Verité. „ Je loué son dessein, (*c'est-à-dire, le dessein de rendre service à la Religion Chrétienne*) mais je n'aprouve pas le moyen qu'il a employé, pour en venir à bout; car on fait tort à la Verité, quand on croit qu'elle a besoin du Mensonge, c'est-à-dire, du Démon, pour se défendre. *Polybe*, qui est un grand Auteur, & néanmoins *Payen*, a dit hardiment, qu'on ne peut supprimer, par aucun artifice, ni par aucun complot, la verité de l'Histoire; & nous aurons si peu de foi, nous ferons une injure si insigne à la Divinité, que de croire que la Verité, qui vient de lui & même sa Parole, dont il est dit: *le Ciel & la Terre passeront, mais la Parole de Dieu demeure éternellement*; seroient en danger; si on ne les appuyoit, par le Mensonge! Il a fait voir ensuite au long que son jugement, touchant le *Poemandre*, étoit très-bien fondé.

fondé. On a rapporté ici ses paroles, pour les opposer à ceux, qui cachent la Verité, & qu'on ne trouve nulle part, en aussi grand nombre, que parmi ceux qui ont écrit l'Histoire Ecclesiastique; au lieu qu'ils auroient dû tous être des exemples de franchise & de sincérité.

On fait ensuite quelques remarques sur *Celse*, qui a été réfuté par *Origene*, que l'on pourra voir dans le Livre même; & sur les deux années suivantes on parle aussi d'*Agrippa Castor*, de *Quadrat* & d'*Aristide*, Auteurs Ecclesiastiques, que nous n'avons plus, & qui ont vécu, environ en ce tems-ci. On en a usé de même, dans toute l'Histoire de ce Siecle; sur les années, où l'on n'avoit rien de particulier à dire, parce qu'on n'en trouve rien dans l'Antiquité.

Environ l'an CXXV. *Serenus Graminus*, Proconsul d'Asie, comme la populace Payenne tâchoit de l'obliger, par ses clameurs, d'immoler les Chrétiens à sa rage, en écrivit à l'Empereur Hadrien; & lui marqua en même tems, qu'il ne lui paroït pas juste de condamner des gens, que l'on n'accusoit d'aucun crime, & sans aucune forme de procès, pour satisfaire seu-

lement la populace. Hadrien ne lui répondit pas ; mais il écrivit l'année suivante à *Minucius Fundanus*, Successeur de *Granius*, au rapport de *Justin Martyr*, dans sa 1. Apologie, qu'il avoit reçu des Lettres de son prédécesseur, touchant les Chrétiens, &

„ qu'il lui sembloit qu'il ne falloit
 „ pas laisser cette affaire, sans infor-
 „ mation ; de peur que cela ne causât
 „ du trouble & que l'on ne donnât
 „ aux Délateurs occasion de nuire. Si
 „ donc, ajoûte-t-il, les peuples de la
 „ Province peuvent plaider ouverte-
 „ ment contre les Chrétiens, en for-
 „ te qu'ils répondent devant le Tri-
 „ bunal (*du Proconsul*) qu'ils ne pren-
 „ nent que cette voie-là, & qu'ils
 „ n'employent pas les demandes &
 „ les seules clameurs ; car il est beau-
 „ coup plus juste que vous en con-
 „ noissiez, si quelcun veut être accu-
 „ sateur. Si quelcun donc les accuse,
 „ & montre qu'ils ont fait quelque
 „ chose, contre les Lois ; vous les pu-
 „ nirez, selon la grieveté du crime.
 „ Mais si quelcun le fait par calom-
 „ nie, vous-aurez soin de le punir lui-
 „ même, selon que le crime sera
 „ grave. *Justin* avoit mis en Latin ce
 ce Rescript d'Hadrien, à la fin de son

Apologie. Il seroit à souhaiter qu'on l'eût encore en cette Langue ; car la Version Greque d'*Eusebe*, que l'on en a, ne paroît pas fort exacte. Il n'entendoit pas assez de Latin, pour la bien faire ; mais il est surprenant que les Chrétiens Latins n'aient pas conservé l'Original.

On fait, sur ce Rescript, ces remarques, qu'Hadrien semble établir I. qu'il ne falloit pas que les Chrétiens, sans aucune information, ou sans savoir s'ils étoient véritablement Chrétiens (car on ne s'informoit d'autre chose) fussent punis sur le champ, à cause des clameurs du peuple ; ce qui pouvoit causer des desordres, & faire perir des innocens, à cause de la méchanceté des Délateurs : II. qu'il falloit que l'accusation se fît, selon les formes ordinaires, en sorte que l'accusateur & l'accusé parussent devant le Tribunal du Proconsul, qui ne prononceroit la sentence, qu'après avoir oui l'un & l'autre : III. qu'on ne devoit avoir aucun égard aux demandes & aux clameurs du peuple, qui pouvoit demander la mort d'un innocent, aussi bien que celle d'un coupable ; IV. que si l'accusateur pouvoit prouver que l'accusé avoit commis

mis quelque chose, *contre les Lois*, ce dernier devoit être puni : V. on doit remarquer que ces paroles sont obscures, parce qu'Hadrien ne dit point quelles Lois il entend ; puis qu'il n'y avoit point d'Edit des Empereurs contre les Chrétiens, que le Rescript de Trajan ; qui porte seulement que les Chrétiens déferrez & convaincus devoient être punis, sans dire de quelle sorte de peine : VI. que si les Chrétiens commettoient quelque faute, contre les autres Lois, ils devoient souffrir les peines, que ces Lois prescrivoient, mais non pas être punis comme Chrétiens : VII. que si les accusez nioient d'être de cette Religion, ou qu'ils en eussent été, les Délateurs devoient être punis.

On voit par-là que ce Rescript n'exemptoit nullement des peines les Chrétiens, qui se déclareroient tels devant les Magistrats Romains, & qui témoigneroient de vouloir persister constamment en leur Religion. Cependant *Justin* a entendu ce Rescript, comme si Hadrien avoit voulu qu'on rendit justice aux Chrétiens, avec la même équité, avec laquelle on traitoit ceux qui étoient accusez de quelque autre chose ; en sorte qu'on
ne

ne feroit pas seulement recherche de leur Religion , mais encore de toute leur conduite ; afin que , s'ils n'avoient rien fait de contraire aux Lois, ils fussent absous. Il veut qu'on rende justice aux Chrétiens , selon l'Ordonnance d'Hadrien , non seulement parce que ç'avoit été le sentiment de cet Empereur ; mais aussi parce qu'ils ne demandoient rien , que de juste ; & il avoit demandé , depuis le commencement de son Apologie , qu'on fît recherche des crimes , que l'on objectoit aux Chrétiens ; tels qu'étoient ceux de se mêler , comme des bêtes , les uns avec les autres , après avoir éteint les lampes , & de manger de la chair humaine ; & que si on les en trouvoit coupables , on les punît , selon la grieveté du cas ; sinon , qu'on les renvoyât absous. Il appelle avec raison cette maniere de proceder , la seule qui soit juste & honête. Il avoit droit d'expliquer ainsi les paroles d'Hadrien , à cause de leur ambiguité ; tant parce qu'il ne demandoit rien que d'équitable , que parce qu'il étoit du devoir des Juges d'interpreter les Lois , de maniere qu'elles ne parussent pas choquer ouvertement l'équité.

Cependant ce Rescript ne fit point

cesser la persécution ; comme S. *Jérôme* l'a crû, à cause de l'équité de la chose. L'Histoire des années suivantes fait voir le contraire.

Sur l'année CXXVIII. on examine les fables, que l'on a débitées d'*Aquila*, Interprete Grec de l'Ancien Testament, & qui vivoit en ce tems-ci. On dit aussi quelque chose de ces Versions, à quoi on ne s'arrêtera pas.

L'an CXXIX. Hadrien ayant été en Egypte, écrivit une Lettre au Consul Severien, par laquelle il paroît que ni les Juifs, ni les Chrétiens ne lui étoient guère connus, & que l'on a cru devoir examiner. Il dit „ qu'il a „ trouvé l'Egypte légère, flottante & „ s'agitant sur tous les bruits, qui cou- „ roient. Ceux qui adorent Serapis, „ dit-il, sont Chrétiens, & ceux qui se „ disent Evêques des Chrétiens sont „ dévoüez à Serapis. Il n'y a point- „ là de Chef de Synagogue, parmi les „ Juifs, point de Prêtre des Chré- „ tiens, qui ne soit Astrologue, ou De- „ vin, ou qui ne se mêle d'oindre. „ Le Patriarche lui-même, lors qu'il „ vient en Egypte, est contraint, par „ les uns, d'adorer Serapis ; & par les „ autres, Christ --- Ils ont tous un „ Dieu,

„ Dieu , qui n'est rien ; c'est celui que
„ les Chrétiens , que les Juifs & que
„ toutes les nations adorent. I. Ce-
pendant on fait qu'aucun véritable
Chrétien ne pouvoit adorer Serapis.
Il n'y auroit jamais eu de Martyrs , ni
en Egypte , ni ailleurs : s'il avoit été
permis aux Chrétiens d'adorer les
Dieux des Payens ; ils n'auroient point
voulu perdre leur vie , pour ne pas
faire une chose , qu'ils auroient cru
leur être permise. Les Sacrificateurs
de Serapis ne pouvoient pas se nom-
mer Chrétiens , puis que leur Sacer-
doce étoit incompatible avec la Reli-
gion Chrétienne. A moins qu'Hadrien
n'ait été entièrement trompé , par
quelque imposteur , ce qui pourroit
bien être , il a confondu avec les
Chrétiens , par ignorance , quelques
Gnostiques , sans Religion ; qui ne vou-
loient rien souffrir pour le Christia-
nisme , & qui pouvoient passer tantôt
pour Chrétiens & tantôt pour adora-
teurs de Serapis. II. Il se pourroit fai-
re que quelques Chefs de Synagogue ,
parmi les Juifs & quelques Chrétiens
ignorans eussent été adonnez , en se-
cret , à l'Astrologie Judiciaire , ou à
quelques autres Sciences superstitieu-
ses ; mais personne ne croira jamais ,

que tous en fussent infectez, à moins qu'il n'ignore tout-à-fait l'une & l'autre Religion. III. Le *Patriarche*, dont parle Hadrien, n'est pas, comme quelques-uns l'ont cru, l'Evêque d'Alexandrie, qui ne prenoit point alors ce titre, qui ne fut inventé qu'environ le tems du Concile de Nicée. Cet Evêque ne demuroit point hors d'Egypte. Il entendoit parler du Patriarche des Juifs, dont il est souvent fait mention dans le *Code Théodosien*, & qui n'étoit nullement obligé de demeurer dans ce pais là. Il n'est néanmoins pas véritable que les Chrétiens l'obligeassent d'adorer Jesus-Christ; car de quel droit l'auroient-ils pû faire? Comment l'auroient-ils pu contraindre, s'il ne l'avoit pas voulu? Les Payens même ne pouvoient guère entreprendre de le forcer à rien, puis qu'il étoit permis aux Juifs en Egypte, aussi bien qu'ailleurs, de professer leur Religion, & de vivre comme elle l'ordonne. Outre cela, aucun Juif ne pouvoit adorer Jesus-Christ, ou Serapis, sans abandonner sa Religion. IV. Si ce qu'Hadrien reprochoit aux Juifs & aux Chrétiens avoit été vrai, il auroit eu raison de les accuser de n'avoir aucun Dieu, puis qu'ils les auroient tous adorez.

adorez indifferemment, pour s'accommoder à l'usage des lieux, où ils se trouvoient. Des gens, qui se diroient Juifs, ou Chrétiens, & qui adoroient autant de Dieux, n'en auroient, en effet, aucun. Mais il avoit été trompé, par les Alexandrins, qui étoient extrêmement médifans. C'est ainsi que, parce qu'Alexandre Severe ne maltraitoit ni les Juifs, ni les Chrétiens, quoi qu'il fût fort attaché au Paganisme, ils le nommerent *un Chef de Synagogue Syrien, & un Souverain Sacrificateur.*

Lampridius accuse le même Empereur, avec aussi peu de fondement, de ce qu'il avoit voulu recevoir Jesus-Christ, au nombre des Dieux; aussi bien qu'Hadrien, parce que ce dernier avoit fait bâtir des Temples, où il n'avoit mis aucune statue; d'où venoit qu'on les nommoit encore, parce qu'il n'y avoit point de Dieux, *les Temples d'Hadrien.* Il y a bien plus d'apparence, que cet Empereur y vouloit faire mettre ses propres statues.

On montre, à l'année CXXXI, la supposition des Livres Sibyllins, que nous avons, après *David Blondel*; auquel on renvoie ceux qui voudront s'en instruire plus à fonds. Il n'y a
per-

personne , qui ne sâche aujourd'hui , qu'ils sont pleins d'absurditez & de contradictions. Il y est si clairement parlé de Jesus-Christ , que bien loin que les Prophetes de l'Ancien Testament en parlent avec cette clarté , à peine les Évangiles le décrivent-ils plus nettement. Cependant cette Sibylle se feint être la Belle-fille de Noë , comme si l'on avoit connu Jesus Christ plus distinctement , peu après le Déluge , que pendant tous les Siecles suivans , qui ont précédé sa venue ! Qui pourroit croire , que la Belle-fille de Noë prophétisoit en vers Grecs , avant que la Langue Greque fût inventée , & disoit une infinité d'impertinences ? Où est-ce que son Ouvrage a été caché , pendant tant de Siecles , pour ne paroître que le second après Jesus-Christ ? On ne peut pas dire que ce sont les mêmes vers , que ceux que les Romains avoient accoutumé de consulter , & d'où ils apprenoient quels sacrifices ils devoient faire , lors qu'il étoit arrivé certains prodiges , puis qu'il n'y a rien de semblable. On voit clairement que ce sont des vers faits après coup , comme ceux que *Lycophron* a prêté à *Cassandra* fille de *Priam* ; puis qu'à peine l'histoire est plus claire , & qu'il y a
des

des noms de personnes . de peuples & de lieux , qui n'ont été connus , que long-tems après , & des prédictions d'évenemens de nulle importance. Il y a aussi beaucoup de choses , qui sont tirées de la Fable Payenne , & de fausses propheties , comme on le verra surtout dans le Livre V. Que l'on voye seulement le vers 47. & suiv. où il est parlé d'*Hadrien* & de l'adoption d'*Antonin Pie*, de *Marc Aurele*, & de *Lucius Verus*, qui se fit l'an cxxxviii. L'Auteur des vers Sibyllins a fait voir par là qu'il étoit un faux Prophete, en prédisant un long regne à *Lucius Verus*, qui ne regna que peu de tems. On peut comprendre par-là que celui, qui a fait ces vers, les écrivit entre le tems de l'adoption & de la mort de ce Prince. On ne voudroit néanmoins pas nier, qu'il n'y eût quelques uns de ces vers publiez auparavant & les autres après.

Ijaac Vossius a cru qu'une bonne partie de ces vers avoit été fabriquée, par des Juifs qui en avoient pris la matiere dans les Prophetes, environ quatre-vints ans, avant *Jesus-Christ*, & que les Romains les mirent dans le Capitole. Mais on réfute cette pensée, qui n'est qu'une conjecture, sans fonde-

dement. Il y a bien de l'apparence qu'un seul homme a été l'Auteur de toutes ces prétendues prophéties, qui sont aussi mal tournées les unes, que les autres; & *Blondel* a cru que c'étoit l'Auteur du *Pœmandre*. Il vaut mieux ne rien décider là-dessus.

Celse dans *Origene* fait mention des *Sibyllistes*, comme d'une sorte de Chrétiens; quoi qu'*Origene* feigne de ne savoir quelles gens c'étoient, apparemment parce que lui même n'étoit pas du nombre de ceux qui prenoient les oracles prétendus de la Sibylle, pour véritables. Il assure que les Chrétiens n'avoient du respect, que pour les Prophetes Hebreux; qui ne seroient néanmoins pas comparables à cette prétendue Prophetesse, pour la clarté des prédictions, si les vers que nous avons eussent été faits avant *Jesus-Christ*.

Aussi *Lactance* nous apprend-il, que les Payens disoient que ce n'étoient point là des vers Sibyllins, mais des vers faits, par quelque Chrétien. Ces Payens avoient raison, puis que la prétendue Sibylle copie les *Evangelies*, & qu'il n'y a rien dans ces vers, qui resente l'Antiquité. *Lactance* a beau dire que ceux qui ont lû *Cicéron*, *Var-*

ron & d'autres Auteurs, qui ont parlé des Sibylles, ne croiroient jamais qu'ils fussent forgez ; car ces Auteurs ont bien parlé des Sibylles, mais il ne s'enfuit pas de là que les livres, que les Chrétiens en produisoient, fussent d'elles. Ces Auteurs n'ont point marqué de passages semblables à ceux, que l'on y trouve. *Lactance* dit qu'il ne doutoit point que dans les tems, qui avoient précédé, on ne les eût pris pour des rêveries, parce qu'on ne les entendoit point ; mais qu'on les avoit entendus, après la naissance & la passion de Jesus-Christ, de même que les prédictions des Prophetes Juifs. Mais il y a une grande difference entre les Propheties de l'Ancien Testament & les prétendues prédictions des Sibylles. Les premieres avoient été en Hebreu, comme les Juifs eux mêmes le témoignent, avant la venue de Jesus-Christ, & elles avoient aussi été traduites en Grec ; au lieu que personne n'avoit vû les vers Sibyllins, dont il s'agit, avant le second Siecle. Si quelqu'un les eût vû du tems de Jesus-Christ, ou même peu après, & que les Payens eussent été convaincus de leur antiquité, il n'y avoit rien, qui pût être plus efficace, pour la conversion des Payens ;
puis

puis qu'ils sont infiniment plus clairs, en faveur du Christianisme, que les oracles des Prophetes Hebreux. Cependant personne n'en parla, en ce tems-là.

Pour détruire la force de ces raisonnemens, & de plusieurs autres semblables; on oppose un grand nombre de Peres du II. du III. & du IV. Siecles. Mais leur autorité n'est pas d'un assez grand poids pour diminuer celui des raisons, qu'on a rapportées. Il n'y a point d'autorité, qui puisse être opposée à une vérité claire. Tout ce qu'on doit aux Peres, en semblables occasions, c'est de leur pardonner leurs bévuës, & de croire qu'ils se sont trompez de bonne foi & par imprudence. Il y en a même quelques uns d'entre eux, qui paroissent avoir douté de la vérité de l'opinion de leur tems; comme *Origene* & *S. Augustin*, dont on pourra voir les paroles, dans le Livre même.

Il y a eu d'habiles gens, qui convaincus de la supposition des Livres Sibyllins, tels que nous les avons, ont tâché de sauver l'honneur de l'Antiquité, en disant que les Peres avoient vu d'autres Livres Sibyllins. Mais les vers que *Justin Martyr* rapporte com-
me

me Sibyllins, se trouvent dans le recueil que nous en avons, & les autres, que l'on produit, ont les mêmes marques de supposition. L'Acrostiche, par exemple, cité par *Constantin* & par *S. Augustin*, dont les lettres initiales forment des mots Grecs, qui signifient *Jesus-Christ fils de Dieu, sauveur, croix*; cet Acrostiche, dis-je, est visiblement supposé. C'est ce que l'on remarque sur l'an CLXV, 3.

Blondel accuse l'Auteur des vers Sibyllins de quatre erreurs. La 1. est que les *Ames de tous les Hommes descendent dans les Enfers & y sont retenues, jusqu'au jour de la résurrection de leurs corps.* La 2. que, dans l'embrasement général du Monde, le feu purgera les *Ames & les Corps des Saints.* La 3. que le *Paradis Terrestre existe encore, afin que quelques uns des Saints s'y retirent après la résurrection des Corps*: La 4. qu'après la résurrection, *Jesus-Christ regnera mille ans, sur la terre.* On ne peut pas nier que l'Auteur des Livres Sibyllins n'ait soutenu ces sentimens; mais il faut aussi avouer que plusieurs des plus anciens Peres ont été dans les mêmes pensées, comme *Blondel* le prouve au long, par quantité de passages, soit à cause de
l'au-

l'autorité des prétendues Sibylles ; soit que l'on eût alors reçu ces opinions, ou sur de fausses traditions, ou sur de mauvaises explications de l'Écriture, ou sur des conjectures téméraires; qui, avec le tems, avoient aquis la même autorité, que ce qui étoit vrai. On peut voir par-là que ce n'est pas en vain que nous avons dit, sur la première année du II. Siècle, qu'il s'y étoit introduit bien des fausses opinions.

L'Année CXXXII. *Barchochba*, qui étoit un brigand qui faisoit le Messie, parmi les Juifs, y causa une très-grande sédition. Ces malheureux furent ensuite accablez, par les armes des Romains ; quoi que ce ne fût pas sans peine, parce que les Juifs se défendirent en gens desesperez. Je ne mets cet Article ici, que pour dire que l'on a eu soin de mettre par tout ce qui regarde l'Histoire Judaique; quoi que je ne puisse pas en parler en cet Extrait, pour n'être pas trop long. Il y avoit un Auteur Chrétien de Pella, à l'orient du Jourdain, nommé *Ariston*, qui avoit écrit quelque chose de cette guerre, selon le témoignage d'*Eusebe*, & duquel on parle sur l'an CXXXIV. & sur l'an CXXXVI. Sur l'année CXXXV. on dit quelque chose du rétablis-

tablissement de Jerufalem, par Hadrien, sous le nom d'*Elie Capitoline*, & du retour des Chrétiens dans cette ville; pendant que l'approche en étoit interdite aux Juifs, ou qu'ils payoient beaucoup d'argent, pour avoir la liberté d'aller pleurer, sur le lieu, la destruction de cette ville.

On a trouvé à propos sur l'année CXXXVIII. d'examiner les prétendus miracles que l'on a attribuez à Hadrien, peu de tems avant qu'il mourût, & à cette occasion on a rappellé ceux, que l'on dit que Vespasien fit à Alexandrie. Je mettrai ici, en peu de mots, ce que c'est. *Tacite* raconte que Vespasien étant à Alexandrie, en attendant le vent, pour retourner en Italie, il arriva quelques miracles, *par lesquels parut, dit-il, la faveur céleste, & que les Dieux penchoient de côté de Vespasien.* Ce seul début de *Tacite* rend suspect ce qu'il raconte dans la suite, parce qu'il paroît par-là qu'il étoit de l'intérêt de Vespasien, que l'on crût à Alexandrie, dont la populace étoit extrêmement superstitieuse, que les Dieux se déclaroient pour lui; ce qui étoit propre à retenir l'Egypte, dans l'obeissance. Mais premierement, il ne fit pas assez de bien au Monde, pour croire

croire que la Providence Divine se déclarât , pour lui , par des miracles. Il étoit extrêmement avare & mettoit des impôts sur tout. Son fils aîné Tite auroit pu faire beaucoup de bien , s'il avoit vécu plus long-tems ; mais son frere Domitien fit infiniment plus de mal , que son Aîné n'avoit fait de bien. Pour la verité du Fait , on ne peut pas s'en fier à ce que l'on en disoit , parce qu'il n'étoit sûr , pour personne , de nier ce que l'Empereur souhaitoit alors que l'on crût. Il est dangereux de découvrir les artifices du Gouvernement & il y a tout à esperer , pour ceux qui les soutiennent. Ensuite , quand il s'est écoulé quelque tems , & que les indices de la fausseté d'un Fait n'existent plus ; on ne peut plus , quand même il n'y a plus de danger , la prouver dans les formes , & même on ne s'en met plus en peine ; ce qui fait que le Mensonge tient enfin la place de la Verité. Tout le contraire , de ce qu'on vient de dire , se trouve dans les miracles de Jesus-Christ. C'étoit une chose , qui méritoit , que la Providence Divine marquât , par des miracles , qu'elle s'en méloit ; il s'agissoit de corriger les mœurs dépravées de tout le Genre Humain , & de lui procurer le
Salut.

Salut. Bien-loin qu'il fût avantageux, parmi les hommes, de soutenir la vérité de ces miracles; c'étoit une chose très-dangereuse, pour ceux qui les publioient les premiers. Au contraire ceux, qui les attaquoient, n'avoient non seulement rien à craindre; mais il y avoit de l'honneur & de l'avantage, pour eux. Les preuves de la vérité de la déposition des Apôtres subsistent encore dans leurs Livres & dans l'histoire de leur conduite.

Mais écoutons ce que *Tacite* raconte des Miracles de Vespasien : „ Un „ aveugle connu, *dit-il*, du peuple „ d'Alexandrie, se vint jeter à ses „ genoux, demandant qu'il le guérît. „ Il disoit qu'il avoit reçu un avertissement du Dieu Serapis, que cette „ nation superstitieuse adore particulièrement, qui lui ordonnoit de le „ faire. Il prioit le Prince de lui „ mouiller les jouës & les yeux, de sa „ salive. Un autre, estropié de la „ main, le prioit, par ordre du même „ Dieu, de lui marcher sur la main. „ Vespasien s'en moqua d'abord & le „ refusa; & comme ils le pressoient, „ il craignoit d'un côté, que le bruit „ de ce mensonge ne se répandît; & „ d'un autre, à cause de leurs prières

„ & de leurs flateries, il esperoit que
 „ cela pourroit réussir. Enfin il or-
 „ donna aux Médecins de voir si, par
 „ quelque remede humain, on pou-
 „ voit rendre la vuë à cet aveugle &
 „ guérir la foiblesse de la main de ce
 „ manchot. Les Médecins prouverent,
 „ par divers raisonnemens, que l'un
 „ n'avoit pas tout-à-fait perdu la faculté
 „ de voir & que la vuë lui reviendrait,
 „ si l'on ôtoit ce qui l'empêchoit; & que
 „ l'on pouvoit rétablir le membre af-
 „ foibli de l'autre. Ils ajoûtoient que
 „ c'étoit peut-être *la volonté des Dieux,*
 „ *& que le Prince avoit été élu,* par
 „ leur intervention; enfin que la gloi-
 „ re d'avoir guéri ces gens-là revien-
 „ droit à l'Empereur; & que, si cela
 „ n'arrivoit pas, la raillerie retombe-
 „ roit sur ces malheureux. Vespasien
 „ donc croyant qu'il pouvoit tout ef-
 „ perer de son bonheur, & qu'il n'y
 „ avoit plus rien d'incroyable à son
 „ égard, executa le commandement
 „ du Dieu, d'un visage gai, pendant
 „ que la multitude présente étoit dans
 „ l'attente de l'évenement. Dans l'ins-
 „ tant, le manchot recouvra l'usage
 „ de sa main & l'aveugle vit la lumie-
 „ re. Des gens, qui y étoient, assu-
 „ rent encore à présent, l'un & l'au-
 „ tre,

„ tre , quoi qu'ils ne gagnent rien à
„ mentir.

Mais on doit remarquer I. qu'il étoit très-facile aux gens de Vespasien de suborner deux hommes pour cela, en leur donnant quelque peu d'argent, puisque la ville d'Alexandrie étoit pleine de canaille fourbe & avide du gain; outre qu'il n'y avoit rien à craindre, pour ces gens-là, qui pouvoient être soutenus par les Prêtres de Serapis, qui comprenoient facilement, que la chose ne pouvoit qu'être honorable à leur Dieu & profitable pour eux: II. que Vespasien, pour ne point paroître savoir la fourberie, dut jouer la comédie, comme il fit, en se moquant d'abord de ces hommes, & en refusant de faire ce qu'ils demandoient: III. qu'instruits, par ceux, qui étoient les auteurs de cette tromperie politique, de ce qu'il falloit faire, ils le prefferent encore plus de le leur accorder: IV. qu'on n'avoit que faire du Conseil des Médecins, que pour déclarer que les maladies, dont il s'agissoit, étoient ordinairement incurables; quoi qu'il pût arriver quelquefois qu'on les guérît, par des remèdes, dont personne ne pouvoit s'affurer: V. que néanmoins ce que l'aveugle & le manchot,

demandoient n'étoient pas des reme-
des propres à les guérir, de leur natu-
re ; puis qu'il n'y auroit point eu de
Miracle, s'ils avoient été guéris, par
des remedes prescrits par les Médecins :

VI. qu'à cause de cela, les Médecins
ne répondirent pas en Médecins, mais
en Politiques instruits de la maniere
de gouverner les peuples, par des four-
beries, & rapporterent le tout à la fa-
veur des Dieux, envers Vespasien ; en
ajoutant que s'il ne guériffoit pas ceux,
qui se présentoient à lui, il ne cour-
roit aucun risque ; ce qui étoit ce que
Vespasien souhaitoit qu'ils lui répon-
dissent ; & qu'il semble que *Suetone*
s'est apperçu de la tromperie, puis qu'il
commence ainsi à raconter le Fait, au
Ch. 7. de la vie de Vespasien : *il man-
quoit de l'autorité & de la majesté à Vef-
pasien, parce qu'il étoit devenu depuis
peu Empereur, & sans qu'il s'y atten-
dit. Il eut ce qui lui manquoit &c.*

VII. qu'il y a quelque petite difference,
entre la narration de *Tacite* & celle de
Suetone, puisque le premier dit que l'un
de ces hommes étoit *estropié* de la main,
& le second que c'étoit *de la cuisse* :

VIII. qu'il n'étoit nullement étran-
ge que la chose fût encore racontée
ainsi, lors qu'il n'y avoit plus rien

à gagner ; parce que tous ceux , qui étoient présents , n'avoient pas été du secret , de peur qu'il ne fût éventé , & qu'il y a toujours assez de gens credules & prêts à raconter ce dont ils ne font point assurez : IX. que l'usage de *la salive* , pour rendre la vuë à l'aveugle , est une mauvaise imitation du miracle de Jesus-Christ , dont il est parlé Jean IX. 6.

On doit remarquer au contraire, que personne ne pouvoit favoriser , ou flatter Jesus Christ , par l'esperance du gain , & qu'il y avoit même du danger à le faire : Qu'il ne faisoit aucune ostentation de ses miracles , qu'il refusoit même souvent aux Incrédules : Qu'il n'en faisoit aucun , en doutant s'il pourroit guérir les Malades , qui se présentoient à lui , mais assuré du pouvoir qu'il en avoit reçu de Dieu : Qu'il ne consultoit point les Médecins , pour savoir si les Malades pouvoient être guéris , ou non , par des remedes ; ni ne prenoit pas ses précautions , en cas qu'il ne leur pût pas rendre la Santé , afin que sa réputation n'en souffrît pas : Qu'enfin il ne cherchoit aucun Royaume terrestre , mais qu'au contraire il évitoit ; avec soin , ce qui l'en auroit pu faire soupçonner ;

quoi que bien des gens souhaitassent , qu'il se déclarât Roi des Juifs.

Pour parler des miracles, attribuez à Hadrien, il faut savoir qu'il étoit extrêmement malade , qu'il ne pouvoit plus souffrir ses douleurs, & qu'il avoit voulu se tuer lui-même ; lors qu'on prétend, qu'ils arriverent. Il vint une certaine femme, si l'on en croit *Spartien* au Ch. V. de la vie de cet Empereur, qui dit qu'elle avoit été avertie, par un songe, d'empêcher qu'Hadrien ne se tuât, parce qu'il recouvreroit la santé ; mais que n'ayant pas obéi à cet avertissement, elle étoit devenue aveugle, qu'elle avoit néanmoins reçu encore le même ordre, & qu'il lui avoit été commandé de lui baiser les genoux ; avec promesse qu'elle recouvreroit la vuë, si elle le faisoit. Après quoi, selon le même Historien, elle recouvra la vuë ; quand elle se fut lavée les yeux, avec de l'eau d'un Temple, d'où elle étoit venue. Il vint aussi un aveugle né de Pannonie, comme Hadrien avoit la fièvre, il le toucha & recouvra l'usage de ses yeux ; au même tems qu'Hadrien recouvra lui-même la santé.

On voit bien qu'il y a ici quelque chose d'imité du Miracle Jesus-Christ.

Trois

Trois raisons ont pû engager Antonin, ou ceux qui avoient soin d'Hadrien, à employer ces imitations. La premiere étoit le dessein de calmer l'inquietude d'Hadrien, qui pouvoit croire par-là que les Dieux avoient soin de lui, & qu'il guériroit. La seconde étoit qu'Antonin n'étoit pas fâché de voir la dignité Imperiale devenir par-là plus respectable; puis qu'on croiroit que le Ciel prenoit un soin particulier d'Hadrien, & qu'il y avoit quelque chose de divin en lui; parce que son attouchement faisoit des Miracles, comme avoit fait autrefois celui de Vespasien. En troisiéme lieu, on peut soupçonner légitimement Antonin, ou ses Amis, d'avoir voulu par-là arrêter les progrès du Christianisme; en lui opposant des miracles, faits par les Dieux, & semblables à ceux de Jesus-Christ. Pour cela, il leur fut facile de suborner une femme, & je ne sai quel homme de Pannonie; dont la premiere dit qu'elle avoit recouvré la vuë, & le second qu'il en avoit jouï, pour la premiere fois, après avoir touché Hadrien, par l'avertissement des Dieux; quoi qu'ils n'eussent point été aveugles. Si l'on dit que la fièvre quitta, après cela, cet Empereur; il n'y a rien

de plus commun, que de voir l'ardeur de la fièvre s'éteindre enfin, par la foiblesse des malades. Si un Dieu l'avoit chassée de son corps, il falloit qu'Hadrien recouvrât la santé, & qu'il vécût au moins pendant quelques années. Aussi les Payens mêmes, s'apperçurent-ils de la fourberie; puis que *Spartien* dit que *Marius Maximus*, Historien exact & célèbre, avoit dit que ce n'avoit été qu'une chose feinte, *hec per simulationem facta*. Si on ne s'en moqua pas publiquement, ce ne fut que par respect pour Antonin. On voit par-là que les prétendus miracles de Vespasien & d'Hadrien n'ont rien, qui puisse être comparé avec ceux de Jésus-Christ; dont les circonstances furent toutes différentes & attestées par des témoins, qui en confirmèrent la vérité, par la perte de leurs vies.

Sur l'année CXXXIX. on parle de la I. Apologie de *Justin Martyr*, qui est la plus ancienne qui nous reste, sur laquelle on fait diverses remarques, dont on avoit déjà publié une partie au II. & au III. Volume de la *Bibliothèque Choisie*. Cela empêchera qu'on ne s'y arrête ici. On y verra particulièrement la description que *Justin* y fait des Assemblées des premiers Chrétiens

tiens & la maniere dont ils célébroient l'Eucharistie ; avec des réflexions , qui servent à mieux entendre ce qu'il dit. Quoi qu'on ne dissimule point les endroits de cette Apologie , où il semble s'éloigner de la Verité ; on ne manque pas de donner à sa sincérité & à ses autres vertus les loüanges , qu'elles méritent. On fait , à l'année suivante , de semblables remarques , sur le Dialogue de *Justin* & de *Tryphon*, dont on releve divers bons endroits , & d'autres où *Justin* s'est trompé. On soupçonne fort que *Justin* n'ait composé cette Conférence , avec un Juif , sans l'avoir néanmoins jamais eüe ; à la maniere des Dialogues de *Platon*, que ce Philosophe fait avoir à Socrate , avec des gens , à qui il n'avoit jamais rien dit de semblable , & qui ne lui avoient jamais répondu ce que *Platon* leur met à la bouche. C'est ainsi encore que *Ciceron* a composé quantité d'Entretiens, que les personnes, qu'il fait parler , n'avoient jamais eus ensemble, comme il le témoigne lui-même. *Justin* ne paroît pas avoir pû réciter , mot pour mot , tant de longs passages de l'Ancien Testament , sur le champ. *Tryphon*, avec qui il s'entretient , paroît beaucoup plus facile à lui accor-

der bien des choses , que les Juifs ne le font ordinairement. Il parle comme auroit pû faire un Catechumene, qui n'auroit fait des objections , que pour s'instruire , & non pour réfuter *Justin*; & il se tait en des endroits , où il auroit pu le redresser, si ce Juif avoit eu la moindre connoissance de la Langue Hebraïque. Par exemple , *Justin* dit que * *Satanas* , vient de *Sata* , qui signifioit un *transfuge* , & de *Nas* , qui vouloit dire *serpent*. Ceux qui savent tant soit peu d'Hebreu savent que *Satan* , ou *Satana* , selon la prononciation Syriaque , n'est qu'un seul mot, qui ne signifie qu'un *adversaire*. Ce n'est ni une chose douteuse , ni qui demande de l'érudition, pour la savoir ; & un Juif n'auroit pas pardonné cette faute au bon *Justin*. Il en est de même de l'explication du mot *Israël* , † qu'il propose comme quelque chose de conséquence. Il prétend que ce mot signifie un *homme qui vainc une puissance* , & cherche dans la syllabe *יש* jis le mot *ישׁן isch* , un homme , qui n'y est point, parce qu'il ne savoit pas comment ces mots s'écrivoient en Hebreu. Il signifie proprement , comme on l'a fait

voir,

* Voyez le §. XXII.

† Voyez le §. XXIV.

voir ; *il vaincra un Dieu* , c'est-à-dire, un Ange.

On remarque * que les fautes , que *Justin* peut avoir commises , dans ces deux Ouvrages , ne sont nullement en des choses essentielles ; & l'on se persuade même , que ce n'est pas sans raison , que la Providence Divine n'a pas fait en sorte que les Chrétiens de ce tems-ci eussent le talent de raisonner exactement , de disposer bien leurs pensées , & de les exprimer élégamment ; mais de peur que les Payens , ou les Juifs soupçonneux ne crussent que ces Chrétiens étoient les auteurs du Christianisme , ou du moins qu'ils l'avoient perfectionné & embelli , & le soutenoient par les agrémens de leur style , par leur esprit , & par la régularité de leurs mœurs ; de sorte que le tout se faisoit , par des conseils purement humains , sans que Dieu s'en mêlât , plus qu'il ne s'étoit mêlé de l'établissement des Sectes Philosophiques ; dont *Justin* a expliqué , à peu près de même , la naissance. Au contraire la Religion Chrétienne provignée par des gens , qui n'étoient point savans , n'a pas pû passer pour une production de leur esprit , ni pour une doctrine

R 6

qu'ils

* Sur l'an 139. §. XXXIV.

qu'ils eussent embellie ; tous ceux , qui l'ont connue , l'ont attribuée toute entière à Jesus-Christ son premier Fondateur. Comme l'excellence de sa Religion ne rendit pas les Chrétiens meilleurs raisonneurs & plus éloquents , qu'ils n'étoient auparavant ; s'il leur est échappé quelque chose , qui n'étoit pas bien , ou qui n'étoit pas assez exact ; leur peu d'habileté , à cet égard , n'a point fait de tort à la Religion Chrétienne. On a cru devoir remarquer cela , en peu de mots , afin que personne ne s'étonnât que ceux , qui succéderent aux Apôtres , n'aient pas été plus savans , & plus éloquens qu'ils n'étoient ; ou de peur qu'on ne leur attribuât , comme font bien des gens , beaucoup plus d'érudition , qu'il n'en paroît dans leurs Ecrits ; sous prétexte qu'il sembleroit autrement que la Providence Divine n'auroit pas assez pourvû à la propagation de la Religion Chrétienne. C'est ce qu'ont fait plusieurs de ceux , qui ont écrit l'Histoire Ecclesiastique , peut-être par un principe de Religion ; mais leur conduite , en cela , n'est pas fondée sur la Vérité.

On dit * en particulier , du Dialogue

* Sur l'an 140. §. XXIV.

gue avec Tryphon, que si cette piece étoit tombée entre les mains de Juifs habiles dans la Langue Hebraïque, bien-loin de les convertir, elle auroit pu les endurcir davantage. Ainsi si en ce tems-là, il y eût des Juifs, qui embrasserent sincèrement la Religion Chrétienne, ce fut pour d'autres raisons; & la Providence Divine éclatte davantage en cela, que si les Chrétiens du II. Siecle avoient été plus sçavans. On fut redevable de la propagation de la Religion Chrétienne, non à leur esprit; mais à l'excellence même de la Religion, qu'ils ne défendoient pas toujours assez bien.

Sur l'année CXLII. on réfute les sentiments de *Marcion*, qu'il avoit appris de *Cerdon*, qui les avoit tirez lui-même des anciens Gnostiques. Ces gens-là se copioient les uns les autres, & débitoient, comme de belles choses, des absurditez monstrueuses. *Marcion* disoit, au rapport de *S. Irénée*, que le Dieu, que la Loi & les Prophetes annonçoient, étoit l'auteur des maux, qui arrivoient, qu'il aimoit les guerres, & qu'il étoit inconstant. Que *Jesus* étoit venu du Pere, qui est bien au-dessus du Dieu Créateur du Monde; qu'il avoit été en Judée, du tems

de Ponce Pilate, qui étoit Intendant de l'Empereur Tibere ; qu'il s'étoit manifesté à ceux qui étoient en Judée, sous la forme d'un homme ; qu'il avoit dissout la Loi & les Prophetes, & tout ce qu'avoit fait celui qui avoit créé le Monde ; lequel Créateur il appelloit *Cosmocrator*, ou maître du Monde. Marcion avoit mutilé l'Evangile de S. Luc, où il s'agissoit de la naissance de Jesus-Christ, & dans les passages où Jesus-Christ appelle le Créateur *son Pere* ; & avoit de même ôté, dans S. Paul, tout ce qu'il y avoit, concernant cette même vérité, & les citations des propheties de l'A. T. touchant la venue de Jesus-Christ.

Il enseignoit encore qu'il n'y auroit que les Ames, qui auroient reçu le Marcionisme, qui seroient sauvées, & que pour le Corps, qui avoit été pris de la terre, il n'auroit aucune part à la félicité : Que néanmoins Caïn, les Sodomites, les Egyptiens, & en général les Payens, avoient été sauvez, par le Seigneur, & reçus en son Royaume, lors qu'il étoit descendu aux Enfers & qu'ils avoient accouru à lui ; mais que pour Abel, Enoch, Noë & les autres justes descendus d'Abra-

d'Abraham, avec tous les Prophetes, ils n'avoient eu aucune part au salut; parce qu'ils avoient cru que leur Dieu, selon sa coûtume, les tentoit & qu'ils avoient refusé de croire à la prédication de Jesus-Christ, de sorte que leurs Ames étoient demeurées aux Enfers.

On voit par-là que Marcion recevoit les deux Principes, l'un Bon & l'autre Mauvais, des anciens Gnostiques, & qu'il differoit des Valenti niens, plutôt dans les paroles, que dans les choses. S. *Irenée* accuse tous ces gens-là d'avoir cru que l'Ancien Testament est contraire au Nouveau; à cause de quoi ils prétendoient que le Dieu des Juifs n'étoit pas le vrai Dieu, & accusoient les Apôtres de ne les avoir pas sù distinguer. Les Marcionites rejettoient tout l'Ancien Testament, & le Nouveau, excepté l'Evangile de S. Luc & dix Epîtres de S. Paul; après avoir mutilé & changé cette partie de l'Écriture Sainte, comme ils le trouvoient à propos.

S. *Irenée* avoit promis de réfuter les Marcionites; mais on ne fait pas s'il l'avoit fait. Il ne nous reste rien dans ses Ecrits, qui les regarde en particulier. I. Ils concluoient, mal à
pro-

propos, que le Dieu de l'Ancien Testament n'étoit pas celui du Nouveau, de ce qu'il paroît par l'Ancien Testament qu'il avoit puni plusieurs méchants hommes & même des Nations entières, à qui il avoit voulu que les Israélites fissent la guerre. Il n'envoyoit pas ces punitions à ceux, qui les avoient méritées, simplement pour leur faire du mal, ou parce qu'il prenoit plaisir à la vengeance. Ce sont là des passions indignes de Dieu, & que la révélation de l'A. T. condamne. Il vouloit conserver la République d'Israël, défendre les gens de bien, qui y étoient, contre les méchants, & empêcher que la Vertu ne s'éteignît entièrement, parmi les hommes; en punissant quelques personnes vitieuses & les peuples les plus corrompus.

II. Si l'on dit qu'il étoit d'un Être bon & qui prévoyoit ce qui arriveroit, s'il laissoit faire les hommes, de prévenir leurs pechez & par conséquent les peines, qui n'ont été établies, que pour punir la desobeissance; ce qu'il auroit fait, s'il avoit créé les hommes, de maniere qu'ils ne pussent pas déchoir; c'est là une objection contre le Créateur, que l'on pouvoit rétorquer contre les Marcionites & autres
sem-

semblables , qui reconnoissoient un Bon Principe , plus puissant que le Mauvais , & qui néanmoins n'empêchoit pas que le mal n'arrivât. III. Ce n'étoit pas d'un bon Créateur d'empêcher que les hommes ne pussent pecher ; à moins qu'on ne dît , 1. qu'il ne pouvoit point produire de Créature libre ; car ce qui est libre peut également devenir pire , ou demeurer attaché au Bien , ou se repentir après avoir peché : 2. qu'il ne peut y avoir aucune Vertu , qui puisse être récompensée , parce qu'elle est libre ; sous prétexte que cette Vertu est changeante , & sujette à laisser prendre sa place au Vice : 3. qu'il ne peut y avoir aucune Misericorde , en Dieu , parce que cette Vertu suppose des misérables ; c'est-à-dire , des gens , qui se sont attirés du mal , par leurs fautes ; ce qui est dépouiller Dieu d'une très-grande Vertu , & d'une des plus grandes marques de sa puissance , qui a éclaté , d'une manière toute singulière , dans la production des Créatures libres. IV. C'étoit une très-grande absurdité , que de dire que Jesus-Christ étoit venu , pour détruire les œuvres du Créateur ; puis que *Marcion* ne savoit rien de Jesus-Christ , que par le

N.

N. T. où l'on trouve tout le contraire. C'est être insensé, que d'en vouloir retrancher les endroits opposés à la doctrine de Marcion. V. Outre cela, comment pouvoit-on dire que Jesus-Christ étoit venu pour détruire les œuvres d'un Créateur mal-faisant; puis que Jesus-Christ n'a point fait de changement, parmi les hommes, que d'ouvrir, dans l'Eglise Chrétienne, une Ecole publique de Vertu; où ils sont instruits dans les bonnes mœurs, dès leur Enfance, & où quantité de personnes deviennent véritablement vertueuses, pendant que d'autres s'abandonnent librement au Vice? VI. Jesus-Christ n'a pas délivré tous les hommes, ni même les bons de toutes sortes de maux, sur la Terre. *Marcion* n'avoit donc pas sujet de se vanter de mieux répondre à la question, *d'où vient le Mal?* que les Chrétiens, qui avoient de meilleurs sentimens que lui. Mais on traitera cette question plus à fonds, dans un autre Volume, où l'on parlera des Manichéens.

Il étoit facile de répondre à *Marcion*, à l'égard des contradictions qu'il trouvoit dans l'Ancien Testament, & de la différence des commandemens
de

de la Loi & de l'Évangile ; en expliquant les passages, qui l'embarraçoient, & montrant la différence des deux Aliances ; comme on le fait ici en peu de mots, & comme on l'a fait plus au long, dans les *Prolegomenes*.

Sur l'Année CXLII. avant que de passer aux sentimens des disciples de *Valentin*, on rapporte un Symbole de *S. Irénée*, dans lequel il dit que tous les Chrétiens s'accordoient. Je ne le mettrai pas ici, je dirai seulement que le Symbole *des Apôtres*, comme on le nomme, a été tiré de ces anciens Abrezés de la doctrine Chrétienne ; & je rapporterai quelques remarques, que j'ai faites à cette occasion. I. Leur simplicité, & leur retenue, par rapport à quelques doctrines abstruses, font voir qu'au commencement on ne proposoit pas, comme nécessaires au Salut, des dogmes douteux, quoi que reçus, ou obscurs & qui passent la portée de la plupart des Chrétiens & peut-être de tous ; & qu'on ne croyoit pas devoir rien retrancher, ni ajouter aux Articles, qui se trouvent, mot pour mot, dans le Nouveau Testament. II. Il paroît encore par-là, que ces Symboles étoient composez de mots & d'expressions des Apôtres, que
l'on

l'on jugeoit alors exprimer assez clairement ce que l'on devoit croire; parce qu'on ne croyoit être plus éclairé qu'eux, que parmi les Gnostiques & ceux, qui les ont suivis. III. Que par la foi d'un seul Dieu, Créateur de toutes choses, les Chrétiens étoient distinguez, non seulement des Payens; mais encore des anciens Héretiques, qui admettoient deux Principes, l'un Bon & l'autre Mauvais, auquel, comme on l'a vû, ils attribuoient la création du Monde. IV. Ils se distinguoient encore d'eux, en faisant profession de croire que Jesus-Christ étoit venu en chair; parce que la plupart croyoient que le Christ n'avoit pris un corps & n'avoit souffert, qu'en apparence. V. Ils étoient encore distinguez de ces gens-là, en reconnoissant que le S. Esprit avoit inspiré les Prophetes & les Apôtres, pour écrire ce que l'on trouvoit dans leurs livres; car quoique S. Irenée nomme seulement *les Prophetes*, il faut entendre, par ces mots, non seulement ceux de l'Ancien Testament, mais encore, & même plus particulièrement, ceux du Nouveau; par lesquels le S. Esprit a parlé, plus clairement, & avec plus d'étendue & de force, que par ceux du Vieux. VI.
La

La naissance de Jesus-Christ d'une Vierge, ses souffrances, sa mort & sa résurrection sont entierement opposées à ce que les Gnostiques & les Valentiens en disoient. VII. Ces mêmes gens-là nioient la venue de Jesus-Christ du ciel, pour juger les vivans & les morts ressuscitez, dont il est parlé très-clairement, en divers passages du N. T. VIII. Quoi qu'il ne soit pas parlé distinctement de la foi, que l'on doit ajoûter aux Livres Sacrez de l'une & de l'autre Alliance; cela est compris dans la foi qui est duë au S. Esprit, qui ne nous parle que dans ces Livres. IX. Il n'est pas non plus fait aucune mention formelle de la sainteté de la vie Chrétienne; mais on ne peut pas recevoir ces Livres, sans croire qu'il faut vivre conformément à ce qu'ils nous enseignent. X. Par la maniere, dont S. *Irenée* expose, dans son Symbole, les dogmes du Christianisme, on voit bien qu'on n'avoit pas encore accoûtumé de les cacher en ce tems-là, comme des mysteres.

Au reste, il faut encore remarquer que S. *Irenée* témoigne* qu'il n'étoit pas permis aux plus savans d'ajoûter rien

* Voyez *An.* 142. §. III.

à ces Articles , ni aux moins habiles d'en rien diminuer. Comme on se contentoit que le Peuple embrassât en général ces Articles , qui contenoient tout le Christianisme , & que les Hérétiques de ce tems-là rejettoient : on ne souffroit point qu'on fît querelle aux plus éclairés , qui pouvoient differer dans la maniere de les expliquer , mais qui recevoient le fonds des dogmes.

On verra , sur les années suivantes , les sentimens de quelques uns des Disciples de Valentin , & de quelques autres Hérétiques ; dont l'Histoire ne doit pas omettre les rêveries , mais dont on ne peut pas parler , en cet Extrait. Tout ce qu'on peut dire c'est qu'on a tâché de les éclaircir , autant qu'il a été possible , & que l'on y rencontrera peut-être quelques éclaircissemens , qui ne sont pas ailleurs. Au moins , je ne me souviens pas de les avoir lus.

On a aussi exposé les opinions des Montanistes , sur l'année CLVII ; & sur la suivante on examine le jugement que S. Jérôme en a fait ; qui est sans doute un peu inique , comme on l'a montré , par le témoignage d'autres Auteurs. Il y avoit apparemment de la fourberie , dans ceux qui faisoient
les

les Prophetes ; mais il y avoit beaucoup de fanatisme , dans quelques uns de leurs Sectateurs , comme dans *Tertullien* ; qui donna dans leurs austeritez excessives , par la véhémence de son temperament , qui faisoit qu'il ouvroit tout. Il y avoit , dans son fait , plus de foiblesse , que de malice , & bien d'autres apparemment pechoient , de la même maniere que lui.

Sur l'année CLXVII, on parle, en peu de mots, de la II. Apologie de *Justin Martyr*, où il témoigne qu'il s'attendoit bien que quelque Philosophe, tel qu'étoit un certain *Crescens*, qui étoit un Cynique, contre qui il avoit disputé, & qu'il avoit réduit au silence, le feroit perir, en l'accusant devant les Magistrats. Il offroit à *Marc Aurele* & à *Lucius Verus*, de les informer de cette Conférence ou d'en avoir une autre, en leur présence, & enfin d'instruire les Payens de la Religion Chrétienne.

Mais cette Apologie ne produisit aucun effet, la persecution recommença plus que devant ; & d'habiles gens ont remarqué que ce fut la quatrième. Il paroît, en effet, par un passage de *Meliton*, que l'on rapporte, qu'en Asie on maltraita les Chrétiens

tiens, plus qu'on n'avoit fait auparavant. *Justin* lui-même souffrit le Martyre, comme il l'avoit bien prévu, & on le raporte à l'année CLXV. On fait ici quelque peu de remarques, sur les autres Ouvrages de *Justin*, & en particulier sur son *Exhortation aux Grecs*.

Comme *Justin* a été le premier Philosophe, au moins que l'on sâche, qui ait souffert le Martyre, on a pris occasion de là d'examiner le jugement, que Marc Aurele a fait de la maniere, dont les Chrétiens mouraient. *Quelle est l'ame, disoit-il, qui est également prête, soit qu'il faille à présent sortir du corps, (pour aller ailleurs) soit qu'elle doive être éteinte, ou dissipée, ou qu'elle doive subsister? J'appelle une ame prête, qui est ainsi disposée, par son propre jugement, & non par un pur entêtement, selon la coûtume des Chrétiens; d'une maniere raisonnée & grave, en sorte qu'elle puisse persuader la même chose à un autre, sans employer des termes tragiques.* Si l'on ne favoit pas que la doctrine des Stoïciens, que M. Aurele suivoit, étoit pleine de contradictions, comme *Plutarque* l'a fait voir; on seroit surpris que cet Empereur, qui n'avoit point peur de la mort, parlât mal de ceux qui la méprisoient.

Il n'étoit pas permis à un Philosophe de mépriser, dans les autres, ce qu'il estimoit en lui-même, & dans les siens. Mais *il faut*, dit-il, *qu'on le fasse, par son propre jugement, d'une maniere raisonnée & grave, en sorte qu'on le puisse persuader à un autre.* Fort bien; mais un Chrétien, qui, environné de Payens furieux, ou qui se moquoient de lui, & lui promettoient la vie, pourvu qu'il sacrifiât aux Dieux, mourroit néanmoins; pour ne pas mentir, ni de bouche, ni par ses actions; parce qu'il ne croyoit pas qu'il fût permis d'abjurer la Verité & qu'il préféreroit les Lois de Dieu, à celles des hommes; un Chrétien, dis-je, de la sorte, n'agissoit-il pas, *par son propre jugement*? Ne se conduisoit-il pas, *d'une maniere raisonnée & grave*; lors qu'après avoir découvert la fausseté de la Religion Payenne, & reconnu la Verité de celle de Jesus-Christ, il se préparoit tranquillement à la mort; s'il arrivoit qu'il ne la pût éviter, que par un Mensonge? Il est aussi surprenant qu'un Stoïcien, dont le livre est tout plein d'exagérations *tragiques*, c'est-à-dire, enflées & affectées, reprochât aux Chrétiens, qu'ils ne savoient pas mourir, sans tenir des discours *tragiques*.

Les Chrétiens n'usoient point d'exaggeration, lors qu'ils disoient qu'il falloit rendre, de bonne grace, la vie à Dieu, qui l'avoit donnée, quand il la redemandoit, plutôt que de renoncer à lui; ou lors qu'ils affuroient que cette vie, courte & pleine de chagrins & de peines, n'étoit pas comparable à une félicité éternelle; ni une mort, qui ne dure que peu de tems, à des supplices, sans fin, qui attendoient les méchans, & ceux qui abandonnoient la Verité. Si quelques uns d'entre eux, cruellement tourmentez, & pleins des approches de la mort, & de l'esperance du Bonheur, dont ils alloient jouir, disoient, comme hors d'eux mêmes, des choses, qui étoient au-dessus de la portée de la populace Payenne, falloit-il attribuer cela à un *entêtement*? On devoit plutôt reprocher ce desordre de cerveau à ceux, qui tourmentoient cruellement des innocens; parce qu'ils ne vouloient pas faire des choses, qu'ils croyoient fortement leur être défendues & désagréables à la Divinité? Supposons que des Epicuriens eussent été maîtres de l'Empire, & que, par une semblable conduite, ils eussent cité les Stoiciens, devant leurs Tribunaux, les eussent menacez des plus affreux supplices & de

de la mort , s'ils ne maudissoient pas Zenon, Cleanthe, Chrysippe, & les autres fondateurs de leur Secte, & ne les traitoient pas d'imposteurs, quoi qu'ils fussent persuadez du contraire; & s'ils ne faisoient pas ce que ces Philosophes avoient desapprouvé, & qu'ils croyoient être défendu; M. Aurele leur auroit-il reproché de *l'entêtement*, s'ils étoient morts courageusement, plutôt que de plier? Au contraire, il les auroit louéz, comme on loüoit parmi les Payens, ceux qui avoient mieux aimé mourir, que de faire quelque chose de deshônête, ou d'impie. Si Socrate avoit voulu parler, contre sa conscience, mentir & se jeter aux pieds de ses juges, il auroit sauvé sa vie; mais il auroit été couvert d'une infamie éternelle. Il faut dire la même chose de tous ceux, qui sont morts courageusement, plutôt que de rien faire de ce qu'ils croyoient contraire à la Vertu. On a loué infiniment la constance de Socrate & les discours pleins d'une noble fierté, qu'il tenoit, sans se laisser effrayer par la mort; parce qu'il esperoit une autre vie, & qu'il étoit persuadé *qu'il valloit mieux obeir à Dieu, qu'aux hommes,* comme il le disoit. M. Aurele lui-même

même en a fait l'éloge, & il s'est visiblement contredit, en blâmant les Chrétiens d'en faire autant.

Mais il n'y a rien de plus absurde, ni de plus faux, que le reproche, qu'il faisoit aux Chrétiens de n'être pas capables de persuader aux autres, qu'il falloit mourir de la sorte. Y avoit-il jamais eu aucune secte de Philosophes, qui eût persuadé non seulement à autant d'hommes, mais encore de femme, & d'enfans, de mourir plutôt dans les supplices les plus cruels, que de rien faire de ce qu'ils croyoient être mauvais? Il n'y en avoit aucune, sans en excepter la Stoïcienne, comme nous l'apprenons d'un homme, dont M. Aurele n'auroit pas méprisé le témoignage. C'est d'*Epictète*, comme nous l'avons dit sur l'an CIV. Mais ce Philosophe n'auroit pas trouvé étrange, que les raisons des Stoïciens ne pussent donner le même courage à personne; s'il avoit pensé que les Stoïciens ne pouvoient promettre aux gens de bien, ni une faveur constante des Dieux, pendant cette vie, ni des récompenses dans une autre; car, comme il paroît, par les paroles de M. Aurele, ils ne savoient si les Ames subsistoient ou perissoient après la mort. Cela é
tant

tant ainsi, les Stoïciens étoient hors d'état de prouver, à qui que ce fût, que la Vertu étoit agréable à la Divinité, & qu'elle haïssoit le Vice; puis qu'ils ne pouvoient donner aucune marque, ni dans cette vie, ni dans l'autre, qu'ils ne croyoient pas, de la faveur de Dieu envers les Bons, ni de son indignation contre les Méchants. Que si la Divinité n'avoit, que de l'indifference, pour les uns & pour les autres; que seroit-il besoin que les hommes perdissent leur vie, pour suivre la Vertu & pour fuir le Vice? Nous répondrons donc à l'exclamation de Marc Aurele : *quelle est l'ame &c.* que cette Ame est très-malheureuse, qui ne fait ni ce que la Vertu peut attendre de la Divinité, ni ce que le Vice en doit craindre; ce qui est presque la même chose que de ne savoir pas, s'il y a un Dieu, ou non. Etre satisfait de soi-même, dans une semblable ignorance, & même la louer, pendant qu'on aime la Vertu & que l'on hait le Vice, comme faisoit cet Empereur, c'est se contredire soi-même.

On a cru devoir cette Apologie aux Martyrs du Christianisme, contre un Adversaire, comme Marc Aurele. Dans la suite, on examine l'Histoire

que *Lucien* a faite du Philosophe *Peregrinus*, & l'on fait voir que ce Rhéteur non seulement ne connoissoit point la Religion Chrétienne ; mais même lui a fait honneur , en tâchant de la rendre méprisable ; dans le commentaire, qu'on a fait sur ses paroles, que l'on a examinées en détail.

Sur l'Année CLXVI. on parle de l'Apologie d'*Athenagore*, & de son traité de la Résurrection, & sur tout du premier de ces deux Ouvrages. On en examine divers endroits & particulièrement ce qu'il dit de la S. Trinité. Quoiqu'il ne s'exprime pas clairement, si on lit avec attention ce qu'il dit & si on le compare avec la maniere, dont se sont exprimez d'autres Peres des premiers Siècles, on trouvera que son sentiment se réduit à ceci 1. qu'avant que le Fils *sortit* du Pere, pour avoir son existence particuliere, il y avoit dans le Pere la substance de la *Raison*, qui a eu ensuite son existence distincte ; puisque Dieu a été, de toute éternité, intelligent & raisonnable, 2. que Dieu, avant la création, a fait sortir de lui la Raison, qui est devenue par-là une Personne distincte, qui n'a pas été faite comme les Créatures, mais qui est sortie de la substance éternelle du Pe-
re ;

re; 3. que néanmoins ces deux Personnes sont demeurées jointes, en sorte que le Pere est dans le Fils & le Fils dans le Pere; par l'unité & la puissance de l'Esprit, ce que l'on a appelé depuis *circuminsession*: 4. que cette Raison a été l'*Idée* de Dieu, c'est-à-dire, qu'elle renfermoit toutes les idées que Dieu a des choses, ce qui est une maniere de parler Platonicienne; 5. qu'elle a été la cause efficiente de tout ce qui a été fait. On verra les preuves de cela, dans les Notes. Si l'on demande si tout cela est vrai, & si on le peut prouver, par l'Écriture; on répond que ce n'est pas de quoi il s'agit ici, mais seulement de ce que dit *Athenagore*. Il auroit été sans doute beaucoup mieux de parler, avec l'Écriture Sainte; & ne point essayer d'expliquer, ce qui est inexplicable, sans une nouvelle révélation. On ne doit pas demander de moi, que je fasse en sorte que l'on ait des idées nettes de ce qu'*Athenagore* a voulu dire. Je ne croi pas qu'il en ait eu lui-même, mais je croi pouvoir dire que ç'a été là le sentiment du Concile de Nicée; comme on le pourra voir, par la suite de l'Histoire. On fait de semblables remarques sur l'An CLXVIII. en parlant des Livres

de *Theophile* d'Antioche, & en traitant du Discours de *Tatien* aux Grecs, sur l'An CLXXII.

Sur l'an CLXVII. on fait en abrégé l'Histoire de la persécution de Lion, sur la Lettre de l'Eglise de cette ville & de l'Eglise de Vienne. C'est une chose, qui a entièrement terni la mémoire des vertus de Marc Aurele. On verra aussi sur l'année CLXIX. le Martyre de *S. Polycarpe* & de quelques autres.

Meliton, Evêque de Sardes, publia, dans le même tems, une Apologie, pour les Chrétiens; dont *Eusebe* nous a conservé quelques fragmens. On prétend que les Apologies des Chrétiens obligerent enfin M. Aurele de défendre, par une Lettre adressée à la Communauté d'Asie, de calomnier davantage les Chrétiens, à cause de leur Religion. On en a une Version Greque, faite par *Eusebe*, & une autre copie à la fin de la II. Apologie de *Justin* Martyr; entre lesquelles il y a assez de difference, comme on le peut voir, en les comparant ensemble. Il seroit fort à souhaiter que l'on eût l'Original Latin, car ces Versions ne paroissent point bonnes & M. Aurele y parle comme un Chrétien, plutôt que

que comme un Payen, tel qu'il étoit; comme on le verra, en lifant l'Original. Cet Empereur ordonne que si quelcun continue à faire des affaires à quelcun d'entre les Chrétiens, parce qu'il est Chrétien, l'accusé soit absous, quoi que l'on découvre qu'il l'est effectivement & que le délateur soit puni. Si cette Ordonnance avoit été donnée, par M. Aurele, ce seroit une grande réparation, qu'il auroit faire à l'innocence des Chrétiens; mais les Versions, que nous en avons, paroissent trop suspectes, pour s'y fier. On n'a pu s'empêcher de s'écrier là-dessus, que s'il y avoit ici une fraude pie, comme on parle, ou plutôt impie, dans cette Ordonnance; c'est-à-dire, qu'elle eût été supposée par des Chrétiens, comme la maniere dont elle est exprimée peut le faire soupçonner; ceux, qui ont commis cette fraude à dessein, quels qu'ils soient, mériteroient d'être marquez d'une éternelle infamie, par la Posterité. Ces gens-là & leurs semblables ont fait en sorte, que nous n'osons pas tout à fait croire des choses apparemment véritables; parce que nous avons de la peine à les distinguer des fictions qu'ils y ont mêlées, & que beaucoup de choses demeurent douteu-

ses; que l'on auroit reçues, comme assurées, si elles étoient venues à nous, sans aucun mélange de faussetez, & si l'on pouvoit toujours s'assurer de la bonne foi des Anciens.

On croit que *Theodotion* publia sa Version en ce tems-ci, & que *Symmaque* est venu après lui, quoi que *S. Epiphane* ait cru le contraire. On en verra la raison dans l'Original.

Sur l'année CLXXIV. on raconte l'histoire de la Legion *Fulminante*, comme les Chrétiens l'ont nommée. On rapporte d'abord cette Histoire de la maniere, dont elle se trouvoit dans *Dion*, & ce que d'autres Payens ont dit de ce fait. Ensuite on la met telle qu'on la lit dans les Auteurs Chrétiens, & l'on tâche de démêler le vrai du faux; car les Savans ont montré qu'il y avoit ici du mauvais alloi. On ne peut pas entrer dans le détail, à cause de la longueur de cet Extrait, & l'Histoire est assez connue de tout le monde. Voici seulement le résultat de l'examen, que l'on a fait des différentes narrations. C'est que les Chrétiens ayant lu, dans les Historiens Payens, qui avoient écrit la vie de *M. Aurele*, qu'il avoit obtenu de *Mercur*e par ses prieres de la pluye à son armée, qui

qui manquoit d'eau & qui investie par les Quades ne pouvoit s'en pourvoir ; & se persuadant qu'il y avoit eu quelques Chrétiens, dans son armée ; ils jugerent que les Chrétiens avoient recouru à Dieu, dans un si grand danger, & que c'étoit à leurs prieres, qu'il avoit accordé de la pluye aux Romains ; sans que ni Mercure, ni M. Aurele y eussent eu aucune part. Comme il étoit tombé de la Foudre, avec la pluye, selon la narration de *Dion*, & qu'ils savoient d'ailleurs qu'il y avoit une Legion nommée *Fulminante*, sans trouver aucune raison de ce nom dans l'Histoire ; ils crurent que cette Legion avoit tiré ce surnom de cet événement, & qu'elle avoit été toute composée de Chrétiens. Cela fit qu'ils la nommerent aussi *Melitime*, parce qu'ils savoient que la Legion XII. surnommée *Fulminante*, avoit son quartier dans une ville de Cappadoce nommée *Melitime*. Mais ils ne savoient pas que la XII. Legion avoit été nommée *Fulminante*, long-tems avant M. Aurele, & que *Melitime* étoit le nom d'une ville, & non de la Legion. *Eusebe* avoit bien senti que cette Histoire d'une Legion toute Chrétienne, dans un tems où les Chrétiens faisoient scrupule

pule d'aller à l'Armée & non sans raison, n'étoit pas fort assurée ; puis qu'après l'avoir racontée, il laisse à ses Lecteurs la liberté d'en croire ce qu'ils voudront. Aussi *Joseph Scaliger* & *Henri de Valois* ont assez dit de choses, pour en desabuser les Lecteurs judicieux, quoi qu'ils n'aient pas ôsé la rejeter entièrement.

Cependant ceux qui ont accommodé cette Histoire, à l'avantage des Chrétiens, ou d'autres semblables, ayant lû dans *Dion*, que M. Aurele écrivit ce qui s'étoit passé au Senat ; ils fabriquerent une Lettre de ce même Empereur, en faveur des Chrétiens, qui se trouve aussi à la fin de la II. Apologie de *Justin*. Mais elle a été critiquée, avec tant de justice, par *Scaliger* & par d'autres, que personne n'ose plus s'en servir. On ne peut pas néanmoins disconvenir que *Tertullien* & *Eusebe* n'aient supposé quelque piece semblable, dont on dit quelque chose sur l'An CLXXXIV.

Sur le CLXXX. qui fut le tems, ou environ, auquel S. *Irenée* acheva son Ouvrage contre les Gnostiques & les Valentiniens, on fait diverses remarques, dont on a vu une partie dans l'Extrait de ses OEuvres, au Tom. XXV.

XXV. P. 2. de la *Bibliothèque Choisie*. On pourra voir dans l'Original ce qu'on y a ajoûté depuis ; car on ne peut pas s'y arrêter.

Comme on a rapporté *Théodotion* au tems de Marc Aurele, on parle de *Symmaque*, sous le regne de Commode, à l'An CLXXXIII.

L'Année suivante, un Chrétien, nommé *Apollonius*, étant accusé devant *Perennis*, Préfet du Prétoire ; ce dernier conformément à l'Edit de M. Aurele, dont nous avons parlé sur l'An CLXXIV. qui condamnoit à la mort ceux qui accuseroient les Chrétiens, commença par faire rompre les jambes à ce Délateur, & le fit ensuite mourir. *Perennis* tâcha après cela en vain d'obliger *Apollonius* de renoncer à sa Religion ; il refusa constamment de le faire, & demanda permission de se défendre devant le Sénat. On le lui permit, & il défendit, dans cette Assemblée, la Religion, par un beau discours ; mais il fut condamné, selon les Rescripts de Trajan & d'Hadrien, dont on a parlé ci-dessus, & par lesquels il étoit ordonné que les Chrétiens accusez & convaincus, qui ne voudroient pas renoncer au Christianisme, seroient puis de mort. *Ensebe* de qui on a

tiré ce qu'on vient de dire, avoit les Actes de ce Martyre, où toutes les particularitez de cette affaire se trouvoient. Il seroit à souhaiter que ces Actes fussent venus jusqu'à nous, afin que l'on pût voir si *Eusebe* les a suivis. C'étoit une étrange Edit, que cet Edit de M. Aurele, par lequel les Chrétiens, qui se déclaroient tels, devant les Juges, étoient punis de mort; pendant que leurs Délateurs souffroient une mort encore plus cruelle. Si la Religion Chrétienne passoit encore pour un crime digne de mort; il est difficile de comprendre comment cet Empereur pouvoit condamner les Délateurs à un plus grand supplice; ou si ces derniers étoient punis, comment les Chrétiens n'étoient pas relâchez. Il y a une contradiction visible, dans cette conduite, & un semblable Edit auroit été exposé à la censure publique. Il auroit bien mieux valu révoquer l'Edit de Trajan, qui condamnoit à la mort les Chrétiens. D'ailleurs cette conduite de M. Aurele ne s'accorde pas, avec le sentiment de ceux qui croient que cet Edit n'étoit qu'un effet de la reconnoissance de cet Empereur, qui avoit reconnu que son Armée avoit été sauvée en

CLXXIV. par les prieres des Chrétiens. Comment pouvoit-on condamner à la mort des gens, qui, selon son témoignage dans une Lettre au Senat, avoient sauvé cet Empereur & son armée? Il y a d'habiles gens, qui ont cru que l'Edit, dont *Eusebe* parle, est celui que nous avons rapporté sur l'An CLXIX. Mais ce dernier Edit fut donné cinq ans, avant que M. Aurele fût en danger, parmi les Quades, & il ne portoit pas qu'on feroit mourir les Chrétiens; mais qu'on les absoudroit, & que leurs Délateurs, seroient punis de mort. On a aussi montré que ce même Edit, comme il est venu jusqu'à nous, n'est pas une piece sur laquelle on puisse faire beaucoup de fonds; mais l'Edit, dont il s'agit en cet endroit, est encore plus suspect; pour les raisons que l'on a dites. Ce ne sont pas néanmoins les seuls exemples de pieces supposées, avant le tems d'*Eusebe*. Depuis on a bien pis fait; car on s'est donné la liberté d'embellir les anciennes relations des Martyres, comme on a voulu. S. *Jérôme* lui même a gâté le Martyre d'Apollonius, soit par conjecture, soit par négligence, comme on le verra dans l'Original.

Vers l'année CLXXXVI. il vint à Rome un nommé Praxéas, qui avoit été Confesseur de la Religion Chrétienne. Cet homme s'étant opposé aux Montanistes, s'attira la colere de *Tertullien* sur les bras; qui écrivit quelque tems après, avec beaucoup de fiel & de violence, contre lui, comme s'il avoit enseigné *que le Pere étoit descendu dans la Vierge, qu'il étoit né d'elle, enfin qu'il étoit le même que Jesus-Christ.* Il est néanmoins fort à craindre qu'on ne lui ait plutôt attribué les conséquences, que l'on tiroit de son sentiment, que ce qu'il pensoit véritablement. C'est ce qui arrive communément dans les controverses, où il se glisse trop de chaleur; & outre cela la difficulté de la matiere, dont il s'agit, qui est fort au-dessus de nôtre portée, faisoit qu'il étoit facile de tourner odieusement le sentiment de ceux qu'on n'aimoit pas. Si on lit, avec soin, l'Ouvrage de *Tertullien* contre Praxéas, on comprendra bien que ce dernier croyoit un Pere, un Fils & un S. Esprit; mais qu'il desapprouvoit ce qu'on disoit assez communément de la maniere, dont ils sont distincts entre eux, & d'où il s'ensuivoit qu'à parler proprement il y avoit.

avoit trois Dieux ; quoi qu'ils assurassent qu'il n'y en avoit qu'un, soit à cause de l'unité *numerique* du Pere, qui est la source de la Divinité, comme ils parlent, soit à cause de l'égalité & de l'étroite union du Fils & du S. Esprit avec lui.

Si Praxéas s'étoit contenté, comme il devoit, des expressions de l'Écriture, il n'auroit jamais dit (si néanmoins il parloit ainsi) que le Pere étoit né de la Vierge, ou qu'il avoit souffert ; & si les autres avoient aussi suivi le langage des Apôtres, ils n'auroient jamais parlé de manière, qu'on les pût accuser de Tritheïsme. *Tertullien* oppose ici à Praxéas un Symbole, qui ressemble à celui de *S. Irénée*, dont on a parlé, & à celui, qu'on nomme des Apôtres. Il n'y a rien-là à redire, parce que ce sont des expressions de l'Écriture ; mais dans la suite, il fait bien voir, que Praxéas n'accusoit point à tort ceux qui parloient, comme lui, d'admettre trois Dieux. On en a rapporté ici de grands passages, qui en convaincront ceux, qui s'imaginent que les Anciens ont été du même sentiment, que nous sommes aujourd'hui, parce qu'ils parlent quelquefois comme nous. On verra que quand ils étoient

toient preffez , ils parloient tout autrement.

On trouvera, à l'An CXCIV. & aux fuivans, l'Histoire de la Controverse de la Pâque, qui s'échauffa alors, d'une manière scandaleuse. Les Evêques de l'Asie Mineure & ceux d'Egypte souûtenoient qu'il falloit célébrer la Pâque, la 14. Lune du premier Mois Judaïque, en quelque jour de la Semaine qu'elle se trouvât; & se fondoient là-dessus sur l'usage de leurs prédecesseurs, à la tête desquels ils mettoient l'Apôtre S. Jean. Au contraire les Evêques d'Occident & plusieurs de la haute Asie prétendoient qu'on ne célébrât la Pâque, que le Dimanche suivant; & ils citoient l'usage de S. Pierre & de S. Paul. Cela fait voir l'incertitude des Traditions, puis que moins de cent ans après la mort de S. Jean, & un peu moins de cent-trente après la mort de S. Pierre & de S. Paul, on contestoit sur une pratique; dans laquelle il sembloit que l'usage constant auroit dû conferver une uniformité générale, dans l'Eglise Chrétienne. Cependant il y avoit, comme l'on voit, deux usages differents. Cela fait soupçonner que puis qu'il n'y a aucun commandement
d'ob-

d'observer la Pâque, dans le Nouveau Testament, ni même aucune autre Fête, les Apôtres n'en imposèrent la nécessité à personne; mais qu'ils laifserent faire les Chrétiens, comme ils voulurent, parce que c'étoit une chose indifferente; de sorte qu'il s'introduisit deux usages differents. Cela fait croire que l'usage de jeûner, un certain nombre de jours avant Pâque, dont on ne trouve rien dans le N. T. n'est pas non plus une tradition Apostolique; mais une coûtume qui s'établit en suite, par quelques personnes dévotes, peu après le commencement du II. Siecle; comme on l'a remarqué, sur l'An CXCVI, 8.

Cette année-là *Victor*, Evêque de Rome, excommunia tous ceux, qui ne célébreroient pas la Pâque, selon l'usage des Occidentaux; & comme ç'a été là le premier abus considerable de l'Excommunication, qui se soit fait, au II. Siecle, dans l'Eglise Chrétienne; on fait à cette occasion quelques réflexions générales, sur l'usage de l'Excommunication; plutôt pour montrer qu'on en doit prévenir les abus, que pour traiter à fonds de cette matière. La conduite de Victor fut blâmée, par ceux-là même qui étoient de

de son sentiment, & il révoqua son Excommunication. Chacun, depuis ce tems-là, observa la Pâque, comme il voulut, jusqu'au Concile de Nicée; qui ordonna qu'on la célébreroit par tout, selon l'usage de l'Occident.

En ce tems-ci vivoit, comme on le remarque sur l'an CXCIV. un certain *Theodote*, Corroyeur à Constantinople, qui soutint que Jesus-Christ n'étoit qu'un simple homme; si l'on en croit un Anonyme, cité par *Eusebe*, & par *S. Epiphane*. On ne peut pas savoir si le premier est digne de foi, parce qu'on ne le connoît pas; & pour le second, il est si échauffé, en matieres de controverse, & il se trompe si souvent d'ailleurs, qu'il n'est pas sûr de s'y fier. Il y eut aussi, vers le même tems, un certain *Artemon*, qu'on a accusé de la même chose. Il disoit, si l'on en croit l'Anonyme d'*Eusebe*, que sa doctrine avoit été reçue jusqu'au tems de *Victor*, Evêque de Rome, & que ce fut *Zephyrin* son successeur, qui commença à soutenir le contraire; ce qui est visiblement faux, comme il paroît par *Justin Martyr*, par *S. Irenée*, & par les autres, dont on a examiné la doctrine, sur cette
matie-

matiere, dans ce Volume. Voyez ce qu'on en dit, sur l'An CXCVIII. Il y eut un autre *Theodote*, Disciple du précédent, qui soutenoit la même chose; comme le dit le même Anonyme, dans *Eusebe*. Cet Auteur inconnu accuse encore les Théodotiens d'avoir été trop adonnez à la Logique & aux Mathematiques. Cela n'étoit point une mauvaise marque, puis que ces Sciences ne trompent point, & que leurs regles peuvent beaucoup servir à former l'esprit, pour éviter l'Erreur & pour défendre la Verité. Il valloit mieux les étudier, comme on a fait depuis, que de censurer ceux qui s'y appliquoient. Ce n'est pas en raisonnant, selon les regles de l'Art, qui sont infailibles, mais en raisonnant mal, qu'on tombe dans l'Erreur. Ainsi elles sont contraires à ceux qui se trompent, & avantageuses à ceux qui soutiennent la Verité. Le même accuse aussi les Théodotiens d'avoir corrompu l'Ecriture, & d'avoir même beaucoup varié, entre eux. S'ils changeoient quelque chose, dans l'Ecriture, pour la rendre favorable à leurs sentimens, ils étoient, sans doute, inexcusables; mais s'ils ne faisoient que la revoir sur les anciens Exemplaires, on

on ne les pouvoit pas blâmer ; quoi qu'il pût y avoir de la diverfité, dans leurs revisions, à cause de la variété des anciens Exemplaires, que l'on ne peut pas toujours recouvrer en même tems. Mais on ne peut, ni condamner les Théodotiens ; sur les seules accusations de leurs Adverfaires ; ni les absoudre non plus, parce qu'il ne nous reste rien d'eux, & que s'ils pouvoient être innocens, ils pouvoient aussi être coupables.

On ne peut pas approuver le dogme, qu'on leur attribue ; mais on ne peut pas approuver non plus les manieres d'expliquer le dogme de la S. Trinité, dont on se servoit alors ; qui alloit à établir trois Dieux égaux, ou inégaux. Il se pourroit bien faire que ces explications eussent été l'occasion des disputes, qui nâquirent alors sur cette matiere.

On finit l'Histoire de ce Siecle, en marquant sur l'Année C C. que la Providence Divine veilla en ce tems-là, comme dans les autres, premièrement à la conservation des Livres Sacrez ; qui demeurant dans leur entier, peuvent toujours servir à redresser les erreurs, qui se glissent parmi les Chrétiens ; & secondement, à la conserva-
tion

tion des Articles capitaux, & à empêcher qu'ils ne se corrompissent parmi la plûpart de ceux, qui faisoient profession de Christianisme. *Personne*, disoit fort bien *Tertullien*, en ce tems-ci, au commencement de son Livre touchant la nécessité de voiler les Vierges; *personne ne peut alleguer aucune prescription contre la Verité, ni lui opposer la longueur du Temps, ni l'autorité des personnes, ni les privileges des Pais; c'est par-là ordinairement que la Coûtume, qui commence par l'ignorance, ou par la simplicité, se met en usage par ceux qui l'observent successivement, & se défend contre la Verité. Mais nôtre Seigneur Jesus-Christ s'est nommé la VERITÉ & non la COUTUME. Si Jesus-Christ est toujours, s'il est avant toutes choses; la Verité dure toujours & est la chose du monde la plus ancienne. C'est à ceux, qui regardent comme nouveau ce qui est toujours le même, à voir ce qu'ils peuvent dire, pour leur défense. Ce n'est pas la nouveauté, mais la Verité, qui découvre les Hérésies. Tout ce qui est opposé à la Verité est une Hérésie, même une ancienne coûtume. Si quelcun ignore ce qui est vrai, c'est par sa faute. Il faut également rechercher ce qu'on ne*

sait

fait pas, & admettre ce qu'on reconnoît pour véritable. Il n'y a qu'une seule Regle de la Foi, qui ne peut être ni changée, ni réformée. C'est de croire en un seul Dieu Tout-puissant & Créateur du Monde; & en son Fils Jesus-Christ, né d'une Vierge, crucifié sous Ponce Pilate, résuscité des morts le troisiéme jour, reçu dans le Ciel, assis présentement à la droite de son Pere, & qui viendra juger les vivans & les morts, par la résurrection de la Chair. Cette Loi de la Foi subsistant, le reste, qui regarde la discipline & les mœurs, peut recevoir une nouvelle correction; par la grace de Dieu, qui opere toujours & qui perfectionne les hommes, jusqu'à la fin. Quoi que Tertullien fût déjà infecté du Montanisme, & qu'il tâchât d'introduire une vaine réformation dans la Religion; on ne peut pas n'approuver point ces paroles. Nos Peres les ont supposées, comme véritables, & ont travaillé sur ce fondement. Nous avons droit de marcher aujourd'hui sur leurs traces, & de ne point cesser d'éclaircir & de défendre la Verité; contre ceux, qui lui opposent l'Antiquité & la Coûtume.

ARTICLE IV.

JURISPRUDENTIA VETUS ANTE-JUSTINIANA, *quâ continentur quæ supersunt ex Cæii Institutionum Libris IV. Julii Pauli Sententiarum receptarum Libri V. & fragmentum ex Institutionum Lib. II. Tituli ex Corpore Ulpiani XXIX. Codicis Gregoriani & Codicis Hermogeniani fragmenta, quæ inventa hætenus sunt, omnia; Mosaicarum & Romanarum Legum Collatio, ex integris Papiniani, Pauli, Ulpiani, aliorumque Veterum Juris Auctorum libris, ante tempora Imp. Justiniani, desumpta, cum quibusdam aliis fragmentis; Consultatio Veteris cujusdam Jurisconsulti; Papiani Responsorum Liber; Dosithei Magistri Liber III. continens D. HADRIANI Sententias & Epistolas. Cum Commentariis, Notis & Interpretationibus Virorum Doctorem integris. Ex recensione & cum notis ANTONII SCHULTINGII Joh. F. J. C. & Antecessoris Lug. Bat. Cujus & orationes duæ ad veterem Jurisprudentiam pertinentes accedunt. A Lei-*
 Tome VI. P. 2. T de

de chez Vander Linden le jeune
M DCC XVII. in 4. pagg. 1080.

LA connoissance du Droit ne consiste pas tant, en celle du Droit Naturel & de l'Équité; que dans la connoissance historique des Lois, faites par ceux, qui ont eu l'autorité nécessaire pour cela, & de l'application qu'on en peut faire aux cas, qui se présentent; en quoi l'on employe aussi l'Équité, quand on n'est pas assuré du sens des termes du Législateur, ou de l'intention qu'il a eue. Ainsi pour entendre bien la Jurisprudence, il faut remonter le plus haut qu'il est possible, & comme le Droit n'a pas été porté d'abord à sa perfection, mais qu'il a souvent été augmenté & changé; il faut s'appliquer à découvrir les occasions des Lois, leur origine, leurs tems, leurs progrès, leurs changemens, jusqu'à ce que la dernière main y ait été mise. Les anciens Jurisconsultes ont eux-mêmes suivi cet ordre, en expliquant le Droit. Ceux qui peuvent pénétrer cela comprennent ce que les Jurisconsultes, ou les Princes, dont les tems leur sont connus, ont pû, ou dû écrire; & par conséquent, reconnoissent ce que les Compilateurs, que

que Justinien employa pour composer les Digestes & le Code, y ont changé, ou réformé. C'est ce que Mr. *Schulting* a montré plus au long, dans sa Harangue de la *Jurisprudence Historique*, qu'il a fait rimprimer à la fin de ce Volume. On peut aussi tirer beaucoup d'avantage, de la connoissance de la Latinité usitée en chaque siècle, des coutumes, des formalitez, & en général de l'Histoire Romaine.

Il n'y a néanmoins rien de plus utile, pour cela, que la lecture exacte & attentive de ce qui nous reste des Jurisconsultes & des Constitutions des Princes; outre ce qu'il y en a dans le Corps Justinien, qui a tout été tiré de ces sources. Entre les fragmens, qui nous restent de l'ancienne Jurisprudence, dans l'état où elle étoit avant Justinien, il faut compter principalement *le Code d'Alaric*.

Ce Roi des Wisigoths, qui étoit maître de la partie méridionale de la France & de l'Espagne, accorda aux anciens habitans, qui avoient été sous les Lois Romaines, qu'ils seroient encore gouvernez, selon ces Lois. Mais comme il les trouvoit trop étendues & trop obscures, il voulut qu'on les abregeât & qu'on les explicât;

comme Justinien le fit , après lui , en Orient. Il y eut donc quelques Evêques & quelques Hommes Nobles, qui eurent après le commencement du VI. Siecle, la commission de faire un Corps de Droit, plus court & plus clair. Pour cela, ils abregèrent le Code Gregorien , l'Hermogenien , & le Théodosien , à quoi ils ajoûterent quelques Nouvelles, un abregé des Institutions de *Caius* , des extraits des Sentences de *Paul* & des livres de *Papinien*. Ils joignirent à tous des explications , excepté aux livres de *Caius* , qu'ils abregèrent & disposerent, comme ils voulurent. Ces interpretations se ressentent fort de la barbarie du Siecle, & s'éloignent quelquefois étrangement du sens de l'Original. Cependant ces interpretations barbares devinrent ensuite des Lois, & on les copia seules, sans se mettre en peine du reste. On peut voir ce qu'en dit *Jacques Godefroi*, par rapport au Code Théodosien, dans ses Prolegomenes. On attribue au reste ce Recueil & les fautes, qui y ont été commises, à *Anien*, qui étoit Réferendaire d'Alaric. Cet office consistoit à recevoir les Requêtes, qu'on présentoit au Roi & ensuite à donner ses ordres aux Juges.

Cassiodore avoit un semblable office, auprès du Roi des Ostrogoths. On prouve qu'Anien fut celui, qui publia ce nouveau Corps de Droit, par sa confirmation, où il y a: *Anianus, vir spectabilis, ex præceptione D. N. Gloriosiss. Alarici Regis hunc Codicem de Theodosiani legibus, atque sententiis Juris, vel diversis libris electum, Aduris anno XXII. eo regnante edidi atque subscripsi.* Cette année se rapporte à l'an de Nôtre Seigneur DL. L'Auteur prouve la chose plus au long contre Jaques Godefroi, qui croyoit qu'Anien n'avoit point eu de part dans ce Recueil, qu'il avoit seulement approuvé, & souscrit.

Ce Corps de Droit Alaticien est souvent appelé, dans les Auteurs des Siecles suivans, *la Loi, ou les Loix Romaines, & même le Corps Théodosien.* Gratien en cite plusieurs endroits, qu'il dit que l'on trouve dans *les Loix Théodosiennes.* C'est de ce même Corps, que Papien a puisé ses réponses; ouvrage qu'il composa par ordre de Gondobaud Roi des Bourguignons, pour l'usage de ceux qui vouloient être gouvernez par les Loix Romaines, comme le croyoit *Frideric Lindenbrog*, dont nôtre Auteur confirme le sentiment.

Il fait ensuite l'histoire des Editions de cette Ancienne Jurisprudence, mais on ne s'y arrêtera pas; encore qu'elle paroisse fort exacte & qu'elle soit très-curieuse pour ceux, qui se plaisent en ces sortes de connoissances. Un Editeur est obligé de rendre compte à ses Lecteurs des soins, qu'il a pris de les satisfaire; mais ceux, qui ne lisent pas cette sorte de Livres, ne s'y intéressent que très-peu.

Le premier Ouvrage, qui paroît ici, est les Institutions de *Caius* (car c'est ainsi qu'il faut écrire ce nom, comme Mr. *Schulting* le fait voir, quoi qu'on prononçât *Gaius*) comme étant le plus ancien. Mais il a été si mal-traité par *Anien*, ou par les *Wigoths*, qu'à peine le reconnoît-on. Ce Livre, qui avoit fait autrefois les Délices des Jurisconsultes, que l'on expliquoit dans les Ecoles de Droit, & que Justinien a pris pour le modele de ses Institutes, comme il paroît même par ce qui en reste, a été réduit en un abrégé très-peu élégant & très-mal tourné. Il n'est continué que jusqu'à la matiere des *Larcins*, quoi que *Papien* indique, dans ses réponses, que *Caius* avoit aussi traité des *Injures*. Il parle encore d'une *Regle de Caius*;

&

& il est certain qu'il avoit fait des Livres de Regles, quoi qu'on n'en voye rien dans le Corps Alaricien. Mr. *Schulting* croit qu'il avoit fait un quatrième Livre, comme il paroît par le Catalogue des Auteurs, dont on s'est servi pour former les Pandectes, qui est dans l'Exemplaire de Florence. Il juge même que *Caius* avoit suivi, dans ce Livre IV. la même méthode que Justinien a employée. On ne doit pas conclurre, selon lui, de ce qu'on n'a dans les Pandectes des fragmens, que de trois Livres de cet Ouvrage, qu'il n'y en a pas eu davantage. Il y a plusieurs livres des Anciens, qui n'y sont point citez, & on a cru peut-être qu'on avoit assez tiré de ce Livre, dans les Institutions de Justinien. Il y a néanmoins, dans cet Abregé, tel qu'il est, bien des choses, qui peuvent servir à éclaircir le Corps du Droit de Justinien, quoi qu'il y ait souvent de la peine à bien comprendre ce que *Caius* a voulu dire.

L'Editeur a retenu le titre d'*Institutions*, que l'Abreviateur a employé, & cela, avec d'autant plus de raison, qu'il y a joint ce que l'on trouve des Institutions de *Caius*, dans les Pandectes, dans la Collation des Lois Mosaiques

avec les Romaines & dans *Boëce*; qu'il a mêlé séparément, s'il n'y avoit rien de semblable dans l'Abregé, comme *Aleander* l'avoit fait par tout: ou mis vis-à vis, si cela répondoit à l'Abregé; mais toujours en differens caracteres, afin que l'on vît la difference qu'il y a entre le vrai *Caius* & le mauvais Abregé, qui en a été fait; selon la méthode, que *Jaques Oifel* avoit observée. Mais il n'a pas trouvé à propos de changer le nombre des Livres, ni ceux des Titres, pour ne pas embarrasser les Lecteurs, & afin que l'on y pût trouver facilement les citations, que l'on a faites sur les Editions les plus anciennes; en quoi il a abandonné la méthode d'*Aleander* & d'*Oifel*.

Il a hésité sur ce qu'il devoit faire des Commentaires, de ces deux Auteurs, sur les Institutions de *Caius*; parce qu'ils sont extrêmement diffus, sur tout celui du dernier, qui met quelquefois des choses trop communes; ou tirées d'Auteurs assez connus, ce que *Mr. Schulting* a indiqué dans les siennes; ou qui s'éloignent trop du texte. *Aleander* & *Oifel* avoient publié ces Commentaires, dans leur jeunesse, & par conséquent s'étoient un peu trop donné carrière, pour mon-

trer

trer leur érudition. D'un autre côté, outre que ces Commentaires sont assez bien écrits, il y a plusieurs choses bonnes, utiles, & qui n'étoient pas indignes, d'un âge plus avancé. Ils avoient souvent été citez par d'habiles gens, même avec éloge. Il y avoit des difficultez à écrire un nouveau Commentaire, ou à abreger ceux qu'on avoit déjà publiez, comme on le verra dans la Préface de l'Auteur; ce qui l'a obligé de faire imprimer les anciens Commentaires, tels qu'ils étoient, & d'y joindre des remarques de sa façon; soit pour redresser ce qui le méritoit, quand il l'a trouvé à propos, soit pour suppléer ce qui y manquoit. On trouvera en effet un grand nombre de notes, de fort bon goût, de l'un & de l'autre genre; où Mr. *Schulting* fait voir sa grande lecture & son savoir aux Belles Lettres, aussi bien que dans la Jurisprudence Ancienne. Le tout est sous le Texte; & l'on trouvera même que les citations des Lois y sont plus exactes.

Ceux qui voudront s'instruire de ce qu'on fait de la personne & des Ecrits de *Caius*, n'ont qu'à lire les deux vies de ce Jurisconsulte; qui ont été faites, l'une par *Jean Bertrand*, & l'au-

l'autre par *Guillaume Grotius*, sous lesquelles *Mr. Schulting* a mis quelques petites notes, & sa première remarque sur le Titre du Livre. *Caius* a vécu sous Hadrien, Antonin Pie & Marc Aurele, & a été cité par plusieurs Anciens Jurisconsultes, & par *Justinien*, toujours sous le seul nom de *Gaius*; qui est proprement un prénom, que les Romains n'avoient pas accoutumé de mettre seul, comme le nom, & le surnom; sinon après avoir nommé l'homme dont il s'agit, ou en parlant à des gens qui favoient d'ailleurs de qui il s'agissoit. Peut-être cependant que ce prénom devint un nom propre, pour quelques-uns, comme *Mr. Schulting* le prouve, par des exemples. Il y en a aussi dans le Nouveau Testament. Voyez Act. XIX, 29. XX. 4. I. Cor. I, 14. Rom. XVI, 23. 3. Jean, I.

II. APRÈS les Institutions de *Caius*, on trouve les *Sentimens reçus* de *Julius Paulus*, Jurisconsulte qui a vécu sous Elagabale & Alexandre Severe; comme on le verra dans ses deux vies, écrites par *Bertrand & Grotius*. Il y a les interprétations d'*Amien*, qui y sont jointes, & l'on y voit aussi les explications de *Cujas*, avec les

les notes & les corrections de *Conrad Rittershusius*, & d'*Hubert Giphanius*, auxquelles *Mr. Schulting* a mêlé les siennes, qui sont confiderables. On trouvera dans celle, qui est sur le Titre du Livre, quel a été le dessein de *Paul*, en écrivant cet Ouvrage, quand il l'a composé, quelle difference il y a entre ce Livre & un autre du même, qui portoit un semblable titre, l'excellence de cet Ouvrage & l'autorité qu'il avoit. L'on y verra de plus, que nous n'en avons aujourd'hui qu'une partie, & même que des recueils. *Rittershusius* & *Jaques Godefroi* ont marqué, avec soin, ce qu'il y a de rare & de singulier, dans ces fragmens; le premier dans sa Préface au Lecteur, qui est au devant, & le second dans son *Manuel de Droit*, dont on cite les paroles à la p. 210. Au reste, on trouvera, dans la Préface de *Mr. Schulting*, les soins qu'il a pris, pour rendre cette Edition commode & exacte.

III. LES *Sentimens* de *Paul* sont suivis de XXIX. Titres, tirez du corps d'*Ulpian*. *Mr. Schulting* n'ignore pas que ce recueil a été tiré du Livre des *Regles* d'*Ulpian*; mais il n'a pas voulu changer le Titre, pour des raisons, qu'on pourra lire dans une note, sur le

commencement de ce recueil. On verra, dans sa Préface, les peines qu'il a prises, pour rendre cette Edition la meilleure, qu'il lui fût possible, à moins qu'on ne recouvrât de nouveaux Originaux. Il y a au devant les Préfaces des premiers Editeurs de ce Livre, avec deux vies d'*Ulpian* écrites par les deux *Biographes*, que l'on a déjà nommez. On voit au-dessous les notes de *Cujas* & de *Charondas*, avec celles de l'Editeur.

Pour égayer un peu cet Extrait, on dira quelque chose du Titre XXII. où *Ulpian* parle de ceux qu'on peut instituer héritiers. Il paroît, par le Paragraphe 6. que les Romains instituient, quand ils vouloient, les Dieux héritiers; c'est-à-dire, qu'ils donnoient leurs biens, pour bâtir, ou pour entretenir des Temples, des Sacrificateurs, des Concierges, & pour y faire des sacrifices &c. On voit par-là que ce ne sont pas les Chrétiens les premiers, qui ont cru s'attirer la faveur de la Divinité, en laissant par leurs Testamens de quoi bâtir des Chapelles, ou entretenir des personnes consacrées à Dieu. Comme on a souvent été obligé, dans les Etats Chrétiens, de régler ces sortes de donations, de peur
que

que des personnes foibles , ainsi qu'il arrivoit souvent , ne laissassent leur famille miserable , sous prétexte de donner à Dieu , ou plutôt à ses prétendus Serviteurs : de même les Romains , sous le Paganisme , & pour la même raison , défendirent de donner à toutes fortes de Dieux. „ Nous ne pouvons „ point , dit Ulpien , instituer héritiers „ de Dieux , que ceux qu'il est permis d'instituer , par des Ordonnances du Senat , ou par des Constitutions des Princes , comme le Jupiter Tarpeien , l'Apollon Didyméen , le Mars qu'on adore dans les Gaules , la Minerve d'Ilium , l'Hercule de Gades , la Diane d'Ephese , la Mere des Dieux de Sipylus , que l'on sert à Smyrne , & la Céleste de Samina , qu'on adore à Carthage : “

Deos heredes instituere non possumus , præter eos quos Senatûs-consultis , Constitutionibus Principum instituere concessum est , sicuti Jovem Tarpeium , Apollinem Didymæum , sicuti Martem in Gallia , Minervam Miliensem , Herculem Gaditanum Dianam Ephesiam , Matrem Deorum Sipelensem , quæ Smyrnæ colitur , & Cœlestem Sahnensem Carthaginis. On a traduit *Miliensem* , comme s'il y avoit *Iliensem* , selon la con-

jecture de *Turnebus*, suivie par *Cujas* & *Pierre Favre*, & confirmée par Mr. *Schulting*; qui remarque fort bien que la lettre M. par où finit le mot précédent a été répétée. Il y a peu de différence dans la prononciation, entre *Minervam Iliensem*, & *Minervam Miliensem*, & les Copistes, qui écrivoient ce qu'un autre dictoit, pouvoient facilement prendre l'un pour l'autre. On a aussi traduit *Sipilensim*, comme s'il y avoit *Sipylensem*, mot tiré de *Sipylus*, nom d'une montagne & d'une Ville en Magnésie, selon la conjecture de *Marsham*; ou *Sipylenem*, selon une autre terminaison des mots Ethniques, très commune en Asie, comme Mr. *Schulting* le remarque fort bien. Enfin on a mis *de Samina*, pour *Salinensis*, parce qu'on a conjecturé qu'il falloit lire *Saminensis*, de *Samina*, ou *Semina*, ou *Simina*, ville Episcopale de l'Afrique proprement dite, dont il est parlé dans les anciennes Notices. Le nom de cette ville ne répond pas mal au nom de la Divinité, dont il s'agit; qu'on nommoit la *Celeste*; car dans le langage des Tyriens, & des Carthaginois *Samen* signifioit le Ciel, d'où vient *Beel-samen*, Seigneur du Ciel, dans les fragmens
de

de *Philon* de Biblos; & en caracteres Hebreux שַׁמַּיִן *schamajin*, & peut-être *samin* le ciel, d'où l'on put former שַׁמַּיִת *la Celeste*. Mr. *Schulting* croit, & comme il me semble, avec beaucoup de raison, qu'*Ulpien* n'a pas voulu nommer tous les Dieux, qu'il étoit permis de faire héritiers, dans l'Empire Romain, mais seulement en donner quelques exemples.

Apparemment il y avoit des gens simples, dans le Paganisme, aussi bien que dans le Christianisme, qui se laissoient persuader, par les Prêtres, qu'ils expieront leurs péchez, en laissant leurs biens aux Dieux, qui n'en avoient nullement besoin; & les ôtant à leurs parens, qui en avoient véritablement besoin. C'est ainsi qu'un Espagnol fait souvent *su alma*, ou son Ame héritière; c'est-à-dire, qu'il entend que son bien soit employé à faire dire des Messes pour le salut de son Ame, & qu'il marque encore l'Ordre Religieux & le Couvent, par lesquels il veut que ces Messes soient dites: comme on nommoit le Temple d'une Divinité, à laquelle on donnoit son bien, parmi les Payens.

Il y avoit encore une coutume, chez les Romains, d'accorder le droit des
trois

trois enfans, qu'ils nommoient *jus trium liberorum*, à ceux à qui la nature n'en avoit pas donné ce nombre, afin qu'ils pussent être faits héritiers ; sur quoi l'on peut voir la digression de *Lipse* sur le III. Livre de *Tacite* ; marquée de la lettre C. *Dion* au commencement du Liv. LV. après avoir parlé de ce droit, dit qu'on l'avoit aussi donné aux Dieux, comme l'a remarqué *Pierre Favre* dans ses Semestres Liv. III. c. 1. C'étoit pousser le ridicule bien loin, en matière de Religion, que d'accorder aux Dieux un droit fondé sur des raisons, qui ne regardoient point les Dieux. *Minerve* & *Diane*, qui étoient demeurées filles, n'avoient point eu d'enfans, selon la Mythologie Payenne ; & il semble qu'on supposoit qu'à cause de cela, elles ne pouvoient pas hériter, à moins qu'on ne leur accordât par faveur le droit des trois enfans ; car pour les Dieux hommes, pour parler ainsi, la Fable leur donnoit assez d'enfans, & ils n'avoient que faire de la faveur des Empereurs, pour être capables d'hériter. Si quelque Chrétien avoit voulu tourner la Religion Payenne en ridicule & qu'il eût dit, qu'on ne pouvoit pas faire héritière *Minerve*, ou *Diane*, par-

ce qu'elle ne s'étoient pas voulu marier; les Payens se feroient écriez que les Lois Julienne, Papienne & Poppéenne, qui excluoiert du droit d'hériter ceux qui n'avoient point voulu se marier, ne regardoient que les hommes, & que ceux, qui les avoient faites, étoient trop sages pour vouloir les étendre jusqu'aux Dieux. Cependant les Payens eux mêmes firent cette extravagance, que d'accorder à ces Déeses filles le droit des trois enfans. Favre conjecture que ce fut Elagabale, qui étoit excessivement entêté de la Déesse *Uranie*, ou *Celeste* de Carthage, & qui afin qu'on la pût faire héritière, lui accorda ce droit. Cependant si cette Déesse étoit la même que *Venus*, comme * le culte infame, qu'on lui rendoit, le fait croire, elle avoit eu assez d'enfans, pour n'avoir pas besoin du privilege.

Dans ce même Titre d'*Ulpien*, il est parlé § 27. & suiv. de la maniere d'accepter un héritage, que les Romains nommoient *cretio*, nom dérivé du verbe *cerno* qui joint à *hereditas* signifioit qu'on acceptoit l'héritage. Il y a
eu

* Voyez ce qu'en dit S. Augustin, témoin oculaire, dans sa Cité de Dieu Liv. II. c. 26.

eu là-dessus une grande contestation, entre d'habiles Critiques, qui sont à présent morts; je veux dire Mrs. *Perizonius* & *Kuster*. Ce dernier croyoit que *cernere hereditatem* ne signifioit, à parler à la rigueur, que résoudre en soi-même d'accepter un héritage. Il est vrai que *cerno* signifie souvent *decerno*, je résous; qui marque proprement ce qui se passe dans l'esprit de celui, qui prend cette résolution. Mais je ne croi pas que, dans l'usage, qui est le maître des Langues, *cernere hereditatem* ait jamais signifié simplement se résoudre en soi-même à accepter un héritage; & il est constant que les Jurisconsultes ne l'entendent pas autrement, que d'une déclaration verbale, devant des témoins, par laquelle on accepte un héritage. Mr. *Kuster* cite là-dessus ces mots de *Varron*, * au Liv. VI. de la Langue Latine; *heres cum constituit se heredem esse, dicitur cernere, & cum id fecit crevisse*. Mais le mot *constituit* ne marque point ici une simple résolution de l'esprit, mais une déclaration de ce qu'on a résolu, & cela en présence de témoins. Une simple résolution tacite n'étoit d'aucune force en justice, & un homme limité

à

* Pag. 81. Edit. Scalig. Dordracena.

à un certain tems , pour se déclarer héritier , ne pouvoit pas dire devant le Juge *se crevisse* , s'il n'avoit que résolu tacitement de le faire. Cela paroît , par un autre endroit de *Varron* † Liv. V. quoi qu'il soit corrompu , & même que *Varron* se trompe : *Qui id in testamento (ajoutez, dicit, cernito) id est, facito te videant heredem. Itaque in creatione (& non creatione) adhibere jubent testes.* Il est visible que *Varron* , en parlant des *testamens* , où le verbe *cernito* étoit employé , fait allusion à cette formule , qu'on voit ici dans *Ulpien* : *Titius heres esto, cernitoque in diebus centum proximis, quibus scieris, poterisque; nisi ita creveris exheres esto.* C'est ainsi que parloit le Testateur , mais celui qui vouloit accepter l'héritage disoit , devant des témoins : *cum me Mævius heredem instituerit, eam hereditatem adeo, cernoque.* C'est ce qu'*Ulpien* appelle *verba creationis* , & le Droit Romain ne reconnoît aucune *cretio* , qu'une acceptation verbale. C'est ce qui a fait dire à *Varron* , que *cernito* signifioit , faites qu'on voye que vous êtes héritier ; parce que *cerno* signifie voir. Mais il ne s'enfuit pas de là , que *cerno* signifie
faire

* Pag. 60. *ejusdem Edit.*

faire voir. *Cernito* veut-dire, *constituito*; *nempe*, *cum illis*; ou convenez verbalement que vous voulez être héritier. *Constituere* & *constituere cum aliquo*, ou *alicui* signifie fréquemment convenir, donner parole qu'on fera quelque chose. C'est ainsi qu'il faut entendre ce verbe, dans le passage du VI. Livre de *Varron*. Il seroit surprenant que ce grand homme se fût trompé, dans le sens propre du mot *cernito*, dans les Testamens; s'il étoit heureux, dans ses conjectures. Mr. *Schulting* a fort bien remarqué que l'explication du mot *cernito* n'est pas bonne; quoi que *Cujas* s'en fût servi d'abord, dans ses notes sur ce livre; & que ce savant homme a expliqué depuis *cernere*, par *decernere*. Mais par ce dernier mot, il faut entendre la même chose, que par *constituere*, dans *Varron*, pour les raisons qu'on a dites. Ainsi *decretum* n'est pas seulement une résolution de l'esprit, mais aussi une déclaration publique de ce qu'on a résolu.

J'ajouterais un autre exemple de *Varron* où il se sert du verbe *constitui*, au même sens, dans l'explication du même Verbe *cerno* dans *Plaute*, qui introduit un jeune homme disant à une
Cour-

Courtisane , dans sa Cistellaria Act. I.
S. I. I.

*Cùm ego antibac te amavi, & mihi
amicam esse crevi,
Mea Gymnasium & matrem tuam,
tum id mihi hodie
Aperuistis, tu atque hæc.*

Il dit que *crevi* signifie *constitui*: *vale*, *constitui*; ce qui ne signifie pas, *j'ai résolu*, mais je suis convenu, je vous ai donné parole. Voici comme il faut traduire mot pour mot, ce passage: *Ci-devant je vous ai aimé & je me suis déclaré que je voulois que vous fussiez mon amie, ma chere Gymnasium, aussi bien que vôtre mere; & vous m'avez fait paroître aujourd'hui que vous l'étiez & elle aussi.* Priscien a interpreté *crevi*, par *vidi*, mais le sens du passage ne le permet pas. D'autres ont expliqué *mibi persuasum est*, ou *judicavi*, ce qui fait un meilleur sens. Néanmoins si on y prend bien garde, on trouvera que le mot de *crevi* signifie plutôt ce qu'on a dit. Mais je fais juges de tout cela ceux qui entendent bien la Langue Latine, & qui n'ont par pris parti.

Mr. *Perizonius* entendoit sans doute
fort

fort bien cette Langue; mais il s'étoit proposé de censurer Mr. *Kuster*, & c'est ce qui a fait qu'il n'a vû, qu'en partie, ce qu'il auroit très-bien compris, s'il avoit été de sens froid. Il veut que l'expression *cernere hereditatem* renferme ces trois choses, 1. considérer un héritage avec soin & juger s'il est avantageux de l'accepter, ou non: 2. se déterminer, après cette délibération, à l'accepter, ou non; 3. déclarer solennellement sa résolution, & l'accepter. * Mr. *Kuster* rejette, avec raison, la première de ces choses, comme étant hors de propos, & dans la seconde l'alternative d'accepter, ou non; parce que *cernere hereditatem* ne se dit, que de ceux qui l'acceptent. Mais Mr. *Perizonius* a raison dans le dernier; car *cernere*, en cette phrase, signifie toujours se déclarer, & marque la même chose que *decernere*, ou déclarer que l'on est résolu de faire une chose. On disoit *Senatus crevit* & *Senatus decrevit*, pour dire, non que le Sénat avoit pensé en lui même quelque chose; mais qu'il en avoit dit son sentiment, & en avoit fait ce qu'on appelloit un *Senatus-consultum*, ou un décret mis par écrit.

Je

* *Ep. ad Perizonium* p. 53. *Ed. Par.*

Je pourrois mettre ici une généalogie du verbe *cerno*, différente de celles de ces Messieurs, dont j'ai déjà dit quelque chose, dans la *Dissertation, Etymologique* imprimée chez de Lorme en MDCCI. pour être mise au devant du *Lexicon Philologicum* de *Matthias Martinus*. Mais ce n'est pas ici le lieu de s'étendre là-dessus. Je dirai seulement que pour bien distinguer une signification primitive, d'une métaphorique; il faut non seulement être bien instruit de l'usage, mais avoir l'esprit plus philosophique, que ne l'ont ordinairement ceux, qui ne s'appliquent qu'à l'étude des Langues.

IV. POUR revenir à ce qui suit, dans ce Volume, on voit, après les Titres tirez d'*Ulpian*, les fragmens du *Code Gregorien*, & du *Code Hermogenien*, où il y a non seulement ceux qui se trouvoient dans le Corps Alaricien, mais encore ceux qu'on a pu ramasser de tous côtez. Mr. *Schulting* les a éclaircis, par ses propres notes. Ces deux Codes avoient paru, comme il le fait voir sur le titre de l'Ouvrage, avant les *Codes Théodosien & Justinien*. Ce n'étoit autre chose, que des recueils des Constitutions des Empereurs, l'un fait par *Gregoire*, ou *Gregorien* & l'autre par *Hermogenien*. Com-

Comme dans les citations de ces Codes , le Gregorien est mis le premier , on en pourroit conclurre qu'il a précédé l'autre. *Jaques Godefroi* soupçonne , dans ses *Prélegomenes* sur le Code Théodosien , qu'il pourroit avoir été recueilli , par *Gregoire* , Préfet du Prétoire sous Constantin le Grand , en cccxxxvi. *S. Augustin* cite *Gregorien* , non comme un Livre , mais comme un Auteur. On trouve une semblable citation , dans la Collation des Lois Mofaiques , avec les Romaines. Ainsi on ne peut pas assurer que le *Gregoire* , dont on vient de parler , ait été le Compilateur de ce Code.

Il semble avoir contenu les Constitutions des Empereurs , depuis *Hadrien* , sous lequel l'Edit Perpetuel fut formé. Le but des Constitutions , qui y étoient , étoit d'expliquer ce qui avoit été établi dans cet Edit , de suppléer ce qui y étoit , de le corriger & de le changer. — Ce Code ne finissoit pas , par les Constitutions de *Valerien* & de *Galérien* , comme *Cujas* l'avoit cru , puis qu'il paroît par ces fragments , & par la Collation des Lois Mofaiques avec les Romaines , que celles de *Diocletien* & de *Maximien* y étoient contenues.

Pour

Pour le Code *Hermogenien*, on conjecture qu'il pourroit avoir été fait, par le Jurisconsulte *Hermogenien*, qui vivoit sous Constantin & ses Fils. *Godefroi* a cru qu'il avoit été Payen, & cela pourroit être, mais il n'y a rien d'assuré. Le même *Godefroi* a jugé qu'il y avoit les mêmes Constitutions, dans l'un & l'autre Code; mais qu'il y avoit néanmoins quelque différence entre eux, & que l'un avoit ajoûté à l'autre. En effet, dans la Collation des Lois Mosaiques Tit. VI. il y a une Constitution de Diocletien & de Maximien, qui étoit tirée du Titre du Code *Hermogenien*, de *Nuptiis*, qui est le xxxii. dans le *Grégorien*; d'où l'on peut bien recueillir qu'il y avoit quelques Lois de Princes, dans l'un & l'autre; mais non pas que l'un & l'autre aient contenu les Constitutions des Empereurs, jusqu'à l'an ccc. Peut-être que, comme Mr. *Schulting* le conjecture, le Code *Hermogenien* contenoit les Constitutions des mêmes Empereurs; dont il y avoit plusieurs & de diverses années, dans le *Grégorien*; mais qu'il alloit plus loin & rapportoit certaines choses autrement. Il semble que ces Codes, ou au moins l'un d'eux alloit jusqu'à l'année cccxii.

à laquelle le Code Théodosien commence. Mr. *Schulting* en apporte quelques raisons , & fait encore d'autres remarques , qui font voir qu'il a examiné , avec soin , cette matiere. Mais on ne peut pas s'y arrêter. Les Lecteurs, qui voudront s'en instruire, n'ont qu'à recourir à la premiere note, qu'il a faite sur ces Codes.

V. LA piece suivante est la célèbre collation des Lois Mosaiques & Romaines, publiée, pour la premiere fois, par *Pierre Pitbon*, en 1574. avec des notes. Depuis on a encore fait imprimer de lui quelques notes postumes , que l'on trouvera ici , avec les précédentes imprimées correctement & fidelement; au lieu qu'elles avoient été tronquées dans l'Edition de Leide & les corrections de *Pitbon* mises dans le texte, sans que l'on vît aucune note, qui en avertît le Lecteur. On y avoit même corrigé le texte , sur une conjecture de *Jaques Godefroi* , que nôtre Auteur ne croit point fondée. Il a eu raison d'en user tout autrement , puisque toute l'Antiquité courroit risque d'être corrompue; si châcun, sans rien dire, inferoit ses conjectures, dans le texte des anciens Auteurs, sans autorité.

On

On ne fait rien d'assuré de l'Auteur de cette Collation, comme on le peut voir, par ce qu'en disent *Pithou*, *Godefroi* & *Mr. Schulting* ; sinon que c'étoit un Chrétien, qui vivoit après que le Code Théodosien, qu'il cite, eut été fait. On avoit encore alors les Ecrits entiers de *Papinien*, de *Paul*, d'*Ulpian*, de *Caius*, de *Modestin* & d'autres, dont il cite de longs passages. C'est en quoi ce Recueil est estimable, puis qu'il peut servir à l'intelligence & à la correction des fragmens de ces Auteurs, répandus dans les Digestes. Pour la comparaison même des Lois Mosaiques avec les Romaines, ce n'est pas grand' chose ; parce qu'il ne fait que rapporter les paroles de Moïse sur certaines matieres, & mettre ensuite les paroles des Lois Romaines, ou des Jurisconsultes sur le même sujet ; soit qu'il y ait de la ressemblance, soit qu'il n'y en ait point. Il est certain qu'il y a de la ressemblance entre les Lois Romaines & celles des Hebreux ; premierement parce que la Raison & l'Experience ont fait trouver, aux Legislateurs Payens, ce que la Révelation apprit à Moïse, puisque la Société Civile ne peut subsister, si les crimes qui la troublent étoient permis ; & secon-

dement, parce que les Lois des XII. Tables ayant été tirées en partie de celles des Atheniens, & celles des Atheniens étant venues aussi en partie d'Egypte, par le moyen de Cecrops, qui étoit de ce pais-là; il ne pouvoit presque pas se faire, que les Lois Romaines ne ressemblassent à quelque égard à celles des Egyptiens, auxquelles Dieu lui-même s'est, en quelque maniere, accommodé; à cause que les Israélites y étoient accoutumés; par le séjour qu'ils avoient fait en Egypte. Au reste, cette Collation n'est nullement complete, puis qu'il y a d'autres endroits des Lois Romaines, qui sont plus semblables à celles des Hebreux, que plusieurs de ceux qui sont ici. Voyez ce qu'on en a dit sur Exod. XXI. & suivans.

Immédiatement après la Collation, dont on vient de parler, il y a 1. une des Regles de *Modestin*; 2. un fragment de plusieurs Regles, tiré d'un ancien Jurisconsulte, que l'on soupçonne avoir été traduit du Grec, qui avoit été néanmoins tiré du Latin des anciens Jurisconsultes; 3. un fragment de deux lignes, tiré des Réponses de *Papinien*. Mr. *Schulting* ne s'est pas contenté de mettre par tout les notes

notes de *Pithou*, mais il y a encore joint les siennes, qui ne sont pas moins utiles.

VI. LA Consultation, ou plutôt les Consultations d'un Jurisconsulte, du moyen âge, & les Réponses de *Papien* paroissent ici, avec les seules notes de Mr. *Schulting*. C'est Cujas, qui les a publiées le premier. Le premier Jurisconsulte est tout-à-fait inconnu, & pour *Papien* (qu'il ne faut pas confondre avec *Papinien*) on voit qu'il est un homme, qui a vécu, après l'invasion des Goths. *Pithou* croyoit qu'il avoit vécu sous l'obéissance de *Theodoric*, & *Godefroi* que c'étoit sous *Gondeband*, Roi des Bourguignons; au moins, il suit l'ordre des Lois de ce Prince, & dit bien des choses, qui y ont du rapport.

VII. ENFIN il y a ici le III. Livre de *Dosithee*, Professeur en Droit, qui renferme quelques Sentences & quelques Lettres de l'Empereur *Hadrien*. Il est en Grec & en Latin, avec des Notes de *Melior Hamenvelto Goldast*. *Thomas Reinesius* a cru que *Dosithee* avoit vécu avant *Justinien*. Au moins, il a conservé un fragment des Anciennes Regles & il a des choses tirées de l'Ancien Droit Romain,

qui étoit en usage, avant cet Empereur.

Ce sont-là les restes de l'Ancienne Jurisprudence Romaine, que Mr. *Schulting* a publié, dans ce Volume; pour lequel ceux, qui aiment cette Jurisprudence, lui auront beaucoup d'obligation; car il n'y a épargné, pour s'acquiescer bien de ce qu'il avoit entrepris, ni soins, ni travail; & ceux qui liront ses Remarques, & qui ont quelque goût de cette sorte de choses, reconnoîtront que celui, qui les a faites, avoit toutes les connoissances nécessaires, pour venir heureusement à bout de son dessein. Les deux Harangues, qui sont à la fin, dont l'une est une défense de *Tribonien*, contre *François Hotman*, & l'autre regarde la nécessité de bien savoir l'Histoire du Droit, pour entendre les Lois; ces deux Harangues, dis-je, méritent fort d'être lues avec attention, par ceux qui ne l'ont pas encore fait. On ne peut pas s'y arrêter, parce qu'il faut finir le Volume.

ARTICLE V.

Livres dont on parlera dans le Volume suivant.

I. *Novus Thesaurus Antiquitatum Romanarum, congestus ab ALBERTO HENRICO DE SALLENGRE, Sereniss. Principis Aransionensis Consiliario, Tomus Primus, cum figuris aeneis. A la Haie chez du Sauzet MDCCXVI. in folio.*

ON commencera le Tome VII. de cette *Bibliothèque A. & M.* par l'Extrait de ce Volume, qui étoit trop étendu, pour être mis ici.

II. *Sermons sur des Veritez importantes de la Religion, auxquels on ajoûte des Considerations sur la réunion des Protestans, par SAMUEL WERENFELS Docteur & Professeur en Théologie. MDCCXVI. A Amsterdam: chez les Wetsteins. in 8.*

III. *Memoires sur le Commerce des HOLLANDOIS, dans tous les Etats & Empires du Monde; où l'on montre quelle est leur maniere de le faire, son origine, leurs grands progrès, leurs possessions*

sessions & gouvernement dans les Indes; comment ils se sont rendus maîtres de tout le commerce de l'Europe; quelles sont les Marchandises convenables au trafic maritime, d'où ils les tirent & les gains qu'ils y font. Ouvrage aussi curieux, que nécessaire à tous les Negotians. A Amsterdam chez Du Villard. MDCC XVII. in 8.

IV. Oeuvres en Vers de M. l'Abbé de Villiers. A la Haie chez H. du Sauzet MDCCXVII, in 8.

V. Etat Présent de la Grande Russie, contenant un Relation de ce que S. M. Czarienne a fait de plus remarquable dans ses Etats, & une description de la Religion, des Mœurs &c. tant des Russiens, que des Tartares & autres peuples voisins. Par le Capitaine JEAN PERRY. Traduit de l'Anglois. Chez le même. MDCCXVII. in 12.

F I N

de la 2. Partie du VI. Tome.

INDEX

I N D E X

Des principales Matieres, contenues.
dans le Tome V-I. de la Biblio-
theque Anc. & Mod.

A

- A** *Gbare*, Lettre feinte de ce Roi à Jesus-
Christ. 45
- Alaric* fait faire un nouveau corps de Droit, en
faveur de ses sujets de France & d'Espagne. 431
- Almeas* nécessaires dans les Anciens 243
- Allegories, mal fondées sur l'Ecriture. 142
- Allegories absurdes sur le N. T. 149. & suiv.
- Allegories, danger qu'il y a à en chercher dans
l'Ecriture. 259
- Ananias* fait Souverain Pontife, par *Herode*. 4
- Ane, pourquoi les Payens accusoient les Chré-
tiens d'adorer une tête d'Ane. 269
- Anien*, Compilateur du Code Alaricien. 433
- Antipater*, fils d'*Herode*. 12
- Antonin* (*Arrius*) comment il traita les Chrétiens
en Asie. 359
- Apollonius*, histoire de son Martyre. 417
- Apollonius* de Tyane imposteur. 97. & suiv.
- Apollos* d'Alexandrie. 56
- Apôtres gens sans sçavoir & sans naissance, pour-
quoi élus par Jesus Christ. 23. & suiv.
- Apôtres, d'où ils tiroient ce qu'ils enseignoient
& leur excellence par-dessus leurs Disciples. 326
- Appelé ce que cela signifioit parmi les Juifs. 260
- Archelaüs*, fils d'*Herode* fait Ethnarque. 17. dé-
possédé & envoyé en exil. 19
- Aristobule* fait Souverain Pontife par *Herode*, &
tué par son ordre. 4
- Aristocratie*, remarques sur cette sorte de Gou-
vernement. 191. & suiv.
- Artemon*, son erreur. 424.
- Asper*, humain envers les Chrétiens. 360

I N D E X.

- Athenagore*, son Apologie & ses sentimens sur la
Trinité. 410
Auguste, pourquoi il refuse le nom de *Maître*. 18
Avocats, incommodez de leur maniere de vi-
vre. 183. défendus. 185

B

- B**aptême administré, sans beaucoup d'examen,
au commencement. 45
S. Barnabé, que son Epitre a été augmentée &
retouchée. 81
Belles-Lettres, dans quelle vuë on les doit étu-
dier. 101. & suiv.
Bêtes, hommes que l'on peut ainsi nommer. 187
Bull (George) a dissimulé bien des choses, dans
sa défense du Concile de Nicée. 141

C

- C**aius Jurisconsulte & ses Institutions. 434.
& suiv.
Canon des Livres du N. T. quand établi. 103. &
suiv.
Caractères, distinction de caracteres, dans les ci-
tations, que font les anciens Auteurs. 240
Carpocrate, son hérésie. 357. & suiv.
Catholiques Romains, si on leur doit donner
des emplois dans les Etats Protestans. 303
Catholiques Romains, que les Protestans se peuvent
servir utilement de leurs Ouvrages sur la Bi-
ble. 263
Celeste Déesse adorée particulièrement à Cartha-
ge. 445
Céremopies Judaïques, si on pouvoit les impo-
ser aux Gentils. 49
Cerinte, ses opinions. 86. & suiv.
Cernere pour *decernere*, faire une résolution & se
déclarer là-dessus. 449
Cernere hereditatem, proprement accepter un he-
ritage devant témoins. 445. & suiv.
Changemens de parti, en matières de factions. 267
Charles I. qu'il étoit difficile de l'accorder
avec son peuple. 287. & suiv.
Chrè-

I N D E X.

- Chrétiens*, au commencement, n'étoient qu'une
 Secte de Juifs. 268.
- Chrétiens anciens*, défauts des Disciples des A-
 pôtres. 62. & suiv.
- Chrétiens*, qu'il n'y avoit point d'Edit, ou de
 Loi contre eux, avant Trajan. 341. 355. que
 leur nom seul ne pouvoit être puni. 342. en
 quoi pouvoit consister leur crime. *Ib.* & suiv.
 leur innocence attestée. 349. en grand nombre
 en Asie. 355. leurs ennemis. *Ib.* & suiv.
- Chrétiens* traitez, avec douceur, par quelques
 Juges Payens. 359.
- Chrétiens*, défauts des Etats Chrétiens. 120 & suiv.
- Cincius Severus*, humain envers les Chrétiens. 360.
- Citations*, ce qu'il y faut observer. 266.
- Clement Alexandrin*, nouvelle Edition de cet Au-
 teur. 237. & suiv.
- Clement Al.* qu'il a donné lieu aux Docetes de
 l'attaquer. 248. & suiv.
- Clement Alexandrin*, qu'il n'a pas été corrompu,
 comme le croyoit Photius. 246. & suiv.
- Clergé* demande une foi aveugle. 270.
- Clergé* comparé aux Médecins. 270. 275. que l'igno-
 rance n'est pas son principal défaut. 271. qu'il ne
 peut rien faire de bon joint aux Laïques. 271.
- Clergé Protestant* s'est nuï, en criant contre le
 Pape. 304. l'Episcopal accusé injustement de
 Papisme. 305.
- Code d'Alaric* ce que c'étoit. 431. & suiv.
- Code Grégorien*, & *Code Hermogenien*, ce que l'on
 nommoit ainsi. 451. & suiv.
- Collation des Loix de Moïse avec les Romains*. 454.
 & suiv.
- Colonies Romaines* ce que c'étoit. 208.
- Colonies*, leurs Magistrats. 202.
- Confirmation*, son origine. 46.
- Conscience* scrupuleuse & éclairée. 272. qu'on
 ne la doit pas opposer légèrement aux Loix. 272.
- Constantin* donna un grand pouvoir au Clergé &
 le lui ôta ensuite. 210. & suiv.

I N D E X.

- Constituer*, pour déclarer sa volonté sur une chose. 441. & *suiv.*
Consultations d'un ancien Jurisconsulte. 457
Contracts entre les Souverains & les peuples. 274. & *suiv.*
Corinthiens, du tems de S. Paul, leurs défauts. 62. & *suiv.*
Cretio hereditatis, que c'est l'acceptation d'un héritage, devant témoins. 445. & *suiv.*
Curatores annonæ, quelles gens c'étoient. 213

D.

- D**Amnation, ceux qui damnent témérairement comparez aux Charlatans. 276
Décursions, ce qu'ils étoient, dans les Colonies & les Villes-libres. 210
 Dénombrement fait à la naissance de Nôtre Seigneur. 14 autre fait dix ans après. 16
 Dieu, comment adoré par les Payens. 113. 121. & *suiv.*
 Dieux faits héritiers, par les Romains, mais pas tous. 440. & *suiv.* 443. recevoient le droit des trois enfans pour cela. 444
Dosithee Jurisconsulte. 457
Duûmviis des Colonies. 214. & *suiv.*

E.

- E**cclésiastiques, qu'on les accule toûjours. 270.
 Economes des Villes, quelles gens c'étoient. 210
 Ecriture seule regle de la foi. 136
 Ecriture, comment on la connoit pour ce qu'elle est. 255. comment il la faut traduire. 256. que tous la peuvent lire & expliquer. 217. ceux qui l'ont le mieux expliquée 258. comment on la doit interpreter. 252. fautes de Copistes, qui y peuvent être. 259. & *suiv.*
Ediles des Colonies & des Villes-libres de l'Empire R. remarques sur ces Magistrats. 206. & *suiv.* leurs soins. 213
Edilité, qui étoit exempt de cet Emploi. 211. & *suiv.*
 Eglise comparée à un festin. 269
 Eglis-

I N D E X.

- Eglise*, que ce mot ne signifie pas le Sanhedrin. 278
 Enfans ne peuvent être punis, pour suivre la Religion de leurs parens. 341
Enfers, ce que veut dire la descente aux Enfers, selon *Selden*. 283. & suiv.
Epiétete, remarques sur un passage de cet Auteur touchant les Juifs & les Galiléens. 338. & suiv.
 S. Esprit, que le sens qu'on lui attribue est la pensée du prédicateur. 313
 Excommunication, remarques de *Selden* là-dessus. 278. réfutées. *ib.* & suiv. peine civile, en Angleterre. 279. & suiv. excommunications anciennes, sous le Paganisme. 306

F.

- F**Ab'es inventées dans le 2. Siècle. 75
Ferrari (*Ottavio*) abrégé de la vie. 158. & suiv. les Ouvrages. 169. & suiv. son caractère. 171. son Epitaphe. 173. le stile de ses harangues. 174. & suiv. de l'invention. 177. examen de quelques unes. 179. & suiv. les Lettres & les autres Opuscules. 199. & suiv. sa Dissertation des Pantomimes & des Mimes. 202.
 Foi & les Oeuvres mal séparées. 282
Fraudes pias defavantageuses à la Religion. 452

G

- G**nostiques du I. Siècle, leurs sentimens. 83. & suiv. 86
 Gouvernement, les différentes sortes. 190
Grotius (*Hugues*) excellent Intesprete de l'Ecriture. 258

H.

- H**Adrien, son Rescript injuste concernant les Chrétiens examiné. 364. & suiv. la lettre touchant les Juifs & les Chrétiens d'Egypte, pleine de faussetez, examinée. 368. & suiv. les temples sans statues. 371. fait rebâtir Jerusalem. 348. les miracles prétendus examinés. 386
Hebreux, Epître qui leur est adressée, peut être d'*Apollon*. 80

I N D E X.

- Hérésie & Hérétique*, remarques sur ces mots. 89,
& suiv. pourquoi Dieu a permis qu'ils y eût des
 Hérésies. 94. *& suiv.*
- Héritier*, faire son *Amo heritiere* ce que c'est en
 Espagne. 443
- Hermas*, son livre. 80
- Herode*, déclaré Roi de Judée. 2. première Epo-
 que de son Règne. *Ib.* se rend maître de la
Galilée, & de plusieurs places. *Ib. & suiv.*
 prend *Jerusalem*. 3. autre Epoque de son Rè-
 gne. *Ib.* épouse *Mariamne*. 3. va voir *M. An-*
toine, & donne ordre de la tuer, s'il ne re-
 vient pas. 5. revient & fait mourir celui qui
 la gardoit. 6. sa conduite dans la guerre
 d'*Antoine* & de *Cesar*. *Ib.* va voir *Cesar* &
 donne les mêmes ordres qu'à son précédent
 voyage. 8. gagne *Cesar*. *Ib.* étant de retour
 fait mourir *Mariamne* & *Sohem*. 9. tue quel-
 ques parens d'*Hyrcan*. 10. fait beaucoup de
 choses à l'imitation des Payens. 10. mécon-
 tente les Juifs. *Ib. & suiv.* pris pour le Messie,
 par quelques *Sadducéens*. 11. quand il com-
 mença à faire les préparatifs pour bâtir le
 Temple. *Ib.* en combien de tems il l'acheva.
Ib. qu'on y a ajouté jusqu'à peu de tems a-
 vant le siége de *Jerusalem*. *Ib. & suiv.* mal-
 heureux dans sa famille. 12. cherche à faire
 mourir *Jesus-Christ*. 16. meurt. *Ib.* partage de
 ses terres, entre les fils. 17
- Herode Antipas* fait Tetrarque. 17
- Hyrcan* revient à *Jerusalem*. 4. écrit au Roi d'*A-*
rabie. 7. est fait mourir par *Herode*. *Ib.*

I

J*ean le Baptiseur*, quand il nâquit. 12. *& suiv.*
 quand il commença à prêcher. 22. en prison
 envoye à *Jesus-Christ*. 27. décapité par *Herode*
Antipas. 29. les Disciples baptizez. 56. *& suiv.*
S. Jean, ses Epîtres. 190. son Apocalypse & son
 Evangile. 101. histoire de *Clement Alexandrin*,
 con-

I N D E X.

- concernant cet Apôtre. *Ib.* raisons, qu'il avoit d'exhorter perpetuellement à la charité. 102. en quel sens Polycrate a dit qu'il avoit porté la lame. 103.
- Jésus-Christ, l'année à laquelle il nâquit. 13. 14. dénombrement qui se fit. 14. Mages venus d'*Arabie* pour le voir. 15. emmené en Egypte. 16. rapporté en Judée. 17. première année de sa predication. 22. seconde année. 22. troisième, 29. la quatrième, 31. son Eloge. 32. & *suiv.*
- S. Ignace, Evêque d'Antioche, remarques sur ses Epîtres. 355. & *suiv.*
- Inventions humaines dans la Religion. 285
- Italiens*, négligent l'étude des Belles Lettres. 165
- Judas Gaulanite. 20
- S. Jude, son Epître. 99
- Juge des Controverses, qu'il n'y en a point sur la Terre. 261. & *suiv.*
- Juifs, leur corruption & leur incredulité. 110
- Jurisprudence ancienne, en quoi elle consiste proprement. 430. les meilleurs moyens pour s'en instruire. *Ib.* & *suiv.*
- Justification, en quoi consistoit la controverse de S. Paul avec les Juifs, sur cette matiere. 70
- Justin ne savoit point l'Hebreu. 328. & *suiv.*
- Justin Martyr, sa I. Apologie. 388. la II. sans effet. 403. il souffre le Martyre. 404
- Justin, son Dialogue avec Tryphon est un Dialogue feint. 389. fautes qu'il fait contre la langue Hebraïque. 390
- L.
- L** Aïques persuadent les Laïques, plus que le Clerge ne fait. 321
- Légion Fulmante, examen de l'Histoire qu'on en fait. 414. & *suiv.*
- Lettres méprisées en Italie. 179. 181
- Liturgies nécessaires. 219. 309
- Logique doit être le fondement de la Rhétorique. 322
- Lois,

I N D E X.

Lois, que chaque Loi est un contract du Souve-
rain avec ses Sujets. 289

Loi de Nature ce que c'est. 290. & suiv.

S. Luc, quand il publia son Evangile. 75

M.

Maledictions de ceux qui prendront des biens
d'Eglise vaines. 254

Marc Antonin, son jugement sur les Martyrs des
Chrétiens réfuté. 404. & suiv.

M. Aurele, sa Lettre à la Communauté d'Asie, en
faveur des Chrétiens suspecte. 412 419. &
suiv. histoire de sa délivrance des Quades exa-
minée. 414. & suiv.

Marcion son hérésie 393. réfutée. 395. & suiv.

S. Matthieu, qu'il a publié son Evangile plutôt
que quelques Savans ne l'ont cru. 74

Meliton, son Apologie. 412

Médecins *πεποδευται* quelles gens c'étoient. 212

Médecins, incommoditez de leur maniere de vi-
vre. 184. défendus. 185

Méditance, avis là-dessus. 276. & suiv.

Métier tordide n'empêchoit point d'être Citoyen
Romain. 197

Mimes, quels Auteurs c'étoient. 204

Moines modernes rien moins que solitaires. 186

Morale des Payens, les défauts. 116 & suiv.

Municipia, ou Villes-libres, ce que c'étoit dans
l'Empire Romain. 203

Mysteres, Sacremens ainsi nommez pourquoi. 394

N.

Nazaréens du I. Siecle, quelles gens c'étoient. 82

Neron, la persecution des Chrétiens. 76 78

O.

Ombres de la Loi, ce que cela veut dire. 144

Opinion, cause des troubles du monde. 294

P.

Panegyriques, ce qu'on y cherche. 177. & suiv.

Panegyriques mal payez 180

Pantomimes, quelle sorte d'Auteurs c'étoient 202.

passion.

I N D E X.

- passion que le Peuple avoit pour ces gens là. 203.
 par qui introduits, chassés & rétablis. 204
Pape, qu'il ne faut pas tant de sagesse pour l'être,
 qu'on le croit. 302. comment infallible. 16.
 usage dont son autorité étoit en Angleterre 303
Papien Jurisconsulte, ses réponses. 457
Pâque, controverse sur la Pâque. 422
Parlement d'Angleterre, en quoi il a un pouvoir
 arbitraire. 308
Parlement d'Angleterre, la conduite sous Charles I.
 294. & suiv.
Patriarche des Juifs. 370
S. Paul, sa prédication en Europe. 52. sa 1. Epître
 aux Thessaloniens 54. retourne en Asie. 45.
 sa 1. Epître aux Corinthiens. 58. & suiv. qu'il
 n'étoit nullement éloquent. 66. & suiv. son
 Epître aux Romains. 69 & suiv. arrêté à Je-
 rusalem. 73. arrive à Rome. 76. déclaré inno-
 cent 16. voyages qu'il fit depuis. 16. & suiv.
 retourne à Rome. 78. cité & abandonné des
 Chrétiens. 78. condamné à la mort 79
Paul Jurisconsulte, ses Sentimens reçus. 431
Peché Originel n'est pas fondé sur quelques passa-
 ges de l'Ecriture, que l'on cite pour cela. 148.
 & suiv.
Peres, leur autorité ne va pas jusqu'à faire des ar-
 ticles de Foi. 135. ne peuvent pas être des In-
 terpretes de l'Ecriture, auxquels on se puisse
 fier. 137. & suiv.
Peres, qu'on leur donne plus d'autorité qu'ils ne
 s'en attribuoient. 147
Peres, leur autorité, à l'égard des Traditions. 145
Peres, d'où vient qu'ils se sont si souvent trompez
 dans leurs interpretations de l'Ecriture. 151.
 & suiv.
Peres, extrémité à éviter dans le jugement qu'on
 en fait. 129. & suiv. milieu que l'on doit te-
 nir en cela. 132. & suiv.
Peres du II. Siecle inferieurs, en toutes manie-
 res, aux Apôtres, 327. & suiv. se trompoient sou-

I N D E X.

- souvent, 328. & suiv. Platoniciens 331. nullement Critiques. 332. s'accommodoient aux Payens. 332. & suiv.
Petrone, sentiment de *Ferrari*, sur le Fragment de cet Auteur trouvé en Dalmatie. 199
Philippe, fils d'*Herode*, fait Tetrarque. 17
 Philosophes, incertitude de leurs lumieres. 110. leurs défauts. 126. & suiv.
Philostate, à quel dessein il a composé la vie d'*Apollonius*. 97
Photius, son sentiment sur la corruption de *Clement* Al. examiné. 246. & suiv.
 S. Pierre, sa foiblesse à Antioche. 51. sa 1. Ep. 74. la 2. Ep. 79. meurt à Rome. 79
 Plaisir, ce que c'est, selon *Selden*. 492. particulier à chacun. *Ib.* & suiv. qu'on en doit jouir, sans se laisser troubler par la Mélancholie. 300. & suiv. mais avec discretion. 301
Pline, son Epitre à Trajan, touchant les Chrétiens, examinée au long. 340. & suiv. son iniquité. 343. & suiv.
Pline, homme sans Religion. 347
Poemander, livre faussement attribué à *Hermes Trismogiste*. 391
Ponce Pilate envoyé en Judée. 21. s'il envoya à Tibere une relation favorable à Jesus-Christ. 42
 Pouvoir, qu'il ne faut point passer son pouvoir. 305
Praxeas, ses sentimens sur la S. Trinité 420
 Prêcher, comment il le faut faire, pour être utile à l'Auditoire. 319. & suiv.
 Prédestination, sentimens de *Selden* là-dessus. 324
 Prier, don de prier Dieu sur le champ, remarques là dessus. 309. & suiv.
 Prières, comment elles doivent être faites. 310. prières par l'Esprit, qu'on s'en laisse. 311. qu'elles ne sont point inspirées. 311. & suiv.
 Prince est gouverné, ou gouverne, selon son genie. 308
 Providence, erreurs des Philosophes là-dessus. 111. qu'ils la défendoient mal. 114
Pudens,

I N D E X.

Peu dens, humain envers les Chrétiens. 309
Puissances, comment elles viennent de Dieu. 309;
 puissance civile, selon *Selden*, au dessus de
 l'Ecclesiastique. 306. & suiv.

Q.

Quirinus, son dénombrement de *Judée*. 14, 16.
 quand il fut Gouverneur de *Syrie*. *Ib.*

R.

Refutation. 295
Religion Chretienne, preuves de sa verité. 33. &
 suiv. son établissement tout divin. 124. & suiv.
 conservée, en les chefs capitaux. 334. & suiv.
Religion Naturelle, ce que c'est. 109
Requêtes, sans nom, contre quelcun, ne doivent
 pas être reçues. 358
Retraite, goûtée particulièrement par ceux, qui
 s'appliquent aux Belles Lettres. 182. & suiv.
Rhétorique sans Logique, ce que c'est. 322. pro-
 portionnée à l'Auditoire. 323
Roi, remarques sur les Rois & la Royauté par
Selden. 286. & suiv.
Rome, que son gouvernement étoit mêlé, selon
Polybe, 191. 194 démocratique selon *Bodin*. 192.
 plutôt aristo-démocratique. 195

S.

Salus Populi suprema lex esto, remarques sur
 ces paroles. 296. & suiv.
Selden (*Jean*) les propos de *Table*. 252. impru-
 dence de *Laud*, en le mal traitant. 253. qu'il
 n'étoit pas tout à fait contraire au Gouvernement
 Episcopal. 261. & suiv. qu'il étoit pour les
 liturgies. 293
Serenus Granus écrit à *Hadrien* en faveur des Chré-
 tiens. 363
Sermons, remarques de *Selden* sur les sermons.
 312 & suiv.
Sibylles, leurs livres. 372. & suiv. leurs erreurs.
 377
Simon le Magicien. 48. & suiv.
 Sym.

I N D E X.

Symboles anciens. 142. Symbole, qui se trouve dans S. Irénée. 399. dans Tertullien. 426. & suiv.

T.

Tertullien, ses sentimens sur la S. Trinité. 421. & suiv.

Théodotiens. 424

Théodotion, quand il a vécu. 414

Théologie, comment il la faudroit étudier. 264

Theudas, sa sédition. 31

Tibere, son Empire Proconsulaire. 19. succeda à *Auguste*. 21. s'il a voulu mettre J. C. au rang des Dieux 44

Traditions, qu'il ne s'y faut pas trop fier. 146

Trajan, sa réponse à *Pline*, touchant les Chrétiens. 353

Turcs & Chrétiens, difference de leurs prédications. 269

V.

Varron, passages de cet Auteur expliqué. 446. & suiv.

Venise, son Gouvernement. 166

Vespasien les miracles prétendus. 379. & suiv

Vespronius Candidus, humain envers les Chrétiens. 360

Victor excommunie les Eglises d'Asie. 423. revoque son excommunication. 424

Vincent de Lerins, sa Regle censurée. 136. 140.

Ulpien titres tirez de lui, dans le Code Alaricien. 439

F I N.



